Québec, le 16 mai 2025

[redacted]

Objet : **Demande d'accès du 3 avril 2025**
N/D : 2570059SST

La présente donne suite à votre demande du 3 avril dernier, laquelle visait à obtenir l'ensemble des ordres du jour et des procès-verbaux concernant les rencontres du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après « la Commission »), et ce, pour la période de juillet 2022 à décembre 2024.

Vous trouverez ci-joint tous les documents détenus par la Commission pouvant répondre à votre demande.

Toutefois, certaines informations contenues dans les documents ont été caviardées afin d'en assurer la confidentialité conformément à la loi.

En effet, conformément à l'article 31 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), certaines informations contenues dans les documents ne vous sont pas transmises puisqu'ils constituent une opinion juridique. De plus, certaines informations protégées en vertu du privilège relatif au litige ou du secret professionnel en vertu de l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.

D'autres informations ne peuvent vous être communiquées en application de l'article 35 de la Loi sur l'accès, lequel stipule qu'un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date. De plus, la divulgation de ces mémoires risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire, en vertu de l'article 32 de cette même loi.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Yohan Nolet, avocat
yohan.nolet@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 266-4900 poste [redacted]
Télécopieur : 418 528-7245

YN/nb
p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 24 mars 2025

L.R.Q., chapitre C-12

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

PARTIE I
LES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

CHAPITRE I
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 30 novembre 2024

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

Québec
© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 30 novembre 2024

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

32. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d’avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.

© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 30 novembre 2024

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

CNESST

Ordre du jour

CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 février 2022 à 13 h
TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	1. Ouverture de la séance			
	A-09-22 **A-22-22** **A-23-22**			
	2. Approbation de l'ordre du jour			
13 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Manuelle Oudar	5	Approbation
13 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Julie Cerantola	5	Information
	3. Compte rendu			
13 h 10	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 décembre 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
13 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 20	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar	15	Information
	5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils			
13 h 35	5.1. Nomination des membres des comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
	A-10-22 **A-11-22** **A-12-22** **A-13-22** **A-14-22** **A-15-22** **A-16-22** **A-24-22**			
	6. Dossiers corporatifs			
13 h 40	6.1. Crise sanitaire de la COVID-19 INVITÉ : Dr Luc Boileau, directeur national de santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	20	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
14 h 00	6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST INVITÉE : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	45	Information
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
14 h 45	7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 février 2022	Caroline Senneville	10	Information
14 h 55	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 16 février 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
	Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique			
15 h 05	7.2.1. Modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail **A-17-22**	Julie Cerantola	5	Décision
15 h 10	7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage **A-18-22**	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 15	7.2.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines **A-19-22**	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 20	7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d'échafaudage) **A-20-22**	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 25	**PAUSE**		10	
	Dossiers pour présentation			
15 h 35	7.2.5. Bilan annuel final sur les travaux réalisés en 2021 au regard de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, Directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 45		7.2.6. Suivi du Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés* INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur de l'hygiène du travail	Luc Castonguay	15	Information
	8. Dossiers				
16 h 00		8.1. Contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du 1600, avenue D'Estimauville INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-21-21**	Christian Barrette	10	Décision
16 h 10		8.2. Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2022 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante, représentants de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
16 h 25		8.3. État de situation en équité salariale au 31 décembre 2021 **DOSSIER REPORTÉ**	Anouk Gagné	15	Information
16 h 40	**9. Dépôt de documents**			10	
		9.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
		9.2. Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu	Pierre Cyr		Information
		9.3. Programme de formation continue des administrateurs 2022	Julie Cerantola		Information
		9.4. Cadre de gouvernance de la CNESST	Julie Cerantola		Information
		9.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	10. Divers				
16 h 50	**11. Huis clos**			20	
17 h 10	**12. Levée de la séance** (fin prévue au plus tard à 17 h 30)				
	13. Prochaine séance – 31 mars 2022 à 13 h				

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 31 mars 2022 à 12 h 30
TEAMS

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	1.	**Ouverture de la séance**			
	2.	**Approbation de l'ordre du jour**			
12 h 30	2.1.	Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
12 h 35	2.2.	Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
	3.	**Compte rendu**			
12 h 40	3.1.	Adoption du compte rendu de la séance du 24 février 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
12 h 45	3.2.	Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
12 h 50	**4.**	**Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar	15	Information
	5.	**Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils**			
13 h 05	5.1.	Nominations aux comités-conseils **A-28-22** **A-29-22**	Julie Cerantola	5	Décision
	6.	**Dossiers corporatifs**			
13 h 10	6.1.	Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉS : Dr. Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	20	Information
13 h 30	6.2.	Mise en oeuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
14 h 00	7.1. Rapport du président du comité d'audit - Séance du 15 mars et 30 mars 2022 **Dossier recommandé par le comité d'audit**	Daniel Boyer	10	Information
14 h 10	7.1.1 États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021 **A-30-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
14 h 15	7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 16 mars 2022	Charles Milliard	10	Information
14 h 25	7.3. Rapport du président du comité immobilier - Séance du 16 mars 2022 **Dossiers recommandés par le comité immobilier**	Simon Lévesque	10	Information
14 h 35	7.3.1. Projet NEL : mesure d'atténuation liée au glissement de l'échéancier du projet **A-31-22**	Christian Barrette	5	Décision
14 h 40	7.3.2 Projet NERS : dossier d'opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal **A-32-22**	Christian Barrette	15	Décision
14 h 55	7.3.3. Vente de matériel de bureau excédentaire au personnel de la CNESST **A-33-22**	Christian Barrette	5	Décision
15 h 00	**PAUSE**		10	
15 h 10	7.4. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 23 mars 2022 **Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique**	Yves-Thomas Dorval	10	Information
15 h 20	7.4.1. Déclaration de services – Proposition d'une nouvelle Déclaration de services **A-34-22**	Pierre Cyr	5	Décision
	Dossiers pour présentation			
15 h 25	7.4.2. Actualisation des comités stratégiques	Julie Cerantola	5	Information
15 h 30	7.4.3. Plan stratégique 2020-2023 – Présentation des résultats au 31 décembre 2021 INVITÉE : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la coordination de la planification stratégique	Pierre Cyr	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 40	7.4.4.	Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2021 INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque	15	Information
15 h 55	7.4.5.	Admissibilité des réclamations INVITÉ : M. Jean Champagne, directeur général de l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp	15	Information
16 h 10	7.5.	Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 24 mars 2022 **Dossier pour présentation**	Yves-Thomas Dorval	10	Information
16 h 20	7.5.1.	Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle et Mme Nathalie Bussières, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration	Bruno Labrecque	10	Information
	8.	**Dossiers**			
16 h 30	8.1.	État de situation en équité salariale incluant le traitement des recours INVITÉS : M. Sébastien Boucher, directeur des enquêtes de la médiation et M. Vincent Gilbert-Gonthier, coordonnateur du volet pénal et conseiller aux mandats spéciaux	Anouk Gagné	20	Information
16 h 50	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Bruno Labrecque		Information
	9.2.	Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021	Bruno Labrecque		Information
	9.3.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9.4. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette		Information
	9.5. Projet immobilier D'Estimauville – Inauguration de l'édifice	Christian Barrette		Information
	9.6. Déclaration de services – Présentation des résultats relatifs aux engagements au 31 décembre 2021	Pierre Cyr		Information
	10. Divers			
17 h 00	**11. Huis clos**		20	
17 h 20	**12. Mot de la fin et levée de la séance**		5	
	13. Prochaine séance - 20 avril 2022 à 8 h 30 à Montréal au 1199, rue De Bleury, H3B 3J1			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 20 avril 2022 à 8 h 30
TEAMS

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	1.	**Ouverture de la séance**			
	2.	**Approbation de l'ordre du jour**			
8 h 30	2.1.	Approbation de l'ordre du jour	Manuelle Oudar	5	Approbation
8 h 35	2.2.	Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
	3.	**Compte rendu**			
8 h 40	3.1.	Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
8 h 45	3.2.	Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
8 h 50	**4.**	**Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar	15	Information
	5.	**Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils**			
	6.	**Dossiers corporatifs**			
9 h 05	6.1.	Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉ-E-S : Dr Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information
9 h 35	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 05	6.3.	Actions réalisées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans le secteur agricole en 2021	Mélanie Vincent Luc Castonguay	15	Information
10 h 20	6.4.	Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – État d'avancement des travaux	Mélanie Vincent Luc Castonguay	15	Information
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
10 h 35	7.1.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 12 avril 2022	Caroline Senneville	10	Information
10 h 45	7.2.	Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget – Séance spéciale du 13 avril 2022 **Dossier recommandé par le comité des ressources humaines et du budget**	Yves Thomas Dorval	10	Information
10 h 55		7.2.1. Amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022 **A-36-22**	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 05	**PAUSE**			10	
11 h 15	7.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 13 avril 2022 **Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique**	Yves-Thomas Dorval	10	Information
11 h 25		7.3.1. Résiliation de l'Entente entre Ressources humaines et développement des compétences Canada (Service Canada) et la CNESST **A-37-22**	Julie Cerantola	5	Décision
11 h 30		7.3.2. Planification des travaux réglementaire 2021-2023 amendée **A-38-22**	Luc Castonguay	5	Décision
11 h 35		7.3.3. Optimisation du processus réglementaire **A-39-22** **Dossier pour présentation**	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 45		7.3.4. Évaluation du conseil d'administration INVITÉE : Me Marie-Ève Harpin, secrétaire générale adjointe	Julie Cerantola	5	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	8.	**Dossiers**			
11 h 50	8.1.	Campagne ciblant le secteur de la construction 2022 INVITÉ-E-S : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
12 h 05	8.2.	Campagne jeunesse 2022 INVITÉ-E-S : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
12 h 20	8.3.	Portrait des décès 2021 INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque	10	Information
12 h 30	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	Sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Bruno Labrecque		Information
	9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9.3.	Mode de gouvernance des comités consultatifs et du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail	Julie Cerantola		Information
	10.	**Divers**			
12 h 40	**11.**	**Huis clos**		20	
13 h 00	**12.**	**Mot de la fin et levée de la séance**		5	
	13.	**Prochaine séance – 19 mai 2022 à 13 h**			

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 19 mai 2022 à 13 h 00
TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	1. Ouverture de la séance			
13 h 00	1.1. Arrivée de la présidente du conseil d'administration de la CNESST	Louise Otis	10	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
13 h 10	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
13 h 15	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
	3. Compte rendu			
13 h 20	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
13 h 25	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 30	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar	10	Information
13 h 40	**5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils** **A-40-22** **A-41-22**	Julie Cerantola	5	Décision
	6. Dossiers corporatifs			
13 h 45	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉ-E-S : Dr Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp,	Manuelle Oudar	30	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
		vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail			
14 h 15	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	20	Information
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
14 h 35	7.1.	Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 10 mai 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
14 h 45	7.1.1	Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle et Mme Nathalie Bussières, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration **A-42-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
14 h 50	7.1.2.	Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires de masse de la CNESST INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications **A-43-22**	Christian Barrette	5	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
14 h 55	**PAUSE**		10	
15 h 05	7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 10 mai 2022	Charles Milliard	10	Information
15 h 15	7.2.1. Politique de capitalisation INVITÉES : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-44-20**	Bruno Labrecque	15	Décision
15 h 30	7.2.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2023 INVITÉES : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-45-22**	Bruno Labrecque	20	Décision
15 h 50	7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 11 mai 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
16 h 00	7.3.1. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux	Mélanie Vincent Luc Castonguay	10	Information
16 h 10	7.3.2. Rapport annuel de gestion 2021 INVITÉ-E-S : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la coordination et de la planification stratégique et M. Michel Harvey, directeur du Service de l'audit interne **A-46-22**	Pierre Cyr	10	Décision
16 h 20	7.3.3. Actualisation et présidence des comités stratégiques **A-47-22** **A-48-22**	Julie Cerantola	10	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
		A-49-22 **A-50-22** **A-51-22**			
16 h 30	7.3.4.	Projet de règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-52-22**	Claude Beauchamp	10	Décision
16 h 40	7.3.5.	Formulaire d'assignation temporaire INVITÉES : Mme Ludny Franklin, directrice générale de la réadaptation et de l'indemnisation / Mme Chantal Boucher, coordonnatrice expertise-conseil / Mme Caroline Clark, directrice du Programme LMRSST	Claude Beauchamp	15	Information
	8.	**Dossiers**			
16 h 55	8.1.	Bilan du Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, directrice du développement et du soutien aux clientèles	Anouk Gagné	10	Information
17 h 05	8.2.	Prévention des accidents routiers (Suivi du CA 2021-30) INVITÉES : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications et Mme Christine Savard, directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay Christian Barrette	15	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
17 h 20	**9. Dépôt de documents**		10	
	9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022	Bruno Labrecque		Information
	9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	9.4. Comité de liaison entre le MTESS et la CNESST – État de situation (Suivi du CA 2022-01)	Claude Beauchamp		Information
	10. Divers			
17 h 30	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
17 h 50	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis	5	
	13. Prochaine séance – 16 juin 2022 à 8 h 30 au Siège social D'Estimauville (Québec)			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 16 juin 2022 à 8 h 30
1600, D'Estimauville

*Prendre note que l'ordre du jour pourrait être modulé en fonction de l'horaire de visite du ministre.

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
9 h 00	**5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils** **A-53-22** **A-64-22**	Julie Cerantola	5	Décision
	6. Dossiers corporatifs			
9 h 05	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement	Manuelle Oudar	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
		INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances			
9 h 15	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	20	Information
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 35	7.1.	Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 6 juin 2022	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
9 h 40	7.2.	Rapport du président du comité immobilier - Séance du 13 juin 2022	Simon Lévesque	5	Information
9 h 45	7.2.1.	Prolongation du bail au 25, boulevard La Fayette, Longueuil **A-54-22**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
9 h 50	7.2.2.	Prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi) **A-55-22**	Christian Barrette	5	Décision
9 h 55	**PAUSE**			10	
10 h 05	7.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 8 juin 2022	Yves-Thomas Dorval	5	Information
10 h 10	7.3.1.	Modification à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST INVITÉES : Me Stania Balmir, avocate au Secrétariat général / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail **A-56-22**	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 15	7.3.2.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et directeur du génie-conseil par intérim **A-57-22**	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	5	Décision
10 h 20	7.3.3.	Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021 INVITÉ : M. David Dubois, directeur du soutien à la prise en charge et à la santé psychologique et directeur des Partenariats par intérim	Luc Castonguay	10	Information
10 h 30	7.4.	Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 8 juin 2022	Isabelle Leclerc	5	Information
10 h 35	7.4.1.	Projet LMRSST – Mécanismes de prévention-construction (formation) INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissements **A-58-22**	Yves Vézina Vice-président à la transformation numérique	5	Décision
10 h 40	7.4.2.	Migration de systèmes vers des services d'infonuagique INVITÉS : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissements / M. Pascal Cardin, directeur du Service de la pérennité des actifs et de la conception des solutions technologiques **A-59-22**	Yves Vézina	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	8.	**Dossiers**			
10 h 45	8.1.	État de situation : Programme de lutte contre le harcèlement physique ou sexuel (HPS) en milieu de travail INVITÉE : Mme Catherine Bannon, directrice du Service du conseil et de la gouvernance	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
10 h 55	8.2.	Campagne publicitaire sur les normes du travail 2022 INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
11 h 05	8.3.	Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-60-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 10	8.4.	Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-61-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 15	8.5.	Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-62-22**	Bruno Labrecque	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 20	8.6.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-63-22**	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 30	**9.**	**Dépôt de documents**		5	
	9.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.2.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Jean Champagne Directeur général de l'admissibilité des réclamations		Information
	9.3.	Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	10.	**Divers**	Louise Otis	-	
11 h 35	**11.**	**Huis clos**		20	
	11.1.	Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2.	Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
11 h 55	**12.**	**Ajournement de la séance**	Louise Otis	5	
12 h 00	**13.**	**Dîner avec le comité de direction de la CNESST, la PDG de l'IRSST et d'anciens membres du conseil d'administration**		45	

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
12 h 45	**14. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**		45	
13 h 30	**15. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis	-	
	16. Inauguration		-	
	17. Prochaine séance prévue le 22 septembre 2022 à 13 h par téléconférence TEAMS		-	

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 22 septembre 2022 à 13 h 00
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
13 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
13 h 05	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
13 h 10	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
	3. Compte rendu			
13 h 15	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 juin 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Adoption
13 h 20	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 25	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
13 h 35	**5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-65-22** **A-66-22** **A-67-22** **A-68-22**	Julie Cerantola	5	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	6. Dossiers corporatifs			
13 h 40	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, représentant du Directeur national de santé publique / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Manuelle Oudar	10	Information
13 h 50	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications/ M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	20	Information
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
14 h 10	7.1. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 13 septembre 2022 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Daniel Boyer	10	Information
14 h 20	7.1.1. Effectifs additionnels requis pour la mise en place permanente d'une Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET) et d'activités de prévention à l'intention des employeurs qui les accueillent INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / M. Luc Castonguay, vice-président à la	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision

		Sujets	Porteur	Durée	Nature
		prévention / M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaires, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration **A-69-22**			
14 h 30	7.1.2.	Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction **A-70-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
14 h 35	**PAUSE**			10	
14 h 45	7.1.3.	Vers une vision immobilière intégrée INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
14 h 55	7.1.4.	Projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS) : dossier d'affaires portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-71-22**	Christian Barrette	5	Décision
15 h 00	7.1.5.	Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Salaberry-de-Valleyfield INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-72-22**	Christian Barrette	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
15 h 05	7.1.6.	Nouveau bail – Relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-73-22**	Christian Barrette	5	Décision
15 h 10	7.1.7.	Service de gardiennage pour assurer la sécurité du personnel, de la clientèle et des biens de la CNESST INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-74-22**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
15 h 15	7.1.8.	Placements média hors campagne 2022-2025 INVITÉE : Mme Sophie Emond, directrice générale des communications par intérim **A-75-22**	Christian Barrette	5	Décision
15 h 20	7.2.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 14 septembre 2022 INVITÉS : M. Luc Castonguay, vice-président aux finances / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Yves-Thomas Dorval	10	Information
15 h 30	7.2.1.	Reddition de compte mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2022 INVITÉES : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire / Mme Lise Lavallée, Présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) **A-76-22**	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	10	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 40	7.2.2.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement (Groupe d'unités pour l'imputation des coûts de la surdité professionnelle) INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification **A-77-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision
15 h 50	7.2.3.	Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - Mise à jour du RAM INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-78-22**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Décision
16 h 00	7.3.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 15 septembre 2022 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	10	Information
	8.	**Dossiers**			
16 h 10	8.1.	Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2022 INVITÉE : Mme Sophie Emond, directrice générale des communications par intérim	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications Luc Castonguay Vice-président à la prévention	15	Information
16 h 25	8.2.	Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023 – Adoption finale **A-79-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
16 h 30	8.3.	Règlement modifiant le règlement sur le financement – Adoption finale **A-80-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
16 h 35	8.4.	État de situation à l'admissibilité des réclamations (Suivi 2022-11 du CA) INVITÉ : M. Jean Champagne, directeur général de l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Information
16 h 45	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.3.	État de situation des demandes de transfert et de partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles (Suivi 2022-12 du CA)	Bruno Labrecque		Information
	9.4.	État de situation de la performance du portefeuille du FSST	Bruno Labrecque		Information
	9.5.	Proposition d'une méthode d'analyse comparative des hypothèses de coûts pour soutenir les travaux des comités-conseils (Suivi 2022-09 du CA)	Luc Castonguay Vice-président à la prévention		Information
	9.6.	Orientations stratégiques de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	10. Divers			
16 h 55	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
17 h 15	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	13. Prochaine séance - 20 octobre 2022 à 13 h			

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 20 octobre 2022 à 13 h 00
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
13 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
13 h 05	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
13 h 10	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
	3. Compte rendu			
13 h 15	. 3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 septembre 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Adoption
13 h 20	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 25	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
	5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils	Julie Cerantola		Décision
	6. Dossiers corporatifs			
13 h 35	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, représentant du Directeur national de santé publique / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration	Manuelle Oudar	15	Information

		Sujets	Porteur	Durée	Nature
		au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances			
13 h 50	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
14 h 05	6.3	Tableau de bord exécutif – janvier à août 2022 INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
	7.	Dossiers présentés aux comités stratégiques			
14 h 20	7.1.	Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget sur le point 7.1.1 uniquement – Séance du 13 septembre 2022 INVITÉ : M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Daniel Boyer	5	Information
14 h 25	7.1.1.	Dossier d'opportunité portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Saguenay INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-81-22**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
14 h 30	7.2.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 12 octobre 2022 INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réadaptation / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Pierre Cyr, directeur général de la performance et de l'innovation	Yves-Thomas Dorval	10	Information
14 h 40	7.2.1.	Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux programmes financés par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada – Adoption finale INVITÉE : Me Sophie Genest, coordonnatrice des ententes hors Québec, conseillère aux relations internationales et coordonnatrice aux affaires autochtones **A-82-22**	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision
14 h 45	7.2.2.	Règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP – Adoption finale INVITÉE : Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-83-22**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Décision
14 h 50	7.2.3.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines – Adoption finale INVITÉ : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-84-22**	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	5	Décision
14 h 55	7.2.4.	Règlement modifiant le RSST relativement aux espaces clos – Adoption finale INVITÉ : M. David Dubois, directeur du soutien à la prise en charge et à la santé psychologique **A-85-22**	Luc Castonguay	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 00	7.2.5.	Actions pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du Programme LMRSST / M. David Dubois, directeur du soutien à la prise en charge et à la santé psychologique	Luc Castonguay	15	Information
15 h 15	7.2.6.	Résultats financiers prévisionnels du FSST 2022 INVITÉ-E-S : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
15 h 30	7.2.7.	Suivi de la performance au 30 juin 2022 : Planification stratégique et Déclaration de services INVITÉE : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience conseil	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information
15 h 45	**PAUSE**			10	
15 h 55	7.3.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 12 octobre 2022 INVITÉ : M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique **A-88-22**	Caroline Senneville	10	Information
16 h 05	7.3.1.	Projet LMRSST - Optimisation des recours INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Caroline Clark, directrice générale du Programme LMRSST / M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissement **A-86-22**	Yves Vézina Vice-président à la transformation numérique	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	8.	**Dossiers**			
16 h 10	8.1.	Nouvelle offre de service des accueils des bureaux de la CNESST INVITÉE : Mme Sophie Briand, directrice du soutien à la prestation de services	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
16 h 20	8.2.	Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – état d'avancement du plan de mise en œuvre 2022	Mélanie Vincent Luc Castonguay Vice-président à la prévention	15	Information
16 h 35	8.3.	Bilan partiel des activités entourant le 25ième anniversaire de la Loi sur l'équité salariale INVITÉE : Mme Laurence Lebel-Ouellet, conseillère en communication	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale	15	Information
16 h 50	8.4.	Maximum annuel assurable pour l'année 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-87-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
16 h 55	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9.2	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réadaptation		Information
	10.	**Divers**			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
17 h 05	**11. Huis clos** 11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration 11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale		20	
17 h 25	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	13. Prochaine séance - 17 novembre 2022 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 15 décembre 2022 à 8 h 30
Salle 11.5 du 1199 rue De Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 octobre 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Consignation des résolutions adoptées par vote électronique le 17 novembre 2022 et le 9 décembre 2022	Julie Cerantola		Information
	3.3. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
8 h 55	**5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils**	Julie Cerantola	5	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	6. Dossiers corporatifs			
9 h 00	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers INVITÉS : Dr Luc Boileau, Directeur national de santé publique / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Manuelle Oudar	15	Information
9 h 15	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
9 h 30	6.2.1. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (livraison 1) INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 40	7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 2 décembre 2022	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
9 h 50	7.1.1.	Actualisation de la politique de gestion intégrée des risques INVITÉE : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification stratégique et de l'expérience client **A-95-22**	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	5	Décision
9 h 55	7.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 6 décembre 2022 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	10	Information
10 h 05	7.2.1.	Mise à jour de la politique de placement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière **A-96-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
10 h 10	7.2.2.	Entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière **A-97-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 15	**PAUSE**			10	
10 h 25	7.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 7 décembre 2022 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 35	7.3.1.	Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupe d'unités servant à l'imputation des coûts de la surdité professionnelle) - Adoption finale INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-98-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 40	7.3.2.	Audit sur la surdité professionnelle et comparaison avec les régimes des autres provinces canadiennes (suivi 2022-14 du CGÉ) INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Information
10 h 45	7.3.3.	Projet de Règlement modifiant l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur de l'hygiène du travail **A-99-22**	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	5	Décision
10 h 50	7.3.4.	Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, madriers de planchers d'échafaudage) - Adoption finale INVITÉ : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-100-22**	Luc Castonguay	5	Décision
10 h 55	7.3.5.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage - Adoption finale INVITÉ : M. David Dubois, directeur des partenariats, du soutien à la prise en charge et santé psychologique **A-101-22**	Luc Castonguay	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
11 h 00	7.3.6.	Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2023 INVITÉ : M. David Dubois, directeur des partenariats, du soutien à la prise en charge et santé psychologique **A-102-22**	Luc Castonguay	5	Décision
11 h 05	7.4.	Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 8 décembre 2022 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Daniel Boyer	10	Information
11 h 15	7.4.1.	Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail INVITÉ : M. Richard Gobeil, directeur général des opérations en financement **A-103-22**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 20	7.4.2.	Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice générale de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration **A-104-22** **A-105-22**	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 30	7.4.3.	Prolongation du bail du 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-106-22**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 35		7.4.4. Projet immobilier au 1650, rue King Ouest, Sherbrooke INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-107-22**	Christian Barrette	5	Décision
	8.	**Dossiers**			
11 h 40		8.1. Campagne publicitaire sur l'équité salariale INVITÉES : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette	15	Information
11 h 55		8.2. Taux de revalorisation pour l'année 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-108-22**	Bruno Labrecque	5	Décision
12 h 00	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
		9.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
		9.2. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2023	Claude Beauchamp		Information
		9.3 COVID longue : Éléments et constats scientifiques à prendre en considération (suivis 2022-06 et 2022-15 du CGÉ)	Claude Beauchamp		Information
		9.4. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus (novembre et décembre)	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9.5. Analyse sommaire des décès – Janvier à septembre 2022	Bruno Labrecque		Information
	9.6 État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 30 novembre 2022	Bruno Labrecque		Information
	9.7. Mise en place d'un processus consultatif sur les campagnes publicitaires de masse de la CNESST	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	9.8. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver et printemps 2023	Christian Barrette		Information
	9.9. Bilan provisoire de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023	Luc Castonguay Vice-président à la prévention		Information
	9.10. Actions réalisées dans le cadre des Escouades de prévention de la CNESST	Luc Castonguay		Information
	9.11. Optimisation du processus décisionnel en équité salariale : chantiers formation et révision des rapports d'enquête	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale		Information
	10. Divers **A-109-22** **A-110-22**			
	10.1. Entreprises de compétences fédérales – Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)	Luc Castonguay Vice-président à la prévention		Information
12 h 10	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
12 h 30	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	13. Prochaine séance - 23 février 2023 à 8 h 30 par TEAMS			
12 h 35	**14. Dîner de Noël**		60	

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 24 février 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 31 mars 2022 »

Présents :

M^me^ Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M^me^ Anny Bienvenue	membre patronale
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M^me^ Karolyne Gagnon	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M^me^ Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me^ Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal
M^me^ Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M^me^ Carole Neill	membre syndicale
M^me^ Caroline Senneville	membre syndicale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical

Invité-e-s :

M^me^ Patricia Jean	vice-présidente aux finances, Construction Albert Jean Ltée
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	directeur de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M^me^ Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST
M. Pierre Cyr	directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
M^e^ Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire
M^me^ Yolaine Morency	directrice générale des communications
M^me^ Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M. Éric Sirois	directeur de l'hygiène du travail

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 13 h. Elle souligne l'arrivée de Mme Anny Bienvenue à titre de membre du conseil d'administration depuis le 26 janvier 2022 et la félicite pour sa nomination. Elle annonce le départ de Mme Patricia Jean et les membres du conseil d'administration se joignent à elle pour la remercier chaleureusement pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission et de ses comités, depuis le 17 novembre 2010.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration annonce également l'arrivée de Mme Caroline de Pokomandy-Morin à titre d'observatrice du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de Mme Racine. Elle souligne également la présence de M^{e} Yan Paquette, sous-ministre adjoint à la Justice, à titre d'observateur pour la présente séance, dans le cadre du programme de relève de premier dirigeant de la fonction publique. Concernant l'observateur désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, elle mentionne que Dr Boileau se joindra au point 6.1. Les membres se joignent à elle pour remercier également chaleureusement Mme Racine et Dr Arruda pour leur participation au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité. Résolutions A-09-22, A-22-22 et A-23-22

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration souligne que le gabarit d'ordre du jour a été révisé afin de permettre de plus amples échanges entre les membres sur les dossiers présentés.

En réponse à une question d'un membre patronal, il est convenu de transmettre par courriel des précisions sur la date de fin du mandat de soutien et d'accompagnement des milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, dans le cadre de la gestion de la Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission (article 105 LSST).

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 est adopté. Un membre patronal souligne une modification à apporter à la composition du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement, de concordance avec la résolution A-05-22.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. En réponse à un commentaire d'un membre patronal, il est convenu d'ajouter un suivi sur l'état de situation du comité de liaison entre la Commission et le Bureau d'évaluation médicale (BEM), comme discuté lors de la séance du 18 novembre 2021.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration fait un tour des différents projets ou dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle mentionne tout d'abord qu'à la suite du Lac-à-l'épaule sur la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) du 25 janvier dernier, l'organisation a poursuivi ses travaux afin de bien cerner les postulats qui se sont dégagés de cette rencontre. Un napperon illustrant ces constats a d'ailleurs été déposé dans le dossier de cette rencontre.

Elle rappelle que l'indice de performance des cinq grands organismes publics de l'administration publique pour la qualité et atteinte des cibles de leur plan stratégique réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor a été rendu public et que la Commission a obtenu la note de 92 %. Elle remercie les administrateurs pour le travail réalisé à cet égard, en guidant la Commission dans l'élaboration et le suivi de cette planification stratégique. Quant au taux de conformité en gestion contractuelle, elle mentionne que la Commission a obtenu la note de 97,7%.

Quant à la Déclaration de services (DS) de la Commission, elle indique que le Conseil du Trésor a demandé aux ministères organismes publics d'actualiser leur DS afin de mieux les axer sur les besoins de nos clientèles. Une DS actualisée sera ainsi présentée aux séances du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration du mois de mars prochain.

Elle annonce ensuite que le 5e appel de projets est en cours dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail et ayant pour objectif de soutenir financièrement des initiatives d'organismes admissibles souhaitant favoriser un climat de travail exempt de harcèlement. Elle mentionne qu'un courriel leur sera transmis afin de leur permettre de faire suivre cette information auprès de leur réseau.

Sur le plan des ressources humaines, elle mentionne que le retour progressif des employés en établissement se poursuit. Elle dresse un état de situation de ce nouveau mode de travail hybride et souligne notamment qu'un dialogue en continu est en place avec les représentants syndicaux de l'organisation. Elle souligne finalement les principales informations pertinentes sur les campagnes publicitaires seront déposées dans le cadre de ce rapport de la présidente-directrice générale. Les membres prennent acte de ce rapport.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Jocelyn Deschênes	M. Dominic Lemieux
M. Marc Beaubien	Me Julie Hébert
M. Martin Gagnon	**M. Marc Robitaille**
M. Christian Goulet	Mme Karine Sénéchal

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-10-22

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale,	Désignées par la partie syndicale.
M. Sébastien Boivin	M. Dominic Lemieux
M. Jocelyn Deschênes	M. David Comeau
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	**M. Marc Robitaille**
M. Christian Goulet	M. Éric Savard

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-11-22

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Jean-François Beaudry	M. Denis Jr. Archambault
M. Luc Boily	M. Jacques-Émile Bourbonnais
M. François Doran-Plante	**M. Félix Ferland**
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Nicolas Laliberté	M. Steve Prescott
M. Stéphane Paré	M. Simon Lévesque
M. Étienne Fortin	M. Éric Nantel

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-12-22

Le conseil d'administration nomme titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc-André Pedneault	M. Jean-Michel Houdet
Mme Josée St-Laurent	M. François Ouellet
Mme Caroline Turgeon	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-13-22

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	M. Daniel Cloutier
Mme Josée St-Laurent	M. Daniel Demers
M. Éric Vézina	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-14-22

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-15-22

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Josée St-Laurent	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel Elie Lesage
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	Mme Julie Hébert

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-16-22

6. Dossiers corporatifs

6.1. Crise sanitaire de la COVID-19

À l'invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment concernant la situation sur la scène internationale, la situation hospitalière et la campagne de vaccination au Québec, les assouplissements à venir quant aux mesures sanitaires, ainsi que l'analyse en cours des impacts de la COVID longue. Les membres échangent ensuite sur les enjeux de cohérence entre les milieux de travail et communautaires concernant les mesures sanitaires en vigueur, en respect des particularités de chacun, ainsi que de la traçabilité de la source de la contamination, particulièrement pendant la vague Omicron. Un membre patronal note également l'importance de la collaboration de la Santé publique dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRSST.

[redacted]

[redacted]

Le vice-président à la prévention poursuit avec les faits saillants en prévention-inspection. Il rappelle notamment les récents ajustements des mesures sanitaires à respecter dans les milieux de travail. Le vice-président aux finances présente l'état de situation concernant les aspects financiers. Il présente l'état des rendements du Fonds de la santé et sécurité du travail (FSST) pour l'année 2021 et le début de l'année en cours, ainsi que les résultats de la

démarche concernant la demande de subvention pour le Fonds de la santé et de la sécurité du travail en vue de soutenir les employeurs du Québec en période de pandémie.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente les faits saillants de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST. Elle invite ensuite la directrice générale du programme LMRSST à présenter la nouvelle mouture du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Les étapes critiques ont été ajoutées afin d'être en mesure de suivre et d'aviser les administrateurs de tout retard ou problématique dans la mise en œuvre de cette loi. Elle présente ensuite les actions prévues à la période précédente, actuelle et celle à venir.

En écho aux discussions survenues lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, la directrice générale mentionne que, dans le contexte médiatique actuel jumelé à une certaine saturation d'information, la Commission veillera à mettre en œuvre et à diffuser adéquatement les outils nécessaires aux milieux de travail dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi. Elle répond aux questions des membres concernant les séances d'information virtuelles et leur disponibilité en ligne, afin d'assurer la pérennité de ces outils. La présidente conclut en mentionnant qu'aucun écueil n'a été identifié jusqu'à présent pour la mise en œuvre de la LMRSST et rappelle que ceux-ci seront communiqués aux administrateurs avec célérité, le cas échéant. Un membre patronal demande si ce tableau de bord peut être diffusé par les administrateurs. La présidente mentionne que celui-ci n'a pas été élaboré dans un objectif de diffusion grand public, mais qu'il peut être transmis sans problème à leurs représentants membres des comités-conseils.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 février 2022

La présidente du comité sur les ressources informationnelles désignée par les membres pour la séance du 9 février 2022 présente les faits saillants de la séance. Elle fait notamment un état de situation de la démarche relative à la conclusion d'un nouveau contrat pour les services d'un expert-conseil, ainsi que la période de transition prévue afin d'assurer le transfert d'expertise nécessaire.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 16 février 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 16 février 2022. Il mentionne notamment que les membres ont discuté, lors de la présentation de la feuille de route COVID-19, de la possibilité de transférer au comité des ressources humaines et du budget la présentation des données relatives aux ressources humaines. Il mentionne également que la révision de la composition des comités stratégiques et de leur présidence, en respect du caractère paritaire du conseil d'administration sera abordée lors de la prochaine séance. Les membres discutent ensuite de la nomination à venir d'un ou d'une président-e du conseil d'administration et des travaux effectués afin de se conformer à cette nouvelle structure de gouvernance.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.2.1. Modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que la présente version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration tient compte d'une suggestion du comité concernant le pouvoir prévu à l'article 170.4 de la LATMP.

[redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission, sous réserve des précisions à fournir concernant le programme d'aide à l'implantation et au fonctionnement des mécanismes de participation des employeurs des travailleuses et travailleurs.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-17-22

7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux travaux d'arboriculture et d'élagage;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-18-22

7.2.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les discussions survenues lors de la dernière séance du comité concernant ce projet de règlement et la demande concernant l'élaboration d'un document informatif sur l'interprétation de la notion de machine.

[redacted] Les membres discutent ainsi du rôle des comités-conseils et du conseil d'administration quant au processus règlementaire. [redacted]

À la fin de cet échange, il est convenu de poursuivre avec le cheminement de ce projet de règlement. Les administrateurs seront avisés lors de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. Des vérifications seront effectuées en parallèle concernant la Loi sur les ingénieurs et les responsabilités attribuées à ceux-ci dans le cadre de ce projet de règlement. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la sécurité des machines;
- autorise la présidente directrice générale et présidence du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-19-22

7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d'échafaudage)

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modifications, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-20-22

DOSSIERS POUR PRÉSENTATION

7.2.5. Bilan annuel final sur les travaux réalisés en 2021 au regard de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle qu'une motion de félicitation (résolution A-115-21) été adoptée en décembre dernier concernant la réalisation des travaux règlementaires en 2021. Il souligne que ce bilan démontre qu'un travail exceptionnel a été réalisé de la part des comités-conseils et du personnel de la Commission. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique également que cet excellent bilan a également contribué à l'atteinte, en 2021, d'un résultat de 94,4 % pour le taux de respect des échéanciers pour l'adoption de la réglementation en santé et sécurité du travail et l'atteinte de la cible de son plan stratégique.

Un membre patronal note qu'il serait intéressant de publier des fiches résumées des projets de règlements lors de leur publication, afin de faciliter leur compréhension et leur mise en œuvre, étant donné les nombreuses mises à jour apportées à la règlementation en santé et sécurité du travail.

Le conseil d'administration prend acte du bilan final annuel pour les travaux réalisés en 2021 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 et des projets de règlement et règlements attendus en 2022.

7.2.6. Suivi du Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*

Le vice-président à la prévention présente l'état d'avancement des travaux découlant du rapport du BAPE en vue du dépôt d'un Plan d'action gouvernemental. Il fait notamment état du projet d'entente entre le MELCC et le MSSS, à l'effet que la Commission soit avisée des nouveaux projets de valorisation des résidus amiantés afin qu'elle puisse intervenir de manière proactive lorsqu'elle le juge nécessaire. En réponse à une question d'un membre patronal, il fournit des précisions sur le rôle des différents comités-conseils et du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) quant à la mise à jour de la règlementation concernant l'amiante. Il répond également aux questions d'un membre patronal concernant le processus à mettre en place entre la Commission et les autres organismes concernés quant aux nouveaux projets de valorisation de résidus amiantés et au rôle des promoteurs de ces projets, afin de s'assurer que ceux-ci soient informés le plus tôt possible des nouvelles mesures auxquels ils devront se conformer.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux découlant du rapport du BAPE en vue du dépôt d'un Plan d'action gouvernemental.

8. Dossiers

8.1. Contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du 1600, avenue D'Estimauville

Le président du comité immobilier explique l'historique et le contexte de cette demande d'autorisation d'un engagement financier additionnel pour l'octroi d'un contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du siège social de la Commission, à la suite de l'appel d'offres réalisé. Il indique également que le comité immobilier a été consulté par courriel et que celui-ci a recommandé l'autorisation de cet engagement financier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et de la recommandation du comité immobilier obtenue par courriel le 11 février 2022, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier supplémentaire de 317 200 $, pour un montant total de 1 923 200 $, afin d'octroyer un contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du siège social de la CNESST, situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec, à la suite de l'appel d'offres réalisé, et ce, pour une durée de 36 mois, couvrant la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-21-22

8.2. Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente tout d'abord les grandes lignes de la stratégie proposée pour la campagne publicitaire du Jour de deuil 2022. Il invite ensuite les représentant-e-s de la firme Cossette à présenter le contenu proposé. À la fin de cette présentation, les membres formulent quelques commentaires sur celui-ci, notamment afin de s'assurer d'une bonne représentativité.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne sur le Jour de deuil.

8.3. État de situation en équité salariale au 31 décembre 2021

À la suggestion de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le conseil d'administration convient de reporter ce point à la séance du mois de mars. Certains membres mentionnent des préoccupations quant aux délais de traitement des dossiers en équité salariale et souhaitent avoir le temps nécessaire pour discuter de cet enjeu lors de la prochaine séance.

9. Dépôt de documents

9.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord d'admissibilité des réclamations en date du 31 décembre 2021.

9.2. Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu

Un membre patronal souligne que la question des délais de traitement semble poser un enjeu pour plusieurs secteurs de l'organisation, notamment concernant l'admission des réclamations en santé et sécurité du travail. À cet égard, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle qu'un plan d'action est en place concernant les délais d'admissibilité et qu'un suivi au sujet de la mise en œuvre de ce plan sera effectué los de la prochaine séance. Le conseil d'administration prend acte des résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu.

9.3. Programme de formation continue des administrateurs 2022

Le conseil d'administration prend acte du programme de formation continue des administrateurs pour l'année 2022.

9.4. Cadre de gouvernance de la Commission

Le conseil d'administration prend acte de la nouvelle version du Cadre de gouvernance de la Commission.

9.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 25 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h 15.

13. Prochaine séance – 31 mars 2022 à 13 h

COPIE CONFORME

(SJulie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 31 mars 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 20 avril 2022 »

Présents :

M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invité-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	directeur de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M[e] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M[me] Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST
M. Pierre Cyr	directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
M[e] Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire
M[me] Cathy Belzile	directrice du Service de la coordination de la planification
M. Jean Champagne	directeur général de l'admissibilité des réclamations
M[me] Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M. Sébastien Boucher	directeur des enquêtes de la médiation
M. Vincent Gilbert-Gonthier	coordonnateur du volet pénal et conseiller aux mandats spéciaux

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 12 h 30. Elle informe tout d'abord les membres de la démission de madame Karolyne Gagnon à titre de membre du conseil d'administration, en date du 23 mars dernier. Les membres du conseil d'administration se joignent à elle pour la remercier pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission et de ses comités, depuis le 10 février 2021.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-35-22.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 24 février 2022

Le compte rendu de la séance du 24 février 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. En suivi des échanges survenus lors de la dernière séance sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la sécurité des machines, un membre patronal indique qu'après vérification, les responsabilités attribuées aux ingénieurs dans le cadre de ce projet de règlement sont en conformité aux dispositions prévues à la Loi sur les ingénieurs et qu'il s'agit bien d'actes réservés aux membres de cette profession.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle présente ainsi un aperçu des résultats du sondage sur la connaissance et la compréhension des droits et des responsabilités en matière de travail auprès de la population de 15 ans et plus du Québec, elle effectue un retour sur le panel du 8 mars visant à souligner les 25 ans de la Loi sur l'équité salariale et elle souligne la fin du cycle de production des états financiers et la contribution des équipes de la vice-présidence aux finances.

Elle présente également un état de situation du volet des ressources humaines et des campagnes de communication. À cet égard. Elle souligne notamment que la Commission a obtenu la Certification Parité de niveau Or de l'organisme la Gouvernance au Féminin et les nouvelles initiatives du programme de reconnaissance (murale et prix Vision CNESST). Finalement elle rappelle que la campagne publicitaire sur le Jour de deuil aura lieu du 11 au 28 avril prochain.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Avant de procéder aux nominations des membres de certains comités-conseils, un membre patronal mentionne qu'il serait souhaité de clarifier le rôle du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) en lien avec celui des comités consultatifs sur l'équité salariale et sur les normes du travail. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que ce sujet sera prévu à la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que du conseil d'administration.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale,	**Désignées par la partie syndicale.**
M. Christian Juteau	M. Dominic Lemieux
M. Jocelyn Deschênes	M. David Comeau
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Marc Robitaille
M. Christian Goulet	M. Éric Savard

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Denis Hamel	M. Daniel Demers
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Marc-André Pedneault	M. Simon Lévesque
M. Louis Perron	Mme Mireille Pelletier

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-28-22 et A-29-22.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment concernant les caractéristiques et les impacts de la sixième vague en cours, de la proportion de contamination communautaire par rapport à celle dans les milieux de travail, ainsi que de la situation hospitalière. Il annonce également qu'une réflexion est en cours concernant la possibilité de poursuivre l'obligation du port du masque dans les lieux publics au-delà de la date initialement proposée de la mi-avril. Il indique qu'il serait aussi recommandé aux employeurs de ne pas accélérer le retour en établissement, lorsque le télétravail est possible, afin de limiter les contacts dans le cadre de cette sixième vague de COVID-19.

[redacted], il fournit des précisions sur l'état de la recherche en cours sur la maladie de la COVID longue, sur la possibilité d'élaboration d'un seul guide générique relatif aux mesures sanitaires à respecter en milieu de travail, ainsi que concernant la collaboration nécessaire de la Santé publique à propos des dispositions de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) à mettre en œuvre sur la santé au travail. [redacted], il fournit des précisions sur les particularités de cette vague de contaminations de COVID-19, ainsi que sur la stratégie à venir pour l'usage de tests PCR.

, il indique qu'en effet, un défi majeur dans le contexte actuel est de bien communiquer la nécessité de poursuivre les efforts de vaccination et de respect des mesures sanitaires. Il précise également la nature de la recommandation de la Santé publique quant au télétravail. À la fin de cet échange, les membres remercient les représentants de la Santé publique pour leur présence.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente ensuite les faits saillants de la Feuille route COVID-19. Elle invite également le président du comité de gouvernance et d'éthique à faire état des principales discussions survenues à ce sujet lors de la dernière séance du comité. À cet égard, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail souligne qu'une hausse des réassignations dans le cadre de ce programme est observable pour la présente période. Il souligne également qu'une unité au sein de sa vice-présidence est assignée uniquement au traitement des réclamations dues à la COVID-19, afin d'en optimiser le traitement et de ne pas ralentir le traitement des autres réclamations pour lésions professionnelles.

Le vice-président aux finances conclut cette présentation en fournissant des précisions sur les conclusions des échanges avec le gouvernement concernant la demande de subvention pour le Fonds de la santé et de la sécurité du travail en vue de soutenir les employeurs du Québec en période de pandémie. Il indique que cette demande de subvention visait trois grandes catégories, soit les coûts liés à la prolongation des versements d'indemnités de remplacement du revenu (IRR) dû au contexte de pandémie, les coûts directement liés aux réclamations pour lésions professionnelles dues à la COVID-19, ainsi que les coûts liés aux retraits préventifs identifiés comme étant dus à la COVID-19. À l'instar de la demande effectuée en 2020, le gouvernement a accepté de rembourser 50 % des coûts découlant de la prolongation du versement de l'IRR, pour un montant de 1,9M$, comparativement à 20,7M$ en 2020.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle fait également état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST. Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle ensuite les discussions survenues lors de la dernière séance du comité à ce sujet, notamment sur les enjeux relatifs au délai de nomination des membres du nouveau Comité scientifique sur les maladies professionnelles et des comités de maladies professionnelles oncologiques (CMPO) institués en vertu de la LMRSST. L'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale fournit ainsi des précisions sur le processus en cours concernant ces nominations et indique que l'appel de candidatures pour le recrutement des membres du CMPO sera diffusé prochainement sur le site Web des emplois supérieurs. Il est ainsi convenu d'informer les membres lorsque cet appel de candidatures sera en ligne.

Un membre syndical questionne ensuite sur les consultations qui ont réalisées concernant le nouveau formulaire d'assignation temporaire. La directrice générale du programme LMRSST indique que les commentaires du comité aviseur et de médecins ont déjà été recueillis et que la version modifiée de ce formulaire sera partagée au comité aviseur. Quant à la question d'un autre membre syndical sur le guide sur le multi établissements, elle indique que des précisions sur l'échéancier prévu pour l'élaboration du guide d'application en matière de multi établissements seront fournies.

Un membre patronal félicite ensuite la Commission pour l'excellente campagne publicitaire sur le régime intérimaire. Il note toutefois que le taux de connaissance de ces nouvelles dispositions législatives semble assez faible et qu'il sera important d'en tenir compte dans

le cadre de l'approche de prévention qui sera mise en œuvre relative à l'application de ces dispositions par les milieux de travail.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité d'audit – Séances du 15 et 30 mars 2022

Le président du comité d'audit présente les faits saillants des séances du 15 et du 30 mars dernier. Il présente brièvement les états financiers de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et indique les principales préoccupations énoncées par les membres du comité, notamment sur le déficit engendré par le programme Pour une maternité sans danger (PMSD) et sur la hausse des nouvelles réclamations inscrites pour surdité professionnelle. Il mentionne également que le Vérificateur général du Québec ainsi que l'actuaire-conseil du comité ont attesté de la conformité de ces états financiers, et ce, sans réserve.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ D'AUDIT

7.1.1. États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le vice-président aux finances rappelle que dans le cadre des états financiers du FSST, la présentation des résultats est toujours effectuée en comparaison avec les données prévues à la tarification de l'année concernée. Dans le cas de ces états financiers, les résultats ont donc été comparés avec l'estimation réalisée à la fin du mois de juin 2020, dans un contexte d'incertitude, ce qui a créé certains écarts importants notamment pour les revenus de cotisations, en raison de la reprise économique plus rapide qu'anticipée.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration en profite ensuite pour remercier l'équipe de la vice-présidence aux finances pour ce travail. Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Commission et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-30-22

7.2. Rapport du président comité de placement et de capitalisation – Séance du 16 mars 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 16 mars dernier. Il souligne notamment la performance exceptionnelle du rendement du portefeuille du FSST en date du 31 décembre 2021, avec un rendement de 11,7 %. Il souligne toutefois que le rendement du début de l'année 2022 est davantage à surveiller, mais que les représentants de la Caisse de dépôt et de placements du Québec ont été en mesure de répondre aux préoccupations des membres, à leur satisfaction.

7.3. Rapport du président du comité immobilier – Séance du 16 mars 2022

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance du comité du 16 mars 2022. Il présente sommairement les dossiers dont le comité a recommandé l'approbation, ainsi que les autres sujets qui ont été présentés, dont l'inauguration de l'édifice du siège social de la Commission, pour laquelle les membres ont effectué plusieurs suggestions.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ IMMOBILIER

7.3.1. Projet NEL : mesure d'atténuation liée au glissement de l'échéancier du projet

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 25 000 $ pour la location d'un local de 420 m^2 situé au 1075, boulevard Firestone, à Joliette, pour une durée de quatre mois à compter du 1er avril 2022, à titre de mesure de mitigation liée au glissement de l'échéancier du projet Nouvel environnement Lanaudière (NEL);
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-31-22.

7.3.2. Projet NERS : dossier d'opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal

[redacted] Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal, soit le projet pilote Nouvel environnement Rive-Sud (NERS), dont l'envergure d'investissement en aménagement intérieur (incluant le mobilier) est de l'ordre de 9 à 14 M$;
- autorise l'analyse des besoins du projet NERS selon la portée recommandée au dossier d'opportunité, soit en augmentant la capacité d'accueil du site pour accueillir un maximum de 450 membres du personnel.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-32-22.

7.3.3. Vente de matériel de bureau excédentaire au personnel de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- confirme la décision de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration d'autoriser une dérogation à l'obligation prévue à la section *V- Disposition de biens meubles excédentaires* de la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Commission afin de permettre la tenue de ventes de matériel de bureau excédentaire provenant des projets de transformation du milieu de travail des établissements de la Commission, excluant les biens informatiques, au personnel de la Commission, et ce, jusqu'à ce que ces règles soient ajustées en conséquence;
- autorise la Commission à faire don des sommes recueillies lors de ces ventes au profit des organismes bénéficiaires de la campagne d'Entraide du gouvernement du Québec;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-33-22.

7.4. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 23 mars 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 23 mars dernier. Il explique notamment qu'une note sur l'actualisation des comités stratégiques a été déposée concernant le scénario recommandé pour la composition et la présidence des comités stratégiques, dans le cadre de la nomination prochaine du ou de la nouvelle président-e du conseil d'administration (PCA). Il précise que ce dossier sera présenté à la suite de la nomination du ou de la PCA. Dans l'intervalle, une attention particulière serait portée au quorum des séances des comités stratégiques. Pour ce qui est de la présidence du comité des ressources humaines et du budget, dont le poste est vacant depuis le départ de Mme Patricia Jean, il indique que comme proposé lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique et avec l'accord des membres du comité des ressources humaines et du budget, il assumera la présidence de ce comité jusqu'à la nomination du ou de la nouvelle président-e de ce comité.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.4.1. Déclaration de services – Proposition d'une nouvelle Déclaration de services

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente la proposition de nouvelle Déclaration de services (DS) de la Commission. Il explique le contexte de ces modifications et les modifications apportées à la suite de la présentation de ce dossier au comité de gouvernance et d'éthique. [redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de la planification, de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la DS, pour une entrée en vigueur au 1er avril 2022.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-34-22.

DOSSIERS POUR PRÉSENTATION

7.4.2. Actualisation des comités stratégiques

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle que ce point est reporté à une prochaine séance du conseil d'administration, compte tenu des nominations à venir pour un membre et la présidence du conseil d'administration.

7.4.3. Plan stratégique 2020-2023 – Présentation des résultats au 31 décembre 2021

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente les résultats des indicateurs du Plan stratégique 202-2023 pour l'année 2021. Un membre syndical souligne que pour l'indicateur 3.3.1. sur la durée moyenne d'incapacité des travailleuses et travailleurs victimes d'une lésion à exercer leur emploi, les différentes solutions mises de l'avant se rapportent toutes à l'assignation temporaire et que d'autres solutions doivent être mises de l'avant, afin de viser également les autres types de dossiers. Le directeur fait état des actions en place, notamment à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail afin d'apporter le soutien nécessaire pour l'ensemble de ces dossiers de réadaptation de lésions professionnelles.

Un autre membre syndical se dit également inquiet des résultats des indicateurs 3.4.1 et 3.4.2 relatifs à l'importance d'informer plus rapidement la travailleuse ou le travailleur de l'admissibilité de sa demande en santé et sécurité du travail. À cet égard, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que des précisions seront fournies par le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail dans le cadre du point 7.4.5 sur l'admissibilité des réclamations. Le président du comité de gouvernance et d'éthique conclut cette présentation en soulignant que les différents indicateurs dont l'état n'était pas satisfaisant ont tous fait l'objet d'une discussion lors de la dernière séance du comité.

Le conseil d'administration prend acte du tableau de suivi « État des indicateurs et des actions — 31 décembre 2021 ».

7.4.4. Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2021

Le vice-président aux finances introduit la présentation du tableau de bord exécutif de la Commission pour l'année 2021. Il fait état des nouveautés apportées à ce tableau, notamment concernant les données relatives à la COVID-19. Il invite ensuite le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le vice-président à la prévention, la vice-présidente aux normes du travail ainsi que la vice-présidente à l'équité salariale à présenter les faits saillants pour leur secteur respectif.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les principales préoccupations des membres au sujet de ces résultats. Quant aux normes du travail, il se dit surpris de la baisse de recours traités, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. La vice-présidente aux normes du travail fournit des explications à cet égard et elle souligne, par ailleurs, que le taux de règlement de ces dossiers en médiation est en hausse. Elle indique également qu'une analyse du contexte pouvant expliquer la baisse des demandes reçues depuis mars 2020 concernant les normes du travail sera effectuée au cours de l'année.

En réponse aux questions d'un membre syndical, des précisions sont également fournies concernant la hausse du nombre de décès, dont les causes ne sont pas liées à la COVID-19, ainsi que sur la proportion et les distinctions entre les vérifications de réalisation et les vérifications de conformités effectuées.

Quant à la question d'un membre patronal sur le BEM et le délai additionnel de 30 jours accordé au médecin traitant pour la transmission de son rapport complémentaire, dans le contexte de la pandémie, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail explique qu'il est prévu que ce délai supplémentaire sera délesté au cours des prochaines semaines.

Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2021.

7.4.5. Admissibilité des réclamations

À l'invitation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le directeur général de l'admissibilité des réclamations présente l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en lien avec les délais de traitement et l'atteinte des indicateurs 3.4.1 et 3.4.2 du Plan stratégique 2020-2023. Il présente les différents éléments de contexte et les facteurs expliquant ces deux cibles n'ont pu être atteintes, ainsi que les actions en place et qu'une perspective de la performance attendue en 2022 pour la Direction générale de l'admissibilité des réclamations (DGAR). Il conclut en mentionnant qu'un suivi de l'avancement du plan d'action de la DGAR est prévu à la fin juin 2022, notamment pour valider l'effet des moyens mis en place visant la résorption de l'inventaire des réclamations.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique conclut en soulignant le travail énorme accompli par la DGAR, tout en les invitant à poursuivre leurs efforts pour pouvoir l'atteinte des cibles prévues au plan stratégique. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation à l'admissibilité des réclamations.

7.5. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 24 mars 2022

Le président du comité des ressources humaines et du budget désigné pour la séance du 24 mars dernier présente les faits saillants de cette séance. Concernant le suivi relatif aux effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRSST, il précise que la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) sur l'octroi des heures rémunérées devrait être rendue prochainement et rappelle qu'une séance spéciale du comité sera prévue à cet égard au mois d'avril. Il présente ensuite brièvement les discussions et les préoccupations des membres relatives aux résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021, ainsi qu'aux résultats de la Commission concernant le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU BUDGET

7.5.1. Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement administratif pour 2021

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour la Commission pour l'année 2021, qui complète le cycle budgétaire pour la dernière année. Le conseil d'administration prend acte de ces résultats finaux pour 2021.

8. Dossiers

8.1. État de situation en équité salariale incluant le traitement des recours

La vice-présidente à l'équité salariale présente l'état de situation relatif au traitement des recours en équité salariale pour 2021. Elle rappelle tout d'abord le caractère cyclique des obligations en équité salariale et son impact sur le nombre de recours à traiter. Elle présente les améliorations apportées en 2021 pour l'optimisation du traitement des recours, puis passe en revue les données à jour en termes de recours reçus et le traitement de ceux-ci en 2021. Elle explique ensuite les particularités des recours à l'encontre du Conseil du Trésor, ainsi que les projets d'intérêts pour l'année en cours.

Un membre patronal souligne qu'il est intéressant de présenter de façon distincte les données sur les recours en lien avec le Conseil du Trésor et pose quelques questions relatives aux recours déposés depuis le début de la présente année. À la fin de cette discussion, un membre syndical note qu'il serait judicieux de pouvoir discuter des sujets relatifs à l'équité salariale plus tôt au cours des prochaines séances, afin de s'assurer du temps d'échange nécessaire. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation quant au traitement des recours en équité salariale.

9. Dépôt de documents

9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

À la demande d'un membre syndical, il est convenu de déposer une nouvelle version de cette note d'information présentant les données des réclamations pour décès acceptées en lien avec la covid, ainsi qu'une nouvelle version de l'annexe incluant les données par région. Le conseil d'administration prend acte des réclamations pour décès acceptées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

9.2. Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021

Le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait personnalisé des activités contractuelles de la CNESST pour la période 2020-2021.

9.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 1er février au 28 février 2022.

9.4. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel se terminant le 14 février 2022.

9.5. Projet immobilier D'Estimauville – Inauguration de l'édifice

Le conseil d'administration prend acte du déroulement prévu pour l'activité d'inauguration de l'édifice du 1600, avenue D'Estimauville.

9.6. Déclaration de services – Présentation des résultats relatifs aux engagements au 31 décembre 2021

Le conseil d'administration prend acte du tableau « Suivi des engagements de la Déclaration de services — Résultats du 1er janvier au 31 décembre 2021 ».

10. Divers

La présidente rappelle que la séance du conseil d'administration du 20 avril prochain est prévue en présentiel, à Montréal. Toutefois, en raison du contexte actuel de hausse des cas de contamination de COVID-19, elle souhaite ainsi sonder l'opinion des administrateurs sur la tenue de cette séance en présentiel. Après discussion, il est convenu que celle-ci se tienne plutôt en mode virtuel. La prochaine séance en présentiel serait ainsi prévue pour le 16 juin 2022, dans les bureaux du siège social de la Commission, si le contexte sanitaire le permet.

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h.

13. Prochaine séance - 20 avril 2022 à 8 h 30

COPIE CONFORME



(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 20 avril 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 19 mai 2022 »

Présents :

M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

S'est excusé :

M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale

Invité-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	Conseiller médical stratégique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[e] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M[me] Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST

M^{e} Marie-Ève Harpin	secrétaire générale adjointe
M^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette
M^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Me Sophie Genest	Coordonnatrice des ententes hors Québec, conseillère aux relations internationales et coordonnatrice aux affaires autochtones

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 30.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, avec une modification dans l'ordre des sujets afin de traiter les points 6.1 « Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST » et 6.2 « État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST » à partir de 11 h 30, pour permettre la présence du Dr Boileau. À la demande d'un membre syndical, la campagne ciblant le secteur de la construction 2022 sera abordée avant la participation des représentants de la firme Cossette.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 31 mars 2022

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 est adopté avec une modification précisant l'issu des échanges entre la Commission et le ministère des Finances concernant la demande de subvention.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. Quant à la question d'un membre patronal concernant le délai additionnel de 30 jours consenti au Bureau d'évaluation médicale (BEM) en période de pandémie, il est précisé que ce délai additionnel prendra fin ce 22 avril prochain.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle informe les membres de la tenue d'une réunion avec le Comité de vigie mis en

place par le ministre et composé de parties patronale et syndicale le 1er avril et de la teneur des échanges sur l'application des mesures sanitaires en cours et à venir. Ont été abordés lors de cette séance, le défi de communication auprès de la population pour bien comprendre les orientations, la 6e vague, la contagion communautaire ainsi que le port du masque au-delà de la mi-avril. Par la suite, elle aborde la situation du bris de confidentialité au SCT et des mesures prises à la CNESST, au regard des règles de sécurité de l'information. Elle profite pour faire un état de situation sur quelques dossiers médiatiques. La présidente-directrice générale mentionne ensuite que l'étude des crédits 2022-2023 pour le volet Travail aura lieu le 3 mai prochain et que la CNESST comparaitra à l'Assemblée nationale en accompagnement du ministre. Elle passe en revue certains projets liés aux ressources humaines, dont le programme organisationnel de reconnaissance et présente la nouvelle initiative de murale de la reconnaissance et dépose les dates des prochaines campagnes. La présidente-directrice générale conclut en présentant un état de situation de l'inauguration du siège social D'Estimauville prévue le 14 mai prochain et termine en souhaitant obtenir la position des membres sur un report de la date compte tenu des dernières données au regard de la COVID19.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Aucune nomination n'est prévue pour la présente séance. À la demande d'un membre patronal, un tableau sur la composition des comités-conseils et des vacances au sein de ces comités sera déposé aux membres.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il est notamment question des variants présents, ainsi que des caractéristiques de cette sixième vague en cours, surtout en termes d'efficacité des traitements, de la contamination, qui s'effectue davantage dans le milieu communautaire qu'en milieu de travail, ainsi que des possibilités de réinfection. Il poursuit en fournissant des précisions sur les recommandations de la Santé publique quant au port du masque dans les lieux publics, à l'exclusion des personnes atteintes de la COVID-19 lors des cinq premiers jours des symptômes, ainsi qu'aux données scientifiques relatives aux risques accrus pour les femmes enceintes et les personnes immunosupprimées. Il répond également aux questions et aux commentaires de membres patronaux sur les enjeux de communication des cas de COVID-19, dont les données ne distinguent pas toujours si les hospitalisations sont dues à la COVID-19 ou à une autre cause, ainsi que sur la proportion des cas de contamination provenant du milieu communautaire. Concernant le programme

Pour une maternité sans danger (PMSD), il indique que la Santé publique poursuivra son travail de collaboration avec la Commission pour s'assurer que les établissements de santé privilégient davantage l'option de l'affectation, lorsque la situation le permet.

À la fin de cet échange, le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'un suivi a été demandé sur les éléments et les constats scientifiques à prendre en considération dans le cadre de la réflexion sur l'indemnisation des réclamations pour lésions professionnelles dues à la COVID-19 et que cette réflexion devra se poursuivre afin de s'assurer de respecter les fondements du régime de santé et de sécurité du travail.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle fait également état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST, plus particulièrement pour les mesures dont le statut est à surveiller. Il est notamment question du programme de formation en construction, dont les discussions sont en cours à la table de consultation paritaire en construction, ainsi que le formulaire d'assignation temporaire et l'état d'avancement du dossier relatif à la couverture des travailleurs domestiques. En suivi de la dernière séance, elle fournit également des précisions sur les travaux et l'échéancier prévu pour l'élaboration du guide d'application en matière de multiétablissements, dont une première version devrait être soumise au comité aviseur à l'automne 2022.

À l'invitation du président du comité de gouvernance et d'éthique, l'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MTESS) présente un état de situation des nominations à venir pour les comités des maladies professionnelles oncologiques (CMPO) et le Comité scientifique sur les maladies professionnelles. Pour ce dernier comité, elle indique que des travaux importants concernant la structure permettant de soutenir ce comité doivent être réalisés préalablement aux nominations, qui pourraient avoir lieu d'ici l'hiver 2023. L'observatrice du MTESS précise que les administrateurs seront tenus informés lorsque la structure sera établie.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

6.3. Actions réalisées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans le secteur agricole en 2021

La vice-présidente aux normes du travail, accompagnée du vice-président à la prévention, présente les différentes actions réalisées par la Commission dans le secteur agricole en 2021. Elle indique que plusieurs activités de communication et d'information ont été mises en œuvre afin de promouvoir et de faire appliquer les bonnes pratiques en matière de

santé et de sécurité du travail ainsi qu'à faire connaître et respecter les normes du travail spécifiques au secteur agricole. Elle ajoute que les communications effectuées auprès du secteur agricole en 2021 concernaient également le respect des mesures sanitaires. La vice-présidente aux normes du travail présente ensuite les grandes lignes de ces différentes activités.

En réponse à une question d'un membre syndical, la vice-présidente aux normes du travail précise de quelle façon sont réalisées les vérifications des lieux d'hébergement des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) pendant la période de quarantaine, particulièrement en ce qui concerne les employeurs ayant attesté que leur lieu d'hébergement était conforme.

Un autre membre syndical se questionne sur la deuxième édition du projet-pilote de l'Escouade prévention auprès des TET et des résultats qui sont ressortis de ces rencontres. Le vice-président à la prévention fournit des précisions sur le déroulement de ces rencontres. Il est également convenu d'inclure les principales questions et préoccupations qui découleront des rencontres de l'Escouade prévention dédiée aux TET en 2022 dans le cadre du bilan annuel (incluant le volet de la santé et de la sécurité du travail et celui des normes du travail).

Le conseil d'administration prend acte des actions réalisées par la Commission dans le secteur agricole en 2021.

6.4. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux

La vice-présidente aux normes du travail présente l'état d'avancement des travaux en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle rappelle que cette stratégie a été présentée lors de la séance du 16 décembre 2021, puis elle détaille les différents axes qui la composent. Elle indique ensuite qu'un projet de plan de mise en œuvre de cette stratégie a été présenté en mars dernier au comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) et qu'à la suite de ces échanges, il a été convenu de bonifier les actions planifiées, notamment en regard de l'axe 1 relatif aux interventions auprès des TET. Un retour sur ces travaux sera effectué lors de la séance du conseil d'administration du 19 mai prochain. Dans l'intervalle, des actions de communication et de sensibilisation seront réalisées auprès des TET, de leurs représentants et des employeurs.

Une situation récente relative aux conditions de travail de certains TET ayant été médiatisée, un membre patronal questionne le processus lorsqu'une plainte pour violation grave des normes du travail est déposée à la Commission. La vice-présidente aux normes du travail précise que lorsque la Commission est informée d'une telle situation, une intervention est effectuée auprès du milieu de travail concerné. Elle fournit également des précisions sur le processus impliquant des enquêtes ainsi que sur les partenariats en place avec divers autres organismes gouvernementaux afin d'intervenir de façon diligente dans ces dossiers.

En lien avec cet échange, le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'à la convenance du conseil d'administration, un avis pourrait être demandé au comité consultatif sur les normes du travail sur le processus relatif au traitement de ces situations dans le cadre du mandat établi pour ce comité. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que dans cette éventualité, les modalités du mandat qui pourrait lui être accordé seront proposées.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des TET.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 12 avril 2022

En l'absence de la présidente du comité sur les ressources informationnelles, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration invite les membres présents à cette rencontre à ajouter des informations aux faits saillants qu'elle présente et qui ont été discutés lors de la séance du comité sur les ressources informationnelles du 12 avril dernier. Sont abordés les sujets présentés lors de cette séance ainsi que les principaux échanges relatifs à la mise en œuvre des décrets gouvernementaux liés aux technologies de l'information et aux projets en ressources informationnelles issus de la LMRSST.

7.2. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget – Séance spéciale du 13 avril 2022

Le président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget présente les faits saillants de la séance spéciale du 13 avril dernier sur l'amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022, pour permettre de combler les besoins d'effectifs additionnels de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRSST. Il fait état de la décision du Conseil du Trésor à cet égard. Puis, il souligne les écarts entre les effectifs prévus à cette demande et ceux initialement prévus à l'analyse d'impacts règlementaires (AIR) élaborée pour le projet de LMRSST, en expliquant les éléments justifiant cet écart, dont l'ajout des effectifs non récurrents. Il explique également qu'un décret du Secrétariat du Conseil du Trésor oblige la Commission à affecter en région 50 % des nouveaux effectifs. Le président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget mentionne que le comité a questionné la permanence sur la difficulté d'embauche que cela pourrait représenter ainsi que sur l'adéquation aux besoins de la Commission. Il indique que le suivi du déploiement du plan d'embauche des effectifs requis pour la mise en œuvre de la LMRSST et du plan de régionalisation des emplois sera effectué auprès du comité. Il conclut en mentionnant que pour l'année 2022, cela représente un budget supplémentaire de 7,4 M $.

À la fin de cette présentation, le vice-président aux finances répond aux questions et aux commentaires des membres à cet égard, notamment sur la régionalisation de ces nouveaux

postes et sur la question de leur port d'attache, ainsi que des objectifs de cette politique de régionalisation.

Un membre patronal note également des préoccupations quant aux coûts récurrents de cette demande d'ajout d'ETC, qui représente un écart important avec ce qui avait été initialement prévu à l'AIR. Il note qu'il est important d'effectuer des AIR réalistes, qui reflèteront les coûts réels de tous projets de lois ou de règlements, comme le prévoit notamment la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU BUDGET

7.2.1. Amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve un amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022 par l'ajout de 7,4 M$ permettant de combler les besoins d'effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRSST, selon le rythme d'embauche actualisé équivalent à 77,8 ETC en 2022. Cet amendement porte le budget amendé détaillé des frais d'administration pour 2022 à 576 282 400 $.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-36-22.

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 13 avril 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 13 avril dernier. Il donne un aperçu des différents sujets prévus lors de cette séance et des principaux échanges.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.3.1. Résiliation de l'Entente entre Ressources humaines et développement des compétences Canada (Service Canada) et la CNESST

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants du dossier de résiliation de l'Entente entre le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Service Canada) et la Commission concernant le travail effectué par les participants et les membres du personnel administratif des programmes financés par ce ministère. En réponse à une question d'un membre patronal, la secrétaire générale explique également les raisons des délais de ce dossier. Elle ajoute également que le projet de règlement a été déposé au dossier de séance.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative au travail effectué par les participants et les membres du personnel administratif des programmes financés par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Service Canada);
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-37-22.

7.3.2. Planification des travaux réglementaire 2021-2023 amendée

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les grandes lignes de la Planification des travaux règlementaires 2021-2023 amendée afin d'y intégrer notamment les travaux qui découlent de la LMRSST, ainsi que les principaux échanges des membres du comité à cet égard. Il indique notamment qu'un suivi a été demandé sur l'évaluation de la charge de travail que représente cette nouvelle version de la planification pour la Commission et pour les membres des comités-conseils et qu'un retour à cet égard sera effectué lors de la séance du mois de juin 2022.

Le vice-président à la prévention poursuit en présentant brièvement les nouveaux sujets inscrits à cette planification. Il indique également qu'une modification additionnelle serait apportée, avec l'accord des membres, concernant l'échéance de la Révision du Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment– 1985, qui serait soumis au CA pour approbation de son projet de Règlement et son autorisation pour le publier dans la Gazette officielle du Québec en 2023 plutôt qu'en 2022. Il indique que le comité-conseil concerné à été consulté sur cette modification. Une version modifiée de cette planification serait ainsi déposée au dossier de séance.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée afin d'y intégrer notamment les travaux qui découlent de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST).

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-38-22.

7.3.3. Optimisation du processus réglementaire

Le vice-président à la prévention présente les pistes d'amélioration prévues pour le processus règlementaire. Il explique les diverses modifications proposées concernant l'amélioration de l'accessibilité des textes réglementaires, afin que ceux-ci soient clairs, accessibles et adaptés aux clientèles visées, dès l'approbation des règlements. Par ailleurs, pour faire suite aux échanges survenus à cet égard lors du comité de coordination des travaux règlementaires en prévention et réparation (3.75), le vice-président indique qu'il est proposé de rendre accessible la version légale d'un projet de règlement aux membres des comités-conseils avant sa diffusion à la Gazette officielle du Québec (G.O.Q.). Il rappelle que cette version légale d'un projet de règlement est confidentielle jusqu'à sa publication à la G.O.Q. et qu'elle est présentement réservée aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration.

À la fin de cette présentation, le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour souligner que les membres sont très satisfaits de ces pistes d'optimisation. Il demande également des précisions sur l'étape du processus à laquelle l'AIR est présentée aux membres des comités-conseils. À la fin de cet échange, il est convenu de vérifier la possibilité d'optimiser le processus relatif aux analyses d'impacts règlementaires (AIR) afin notamment de transmettre plus rapidement aux comités-conseils les hypothèses concernant les impacts anticipés sur les coûts.

Ainsi, sur la foi de la note d'information et du mémoire de présentation ainsi que de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte des pistes d'amélioration proposées pour rendre plus accessibles les textes réglementaires;
- autorise la transmission de la version légale d'un projet de règlement aux membres du comité-conseil concerné, pour information, au moment où il est transmis au comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-39-22.

DOSSIER POUR PRÉSENTATION

7.3.4. Évaluation du conseil d'administration

La secrétaire générale adjointe présente les principaux résultats de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités stratégiques. Elle indique que les membres sont globalement satisfaits quant aux thèmes ayant fait l'objet de la consultation sur le fonctionnement du CA et des

comités stratégiques. Elle passe ensuite en revue les exemples de réussites du CA formulés pour l'année 2021, ceux susceptibles de l'être pour l'année 2022, ainsi que les principaux commentaires formulés par les membres sur le fonctionnement et l'efficacité du CA.

Quant aux résultats moins satisfaisants, des suivis sont proposés pour chaque élément à optimiser. Pour ce qui est des comités stratégiques, des rencontres pourront être organisées avec les président-e-s de ces comités à propos des commentaires formulés. Le conseil d'administration prend acte des résultats de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques pour l'année 2021.

8. Dossiers

8.1. Campagne ciblant le secteur de la construction 2022

Comme mentionné en début de séance, un membre syndical souhaite formuler quelques commentaires et suggestions concernant la présente campagne. Il indique que celle-ci semble mettre l'accent sur les travailleuses et travailleurs, mais qu'il serait souhaité de mettre également l'attention sur les employeurs. Ceux-ci pourraient ainsi s'adresser aux employeurs du Québec avec un message de sensibilisation sur la santé et la sécurité du travail. Les membres discutent de cette suggestion et tous sont d'accord avec l'importance du message qui est de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, afin que tous se sentent concernés par la prévention au travail.

Le vice-président à l'administration et aux communications indique que ces préoccupations sont partagées et qu'elles seront tenues en compte pour la présente campagne. Il présente ensuite l'historique et les objectifs de cette campagne sur le secteur de la construction, qui cible les risques liés au travail dans un échafaudage et qui s'adressera principalement aux travailleurs et travailleuses de la construction de même qu'aux employeurs et maîtres d'œuvre de ce même secteur. Il invite ensuite les représentants de la firme Cossette à présenter le concept radiophonique prévu. Les membres échangent ensuite sur ce concept et proposent plusieurs suggestions, afin notamment d'inclure tant les travailleurs que les employeurs et de simplifier ce message en respectant l'objectif de sensibilisation. Il est également suggéré de s'assurer que le message soit captivant et percutant dès le départ.

Le vice-président à l'administration et aux communications ainsi que la directrice générale des communications prennent bonne note de ces commentaires et indiquent que des modifications seront apportées en conséquence.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne publicitaire 2022 ciblant le secteur de la construction.

8.2. Campagne jeunesse 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les grandes lignes de cette campagne jeunesse prévue pour l'année 2022. Il explique l'objectif de cette campagne et les orientations préconisées dont, notamment, de susciter le dialogue entre les jeunes travailleurs et les employeurs. Il invite ensuite les représentants de la firme Cossette à présenter les concepts proposés. Le vice-président répond également aux questions des membres sur l'orientation retenue pour cette campagne et sur sa pertinence.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne jeunesse 2022.

8.3. Portrait des décès 2021

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du portrait des réclamations pour les décès acceptés en 2021. Il rappelle également que la ventilation de ces réclamations par régions a été ajoutée au dossier de la séance du 31 mars dernier, au point 9.1. Le portrait détaillant l'ensemble des décès est également ajouté au dossier de la présente séance. À la demande d'un membre patronal, des précisions sont aussi apportées concernant les événements qui ont entraîné le décès de plus d'un travailleur en 2021.

Le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait des décès 2021.

9. Dépôt de documents

9.1. Sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte du sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 1er au 28 mars 2022.

9.3. Mode de gouvernance des comités consultatifs et du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail

Le conseil d'administration prend acte du mode de gouvernance régissant les comités consultatifs et le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail et le conseil d'administration.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 45.

13. Prochaine séance – 19 mai 2022 à 13 h

Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 19 mai 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 16 juin 2022 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusé-e-s :

M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale

Invité-e-s :

M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M[e] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST

M. Sylvain Massé	directeur général de l'audit interne et des enquêtes
M. Pierre Cyr	directeur de la planification, de la performance et de l'innovation par intérim
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M^{me} Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration
M^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M^{me} Cathy Belzile	directrice du Service de la coordination de la planification stratégique
M^{me} Ludny Franklin	directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation
M^{me} Chantal Boucher	coordonnatrice expertise-conseil
M^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles
M^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 13 h 00. Les membres en profitent pour lui souhaiter la bienvenue en tant que nouvelle présidente du conseil d'administration de la Commission. À la suite d'un bref tour de table, celle-ci se présente et mentionne son enthousiasme à présider ce conseil et à s'impliquer sur la variété des dossiers qui y sont présentés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Elle souligne également la nomination de Mme Marie-Claude Perreault à titre de nouvelle membre du conseil d'administration.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance 20 avril 2022

Le compte rendu de la séance du 20 avril 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle informe les membres de l'adoption à venir du projet de loi 96 *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* par l'Assemblée nationale, qui est attendue d'ici la fin de la session parlementaire et explique que ce projet de loi prévoit que la Commission sera responsable de traiter certains recours liés à l'usage du français en milieu de travail, et ce, dès sa sanction. Un membre patronal rappelle ensuite le questionnement formulé lors de la dernière

séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'application de ce projet de loi pour les travailleurs étrangers temporaires (TET), afin de s'assurer qu'ils aient accès aux informations relatives notamment aux normes du travail et à la santé et la sécurité du travail dans une langue de communication qu'ils comprennent. La présidente-directrice générale effectue ensuite un retour sur l'étude des crédits 2022-2023 pour le volet Travail qui a eu lieu le 3 mai dernier, dont l'exercice s'est très bien déroulé.

Elle passe en revue certains nouveaux projets en cours à la Commission, dont le projet pilote à la suite des annonces gouvernementales de prime aux bogues, ainsi que le projet de clarification des communications écrites, qui vise à simplifier et clarifier les communications écrites destinées aux clientèles employeurs et personnes salariées dans le but d'améliorer l'expérience client. Elle poursuit avec différents projets porteurs concernant le volet des ressources humaines, dont l'élaboration d'un Cadre de référence en santé psychique, ainsi que le Programme de sensibilisation et de certification : « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale ». Par la suite, elle aborde la situation des impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement du Québec sur les activités de la Commission, bien que celle-ci soit présentement suspendue, notamment pour la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Finalement, elle présente les résultats du Concours vidéo jeunesse et indique que le lien permettant de visionner la vidéo des finalistes sera transmis aux membres.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Bérubé	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Mireille Pelletier

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Bérubé	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolutions A-40-22 et A-41-22

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il fait notamment mention de la tendance à la baisse des hospitalisations liées à la COVID-19, de la capacité actuelle du système hospitalier, des projections d'une nouvelle vague de contaminations en fonction de la situation sur la scène internationale, des impacts de l'abolition de l'obligation du port du masque dans les lieux publics en date du 14 mai dernier, ainsi que des impacts du projet de Loi 28 visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire sur les recommandations de la Santé publique.

Un membre patronal en profite pour souligner les efforts de communication et de concertation entre la Commission et la Santé publique. Il mentionne que certaines préoccupations des employeurs demeurent concernant leurs obligations de diligence quant au respect des mesures sanitaires en vigueur en milieu de travail. Un autre membre patronal souligne toutefois certaines incohérences quant à l'obligation du port du masque dans le secteur minier. La présidente-directrice générale indique que cette question de cohérence sera discutée avec la vice-présidence à la prévention. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRSST

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Pour la période d'avril dernier, elle souligne notamment qu'une première séance de formation aux membres du conseil d'administration sur les mesures entrées en vigueur le 6 avril dernier a eu lieu, au cours de laquelle des précisions pour clarifier les travailleurs couverts par le régime intérimaire en fonction des calculs prévus. Des précisions ont également été demandées lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant les travailleurs bénévoles. Elle précise que ceux-ci sont inclus dans le calcul des travailleurs visés dans l'établissement s'ils correspondent à la définition de travailleur précisée à l'article 1 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail aux fins de la détermination des obligations à respecter lors de l'application du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation. Elle poursuit ensuite avec les faits saillants de la prochaine période. Elle fournit notamment des précisions concernant les actions réalisées et celles à venir en lien avec les mécanismes de prévention et de participation dont ceux prévus dans le secteur de la construction.

Elle présente finalement un bref état d'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST en soulignant les nouveautés qui y ont été apportées et les éléments à surveiller. En réponse à une question d'un membre patronal,

elle fournit des précisions sur les échanges à venir avec le comité aviseur et l'analyse de la Commission concernant la clarification du calcul du nombre de travailleurs par établissement dans le cadre de l'application du régime intérimaire. Le comité aviseur sera ainsi informé des bonifications et des modifications des outils en conséquence. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 10 mai 2022

Le président ad hoc du comité présente les faits saillants de la séance du 10 mai dernier. Il présente un aperçu des dossiers qui ont été présentés au comité, dont deux dossiers qui ont été recommandés pour décision du conseil d'administration et qui font l'objet des points suivants. Il fait ensuite état de la présentation du Tableau de bord stratégique 2021 en ressources humaines et des principaux éléments discutés. Il souligne à cet égard le taux de départ des employés de la Commission qui est en augmentation par rapport à l'année précédente et qu'il s'agit d'un retour aux données pré-pandémiques. Il fait également état du taux de représentativité des minorités visibles et ethniques et du suivi demandé par le comité concernant le nombre de dossiers d'invalidité ouverts qui est en hausse.

7.1.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2023

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des prévisions budgétaires relatives au secteur santé et sécurité du travail nécessaires à la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour l'exercice financier 2023. Il mentionne ainsi les raisons de la hausse de 6,6 % comparativement à la tarification 2022 des prévisions budgétaires du secteur SST relatives aux frais d'exploitation, principalement due à la LMRSST et à l'application des conventions collectives. Il fournit également des explications concernant la hausse des prévisions budgétaires pour les programmes de prévention et le financement des tribunaux administratifs. Le président du comité des ressources humaines et du budget fait ensuite état des différentes questions et préoccupations soulevées par les membres du comité. Il note une hausse des coûts liés aux services informatiques et aux recours à des services externes pour améliorer les processus de traitement des dossiers d'indemnisation, qui pourra faire l'objet de discussions dans le cadre du comité sur les ressources informationnelles. Il mentionne également que certaines demandes budgétaires ne sont pas encore connues (notamment concernant les effectifs demandés par le Tribunal administratif du travail liés à la LMRSST ainsi que les dossiers immobiliers de l'Institut de recherches Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail), mais le seront dans le cadre des budgets présentés à la fin de l'année.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité des ressources humaines et du budget le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2023 pour le secteur SST:

- **Frais d'administration**
  - **514 901 100 $** pour les frais d'exploitation.
- **Programmes de prévention**
  - **161 201 900 $** pour les programmes de prévention répartis comme suit :
    - **85 548 500 $** pour les paiements pour les services de santé au travail;
    - **30 037 700 $** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
    - **45 615 700 $** pour les subventions pour la formation et l'information.
- **Financement des tribunaux administratifs**
  - **72 134 400 $** pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
  - **1 200 $** pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-42-22

7.1.2. Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires de masse de la CNESST

Le vice-président à l'administration et aux communications présente le dossier concernant l'autorisation d'un engagement financier pour le lancement d'un appel d'offres qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité pour la conception, la production et le placement média des différentes campagnes publicitaires de masse de la Commission pour les années 2023 à 2025. Il indique que ces campagnes toucheront l'ensemble des secteurs de la Commission, incluant la LMRSST. À cet égard, le président du comité des ressources humaines et du budget souligne que le comité a demandé que le plan de travail concernant les campagnes publicitaires relatives à la LMRSST leur soit présenté, incluant les montants spécifiques liés à celles-ci. Le vice-président à l'administration et aux communications répond également aux questions des membres concernant la hausse demandée en lien avec les coûts réels investis au cours des cinq dernières années, ainsi que les principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour l'année 2021.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité des ressources humaines et du budget le conseil d'administration :

- Autorise un engagement financier maximal de 9 750 000 $ dans le cadre d'un appel d'offres qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité pour la conception, la production et le placement média des différentes campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour les années 2023 à 2025;
- Autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-43-22

7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séances du 10 mai 2022 et du 18 mai 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 10 mai dernier. Il fait état des principaux enjeux soulevés concernant le Rapport de conformité et du Rapport de risque du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) au 31 décembre 2021, puis présente un bref état de situation de la performance du portefeuille du FSST des scénarios de rendement pour l'année 2022. Il explique ensuite les recommandations du comité, formulées dans le cadre de la séance du 10 mai, puis d'une séance spéciale tenue le 18 mai dernier à la demande du président du comité de placement et de capitalisation quant à la détermination du taux moyen et à la dérogation nécessaire aux modalités de la politique de capitalisation, dans un souci de prudence et de diligence.

7.2.1. Politique de capitalisation

Le vice-président aux finances présente un état de situation de la performance de la politique de capitalisation du régime à la lumière des résultats aux états financiers de 2021. Il explique que la réflexion à l'égard de la capitalisation s'inscrit dans le processus de détermination d'un taux moyen de cotisation pour l'année qui vient. Ainsi, sur la base des résultats de l'exercice 2021 du FSST présentés et des modalités actuelles de la politique de capitalisation, il explique les différents scénarios analysés concernant le taux moyen de cotisation. Il présente ensuite les différents éléments pris en considération dans le cadre de la recommandation de dérogation à la politique de capitalisation pour la tarification de 2023 qui vise notamment à limiter l'ampleur d'une éventuelle hausse du taux de cotisation en 2024. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation le conseil d'administration :

- Approuve la dérogation aux modalités de la politique de capitalisation dans la tarification de 2023 et fixe à 0,16 $ par 100 $ de masse salariale assurable le crédit résultant des écarts relatifs au taux de rendement réel;

– confie au vice-président aux finances le mandat d'entreprendre, à l'automne 2022, une analyse exhaustive des modalités d'application de la politique de capitalisation visant à actualiser celles-ci à la nouvelle réalité sociale et économique.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-44-22

7.2.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2023

Le vice-président aux finances présente les principaux éléments entourant la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour 2023. Il rappelle d'entrée de jeu que ce taux correspond aux besoins financiers sur la masse salariale assurable estimée. Il explique ensuite les principaux éléments justifiant la proposition de détermination du taux moyen de cotisation à 1,50 $, soit un taux de base de 1,82 $ pour financer les opérations courantes en 2023 (1,94 $ en 2022) et un crédit de 0,32 $ pour les opérations de capitalisation (crédit de 0,27 $ en 2022). Il rappelle que les besoins financiers relatifs aux éléments de capitalisation incluent une dérogation à l'égard du crédit relatif au taux de rendement réel, consistant à fixer ce crédit à 0,16 $, plutôt qu'à appliquer le crédit qui résulterait des modalités de la politique de capitalisation, à savoir 0,23 $. Il conclut en mentionnant qu'à la prochaine séance, le conseil d'administration pourra adopter les différents éléments nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque unité de classification.

Les membres discutent ensuite de cette proposition et des objectifs de prudence en fonction notamment du contexte économique et du bon équilibre à trouver dans la détermination de ce taux afin d'éviter d'importantes fluctuations.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration fixe à 1,50 $ par 100 $ de masse assurable le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2023 et mandate le vice-président aux finances pour établir les taux de cotisation de chaque unité de classification sur la base de ce taux moyen.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-45-22

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 11 mai 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 11 mai dernier. Outre les dossiers recommandés par le comité, il présente les principaux enjeux soulevés par les membres concernant l'état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission, dont le nombre important de réclamations liées à la COVID-19 reçues depuis le 1er janvier 2022 et la question de l'indemnisation de ces réclamations, dans un contexte où la contamination est largement communautaire. Il indique également qu'un suivi a été demandé concernant l'évaluation des coûts liés aux lésions professionnelles COVID-19 de l'année 2020, pour les employeurs assujettis au mode rétrospectif du secteur des soins de la santé, qui dépassent la limite d'assurance sur la cotisation de 150 %. Quant à l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST, il fait part des discussions du comité sur le retard de recrutement des membres des comités des maladies professionnelles oncologiques et du comité scientifique sur les maladies professionnelles, ainsi que de la réflexion demandée concernant les impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement sur la mise en œuvre de la LMRSST.

7.3.1. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux

La vice-présidente aux normes du travail présente le plan de mise en œuvre 2022 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle rappelle les faits saillants de la Stratégie ainsi que les différentes actions prévues pour l'année 2022, notamment en termes de communication, de prévention, de sensibilisation et de surveillance auprès des TET, de leurs représentants et des employeurs qui les accueillent. Elle précise que le comité-conseil relatif à l'équité salariale et aux normes du travail (3.79) s'est dit satisfait de ce plan et qu'il est prévu qu'un état d'avancement soit présenté à ce comité-conseil à l'automne 2022. Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne ensuite les préoccupations soulevées par le comité concernant l'élaboration des guides destinés aux TET, dans plusieurs milieux de travail, afin de s'assurer d'une bonne compréhension de tous, incluant ceux qui ne maîtrisent pas le français. Le conseil d'administration prend acte du plan de mise en œuvre 2022 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

7.3.2. Rapport annuel de gestion 2021

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente les principaux éléments du Rapport annuel de gestion de la Commission pour l'année 2021. Il indique que celui-ci a fait l'objet d'un examen de plausibilité et de cohérence des résultats réalisé par la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes ainsi que d'un examen de cohérence et signature par le Vérificateur général du Québec. Le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour souligner la grande clarté de ce rapport et son aspect très intéressant. Des discussions ont également porté sur la possibilité que la Commission bonifie

davantage ses mesures aidant à l'employabilité des personnes handicapées.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de la planification, de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve le Rapport annuel de gestion 2021 de la CNESST;
- demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour son dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-46-22

7.3.3. Actualisation et présidence des comités stratégiques

La secrétaire générale présente la proposition concernant la révision de la présidence des comités stratégiques, leur composition et la répartition de leurs mandats, dans le cadre de la nomination de la présidente du conseil d'administration (PCA). Tel que prévu à cette Loi sur la santé et la sécurité du travail, la PCA assume notamment la présidence du comité d'audit. La présente proposition de révision des fonctions des comités stratégiques et de leur présidence est ainsi présentée afin de refléter notamment le principe de l'équilibre entre les membres syndicaux et patronaux et de combler des vacances au sein de ceux-ci.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- abolit le comité immobilier, à compter du 30 juin 2022;
- confie au comité des ressources humaines et du budget la fonction d'étudier les dossiers relatifs aux ressources immobilières de la Commission afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration;
- nomme les membres du comité des ressources humaines et du budget, ceux du comité sur les ressources informationnelles ainsi que ceux du comité de placement et de capitalisation, tel que proposé;
- nomme M. Daniel Boyer à titre de président du comité des ressources humaines et du budget.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution A-47-22

Résolution A-48-22

Résolution A-49-22

Résolution A-50-22

Résolution A-51-22

7.3.4. Projets de règlements encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les faits saillants des projets de règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP. Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente ensuite les principales discussions du comité à cet égard. En réponse à une question du président du comité, la directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation précise que les pharmaciens, quant à eux, n'ont pas à effectuer de demande d'autorisation à la Commission en vertu de ce règlement puisqu'ils sont considérés d'office comme un fournisseur.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les fournisseurs et au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourraient être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-52-22

7.3.5. Formulaire d'assignation temporaire

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente le nouveau formulaire *Assignation temporaire d'un travail* dont l'utilisation sera obligatoire à compter du 6 octobre 2022 et qui intègre les modifications législatives instaurées par la LMRSST. Il mentionne qu'il s'agit d'une demande du ministre responsable du Travail de présenter le nouveau formulaire au conseil d'administration de la Commission. Il précise que le comité aviseur et le comité de gouvernance et d'éthique ont été consultés et qu'à la demande de ce dernier, un sondage auprès des employeurs a été prévu afin de s'assurer du niveau de satisfaction du formulaire, dans une optique d'amélioration continue. Il indique que des travaux informatiques seront effectués prochainement pour la mise en œuvre de ce nouveau formulaire. Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions tenues à ce comité et des préoccupations patronales à l'égard de son application pour les employeurs. Le conseil d'administration prend acte du nouveau formulaire d'assignation temporaire d'un travail.

8. Dossiers

8.1. Bilan du Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite

La vice-présidente à l'équité salariale présente le contexte et les différentes actions réalisées concernant le Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite. Le conseil d'administration prend acte du bilan de ce plan d'action.

8.2. Prévention des accidents routiers (Suivi du CA 2021-30)

Le vice-président à la prévention introduit cette présentation sur les actions en prévention réalisées par la Commission concernant les accidents routiers. Cette présentation vise notamment à départager la responsabilité de la Commission et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant la prévention des accidents liés au transport, notamment dans le cas d'accidents survenus dans le cadre du travail et de présenter les actions conjointes et les moyens de prévention permettant de sensibiliser les milieux de travail. La directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention fait ainsi état des principaux mécanismes de concertation en place, notamment avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la SAAQ à cet égard et des actions réalisées par la Commission afin de s'assurer que ses rapports d'enquête soient tenus en compte.

Le vice-président à l'administration et aux communications poursuit en fournissant des précisions sur les différentes actions de communication réalisées et à venir en 2022 concernant cet enjeu. Ces actions font l'objet d'une collaboration avec la SAAQ pour maximiser l'utilisation de l'espace médiatique. Le conseil d'administration prend acte des actions de prévention de la Commission et de concertation avec les partenaires externes concernant les accidents de travail liés au transport.

9. Dépôt de documents

9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 29 mars au 26 avril 2022.

9.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord de l'admissibilité des réclamations.

9.4. Comité de liaison entre le MTESS et la CNESST – État de situation (Suivi du CA 2022-01)

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation concernant le comité de liaison entre le MTESS et la CNESST.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 16 h 15.

13. Prochaine séance – 16 juin 2022 à 8 h 30 au Siège social D'Estimauville (Québec)

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Québec, le 16 juin 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 22 septembre 2022 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale - membre d'office
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (par conférence téléphonique)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical (a quitté la séance entre 10h et 11h)
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronal (par téléconférence TEAMS)
M[me] Josée Méthot	membre patronale (par téléconférence TEAMS)
M. Charles Milliard	membre patronal (par téléconférence TEAMS)
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusé-e-s :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique par intérim

Invité-e-s :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST
M[me] Stania Balmir	avocate au Secrétariat général
M. Pierre-Paul Vaudreuil	directeur du soutien aux opérations et directeur du génie-conseil par intérim

M^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
M. Louis Forgues	directeur général du portefeuille d'investissements
M. Pascal Cardin	directeur du Service de la pérennité des actifs et de la conception des solutions technologiques
M^{me} Catherine Bannon	directrice du Service du conseil et de la gouvernance
M^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M. Jean Champagne	directeur général de l'admissibilité des réclamations

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Simon Lévesque, M^{me} Josée Méthot et M^{me} Anny Bienvenue indiquent qu'ils se retireront de la séance pour la présentation du point 7.3.3 Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021 en raison d'une apparence de conflits d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts sur les autres sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 mai 2022

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Tout d'abord, elle effectue un retour sur la dernière rencontre du G5 et indique que le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif a été invité pour s'entretenir avec les 5 PDG des grands organismes publics. Celui-ci a également été sensibilisé aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement concernant le secteur des technologies de l'information.

La présidente-directrice générale poursuit avec un état de situation des stratégies jeunesse et immigration, et fait état des remises de prix effectuées dernièrement par les membres du comité de direction de la Commission, notamment pour le programme Kinga. Elle souligne que ces démarches ont été très appréciées de la part des récipiendaires et des écoles participantes. Elle présente également un état de situation des travaux relatifs à l'adoption et au dépôt de l'addenda au Plan

d'action de développement durable 2021-2023, auquel la Commission est assujettie.

Concernant la mise en œuvre de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail qui sera en vigueur le 24 août prochain, la présidente-directrice générale présente les principaux pouvoirs qui ont été octroyés à la Commission, en termes de recours pouvant être exercés en fonction de cette loi, ainsi que l'évaluation des impacts de ceux-ci pour le secteur des normes du travail.

La présidente-directrice générale présente par la suite un état de situation du Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022, qui sera remis le 22 juin prochain et dont la candidature de la Commission a été retenue. Pour terminer, elle présente également un état de situation de la toute première édition des Prix Vision, permettant de souligner les efforts des 29 équipes de projet qui se sont démarquées dans les quatre catégories reflétant la vision de la CNESST inscrite au Plan stratégique 2020-2023.

5. Nomination des membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Annick Delisle	M. Daniel Demers
M. Alexandre Gagnon	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	Mme Sophie Martin
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-53-22.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Alexandre Gagnon	Mme Kim Paradis
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Marilyne Duquette
Mme Marie-Hélène Jetté	Mme Annie Landry
Mme Zeineb Mellouli	Mme Jessica Olivier-Nault

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-64-22.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement

La présidente-directrice générale, accompagnée du vice-président aux finances et du vice-président à la prévention mentionne d'entrée de jeu qu'une réflexion est en cours sur la fréquence de présentation de cette feuille de route COVID-19 et qu'en fonction du contexte sanitaire de l'automne prochain, il serait possible que celle-ci fasse uniquement l'objet d'un dépôt et non d'une présentation, si les membres sont d'accord. Une discussion plus approfondie sur certains aspects liés à la COVID-19 aurait également lieu au cours de l'automne, afin de déterminer la position de la Commission en lien avec ses responsabilités et des impacts concernant la suite de la situation pandémique. Elle enchaîne ensuite avec les faits saillants de la présente période, notamment concernant la baisse importante de nouvelles réclamations. Elle en profite également pour remercier le conseil d'administration pour le suivi assidu de cette feuille de route et l'apport important du conseil à cet égard.

Les membres discutent ainsi des éléments à prendre en considération pour les prochaines présentations de ce dossier. Ils notent notamment l'importance du suivi sur les réclamations, ainsi que de la prévention et des aspects financiers, qui devraient minimalement faire l'objet d'un dépôt de document lors de chaque séance. La réflexion sur la poursuite ou non de l'indemnisation de ces réclamations devra également faire l'objet d'analyses et d'échanges approfondis.

Quant aux aspects financiers, le vice-président aux finances fait état de la situation des rendements du portefeuille de placements du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) qui risque d'engendrer une pression importante sur son taux de capitalisation. À cet égard, un membre patronal suggère d'augmenter la fréquence des rencontres du comité de placement et de capitalisation au cours des prochains mois, afin d'être en mesure de suivre cette situation financière avec attention, de même que l'ajout d'un point statutaire au conseil d'administration à ce sujet. Par ailleurs, il est convenu de transmettre aux administrateurs une note informative sur l'état de situation de la performance du portefeuille de placements du FSST à mi-parcours de la saison estivale.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Pour la période de juin, elle fournit notamment des précisions sur l'évaluation des impacts de la grève des ingénieurs sur les travaux de mise en œuvre pour le volet de la prévention. Elle présente ensuite un bref état d'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST en soulignant les nouveautés, les éléments à surveiller, ainsi que les raisons des reports de certaines actions. Elle conclut en mentionnant que la poursuite de la mise en

œuvre de ce programme sera suivie avec attention au cours de la période estivale.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique les différentes discussions et préoccupations soulevées par les membres du comité lors de la séance du 8 juin dernier. Un échange sur le niveau de confiance de la réalisation de l'ensemble des actions prévues à ce tableau de bord a eu lieu. Les membres ont également rappelé le souhait des administrateurs que le Gouvernement procède avec diligence aux nominations des membres des comités des maladies professionnelles oncologiques (CMPO) et du Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) et qu'une communication écrite à ce sujet devait être transmise au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). À cet effet, l'observatrice du MTESS en prend note et présente un état de situation du processus en cours et des enjeux relatifs au recrutement.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 6 juin 2022

La présidente du comité d'audit présente les faits saillants de la séance du 6 juin dernier. Elle aborde notamment les discussions et questions des membres relatives au suivi sur l'analyse des pratiques et des règles concernant la sécurité physique et de l'information dans le contexte du travail en mode hybride. Elle indique également que le comité a souligné le départ à la retraite de M. Michel Harvey, directeur du Service de l'audit et des enquêtes internes, après de nombreuses années de services au sein de la Commission.

7.2. Rapport du président du comité immobilier – Séance du 13 juin 2022

Le président du comité immobilier présente les sujets discutés lors de la séance du 13 juin dernier. Il mentionne notamment que la reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier d'Estimauville (PIE) effectuée depuis décembre 2017 a été présentée pour la dernière fois lors de cette séance et qu'un suivi du budget indique une économie potentielle d'environ 13 M $ grâce au suivi rigoureux et à diverses subventions obtenues. Il rappelle également la décision du conseil d'administration d'abolir ce comité à partir du 30 juin 2022 et de jumeler les fonctions relatives aux ressources immobilières au comité des ressources humaines et du budget. Il en profite donc pour remercier les membres de ce comité pour leur participation, ainsi que les employés de la permanence qui y étaient impliqués.

7.2.1. Prolongation du bail au 25, boulevard La Fayette, Longueuil

Le président du comité immobilier présente les faits saillants du dossier de prolongation du bail pour les bureaux de la Commission situés à Longueuil. Il indique notamment que ce renouvellement d'un an est aux mêmes taux et conditions en

vigueur au 31 mars 2023 et que cela permettra de synchroniser la fin du bail et la planification de la livraison du projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS), dont le dossier d'opportunité sera présenté pour approbation du conseil d'administration lorsque les travaux d'analyse des besoins seront terminés.

Le vice-président à l'administration et aux communications répond ensuite aux questions relatives à l'objectif et à l'échéancier de livraison du NERS.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 1 455 832,18 $ pour la prolongation du bail actuel des locaux situés au 25, boulevard La Fayette, à Longueuil, par l'exercice de l'option de renouvellement prévue à l'avenant au bail, composé de :
    - 1 396 432,18 $ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée d'un an, comprise entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024. La superficie locative est composée de 4 549,59 m^2 d'espaces à bureaux et de 46,81 m^2 d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 306,03 $/$m^2$ pour le terme d'un an, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 88,04 $/$m^2$ pour le terme d'un an. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
    - 59 400,00 $ pour la location de 45 espaces de stationnement, entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-54-22.

7.2.2. Prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi)

Le président du comité immobilier présente les faits saillants du dossier de prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay, pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 2023. Il précise notamment que cette prolongation de bail permettra d'évaluer le regroupement du secteur des normes du travail occupant des espaces dans l'arrondissement de Jonquière à celui de la santé et de la sécurité du travail, tout en tenant compte des besoins émergents dans cette région (télétravail en mode hybride, politique de régionalisation et recrudescence d'embauche dans la région).

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 2 236 520,46 $ pour la prolongation du bail actuel des locaux situés au 901, boulevard Talbot, à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi), par un avenant au bail, composé de :
  - 2 223 273,90 $ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée de trois ans, comprise entre le 1er mai 2023 au 30 avril 2026. La superficie locative est composée de 2 396,25 m^2 et de 40,78 m^2 d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 308,08 $/$m^2$ pour le terme de trois ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 70,00 $/$m^2$ pour le terme de trois ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
  - 13 246,56 $ pour l'entretien des douches, entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2026. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-55-22.

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 8 juin 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente son rapport de la séance du 8 juin dernier. Il présente brièvement les sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance, dont celui relatif à la proposition d'un outil permettant d'évaluer la charge de travail des membres des comités-conseils règlementaires. Il souligne que le comité a réaffirmé son souhait que les présidents des comités-conseils soient proactifs en cas d'impasses afin d'en aviser promptement le comité de gouvernance et d'éthique.

7.3.1. Modification à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST

La secrétaire générale, accompagnée de la vice-présidente aux normes du travail et de la juriste responsable de ce dossier présente les grandes lignes des modifications proposées à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la CNESST, afin d'y inclure notamment les nouveaux pouvoirs confiés à la Commission en vertu de *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* ainsi qu'en vertu de la *Charte de la langue française*. Le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour mentionner les questionnements et suivis demandés par le comité concernant l'exercice de certains nouveaux pouvoirs.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil

d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-56-22.

7.3.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines. Il expose les principales modifications, ainsi que les principaux éléments de l'analyse d'impacts règlementaires, dont les coûts anticipés pour les entreprises concernant le volet de la formation modulaire du travailleur minier et au programme de contrôle de terrain.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne ensuite que ce projet de règlement est recommandé par le comité, après consensus du comité-conseil de révision du RSSM (3.57) et des sous-comités impliqués dans ces travaux règlementaires. Par ailleurs, il en profite pour rappeler qu'en fonction de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, la Commission devrait s'assurer, lorsqu'elle impose une nouvelle formalité administrative, d'en retirer une autre d'un coût équivalent pour les entreprises. Le vice-président à la prévention explique ainsi les différentes démarches et analyses effectuées à cet égard, tant de façon globale que lors des différents travaux règlementaires.

[redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-57-22.

7.3.3. Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021

Le vice-président à la prévention présente la reddition de compte sur l'utilisation des subventions versées aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'année 2021. Il présente un historique des sommes allouées à ces ASP au cours des dernières années, ainsi que des sommes qui ont fait l'objet d'un report en 2021, puis en 2022, de même que les grandes lignes de l'utilisation actuelle et du pourcentage d'avancement de leurs projets en cours. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique que cette reddition de compte avait été demandée par le conseil d'administration, afin de vérifier ce que les ASP avaient planifié et ce qui a réellement été utilisé. Il souligne que d'après les constats effectués, il y a une bonne utilisation des fonds. Un membre syndical mentionne également que cela incite également les ASP à bien livrer les programmes d'activités comme prévu.

Le conseil d'administration prend acte de la reddition de comptes sur l'utilisation des sommes versées aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) en 2021.

7.4. Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 8 juin 2022

La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles présente le rapport de la séance du 8 juin dernier. Elle présente tout d'abord les dossiers recommandés par le comité et les principales discussions survenues à leur égard. Elle aborde ensuite les faits saillants du dossier relatif aux services numériques aux représentants, au bilan de l'utilisation des sommes de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2021, ainsi que du plan d'accueil de la nouvelle experte-conseil du comité, M^{me} Josianne Marsan.

7.4.1. Projet LMRSST – Mécanismes de prévention- construction (formation)

Le vice-président à la transformation numérique, accompagné du vice-président à la prévention et de la directrice générale du programme LMRSST présente le dossier d'affaires proposé concernant la formation obligatoire prévue à la LMRSST concernant le secteur de la construction, dont la Commission impartirait la gestion de cette formation à l'externe. Il explique les différentes modalités proposées ainsi que les coûts prévus. En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration, il précise que le principal partenaire pour cette formation serait la TELUQ et qu'une évaluation externe de ce programme de formation est prévue. Quant au contenu de la formation, le vice-président à la prévention précise qu'une certaine contingence a été prévue au projet afin de permettre de la faire évoluer en fonction des travaux des comités à cet égard.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet *Mécanismes de prévention – construction (formation),* découlant de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (LMRSST);
- autorise la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-58-22.

7.4.2. Migration de systèmes vers des services d'infonuagique

Le vice-président à la transformation numérique présente le dossier d'affaires visant à migrer une partie des systèmes et des données de la Commission en infonuagique. Il explique notamment que la migration à l'infonuagique permettra à la Commission de contrer plus facilement et rapidement la désuétude matérielle et logicielle, en plus de contenir ses coûts d'exploitation technologique. Il fournit des précisions relatives aux aspects de sécurité, aux coûts, aux enjeux et aux risques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires visant à migrer une partie des systèmes et des données de la Commission en infonuagique;
- autorise la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-59-22.

8. Dossiers

8.1. État de situation : Programme de lutte contre le harcèlement physique ou sexuel (HPS) en milieu de travail

La vice-présidente aux normes du travail rappelle les objectifs du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail, l'historique des quatre premiers appels de projets ainsi que les modalités pour le dépôt de candidature d'un projet. Elle invite ensuite la directrice du Service du conseil et de la gouvernance à faire état des différents projets reçus et retenus pour le présent appel de projets, lequel s'est déroulé du 22 novembre 2021 au 31 mars 2022.

Le conseil d'administration prend acte du bilan des quatre premiers appels de projets et de l'état de situation du cinquième appel de projets dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

8.2. Campagne publicitaire sur les normes du travail 2022

La directrice générale des communications, accompagnée du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que de la vice-présidente aux normes du travail, présente le concept préconisé pour cette nouvelle campagne publicitaire pour l'année 2022 sur les normes du travail, ses objectifs ainsi que le budget et les dates de diffusion. À la fin de cette présentation, un membre patronal souligne que les termes utilisés dans l'introduction du concept radiophonique pourraient porter à confusion, puisqu'ils semblent référer à une perspective de recherche d'emplois. Ce membre souligne également que la différence de concept en couleur ou en noir et blanc, dépendant du public visé, ne semble pas avoir lieu d'être. Le vice-président à l'administration et aux communications fournit ainsi des précisions à cet égard, en indiquant notamment que le contexte de plein emploi permet de cibler des personnes étant déjà à l'emploi. Il mentionne également qu'il est souhaité d'impliquer les membres du conseil d'administration davantage en amont lors de l'élaboration des campagnes publicitaires et qu'un nouveau processus sera proposé à l'avenir.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la nouvelle campagne publicitaire sur les normes du travail.

8.3. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023

Le vice-président aux finances explique l'objectif et la méthode de calcul prévu à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) pour l'établissement de cette table de revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023. En réponse à une question d'un membre patronal, la directrice générale de l'actuariat indique pourquoi la mise à jour des données prévues à cette table n'a pas d'impacts significatifs sur les budgets et les ressources de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2023*;*
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-60-22.

8.4. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023*;*
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-61-22.

8.5. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. A-62-22.

8.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Il rappelle qu'à la séance du mois de mai dernier, le conseil d'administration a adopté un taux moyen de 1,50$ par 100% de masse assurable pour l'année 2023, et que le conseil doit maintenant donner son accord aux modifications proposées au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement, permettant de déterminer le taux applicable à chaque employeur en 2023. Il fournit ensuite des précisions sur la nouveauté incluse à ce projet de règlement concernant la catégorie de lésion « atteinte auditive » découlant des analyses actuarielles et afin d'être équitable d'une catégorie à l'autre. La directrice de l'actuariat répond ensuite aux questions des membres à cet égard, notamment sur l'impact financier pour les employeurs et sur les améliorations apportées à la répartition de l'imputation des coûts des lésions permettant une meilleure équité entre les catégories de lésions. Le vice-président aux finances conclut en présentant les principales fluctuations de taux au sein des unités de classification, en fonction de leur expérience.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-63-22.

9. Dépôt de documents

9.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 27 avril au 24 mai 2022.

9.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Un membre patronal souligne des préoccupations concernant les délais de traitement de certaines réclamations qui ne respectent pas les cibles fixées par la Commission, notamment ceux faisant l'objet d'un indicateur du plan stratégique 2021-2023. La présidente-directrice générale mentionne à cet égard que le plan d'action présenté lors de séances précédentes est toujours en cours à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail et que celui-ci est suivi avec attention. Elle indique que la situation pandémique a eu beaucoup d'impacts sur la hausse des réclamations (tel que mentionné lors de l'examen de la feuille de route) et qu'il est prévu qu'un état de situation de ce plan d'action soit présenté lors de la séance du mois de septembre prochain.

Sur un autre sujet, un autre membre patronal demande d'avoir un état de situation des données relatives aux demandes de transfert et partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles. Il est ainsi convenu que ces données sur l'imputation des coûts des lésions professionnelles seraient déposées lors de la prochaine séance.

Le conseil d'administration prend acte de l'information présentée dans ce rapport d'étape sur l'admissibilité des réclamations.

9.3. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel du Projet immobilier D'Estimauville se terminant le 29 avril 2022.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Ajournement de la séance

La séance a été ajournée à 12 h, puis reprise à 12 h 45.

13. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale remercie tout d'abord la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il souligne également le rôle important que celle-ci pourra jouer en tant que première présidente du conseil d'administration, en fonction notamment de sa grande capacité à faire émerger les consensus, particulièrement dans le contexte de la mise en œuvre de la LMRSST. Il poursuit ensuite en commentant les grandes nouveautés de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et les défis de mise en œuvre de certains volets, dont la mise sur pied du Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP). Il fait également état des enjeux prioritaires concernant cette refonte, dont l'efficacité, la réduction des délais, ainsi que la déjudiciarisation.

Les membres en profitent également pour faire état des enjeux et des défis quant à la mise en œuvre de la LMRSST et de l'importance du paritarisme. Un membre syndical souligne également que malgré les débats et les divergences d'opinions concernant l'adoption et la mise en œuvre de la LMRSST, la réputation et la crédibilité de la Commission et de son équipe de direction n'ont jamais été remises en doute.

À la fin de cet échange, la présidente du conseil d'administration en profite pour remercier la présidente-directrice générale, au nom du conseil d'administration, d'avoir assumé les fonctions relatives à la présidence du conseil d'administration depuis janvier 2016, en plus de ses fonctions de directrice de l'organisation. Elle souligne qu'il s'agit d'une tâche colossale et qui a été réalisée avec brio par celle-ci.

14. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 55.

15. Prochaine séance – 22 septembre 2022 à 13 h

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS,
le 22 septembre 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 20 octobre 2022 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical (départ à 14 h 30)
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal (départ à 16 h 25)
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

S'est excusé :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

Dr Geoffroy Denis	médecin représentant de la Direction générale de la santé publique
M^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M^{me} Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M^{me} Sophie Emond	directrice générale des communications par intérim
M^{me} Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire
M^{me} Lise Lavallée	présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82)
M^{me} Louise Tremblay	directrice de la tarification
M. Jean Champagne	directeur général de l'admissibilité des réclamations

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 13 h 03.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Madame Josée Méthot se retirera de la séance pour la présentation du point 7.1.6. (nouveau bail – relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or) en raison d'une apparence de conflits d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 juin 2022

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle mentionne que les travaux d'élaboration de la prochaine planification stratégique 2024-2027 ont débuté et qu'ils impliqueront les membres du conseil d'administration pendant la prochaine période de 18 mois. Elle annonce ensuite que la Commission est finaliste dans le cadre du Prix d'excellence de l'administration publique du Québec pour sa stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que dans le cadre des Grands Prix du génie-conseil Québécois de l'Association des firmes de génie-conseil pour le Projet immobilier D'Estimauville. En outre, elle fait mention de l'encadrement des employés candidats aux élections provinciales ainsi que de la formation des employés sur l'éthique et la déontologie dans la fonction publique et sur la gestion contractuelle. Elle présente également le projet d'intégration des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle et annonce que la Commission adoptera

dans les prochains jours sa politique organisationnelle en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel. Elle poursuit en mentionnant que la programme de retour garanti a été lancé et qu'un sondage est en cours auprès des employés concernant le nouveau modèle d'organisation du travail hybride. Elle fait ensuite état de ses visites des équipes, dont celle à Joliette à laquelle les membres du comité des ressources humaines et du budget ont été invités. Elle termine en apportant des précisions à la sortie médiatique concernant les bureaux d'accueil de la Commission, qui demeurent ouverts et accessibles aux clientèles.

5. Nomination des membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'Annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc-André Pedneault	M. Jean-Michel Houdet
M. Pascal Rousseau	M. François Ouellet
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-65-22.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Annick Delisle	M. Daniel Demers
M. Alexandre Gagnon	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	Mme Sophie Martin
Mme Audrey Massicotte	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-66-22.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc Beaubien	M. Claude Bénard
M. Christian Bourcier	M. Dominic Lemieux
M. Martin Gagnon	Me Julie Hébert
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	Mme Karine Sénéchal

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-67-22.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Juteau	M. Claude Bénard
M. Christian Bourcier	M. David Comeau
M. Martin Gagnon	M. Dominic Lemieux
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	M. Éric Savard

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-68-22.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement

À l'invitation de la présidente-directrice générale, le médecin représentant de la Direction générale de la santé publique présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il fait notamment mention de l'annonce de l'Organisation mondiale de la santé concernant l'éventuelle terminaison de la pandémie ainsi que de la situation sur la scène internationale. Il indique qu'aucune nouvelle mesure ou consigne n'est actuellement prévue pour la population ni pour les milieux de travail. En réponse à un questionnement d'un membre, il indique que les campagnes de vaccination contre la COVID-19 devraient perdurer pour les prochaines années et il rappelle les bénéfices de la vaccination, incluant pour les personnes ayant déjà contracté la maladie. Il mentionne également que les études portant sur les conséquences à long terme de la COVID-19 sont suivies par la Direction nationale de la santé publique, notamment au regard des répercussions sur les milieux de travail.

Le médecin fait ensuite état de la situation concernant l'éclosion d'une contamination au champignon Candida Auris à l'hôpital Pierre-Boucher. Il énonce que celle-ci est d'intérêt pour les milieux de soins, plus particulièrement au regard de la protection des personnes immunosupprimées ou immunodéficientes.

Par la suite, la présidente-directrice générale annonce que la feuille de route concernant l'état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission présentera dorénavant les volets relatifs aux réclamations, aux aspects financiers et à la prévention. Ainsi, elle invite les vice-présidents à présenter un état de situation au 4 septembre 2022 de ces trois volets.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les données sur les réclamations en lien avec la COVID-19, en ce qui a trait aux lésions professionnelles et au programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD). Il rappelle que ces réclamations sont traitées par une unité distincte et que l'importance de leur volumétrie par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles pourrait entraîner des répercussions sur l'atteinte des cibles prévues au plan d'action sur l'admissibilité des réclamations. Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les préoccupations soulevées par le comité relativement au nombre élevé de réclamations déposées depuis le début de l'année 2022. Il mentionne que le comité a demandé d'obtenir la proportion annuelle des débours associés aux lésions professionnelles COVID-19 par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles COVID-19, depuis 2020.

Le vice-président aux finances présente ensuite les faits saillants des aspects financiers relatifs aux réclamations en lien avec la COVID-19. Il mentionne la fin de la présentation des données relatives aux cotisations et aux placements dans la feuille de route COVID-19, considérant que ces données ne varient plus en fonction de l'état sanitaire et que celles relatives aux placements sont analysées de manière globale par le comité de placement et de capitalisation.

Le vice-président à la prévention fait état des données sur les interventions en prévention-inspection réalisées au regard de la COVID-19 par les inspectrices et les inspecteurs. Il souligne une diminution des interventions depuis le mois de janvier 2022 et mentionne que le guide générique sur les normes sanitaires pour les milieux de travail a été modifié en collaboration avec la Direction générale de la santé publique afin d'être applicables en tout temps, incluant en cas de nouvelles vagues.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission concernant les réclamations, les aspects financiers et la prévention.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle mentionne que les travaux ont été suivis rigoureusement pendant la période estivale et que les enjeux sont rapidement pris en charge afin d'éviter de prendre du retard dans la livraison des mesures.

Elle fait également état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST, plus particulièrement pour les mesures dont certaines étapes ont été réalisées ou dont le statut est à surveiller. Elle mentionne notamment qu'en réponse aux commentaires reçus, le nouveau formulaire d'assignation temporaire a été mis en ligne et les pages web concernant le régime intérimaire ont été mises à jour. Elle explique ensuite que l'absence actuelle de consensus entourant la dispensation des formations pour le secteur de la construction empêche de devancer la mise en œuvre de cette mesure à l'été 2023. Le déploiement de cette mesure sera toutefois réalisé le 1er janvier 2024, comme prévu à la LMRSST.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne ensuite que le comité a rappelé ses préoccupations relatives au processus de nomination des membres du comité des maladies professionnelles oncologiques et du comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) par le gouvernement. L'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale fait alors état des affichages de poste en cours pour les membres du CSMP et indique que des solutions pourraient être discutées avec le prochain ministre du Travail, après la période électorale, le cas échéant.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 13 septembre 2022

Le président du comité des ressources humaines et du budget présente les faits saillants de la séance du 13 septembre dernier. Il mentionne notamment que les campagnes publicitaires liées à la LMRSST ont un taux d'appréciation très élevé et qu'un suivi a été demandé concernant la stratégie de communication spécifique au secteur de la construction. Il rapporte ensuite les principaux éléments de la nouvelle vision immobilière de la Commission et de ses répercussions sur les prochains baux à conclure. Il présente un aperçu des dossiers qui ont été recommandés pour décision du conseil d'administration et qui font l'objet des points suivants.

7.1.1. Effectifs additionnels requis pour la mise en place permanente d'une Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET) et d'activités de prévention à l'intention des employeurs qui les accueillent

Le vice-président aux finances rappelle que la Commission s'est dotée, en décembre 2021, d'une Stratégie à l'égard des TET et que le plan de mise en œuvre de cette Stratégie inclut la pérennisation de l'Escouade de prévention auprès des TET et des activités de prévention à l'intention des employeurs qui les accueillent. Il présente la

mise en contexte ainsi que les objectifs de la demande d'effectifs additionnels requis pour la mise en place permanente de cette Escouade, selon une séquence d'implantation établie sur une période de trois ans.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- prend acte de l'estimation de la dépense annuelle permettant de combler les besoins d'effectifs additionnels requis pour la mise en place permanente d'une Escouade prévention TET et d'activités de prévention à l'intention des employeurs (1 250 000 $ pour l'équivalent de 12 ETC à terme en 2024);
- autorise la présidente-directrice générale à entreprendre, dès 2023, les démarches gouvernementales requises en conséquence.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-69-22.

7.1.2. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

Le vice-président aux finances explique les obligations de la Commission en matière d'adoption de lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction. Il fait état des excellents résultats de la Commission au dernier exercice de vérification du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant l'application des lignes internes de conduite par certains organismes publics. Malgré cela, il mentionne que la Commission souhaite bonifier, de manière proactive, les lignes internes de conduite afin d'y intégrer de bonnes pratiques provenant de diverses sources. Il présente ensuite brièvement ces modifications.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration adopte la nouvelle version des *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-70-22.

7.1.3. Vers une vision immobilière intégrée

Le vice-président à l'administration et aux communications présente la nouvelle vision immobilière intégrée de la Commission. Il explique que cette vision prend en considération les effets du télétravail sur l'occupation des espaces à bureaux, de même que la politique gouvernementale en matière de régionalisation des emplois. Cette vision propose donc de nouveaux critères concernant l'aménagement intérieur des locaux ainsi que le choix des sites d'implantation. Le vice-président présente

ensuite les trois principes directeurs sur lesquels s'appuie la vision en matière immobilière (attrayant, innovant et ressourçant) et l'application des objectifs du « milieu de travail axé sur les activités » (MTAA). Il mentionne que les bureaux de Joliette ont fait l'objet d'un projet pilote pour l'application de cette nouvelle vision et que les employés s'en déclarent très satisfaits. Il annonce les prochains sites à faire l'objet de la mise en place du MTAA et présente brièvement le projet de création de trois pôles de collaboration dans le Grand Montréal.

Le conseil d'administration prend acte de la nouvelle vision immobilière intégrée de la Commission.

7.1.4. Projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS) : dossier d'affaires portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les éléments principaux du dossier d'affaires du projet NERS, ce dernier faisant partie de la première phase du projet de création de trois pôles de collaboration dans le Grand Montréal. Il mentionne qu'une structure de gouvernance de projet sera mise en place et qu'un rapport d'avancement sera présenté sur une base semestrielle au comité des ressources humaines et du budget ainsi qu'au conseil d'administration. En réponse à une question d'un membre, il précise que l'estimation des bénéfices financiers représente des bénéfices nets et qu'elle dépend de la possibilité de quitter les locaux du 500, René-Lévesque avant le terme du bail. Le scénario réaliste mène donc à anticiper des économies nettes d'environ 12 M $.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal;
- autorise un engagement financier maximal de 62,465 M$, pour la réalisation du projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS) et la conclusion des baux afférents, composé de :
    - 19,845 M$ pour les contrats touchant les travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition du mobilier ainsi que les autres coûts associés;
    - 26,032 M$ pour la signature d'un bail de 10 ans, compris entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2035 et de 13,016 M$ pour l'option de renouvellement de 5 ans, du 1er avril 2035 au 31 mars 2040, sous réserve de l'issue de l'appel au marché et de la prolongation du bail actuel d'une année supplémentaire;
    - L'espace loué, sujet à mesurage, sera d'environ 6 600 m^2 à un taux estimé de 392 $/$m^2$ pour les espaces à bureaux et de 60 m^2 à un taux unitaire estimé à 267 $/$m^2$ pour l'espace d'entreposage, et ce, pour le premier terme de 10 ans. Les taux seront sujets à la clause d'indexation

annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;

- 1,601 M$, incluant une marge de négociation d'au plus 10 %, pour le renouvellement d'une année additionnelle du bail actuel des locaux situés au 25, boulevard La Fayette, à Longueuil, comprise entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 en tenant compte des paramètres du bail en vigueur et ce, conditionnellement à la conclusion d'une entente à convenir entre la CNESST et le propriétaire du site actuel de Longueuil;
- 1,970 M$ pour l'acquisition et la mise en place des équipements informatiques requis à la transformation numérique du nouveau milieu de travail du NERS.

– autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-71-22.

7.1.5. Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Salaberry-de-Valleyfield

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

– approuve le dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités (MTAA) à Salaberry-de-Valleyfield;

– autorise un engagement financier maximal de 13,3 M$ dans le cadre d'un appel au marché visant à réaliser le projet et à relocaliser les employés dont le port d'attache est à Salaberry-de-Valleyfield, composé de :

- 4 920 000 $ pour la signature d'un bail de 10 ans, compris entre le 1er mai 2024 et le 30 avril 2034 et de 2 460 000 $ pour l'option de renouvellement d'une durée de 5 ans, du 1er mai 2034 au 30 avril 2039. L'espace loué, sujet à mesurage, sera d'environ 1 640 m^2, à un taux estimé de 300 $/$m^2$ pour la première période de 10 ans. Les taux seront sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- 5 920 000 $ pour les travaux d'aménagement intérieur, incluant le mobilier.

– autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-72-22.

7.1.6. Nouveau bail – Relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or

Le vice-président à l'administration et aux communications rapporte que la décision de l'Association minière du Québec (AMQ), préalable à la décision du conseil d'administration de la Commission, a été prise la veille. La secrétaire générale adjointe propose des modifications mineures à la résolution afin que cette dernière soit conforme à la décision prise par l'AMQ.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 3 642 933 $ dans le cadre d'un appel d'offres visant la relocalisation des locaux du poste de sauvetage minier de Val-d'Or, composé de :
    - 1 168 109 $ pour un bail de 10 ans, du ou vers le 1er février 2024 au ou vers le 31 janvier 2034. L'espace à bureaux loué, sujet à mesurage, est de 184,80 m^2 et le taux unitaire annuel est de 275,84 $/$m^2$ pour toute la durée du bail. L'espace pour le garage et l'entreposage loué, sujet à mesurage, est de 267,30 m^2 et le taux unitaire annuel est de 234,81 $/$m^2$ pour toute la durée du bail. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle d'ajustements périodiques au taux réel des frais d'exploitation et des taxes;
    - 584 055 $ pour l'utilisation de l'option de renouvellement d'une durée de 5 ans, du ou vers le 1er février 2034 au ou vers le 31 janvier 2039. Les taux unitaires annuels sont sujets à la clause d'indexation annuelle d'ajustements périodiques au taux réel des frais d'exploitation et des taxes;
    - 1 890 766$ pour les travaux d'aménagement intérieur et de mobilier;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-73-22.

7.1.7. Service de gardiennage pour assurer la sécurité du personnel, de la clientèle et des biens de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 4,32 M$ dans le cadre d'un appel d'offres public concernant l'octroi d'un contrat de services de gardiennage, pour assurer la sécurité du personnel, de la clientèle et des biens de la Commission, pour une période de 36 mois, couvrant la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2026;

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-74-22.

7.1.8. Placements média hors campagne 2022-2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 1 845 000 $ afin de permettre le paiement des placements média « hors campagnes » par l'entremise d'un regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour une période de 31 mois, soit de septembre 2022 à mars 2025;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-75-22.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 14 septembre 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 14 septembre dernier. Il présente brièvement les sujets qui sont prévus aux points 9.5 et 9.6 de l'ordre du jour de la présente séance. Il informe ensuite les membres du conseil d'administration des discussions entourant les sujets non-inscrits à la présente séance, soient le portrait des coûts des lésions COVID-19 des employeurs au mode rétrospectif du secteur des soins de la santé, l'approche d'élaboration du plan stratégique 2024-2027 et le litige concernant le Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, pour lequel la Commission est une partie intervenante. Concernant ce dernier sujet, le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'un suivi est attendu afin de clarifier l'application des règles internes de gouvernance relativement au pouvoir d'intervention de la Commission devant les tribunaux. Le comité sera également informé de la décision rendue par la Cour Supérieure dans ce dossier. La présidente-directrice générale ajoute que le conseil d'administration sera informé des dossiers judiciaires qui ont un caractère stratégique, en tenant compte des possibilités de conflit d'intérêts de ses membres.

7.2.1. Reddition de compte mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2022

À l'invitation du vice-président à la prévention, la directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire présente les faits saillants du bilan de mi-année des travaux réalisés en 2022 prévus dans la Planification des travaux réglementaires 2021-2023. Elle annonce que selon l'état des travaux en cours, 54 % ont atteint l'objectif

fixé ou sont en cours de l'atteindre d'ici la fin de l'année 2022. Elle présente ensuite les travaux à surveiller, plus particulièrement ceux relatifs aux appareils de levage de personnes et de matériaux qui soulèvent des enjeux sur la formation, dont celle des grutiers. Elle mentionne qu'un suivi serré de l'état d'avancement des travaux réglementaires sera effectué cet automne afin d'atteindre la cible de 85% prévu au plan stratégique et que toute impasse sera portée à l'attention du conseil d'administration.

La directrice générale explique ensuite qu'une décision du conseil est nécessaire pour suspendre les travaux relatifs au projet de règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), puisqu'au préalable, il est nécessaire que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Commission s'entendent sur les modalités de rémunération des IPS. Les discussions devraient conduire prochainement à une entente.

La présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) est ensuite invitée à faire état des travaux de ce nouveau comité-conseil créé en janvier 2022. Elle mentionne que le comité-conseil se réunit mensuellement et que certains éléments font l'objet de consensus, notamment au regard des règles de fonctionnement des comités de santé et de sécurité. Comme l'objectif visé par le plan de travail du comité-conseil est de convenir d'orientations réglementaires au plus tard en juin 2023, elle énonce que l'état d'avancement des travaux sera surveillé attentivement.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte de l'état d'avancement des travaux réalisés en 2022 prévus dans la Planification des travaux réglementaires 2021-2023;
- approuve la suspension des travaux du Règlement sur les infirmiers et infirmières praticien(ne)s spécialisé(e)s.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-76-22.

7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupe d'unités pour l'imputation des coûts de la surdité professionnelle)

Le vice-président aux finances présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement concernant les groupes d'unités pour l'imputation des coûts de la surdité professionnelle. Il explique que ce dernier découle d'une modification à la Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles (LATMP) introduite par la LMRSST, permettant à la Commission de déterminer par règlement, aux fins de l'article 328 de la LATMP, les groupes d'unités auxquels elle peut imputer le coût des prestations dues en raison d'une atteinte auditive causée par le bruit qui ne résulte pas d'un accident de travail. Il rappelle que l'imputation des coûts de la surdité professionnelle à des groupes d'unités, plutôt qu'à l'ensemble des employeurs, vise à accroître l'équité entre les employeurs par un financement plus juste des coûts de chacun. Il présente ensuite la méthodologie utilisée pour établir les

huit groupes d'unités proposés, laquelle s'appuie sur l'expérience d'un bassin de près de 30 000 dossiers de surdité professionnelle.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des préoccupations énoncées par certains membres du comité lors de l'analyse de ce dossier. Il rapporte les échanges concernant la valeur probante des données récoltées afin de soutenir le projet de règlement, les disparités dans la détermination des regroupements d'unités ainsi que les enjeux en matière d'admissibilité des réclamations pour surdité professionnelle. Il souligne que le mémoire amendé et approuvé par courriel par le comité le 19 septembre 2022 répond à plusieurs préoccupations énoncées par certains membres du comité. Par contre, il rapporte que les aspects relevant de l'admissibilité des surdités professionnelles devraient être étudiés davantage dans le cadre d'un audit, notamment au regard du traitement de ces dossiers en comparaison avec les autres provinces canadiennes, en considération des devoirs de la Commission en tant que fiduciaire du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). Des membres du conseil acquiescent à cette proposition, qui pourrait être étudiée au comité de gouvernance et d'éthique, avant d'être présentée au conseil d'administration.

Un membre du conseil rappelle alors que la prévention est liée à l'indemnisation et que les règles de prévention relatives à l'exposition au bruit ont évolué au Québec. Il ajoute que la décision du conseil porte aujourd'hui sur l'imputation des sommes aux employeurs concernés par la surdité professionnelle.

Le vice-président aux finances énonce que les préoccupations de certains membres du comité de gouvernance et d'éthique ont bien été entendues et que par conséquent, sa vice-présidence sera mandatée de produire un état de situation sur la base de l'expérience des dossiers de surdité professionnelle de 2023 et des impacts tarifaires avant l'établissement de la tarification de 2025 et de l'ajustement rétrospectif de la cotisation de 2023, en incluant, le cas échéant, des mesures d'atténuation qui pourront aller jusqu'à l'imputation à l'ensemble des employeurs, pour certains ou tous les groupes d'unités de classification. Il ajoute que le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail sera mandaté pour ajuster, dès 2023, le processus d'admissibilité des réclamations de surdité professionnelle afin d'impliquer les employeurs concernés, en conformité avec les recommandations des mandats d'audit interne en cours sur ces réclamations.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement créant les groupes d'unités de classification servant à l'imputation d'une atteinte auditive causée par le bruit qui ne résulte pas d'un accident du travail (surdité professionnelle);
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration

des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis pour publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication;

- mandate le vice-président aux finances de produire un état de situation sur la base de l'expérience des dossiers de surdité professionnelle de 2023 et des impacts tarifaires avant l'établissement de la tarification de 2025 et de l'ajustement rétrospectif de la cotisation de 2023, en incluant, le cas échéant, des mesures d'atténuation qui pourront aller jusqu'à l'imputation à l'ensemble des employeurs, pour certains ou tous les groupes d'unités de classification;
- mandate le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail pour ajuster dès 2023 le processus d'admissibilité des réclamations de surdité professionnelle afin d'impliquer les employeurs concernés, en conformité avec les recommandations des mandats d'audit interne en cours sur ces réclamations.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-77-22.

7.2.3. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - Mise à jour du RAM

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que les associations professionnelles se déclarent satisfaites de la hausse tarifaire prévue au projet de règlement. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-78-22.

7.3. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 15 septembre 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la rencontre du 15 septembre dernier, au cours de laquelle la Caisse de dépôt et placement du Québec a présenté le rendement du fonds particulier du FSST. Il relate que le rendement réalisé par le fonds particulier du FSST au premier semestre de 2022 est de -8,8 % et qu'il est de -7,6 % au 9 septembre 2022. Il mentionne également que les mécanismes de surveillance sont suffisants et qu'un rapport du rendement du portefeuille du FSST sera fait à toutes les séances du conseil d'administration de manière à tenir informés régulièrement les membres,

considérant la volatilité actuelle des marchés financiers.

8. Dossiers

8.1. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les résultats de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail de l'année 2021. Considérant les très bons résultats obtenus, il a été décidé de reconduire le même type de concept pour la campagne sociétale de cette année. Il mentionne que certains membres du conseil d'administration ont eu l'opportunité de commenter l'orientation préconisée pour la campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2022 lors d'un atelier consultatif tenu le 13 septembre dernier.

La directrice générale des communications par intérim présente ensuite les objectifs de la campagne 2022, la stratégie de diffusion et le concept détaillé. Des membres du conseil félicitent la Commission pour le concept et accueillent favorablement le fait que les responsabilités en matière de prévention soient présentées comme appartenant autant aux travailleurs qu'aux employeurs. Ils auraient cependant souhaité que ce concept soit présent pour toutes les plates-formes d'information. La directrice générale par intérim prend acte de cette remarque.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2022.

8.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023 – Adoption finale

Sur la foi de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du *Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2023*;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;
- approuve, pour les lésions survenues après le 31 décembre 1980, l'application des taux présentés dans ce règlement, excluant les paiements pour des rentes, aux fins d'établir la cotisation des dépenses d'administration payable par les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la LAT;
- approuve, pour les lésions survenues avant le 1er janvier 1981, des frais annuels exigibles de 232 $ (222 $ en 2022) par dossier où il y a paiement d'une rente d'incapacité permanente ou d'une rente pour personne à charge d'un travailleur décédé en raison de sa lésion.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-79-22.

8.3. Règlement modifiant le règlement sur le financement – Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la présidente du conseil d'administration à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-80-22.

8.4. État de situation à l'admissibilité des réclamations (suivi 2022-11 du CA)

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente l'état de situation au 30 juin 2022 du plan d'action sur l'admissibilité des réclamations, tel que demandé par le conseil d'administration en juin dernier. Il fait rapport du suivi des indicateurs inscrits au plan stratégique ainsi que de la volumétrie des réclamations dues à la COVID-19. Il indique que malgré la hausse importante des réclamations reçues en lien avec la COVID-19, la direction générale de l'admissibilité des réclamations est toujours en voie d'atteindre les cibles d'ici la fin de l'année. À la lecture des données présentées, un membre du conseil demande de recevoir un portrait des lésions professionnelles chez les jeunes travailleurs. Un suivi sera fait à ce sujet.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du rapport d'étape de l'état de situation à l'admissibilité des réclamations.

9. Dépôt de documents

9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 $ et plus conclus par la Commission du 25 mai au 29 août 2022.

9.3. État de situation des demandes de transfert et de partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles (suivi 2022-12 du CA)

En réponse à une question d'un membre, le vice-président aux finances explique qu'une partie de la hausse des demandes de transfert d'imputation par les employeurs est en lien avec les mesures d'assouplissement mises en place par la Commission pendant l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation des demandes de transfert et de partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles.

9.4. État de situation de la performance du portefeuille du FSST

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la performance du portefeuille du FSST.

9.5. Proposition d'une méthode d'analyse comparative des hypothèses de coûts pour soutenir les travaux des comités-conseils (suivi 2022-09 du CA)

Le conseil d'administration prend acte de la méthode d'analyse comparative des hypothèses de coûts visant à fournir des estimations préliminaires aux membres des comités-conseils pour soutenir les travaux réglementaires.

9.6. Orientations stratégiques de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Le conseil d'administration prend acte des orientations stratégiques retenues par la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels pour assurer l'atteinte des cibles de service fixées par le ministère de la Justice dans l'application du régime d'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles.

10. Divers

Aucun objet en divers.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h 06.

13. Prochaine séance – 20 octobre 2022 à 13 h

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS,
le 20 octobre 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 15 décembre 2022 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical (départ à 16 h 15)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (départ à 15 h 45)
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (départ à 16 h 00)

Se sont excusés :

M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Carole Neill	membre syndicale
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

M^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant de la Direction nationale de la santé publique
M^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M. David Dubois	directeur du soutien à la prise en charge et à la santé psychologique
M^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M. Anthony Prost	directeur général des placements et de l'expertise financière
M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation
M^{me} Cathy Belzile	directrice du service de la planification et de l'expérience-conseil
M. Louis Forgues	directeur général du portefeuille d'investissements
M^{me} Sophie Briand	directrice du soutien à la prestation de services aux normes du travail
M^{me} Catherine Bannon	directrice du service du conseil et de la gouvernance
M^{me} Laurence Lebel-Ouellet	conseillère en communication

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 13 h 03.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 22 septembre 2022

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2022 est adopté, avec deux modifications. La première est demandée par un membre patronal au point 7.2 afin de clarifier qu'un suivi à l'égard de la décision rendue par la Cour supérieure du Québec dans le litige concernant le Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires sera présenté au conseil d'administration. La seconde modification est demandée par un membre syndical au point 7.2.2 afin de distinguer les préoccupations des membres syndicaux et patronaux sur le sujet.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle annonce qu'un nouveau programme de l'Escouade prévention jeunesse visant les étudiants en formation professionnelle dans les écoles secondaires a été déployé sous forme de projet pilote. En outre, elle mentionne qu'à l'occasion de la Journée de l'expérience client, le personnel de la Commission s'est vu rappeler les grandes attentes de la direction en cette matière.

Elle ajoute qu'une rencontre de tous les 256 gestionnaires de l'organisation s'est tenue le 13 octobre 2022 et portait notamment sur la transformation numérique et la nouvelle offre de service des accueils des bureaux. Elle annonce également que la Commission a terminé en première place au « Défi sans auto solo » dans la catégorie moyenne organisation. Le nouveau siège social a aussi gagné la première place des Grands Prix du Design de l'Agence PID.

En matière de ressources humaines, la présidente-directrice générale mentionne que la Politique organisationnelle sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail a été modifiée afin de s'arrimer à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Elle rappelle que la Commission est finaliste dans le cadre du Prix d'excellence de l'administration publique du Québec pour sa stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Des comités consultatifs ont par ailleurs été mis en place avec le personnel de la Commission pour soutenir la prise de décision en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de personnes en situation de handicap. La présidente-directrice générale indique ensuite que le Programme Ascension, visant la relève de gestion à l'intention des gestionnaires en poste, a été mis en place conformément à l'un des objectifs prévus au plan stratégique de la Commission. Elle fait également état des séances d'accueil des nouveaux employés (423 personnes inscrites en octobre) et des nouveaux gestionnaires, de même que des mouvements de personnel à la Direction générale des communications ainsi qu'au Bureau de coordination réglementaire.

Enfin, la présidente-directrice générale mentionne que le rendement du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) est estimé à -9,27% en date du 7 octobre 2022. Ce sujet sera discuté au point 7.2.6 de la présente séance.

5. Nomination des membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Aucune nomination n'est soumise au conseil d'administration pour la présente séance.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

À l'invitation de la présidente-directrice générale, le médecin représentant de la Direction nationale de la santé publique présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il fait notamment mention d'une légère hausse des cas et de la stabilisation de la vague actuelle. Il indique qu'aucune nouvelle mesure ou consigne n'est actuellement prévue pour la population ni pour les milieux de travail. En réponse à un questionnement d'un membre patronal, il mentionne que la sévérité du virus de la COVID-19 est appelée à diminuer, mais qu'elle demeure présentement plus sévère que le virus de la grippe. Les décès en lien avec la COVID-19 se retrouvent principalement chez la population âgée ou dont l'état de santé est précaire. Il répond également à une question d'un autre membre patronal au sujet du faible taux de vaccination pour les doses de rappel et des répercussions sur le taux d'absentéisme

dans les milieux de travail. Il mentionne notamment que les stratégies de communication portant sur la vaccination seront révisées pour susciter un meilleur taux d'adhésion dans la population.

Le médecin représentant de la Direction nationale de la santé publique poursuit sa présentation en indiquant que la crise sanitaire de la COVID-19 suscite des réflexions sur la conservation, à long terme, de certaines mesures préventives dans les milieux de travail, applicables à tout type de virus.

Par la suite, la présidente-directrice générale invite les vice-présidents concernés à présenter un état de situation au 12 octobre 2022 des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

Le vice-président à la prévention présente les données relatives aux interventions par les inspecteurs attribuables à la COVID-19 et souligne une diminution de leur nombre au courant des derniers mois. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique ensuite que le comité a souligné la faible visibilité des campagnes de vaccination contre la COVID-19 par la Santé publique et qu'il est souhaité que la Commission prenne des actions en cette matière, dans le respect de sa mission.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les données sur les réclamations en lien avec la COVID-19 concernant les lésions professionnelles et le programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD). Il énonce notamment que le nombre de décès est stable et qu'un plateau est observé au sujet du nombre de réclamations, ce qui permet de réduire le volume de réclamations en attente d'admissibilité. À la demande d'un membre patronal, il explique les vérifications effectuées par les agents d'indemnisation avant d'admettre une réclamation liée à la COVID-19. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique ensuite qu'un suivi a été demandé par le comité afin de lui présenter un état de situation des recherches scientifiques sur la COVID longue ainsi que la volumétrie des dossiers de COVID longue traités par la Commission.

Par la suite, le vice-président aux finances présente les faits saillants des aspects financiers relatifs aux réclamations en lien avec la COVID-19. Il fait état des débours totaux et des débours annuels, de même que de la proportion annuelle des débours découlant des lésions COVID-19 par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles, tel que demandé par le conseil d'administration. Il explique la baisse observée des demandes du programme PMSD liées à la COVID-19 depuis avril 2022, en raison d'une modification au processus d'ouverture des dossiers PMSD.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission concernant la prévention-inspection, l'indemnisation et les aspects financiers.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la LMRSST. Elle rapporte notamment que les travaux relatifs à l'entrée en vigueur de certaines mesures au 6 octobre 2022 sont réalisés et qu'une séance d'information s'est tenue pour les membres du conseil d'administration sur les mesures entrant en vigueur le 1er janvier 2023. Au sujet de la dispensation de la formation aux représentants en santé et sécurité (temps plein), elle indique que les discussions se poursuivent à la Table de consultation du secteur de la construction et que des outils d'accompagnement des milieux de travail seront prochainement rendus disponibles sur le site web. [redacted] Le vice-président à la prévention explique alors les démarches effectuées par la Commission et les critères sur lesquels elle s'appuie en matière de dispensation de formation. Après plusieurs échanges sur le sujet, la présidente du conseil d'administration propose de poursuivre les discussions à la Table de consultation et d'en faire rapport à la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

La directrice générale poursuit en faisant état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST, plus particulièrement pour les mesures dont certaines étapes importantes ont été réalisées ou dont le statut est à surveiller. Elle mentionne notamment que l'affichage par le gouvernement des postes des membres du comité scientifique sur les maladies professionnelles a été prolongé au 30 novembre 2022.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

6.3. Tableau de bord exécutif – janvier à août 2022

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant les principaux résultats de la Commission pour la période du 1er janvier au 31 août 2022.

Un membre syndical demande des explications concernant la baisse du nombre d'interventions réalisées en prévention, comparativement au nombre prévu à la Programmation annuelle des interventions. Le vice-président à la prévention explique les éléments justifiant cette baisse, dont les difficultés de recrutement d'inspecteurs en région et la hausse du nombre d'enquêtes sur des accidents graves. Il ajoute que des pistes d'optimisation des processus sont actuellement en analyse.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte certains propos tenus lors de la présentation du tableau de bord exécutif au comité. Il mentionne les préoccupations relatives à la hausse des demandes de révision administrative, à l'augmentation des délais du

Bureau d'évaluation médicale et au nombre de dossiers de plus de 1000 jours. Il souligne également l'utilité des données présentées aux fins notamment de l'élaboration du prochain Plan stratégique 2024-2027.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission pour la période du 1er janvier au 31 août 2022.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget sur le point 7.1.1 uniquement – Séance du 13 septembre 2022

Le président du comité des ressources humaines et du budget fait part de la recommandation favorable du comité concernant le dossier d'opportunité portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Saguenay.

7.1.1. Dossier d'opportunité portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Saguenay

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'opportunité portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités, attrayant, innovant et ressourçant pour le personnel (MTAA) à Saguenay dont l'envergure d'investissement en aménagement intérieur (incluant le mobilier) est de l'ordre de 5,8 à 8,4 M$;
- autorise l'analyse des besoins du projet selon la portée énoncée au dossier d'opportunité, soit en augmentant la capacité d'accueil du site pour accueillir un maximum de 170 membres du personnel.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-81-22.

Un membre patronal profite de la présentation de ce dossier pour s'enquérir des mesures prises par la Commission, à l'égard de son personnel, relativement à la fermeture partielle du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Le vice-président à l'administration et aux communications présente alors les mesures d'accommodement offertes au personnel.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 12 octobre 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique annonce qu'il présentera les faits saillants de la séance du 12 octobre lors de l'adoption de chacun des points suivants, le cas échéant.

7.2.1. Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux programmes financés par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada – Adoption finale

La secrétaire générale rappelle que le conseil d'administration a donné son accord, le 20 avril 2022, au projet de Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative au travail effectué par les participants et les membres du personnel administratif des programmes financés par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Service Canada) et autorisait la publication de ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*. Elle mentionne qu'à la suite de la publication, aucun commentaire n'a été reçu.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux programmes financés par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences;
- demande à la présidente du conseil d'administration de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-82-22.

7.2.2. Règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP – Adoption finale

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail rappelle que le conseil d'administration a donné son accord, le 19 mai 2022, au projet de Règlement sur les fournisseurs et au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorisait la publication de ces projets de règlement à *la Gazette officielle du Québec*. Il mentionne qu'à la suite de cette publication, des modifications mineures ont été apportées aux projets de règlement en réponse aux commentaires reçus par l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte les textes définitifs du Règlement sur les fournisseurs et du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale;
- demande à la présidente du conseil d'administration de soumettre ces règlements au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-83-22.

7.2.3. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines – Adoption finale

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que le conseil d'administration a donné son accord, le 16 juin 2022, au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et autorisait la publication de ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*. Il mentionne qu'à la suite de la publication, un seul commentaire de forme a été transmis à la Commission et que le projet de règlement a été modifié en conséquence.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- demande à la présidente du conseil d'administration de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-84-22.

7.2.4. Règlement modifiant le RSST relativement aux espaces clos – Adoption finale

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'à la suite de la publication, plusieurs commentaires ont été transmis à la Commission et que ceux-ci ont été analysés par le comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2). Le comité-conseil a jugé que les commentaires ne justifiaient pas de modifier le projet de règlement, mais proposait que des clarifications soient apportées dans les guides d'application.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- demande à la présidente du conseil d'administration de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-85-22.

7.2.5. Actions pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux

Le vice-président à la prévention présente un état de situation des actions réalisées par la Commission pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux liés au travail. Il rappelle les engagements de la Commission inscrits dans son Plan stratégique 2020-2023, dans la Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2020-2023 et dans la Planification des travaux réglementaires 2021-2023. Il mentionne également que depuis l'entrée en vigueur de la LMRSST, la Loi sur la santé et la sécurité du travail précise la notion de protection de l'intégrité psychique des travailleuses et des travailleurs ainsi que l'obligation de l'employeur à l'égard de la violence psychologique et physique, incluant la violence familiale, la violence conjugale et à caractère sexuel.

Le vice-président explique ensuite les actions d'information et de sensibilisation réalisées ou à entreprendre pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux. Il fait entre autres mention du plan de mise en œuvre de la LMRSST et de la participation de la Commission, dès 2023, à une activité du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, sous l'angle de la promotion et de la sensibilisation aux risques psychosociaux dans les milieux de travail.

En matière d'intervention des inspecteurs et des inspectrices, le vice-président explique que l'approche de la Commission vise d'abord à faire connaître les risques psychosociaux et à soutenir les milieux de travail pour identifier, contrôler et éliminer ces risques. À ce jour, aucune stratégie de surveillance des milieux de travail à l'égard des risques psychosociaux n'est mise en place.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte ensuite les préoccupations des membres patronaux siégeant sur le comité concernant l'encadrement des interventions ainsi que l'application des mesures dans le contexte où les risques psychosociaux proviennent d'éléments multifactoriels et personnels. Il fait également part des préoccupations patronales concernant la délimitation des pouvoirs de la Commission au regard de sa mission. Le vice-président à la prévention se dit conscient de ces éléments et assure que la Commission adopte une approche soutenante visant à promouvoir et à sensibiliser les milieux de travail. Il ajoute que des outils seront développés afin d'aider les milieux de travail à identifier les risques psychosociaux, à l'aide d'une approche globale.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des actions mises en œuvre à la Commission pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux liés au travail, notamment dans le cadre de la LMRSST.

7.2.6. Résultats financiers prévisionnels du FSST 2022

Le vice-président aux finances présente les résultats financiers prévisionnels 2022 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), basés sur les données connues au 31 août 2022. Il mentionne que le résultat global du FSST anticipé pour l'exercice 2022 s'établirait à un déficit de 3 429,1 M$. Il indique que les données sont évolutives, mais qu'elles sont appuyées sur les meilleures connaissances et projections possibles. Il explique ensuite les éléments constituant le déficit anticipé.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les discussions tenues au comité. Il indique que le niveau de capitalisation du FSST aux fins de la tarification s'établirait à 114 % à la fin de 2022 et que le FSST demeurait dans le corridor de sécurité financière. Il rappelle que le comité de placement et de capitalisation a mandaté la vice-présidence aux finances d'évaluer la robustesse des mécanismes prévus à la politique de capitalisation et de les réviser au besoin, après l'étude des résultats financiers finaux.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats financiers prévisionnels 2022 du FSST.

7.2.7. Suivi de la performance au 30 juin 2022 : Planification stratégique et Déclaration de services

Le directeur général de la performance et de l'innovation présente l'état de situation des résultats au 30 juin 2022 pour les indicateurs du plan stratégique et de la Déclaration de services, en précisant davantage les résultats qui sont à risque de ne pas être atteints d'ici la fin de l'année. Il fait également mention des pistes d'amélioration qui ont été mises en place et des bons coups qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Le président du comité d'éthique et de gouvernance fait part des discussions tenues au comité. Il mentionne que les délais en admissibilité sont suivis rigoureusement par la Commission et qu'un suivi a été demandé relativement à l'utilisation des technologies et de l'intelligence artificielle pour améliorer les processus et les outils d'aide à la décision dans le secteur de la santé et de la sécurité du travail (accès au régime).

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation des résultats au 30 juin 2022 pour les indicateurs du Plan stratégique et de la Déclaration de services.

7.3. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 12 octobre 2022

La présidente du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 12 octobre 2022. Elle annonce que la nouvelle conseillère experte est maintenant bien intégrée aux travaux du comité et qu'une motion de remerciements à l'endroit de M. Kauthara Som est présentée afin de souligner son apport important aux pratiques de l'organisation en matière de ressources informationnelles.

La motion de remerciements est adoptée à l'unanimité. Résolution A-88-22.

7.3.1. Projet LMRSST - Optimisation des recours

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet Optimisation des recours, découlant de la mise en œuvre de la LMRSST;
- autorise la phase d'exécution de ce projet;
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-86-22.

8. Dossiers

8.1. Nouvelle offre de service des accueils des bureaux de la CNESST

La vice-présidente aux normes du travail présente la nouvelle offre de service des accueils des bureaux de la Commission. Elle assure que cette dernière vise à maintenir une forte présence dans les différentes régions, puis elle explique les objectifs visés, notamment aux fins de l'adaptation des services aux habitudes de consommation, de la promotion de l'utilisation des services numériques et du respect des principes de développement durable. Elle annonce que les résultats obtenus au terme du projet pilote tenu dans quatre (4) bureaux de la Commission confirment que la nouvelle offre de services répond aux nouvelles habitudes de consommation des travailleuses, des travailleurs et des employeurs. La directrice du soutien à la prestation de services aux normes du travail présente ensuite les prochaines étapes d'implantation de cette nouvelle offre de service et précise qu'un suivi en continu du projet est mis en place afin d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la nouvelle offre de service des accueils des bureaux de la CNESST.

8.2. Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – état d'avancement du plan de mise en œuvre 2022

La vice-présidente aux normes du travail rappelle le contexte de l'adoption par la Commission d'une Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) et de son plan de mise en œuvre pour l'année 2022. Elle présente ensuite les principales actions réalisées depuis janvier 2022, dont l'élargissement des secteurs ciblés par l'Escouade de prévention, la bonification des activités d'information et de sensibilisation auprès des TET et des employeurs, de même que la poursuite du développement de partenariats stratégiques. Elle indique que le plan de mise en œuvre pour l'année 2023 fera l'objet d'une présentation ultérieure au conseil d'administration.

À la demande d'un membre syndical, la vice-présidente aux normes du travail rappelle les besoins d'effectifs supplémentaires, présentés au conseil d'administration en septembre dernier, requis pour la mise en place permanente d'une Escouade de prévention TET et d'activités de prévention à l'intention des employeurs.

En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration concernant la représentation des TET, le vice-président à la prévention explique que les TET sont généralement accompagnés par des organisations communautaires partenaires de la Commission. La vice-présidente aux normes du travail ajoute que les consulats sont également présents sur le terrain et que la Commission entretient de bonnes relations avec ceux-ci.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement du plan de mise en œuvre 2022 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

8.3. Bilan partiel des activités entourant le 25e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente le bilan partiel des activités entourant le 25e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale. Elle rappelle les objectifs de la stratégie de communication, souligne la contribution des partenaires et présente les activités de communication réalisées et à venir.

Elle mentionne également qu'en parallèle à la stratégie de communication, la contribution de la Commission à la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale depuis 25 ans a été soulignée par deux prix au cours de la dernière année, soit le prix Thérèse Casgrain dans la catégorie Alliés et le Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022.

Ainsi, le conseil d'administration est invité à participer aux activités de clôture et à prendre acte du bilan partiel des activités entourant le 25e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale.

8.4. Maximum annuel assurable pour l'année 2023

Le vice-président aux finances explique que la méthode de détermination du maximum annuel assurable est prévue à la Loi sur les accidents du travail et les maladies

professionnelles. Il mentionne que la hausse de 3000 $ par rapport au maximum annuel assurable de 2022 reflète l'évolution observée des rémunérations hebdomadaires moyennes au Québec au cours des 24 derniers mois ainsi qu'à la transformation du marché du travail québécois.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 91 000 $ le maximum annuel assurable pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-87-22.

9. Dépôt de documents

9.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 30 août au 27 septembre 2022.

9.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation à l'admissibilité des réclamations en date du 31 août 2022.

10. Divers

Aucun.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 16 h 57.

13. Prochaine séance – 15 décembre 2022 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 15 décembre 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 23 février 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical – TEAMS
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical – TEAMS
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical - TEAMS
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal

Se sont excusé-e-s :

M. Daniel Boyer	membre syndical
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale

Invité-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique
M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique – TEAMS
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M[me] Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSST

M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications – TEAMS
M^{me} Lise Lavallée	facilitatrice et présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) - TEAMS

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 45.

À la demande d'un membre, un huis clos est tenu en présence des membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil d'administration annonce que M. Simon Lévesque se retirera de la séance pour la présentation du point 7.3.6 (subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2023) en raison d'une apparence de conflits d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 octobre 2022

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2022 est adopté.

3.2. Consignation des résolutions adoptées par vote électronique le 17 novembre 2022 et le 9 décembre 2022

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les décisions prises par vote électronique les 17 novembre et 9 décembre 2022 sont consignées au présent procès-verbal et déposées au dossier de séance :

- **A-89-22** – Mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration (rapport annuel de gestion)
- **A-90-22** – Programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2023
- **A-91-22** – Engagement financier de la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI), requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et aux acquisitions

- **A-92-22** – Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2023 - Adoption finale
- **A-93-22** – Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2023 - Adoption finale
- **A-94-22** - Autorisation, le cas échéant, de la poursuite et de la terminaison des procédures judiciaires dans le dossier de contestation du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

3.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. D'abord, elle mentionne qu'une rencontre des 250 gestionnaires de la Commission a eu lieu le 13 décembre dernier afin de faire le bilan des activités de la Commission pour 2022 et de discuter des priorités organisationnelles pour 2023. Elle annonce ensuite que le comité de direction a débuté sa tournée des régions, permettant ainsi de rencontrer et d'échanger avec le personnel, cette initiative étant très appréciée par les équipes. Elle ajoute qu'elle a rencontré plusieurs directions pour les remercier du travail accompli et partager sa vision des grands dossiers.

La présidente-directrice générale présente ensuite un état de situation du Programme Kinga ainsi que de la mise en place de la nouvelle offre de services des accueils de la clientèle, cette dernière se déroulant bien. De plus, elle signale que la Commission poursuit ses actions de vigilance et de prévention à l'égard des courriels frauduleux et des tentatives d'hameçonnage, notamment par la sensibilisation du personnel à cet égard.

Puis, la présidente-directrice générale fait un retour sur le Grand Rendez-vous de la Commission, auquel 3500 personnes ont participé et s'en disent très satisfaites, ainsi que sur les Grands Prix de la Commission. Elle annonce qu'après un audit du Bureau de normalisation du Québec, la Commission a obtenu la certification « Entreprise en santé » pour souligner la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail. La Commission a aussi obtenu la certification « Milieu de travail proactif » du programme de sensibilisation « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » pour souligner sa proactivité contre la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel. Une conférence de sensibilisation sur le sujet a d'ailleurs intéressé plus de 800 membres du personnel.

Enfin, la présidente-directrice générale invite les membres à prendre acte des différentes campagnes sociétales à venir (déposées au point 9.8) ainsi que du rendement du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) estimé à -4,56 % en date du 2 décembre 2022 (déposé au point 9.6). De plus, elle informe les membres que la Commission n'a pas participé à la séance du Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes.

5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Aucune nomination n'est soumise au conseil d'administration pour la présente séance.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il mentionne que plusieurs virus respiratoires sont actuellement présents au Québec, mais que la COVID-19 se distingue par la sévérité de ses symptômes. Il anticipe l'arrivée de nouveaux variants et la progression de la contagiosité de la maladie. Il fait également part d'études menées sur les cas de réinfection et des répercussions possibles sur la nature des recommandations de la Direction nationale de la santé publique (DNSP).

Pour ce qui est de la situation dans les milieux du travail, le directeur national de la santé publique indique qu'il n'est pas envisagé de modifier les recommandations qui y sont applicables. En effet, l'approche syndromique demeure recommandée et le port du masque se poursuit dans le secteur de la santé et des services sociaux. En réponse à une question d'un membre patronal, il mentionne que les résultats des études portant sur la réinfection et sur la COVID longue sont attendus et qu'ils pourraient guider la DNSP dans ses prochaines recommandations concernant les milieux de travail. En réponse à la question d'un autre membre patronal, il précise que des études sont en cours relativement aux séquelles permanentes découlant d'une infection à la COVID-19.

À la demande d'un membre patronal, le directeur national de la santé publique explique ensuite que la transmission du virus semble principalement d'origine communautaire et que les décès se retrouvent surtout chez les personnes âgées, même si elles sont vaccinées.

[redacted] Il mentionne notamment que la démarche d'information auprès des milieux de travail ainsi que les consultations des partenaires se poursuivent. Il explique les raisons pour lesquelles l'échéancier visé pour le retour au cadre normatif est en mars 2023, dont la fermeture des

dossiers par plusieurs employeurs réalisée à la fin décembre, le temps de traitement de ces dossiers par la Commission ainsi que la diminution des services des cliniques médicales entre la fin décembre et le début janvier. Il mentionne que des données supplémentaires seront disponibles prochainement afin de guider les actions de la Commission et d'évaluer la date de retour au cadre normatif. Au terme des discussions, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail indique que les membres seront tenus informés de l'état d'avancement des travaux entourant le retour au cadre normatif.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission concernant la prévention-inspection, l'indemnisation et les aspects financiers.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle fait état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques. Elle fait notamment mention de l'ajout d'une section Questions-Réponses évolutive sur le site web de la Commission relative aux mécanismes de prévention et de participation propres aux chantiers de construction. Elle indique également que des webinaires de formation destinés au secteur de la construction seront disponibles à partir du mois de mars 2023. Elle informe par ailleurs le conseil d'administration que les discussions se poursuivent avec la DNSP au sujet de l'élaboration de protocoles relatifs au programme Pour une maternité sans danger.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les discussions tenues au comité et fait part du besoin exprimé par des employeurs d'obtenir des informations concernant le remboursement des frais associés aux formations dans le secteur de la construction, dès que possible. Le vice-président à la prévention mentionne que les orientations d'un projet de règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont en discussion au sein du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76). Il précise que le temps de libération ne sera pas couvert par ce nouveau règlement et que sa date d'entrée en vigueur ne peut être antérieure au 1er janvier 2024, tel qu'édicté par la LMRSST. Il rappelle que des webinaires de formation destinés au secteur de la construction seront disponibles en ligne à partir du mois de mars 2023.

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration, la facilitatrice présente l'état de situation des démarches liées à l'identification des diffuseurs de la formation du représentant en santé et sécurité à temps plein sur les chantiers de construction. Elle fait part des rencontres qu'elle a tenues avec la partie syndicale et la partie patronale, puis explique la proposition de la Commission, qui consiste à ce que l'ASP-Construction forme des formateurs

en provenance des associations représentatives, ces dernières pouvant diffuser la formation conformément aux contenus développés par le Collège Ahuntsic. L'ASP-Construction évaluera également la qualité des formations offertes. Un groupe de suivi piloté par la Commission et composé de représentants du Collège, des associations représentatives et de l'ASP-Construction aurait comme mandat d'encadrer le rôle et les responsabilités des intervenants. La facilitatrice indique que cette proposition rallie la majorité des parties prenantes et répond à plusieurs préoccupations de la partie patronale. Elle rappelle également les autres solutions mises en place, dont l'ajout d'une section Questions-Réponses sur le site web ainsi que la disponibilité de webinaires de formation à partir du mois de mars 2023. En réponse à une question d'un membre patronal, la facilitatrice explique que les représentants patronaux ne siègeraient pas sur le groupe de suivi, mais qu'ils seraient consultés à la Table de consultation du secteur de la construction.

Un membre patronal demande que les formations développées pour les représentants en santé et sécurité du travail (temps plein) soient rendues disponibles pour d'autres travailleurs de la construction que ceux désignés par les associations représentatives, considérant que ces formations sont financées par les employeurs cotisants au régime. Le vice-président à la prévention répond qu'il est envisagé de demander à l'ASP-Construction de développer d'autres formations. La présidente du conseil d'administration demande à la permanence d'analyser la possibilité que la formation destinée aux représentants en santé et sécurité du travail soit dispensée également à des travailleurs qui ne sont pas nécessairement désignés comme de tels représentants.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

6.2.1. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (livraison 1)

Le vice-président aux finances présente la première version du tableau de bord Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) ainsi que la méthodologie utilisée pour son élaboration. Il explique que cet outil sera évolutif et qu'il permettra de suivre les effets des principales mesures de la LMRSST, de même que de constituer un intrant important à l'élaboration du rapport du ministre. Il mentionne qu'une mise à jour semestrielle sera présentée aux instances de la Commission.

Comme discuté au comité de gouvernance et d'éthique, le vice-président indique que les effets généraux de la LMRSST sur la prévention, l'accès au régime, les débours et les frais d'administration feront l'objet d'une reddition de comptes lorsque suffisamment de données seront recueillies et qu'une analyse multifactorielle pourra être réalisée.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du tableau de bord Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (livraison 1) et de sa fréquence de production.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 2 décembre 2022

La présidente du conseil d'administration présente, à titre de présidente du comité d'audit, les faits saillants de la séance du 2 décembre 2022. Elle débute en faisant état d'un suivi demandé par le comité relativement à la possibilité d'imprimer des documents à partir des équipements technologiques de la Commission lors du télétravail. Elle mentionne que le Service de l'audit et des enquêtes internes (SAEI) considère que les risques sont mitigés, notamment par les modalités entourant la pratique du télétravail au sein de la Commission. En effet, le personnel en télétravail doit se conformer, en tout temps, aux règles de sécurité de l'information, de confidentialité et de protection des renseignements personnels. Le comité d'audit s'est par ailleurs assuré que le personnel dispose de manière sécuritaire les documents.

La présidente du conseil d'administration résume ensuite les principaux dossiers présentés au comité d'audit. Elle rapporte que le Vérificateur général du Québec (VGQ) a présenté ses plans d'audit des états financiers 2022, puis elle fait état du suivi de l'implantation de la norme comptable IFRS 17, qui a lieu de concert avec le VGQ. Elle précise que des travaux se poursuivront au comité de placement et de capitalisation afin d'atténuer les impacts de l'implantation de la nouvelle norme.

Elle poursuit en faisant état de l'avancement des plans d'action relatifs aux recommandations de la direction générale de l'audit interne et des enquêtes. Le suivi des plans d'action permet de constater que l'application des recommandations progresse de façon satisfaisante. Le comité d'audit a par ailleurs demandé de devancer le suivi prévu dans le cadre du mandat lié aux demandes d'accès à l'information afin de répondre aux exigences légales.

La présidente du conseil d'administration souligne ensuite les préoccupations du comité d'audit quant à l'utilisation des sommes versées au réseau de la santé publique en santé au travail, ainsi que de leur reddition de comptes, particulièrement dans le contexte de la LMRSST qui amène davantage de responsabilités au réseau.

Concernant le mandat relatif à la surdité professionnelle, elle mentionne qu'un suivi est prévu en 2024 puisqu'il est nécessaire d'accumuler des données à la suite de la prochaine entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupe d'unités servant à l'imputation des coûts de la surdité professionnelle).

La présidente du conseil d'administration termine en faisant état du report de la présentation du dossier concernant les frais d'assistance médicale afin de permettre aux membres de soumettre leurs questions plus détaillées en amont de la prochaine séance.

7.1.1. Actualisation de la politique de gestion intégrée des risques

La présidente du conseil d'administration mentionne que la dernière version de la politique de gestion intégrée des risques a été approuvée en 2018. Elle présente

ensuite les principales modifications proposées à la politique, découlant d'un processus d'amélioration continue, de changements législatifs en lien avec la LMRSST ainsi que de la révision des orientations gouvernementales.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi du comité d'audit, le conseil d'administration approuve la nouvelle version de la Politique de gestion intégrée des risques de la Commission.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-95-22.

7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance du 6 décembre 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 6 décembre 2022. Il fait état des certificats de conformité à la politique de placement de la Commission émis par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui ne signalent aucune situation matérielle de non-conformité. Il souligne cependant deux situations matérielles de non-conformité aux politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés de la CDPQ, qui continueront de faire l'objet d'un suivi par la permanence.

Enfin, il fait état du rendement cumulé du portefeuille du Fonds de la santé de la santé et de la sécurité du travail (FSST) qui est -4,56 % en date du 2 décembre 2022. Une séance du comité de placement et de capitalisation sera ajoutée en avril 2023 afin de suivre l'état de la situation financière du FSST.

7.2.1. Mise à jour de la politique de placement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST)

Le vice-président aux finances présente les principales modifications proposées à la politique de placement du FSST, dont les objectifs consistent à refléter l'impact des nouvelles hypothèses financières de la CDPQ sur le profil rendement-risque du portefeuille de référence du FSST et des changements apportés par la CDPQ au portefeuille spécialisé Marchés boursiers.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du fonds particulier du FSST à la CDPQ.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-96-22.

7.2.2. Entente de services avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Le vice-président aux finances présente les principales modifications proposées à l'entente de services avec la CDPQ à l'égard du fonds particulier du FSST. Il explique que cette entente doit notamment être révisée pour refléter l'actuelle offre de

services et les pratiques de la CDPQ. Ainsi, la nouvelle entente prévoira notamment les responsabilités de la Commission en ce qui a trait à la gestion des accès au nouveau portail numérique de la CDPQ.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration :

- approuve la nouvelle entente de services entre la Commission et la CDPQ à l'égard du FSST;
- nomme le vice-président aux finances à titre de responsable des accès au portail numérique de la CDPQ dans le cadre de cette nouvelle entente;
- autorise la présidente-directrice générale et le vice-président aux finances à signer cette entente, pour et au nom de la Commission.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-97-22.

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 7 décembre 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique annonce qu'il présentera les faits saillants de la séance du 7 décembre 2022 lors de l'adoption de chacun des points suivants, le cas échéant. Il fait également mention des dossiers qui se retrouvent en dépôt de documents et souligne, en lien avec la présentation du bilan provisoire des travaux réglementaires (point 9.9), qu'il est demandé à la permanence d'assurer un suivi rigoureux au comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) concernant la tarification des services de physiothérapie, afin de respecter les échéanciers.

7.3.1. Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupe d'unités servant à l'imputation des coûts de la surdité professionnelle) - Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le conseil d'administration a donné son accord, le 22 septembre 2022, au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupe d'unités de classification servant à l'imputation des coûts de la surdité professionnelle) et a autorisé sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. Il présente ensuite les commentaires et recommandations transmis à la Commission à la suite de la publication. Il propose que le texte définitif du règlement demeure le même puisque ces commentaires s'inscrivent dans le cadre des mandats confiés à la permanence ainsi que du suivi demandé à l'égard de la surdité professionnelle. Le président du comité de gouvernance et d'éthique remercie la permanence pour la prise en compte des préoccupations dans ce dossier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement (groupes d'unités de classification servant à l'imputation d'une atteinte auditive causée par le bruit qui ne résulte pas d'un accident du travail);
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-98-22.

7.3.2. Audit sur la surdité professionnelle et comparaison avec les régimes des autres provinces canadiennes (suivi 2022-14 du CGÉ)

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail rappelle la demande du conseil d'administration à l'origine du suivi concernant la surdité professionnelle. En réponse à cette demande, il propose de mener une étude du traitement des réclamations de surdité sous deux angles : d'une part, des balises scientifiques seraient établies dans le cadre d'un avis du Comité scientifique des maladies professionnelles (CSMP) et d'autre part, la comparaison des processus administratifs de traitement des réclamations de surdité entre les commissions canadiennes serait menée par la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation, appuyée par la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes. Il invite ensuite les membres du conseil à prendre connaissance de l'étalonnage réalisé ainsi que des changements prévus au processus de traitement d'une réclamation pour surdité afin d'impliquer les employeurs concernés.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne la satisfaction du comité face à cette approche. Il ajoute que le comité a demandé de prioriser l'étude de la surdité professionnelle parmi les mandats du CSMP et de prévoir une consultation des employeurs plus large que celle des employeurs les plus contributifs à la surdité. Ces éléments seront pris en considération par la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la proposition soumise pour la réalisation d'une démarche d'analyse comparative canadienne du traitement des réclamations pour surdité professionnelle ainsi que des changements apportés pour l'année 2023 au processus d'admissibilité des réclamations pour surdité professionnelle. Un suivi de la réalisation de cette proposition sera fait au conseil d'administration.

7.3.3. Projet de Règlement modifiant l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Le vice-président à la prévention présente les changements proposés par le projet de Règlement modifiant l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, notamment quant à la mise à jour et à l'ajout de valeurs d'exposition admissibles pour

80 contaminants chimiques dans l'air, ainsi que la reconnaissance de la certification des appareils de protection respiratoire par la Canadian Standards Association (CSA). Il ajoute que ce projet de règlement est recommandé par le comité-conseil sur la révision de l'annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1), ce dernier s'étant appuyé sur les résultats des consultations publiques menées auprès des milieux de travail en 2017, 2018, 2019 et 2022. En réponse à une préoccupation formulée lors de la séance du comité de gouvernance et d'éthique, il assure que des analyses réelles, appliquées au contexte du Québec, ont été effectuées avant d'incorporer des normes américaines au projet de règlement, aux fins d'assurer un équilibre entre la protection des travailleurs et la préservation de l'activité économique.

Le conseil d'administration souligne l'immense travail accompli par le comité-conseil 3.33.1, qui a procédé à l'analyse de plus de 400 substances dans les dernières années.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (valeurs d'exposition admissibles de l'Annexe I);
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-99-22.

7.3.4. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, madriers de planchers d'échafaudage) - Adoption finale

Le vice-président à la prévention rappelle que le conseil d'administration a donné son accord, le 24 février 2022, au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (travaux susceptibles d'émettre de la poussière de silice cristalline, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d'échafaudage) et a autorisé sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. Il mentionne qu'à la suite de la publication, quelques commentaires ont été transmis à la Commission et que des modifications mineures ont été apportées en conséquence au règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (travaux susceptibles d'émettre de la poussière de silice cristalline, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d'échafaudage);
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-100-22.

7.3.5. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage - Adoption finale

Le vice-président à la prévention rappelle que le conseil d'administration a donné son accord, le 24 février 2022, au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage et a autorisé sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. Il mentionne qu'à la suite de la publication, plusieurs commentaires ont été transmis à la Commission et que des modifications ont été apportées en conséquence au règlement, sans qu'il soit nécessaire de recommencer les étapes de publication. Des ajustements ont cependant été apportés aux coûts présentés dans l'analyse d'impact réglementaire en raison de l'ajout du travail au sol.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travaux d'arboriculture et d'élagage);
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-101-22.

7.3.6. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2023

Comme annoncé en début de séance, M. Simon Lévesque se retire pour la présentation et l'adoption de ce point à l'ordre du jour, considérant l'apparence de conflit d'intérêts.

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants des demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2023. Il mentionne que le comité-conseil sur le partenariat (3.78) a analysé chacune des demandes, de même que la

justification des écarts et des hausses soumises par les ASP.

En réponse à une question d'un membre patronal, le vice-président à la prévention indique que la demande de subvention déposée par l'ASP-Construction ne comprend pas les sommes qui seront requises afin d'offrir les services attendus à l'égard de la formation des responsables en santé et en sécurité (temps plein) discutée précédemment.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve les demandes de subvention des associations sectorielles paritaires pour l'exercice financier 2023;
- autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-102-22.

7.4. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget – Séance du 8 décembre 2022

En l'absence du président du comité des ressources humaines et du budget, M. Simon Lévesque présente les faits saillants de la séance du 8 décembre 2022 et souligne que le comité a eu l'opportunité de se voir présenter la nouvelle politique organisationnelle en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

7.4.1. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

Le vice-président aux finances présente l'objet des ententes avec Revenu Québec ainsi que l'engagement financier nécessaire au maintien de ces ententes pour l'année 2023. Il souligne que les montants de frais d'administration soumis par Revenu Québec sont analysés rigoureusement par la permanence.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- Autorise un engagement financier de 4 500 000$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour poursuivre les trois ententes suivantes avec Revenu Québec :
    - Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

- Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le ministère du Revenu;
- Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES) » avec la Commission de l'équité salariale (CES);

– Autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-103-22.

7.4.2. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2023

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des projections de dépenses pour 2022 ainsi que les budgets détaillés pour 2023 des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs. Il justifie les principaux surplus ou déficits projetés ainsi que les variations budgétaires par rapport à l'année précédente.

En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration, le vice-président explique que la demande d'effectifs supplémentaire formulée par le Tribunal administratif du travail est liée principalement à la mise en œuvre de la LMRSST et qu'elle a été analysée rigoureusement par la Commission et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Un membre patronal souligne sa préoccupation quant aux difficultés de recrutement de certaines ressources ainsi que la sous-utilisation du budget alloué au réseau public de santé au travail. Le directeur national de la santé publique assure que des travaux sont en cours afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre et d'offrir les services attendus avec efficience.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration (Commission et FSST), des programmes de prévention (FSST) et du financement des tribunaux administratifs (Commission et FSST), pour l'année 2023, comme suit :

Frais d'administration CNESST/FSST

– **609 596 900 $** pour le budget d'exploitation;

– **29 977 500 $** pour le budget d'actifs capitalisés.

Programmes de prévention FSST

– **163 752 500 $** répartis comme suit :
  - **86 539 300 $** pour les paiements pour les services de santé au travail;

- **30 550 200$** pour l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail dont **27 973 400 $** pour la subvention de fonctionnement récurrent ainsi que des réserves totalisant **2 576 800 $** dont les sommes seront versées sur présentation de pièces justificatives;
- **46 663 000 $** pour les subventions pour la formation et l'information, dont :
  - **30 296 600 $** pour les associations sectorielles paritaires (ASP);
  - **262 000 $** pour l'ASP – Secteur construction;
  - **7 887 200 $** pour le volet patronal, soit :
    - **6 712 600 $** pour les subventions aux associations d'employeurs (article 104);
    - **1 174 600 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
  - **7 887 200 $** pour le volet syndical, soit :
    - **7 016 000 $** pour les subventions aux associations syndicales (article 104);
    - **871 200 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
  - **30 000 $** pour les autres associations;
  - **300 000 $** autres.

Tribunaux administratifs CNESST/FSST

- **87 793 900 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail;
- **8 900 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptées à l'unanimité. Résolutions A-104-22 et A-105-22.

7.4.3. Prolongation du bail du 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal

Le vice-président à l'administration et aux communications rappelle que la Commission loue un espace spécialisé pour les locaux de son centre de traitement informatique (CTI) de Montréal, situé au 7171, boulevard Jean-Talon Est à Montréal. Il explique que le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de ce bail lors de sa séance du 16 décembre 2021, mais qu'un renouvellement est nécessaire compte tenu du report du transfert du CTI au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Il mentionne que la proposition prévoit également deux options de renouvellement dont les modalités d'augmentation sont déjà connues au cas où cela serait nécessaire.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration

- autorise, pour les locaux situés au 7171, boulevard Jean-Talon Est à Montréal, un engagement financier total de 1 855 728 $, composé de :
    - 600 384 $ pour la prolongation du bail actuel, par un avenant à celui-ci, pour une période supplémentaire d'un an, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024;
    - 618 396 $ pour l'exercice d'une première option de renouvellement d'un an, du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, après analyse des besoins;
    - 636 948 $ pour l'exercice d'une seconde option de renouvellement d'un an, du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, après analyse des besoins.

    La superficie locative est composée de 128,21 m^2 pour la salle en colocation et de 25,60 m^2 pour la salle de tests, la consommation électrique faisant également partie du coût du loyer;

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-106-22.

7.4.4. Projet immobilier au 1650, rue King Ouest, Sherbrooke

Le vice-président à l'administration et aux communications présente l'engagement financier demandé, nécessaire à la réalisation des travaux du projet immobilier Sherbrooke. Il justifie le besoin d'obtenir un engagement financier supplémentaire aux montants déjà autorisés par le conseil d'administration, notamment par la nécessité de prendre en considération la nouvelle vision immobilière de la Commission, des principes du milieu de travail axé sur les activités, de la politique gouvernementale de régionalisation, du télétravail en mode hybride ainsi que de l'augmentation générale des coûts dans le secteur de la construction. Il termine en rappelant les bénéfices escomptés grâce au regroupement des activités de la santé et de la sécurité du travail et des normes du travail, de même que de la rétrocession des espaces de travail.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise, dans le cadre du projet immobilier au 1650, rue King Ouest à Sherbrooke, un engagement financier maximal de 2 429 692 $, en supplément des montants autorisés par les résolutions A-37-19 (7 934 818 $), A-68-20 (1 453 600 $) et A-113-20 (707 250 $), composé de :
    - 2 329 692 $ pour des travaux d'aménagement intérieur;
    - 100 000 $ pour la location d'un local situé au 1650, rue King Ouest, Sherbrooke, pour une période de 18 mois, comprise entre le 1er mai 2023 et le 31 octobre 2024;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-107-22.

8. Dossiers

8.1. Campagne publicitaire sur l'équité salariale

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les grandes lignes de la campagne publicitaire sur l'équité salariale, qui a été élaborée en collaboration avec la vice-présidence à l'équité salariale. Il ajoute que certains membres du conseil d'administration ont été conviés à un atelier consultatif afin de recueillir leurs commentaires sur cette campagne et annonce que les membres seront à nouveau interpellés afin de manifester leur intérêt à participer aux prochains ateliers consultatifs des campagnes publicitaires de masse de la Commission, tel que prévu par le processus déposé au point 9.7.

À l'invitation du vice-président, la directrice générale des communications présente ensuite de manière détaillée la campagne publicitaire.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la nouvelle campagne publicitaire sur l'équité salariale.

8.2. Taux de revalorisation pour l'année 2023

Le vice-président aux finances présente le taux de revalorisation pour l'année 2023 et rappelle que la méthodologie de calcul est prévue dans la loi. Il ajoute que le taux sera identique à celui du régime des rentes du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 6,5 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2023, pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-108-22.

9. Dépôt de documents

9.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation à l'admissibilité des réclamations en date du 31 octobre 2022.

9.2. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2023

Le conseil d'administration prend acte de la mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la Commission pour l'année 2023.

9.3. COVID longue : Éléments et constats scientifiques à prendre en considération (suivis 2022-06 et 2022-15 du CGÉ)

Le conseil d'administration prend acte des éléments et des constats émergents dans le cadre de la réparation des conséquences des lésions professionnelles causées par la COVID-19.

9.4. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus (novembre et décembre)

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 28 septembre au 22 novembre 2022.

9.5. Analyse sommaire des décès – Janvier à septembre 2022

Le conseil d'administration prend acte des décès en date du 30 septembre 2022.

9.6. État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 30 novembre 2022

Le conseil d'administration prend acte de la performance du portefeuille du FSST au 30 novembre 2022.

9.7. Mise en place d'un processus consultatif sur les campagnes publicitaires de masse de la CNESST

Le conseil d'administration prend acte de la formule proposée pour les consultations préalables des membres du conseil sur les objectifs, thématiques et concepts des campagnes publicitaires de masse de la Commission.

9.8. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver et printemps 2023

Le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires de masse dont la diffusion est prévue à l'hiver et au printemps 2023.

9.9. Bilan provisoire de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire de la planification des travaux réglementaires 2021-2023 pour les travaux réalisés en 2022.

9.10. Actions réalisées dans le cadre des Escouades de prévention de la CNESST

Le conseil d'administration prend acte des informations concernant les actions réalisées en 2022, ainsi que des actions à venir en 2023, dans le cadre des escouades de prévention de la Commission.

9.11. Optimisation du processus décisionnel en équité salariale : chantiers formation et révision des rapports d'enquête

Le conseil d'administration prend acte du projet d'optimisation du processus décisionnel en équité salariale.

10. Divers

10.1. Entreprises de compétences fédérales – Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)

Le vice-président à la prévention mentionne qu'il a reçu des questions des parties syndicales et patronales sur la façon dont la Commission considérait les entreprises de compétence fédérale dans l'attribution de la subvention et des formations admissibles au PAFISST. Il explique que les formations dispensées à des organisations fédérales ne sont pas jugées admissibles, puisque ces dernières ne contribuent pas au financement de la Commission et que les inspecteurs de la Commission n'y ont pas compétence. Ainsi, les travailleurs des entreprises de compétence fédérale n'ont pas accès aux services en prévention financés par ce régime, dont les subventions versées pour la conception et l'élaboration d'activités d'information et de formation subventionnées dans le cadre du PAFISST. Quant au calcul de la représentativité des associations aux fins de la détermination du montant de la subvention, il mentionne que l'inclusion au calcul des membres relevant de la compétence fédérale visant à faciliter la gestion du programme ne peut être interprétée comme étant une preuve de l'admissibilité automatique des activités d'information et de formation à leur intention. Enfin, il invite les membres à lui soumettre leurs commentaires ou préoccupations.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente-directrice générale informe les membres du conseil d'administration du départ à la retraite de M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention, le 13 janvier 2023. Les membres du conseil le remercient et soulignent son sens du devoir, son expertise ainsi que son engagement exemplaire mis au service de la Commission et de la fonction publique tout au long de sa carrière. Le conseil d'administration souhaite à M. Luc Castonguay une agréable retraite.

La présidente du conseil d'administration informe les membres du conseil du départ à la retraite de M. Daniel Boyer. Les membres du conseil d'administration remercient M. Boyer pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission depuis sa nomination le 29 janvier 2020 et soulignent le travail qu'il a accompli notamment à titre de président du comité des ressources humaines et du budget ainsi que de membre du comité administratif, du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique. Les membres auront l'occasion de remercier M. Boyer à une prochaine séance du conseil.

Adoptées à l'unanimité. Résolutions A-109-22 et A-110-22.

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 25.

13. Prochaine séance – 23 février 2023 à 14 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 23 février 2023 à 14 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
14 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
14 h 35	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
14 h 40	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
	3. Compte rendu			
14 h 45	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 15 décembre 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Adoption
14 h 50	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
14 h 55	**4. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
15 h 05	**5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-01-23** **A-05-23**	Julie Cerantola	5	Décision
	6. Dossiers corporatifs			
15 h 10	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers	Manuelle Oudar	15	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
		INVITÉS : Dr Luc Boileau, Directeur national de la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances			
15 h 25	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
15 h 40	7.1.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 9 février 2023 INVITÉS : M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Caroline Senneville	10	Information
15 h 50	7.1.1.	Engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-02-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
15 h 55	**PAUSE**			10	

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
16 h 05	7.2.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 21 février 2023 INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail	Yves-Thomas Dorval	10	Information
16 h 15	7.2.1.	Projet de Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-03-23**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Décision
16 h 20	7.2.2.	Projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction INVITÉE : Mme Marie-Josée Gravel, directrice du Service du génie-conseil **A-04-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Décision
16 h 30	7.2.3.	Bilan final annuel de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE : Mme Louise Gravel, directrice générale du Bureau de coordination des travaux réglementaires	Mohamed Aiyar	10	Information
16 h 40	7.2.4.	Évolution du nombre de plaintes en matière de normes du travail INVITÉE : Mme Catherine Bannon, directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat aux normes du travail	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	8.	**Dossiers**			
16 h 50	8.1.	Bilan 2022 de l'offre de formation en matière de normes du travail	Mélanie Vincent	10	Information
17 h 00	8.2.	Campagne générique LMRSST (diffusion d'avril) INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
17 h 10	8.3.	Campagne Jour de deuil INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette	15	Information
17 h 25	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.3.	Rôles et responsabilités – enquête et médiation en équité salariale	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale		Information
	9.4.	Indice de performance – Résultats 2021	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation		Information
	10.	**Divers**			
17 h 35	10.1.	Dossier en matière de droits d'auteur INVITÉ-E-S : M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / Mme Dominique Pineault, directrice générale des affaires juridiques	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	5	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
17 h 40	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
18 h 00	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	13. Prochaine séance - 29 mars 2023 à 8 h 30			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 29 mars 2023 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 février 2023	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Consignation des résolutions adoptées par vote électronique **A-06-23** **A-07-23** **A-08-23**	Julie Cerantola		Information
	3.3. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-09-23**	Julie Cerantola	5	Décision
8 h 50	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	6.	**Dossiers corporatifs**			
9 h 00	6.1.	Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers INVITÉS : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Manuelle Oudar	10	Information
9 h 10	6.2.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
9 h 25	6.3.	Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2022 (Version finale) INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
	7.	**Dossiers**			
9 h 40	7.1.	État de situation en équité salariale incluant le traitement des recours INVITÉ : M. Sébastien Boucher, directeur des enquêtes et de la médiation	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale	15	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	8. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
9 h 55	8.1.	Rapport de la présidente du comité d'audit - Séances du 15 et du 28 mars 2023 INVITÉS : M. Sylvain Massé, directeur général de l'audit internes et des enquêtes / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	10	Information
10 h 05	8.1.1.	États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2022 INVITÉ-E-S (sur demande) : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles / Mme Marie-Ève Morency, actuaire à la Direction des évaluations actuarielles / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière **A-10-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Décision
10 h 20	8.1.2.	Politique d'audit interne INVITÉE (sur demande) : Mme Anne Bilodeau Martin, directrice du Service de l'audit et des enquêtes internes **A-11-23**	Sylvain Massé Directeur général de l'audit interne et des enquêtes	5	Décision
10 h 25	8.1.3.	Seuils de tolérance des risques de la CNESST INVITÉE (sur demande) : Mme Cathy Belzile, directrice du service de la planification et de l'expérience client **A-12-23**	Pierre Cyr Directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation	5	Décision
10 h 30	**PAUSE**			10	

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 40	8.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 15 mars 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	10	Information
10 h 50	8.2.1.	Prolongation de l'entente de gestion de trésorerie du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) - approbation de la limite autorisée du solde négatif du compte de dépôt à vue de 350 M$ INVITÉ-E-S (sur demande) : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière **A-13-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
10 h 55	8.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 22 mars 2023 INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Me Dominique Pineault, directrice générale des affaires juridiques	Yves-Thomas Dorval	10	Information
11 h 05	8.3.1.	Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale INVITÉE (sur demande): Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-14-23**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Décision
11 h 10	8.3.2.	Proposition de prolongation de la Planification pluriannuelle en prévention-inspection INVITÉ (sur demande) : M. Bruno Faucher, directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim **A-15-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision

Sujets				Porteur	Durée	Nature
11 h 15		8.3.3.	Collaboration avec l'équipe Pierre Lavoie	Mohamed Aiyar Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	15	Information
11 h 30		8.3.4.	Avis du ministère de la Justice du Québec concernant le pouvoir d'intervention	Dominique Pineault Directrice générale des affaires juridiques	10	Information
11 h 40	8.4.		Rapport du président substitut du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 23 mars 2023 INVITÉ-E-S : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Me Dominique Pineault, directrice générale des affaires juridiques	Président désigné séance tenante par le comité	10	Information
11 h 50		8.4.1.	Poursuite Projet immobilier Bourdages **Sujet soumis au secret professionnel** INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications Sur demande : Me Mélanie Rhéaume, avocate représentante de KSA / Me Lisa Fournier, avocate représentante de KSA / Me Laurier Gauthier, avocat représentant de KSA **A-16-23**	Dominique Pineault Directrice générale des affaires juridiques	10	Décision
12 h 00		8.4.2.	Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2022 INVITÉ-E-S (sur demande) : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussières, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
12 h 05	8.4.3.	Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Trois-Rivières INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-17-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
12 h 10	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.3.	Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2021-2022	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.4.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022	Bruno Labrecque		Information
	9.5.	État de situation de la performance du portefeuille du FSST - 2023	Bruno Labrecque		Information
	9.6.	Suivi du Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
	9.7.	Suivi de la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités pour les projets immobiliers *Nouvel environnement Rive-Sud* et *Nouvel environnement Valleyfield*	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9.8. Écart salarial entre les femmes et les hommes au Québec en 2022	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale		Information
	9.9. Résultats du sondage 2022 sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu	Pierre Cyr Directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation		Information
	9.10. Cartographie des risques de la CNESST	Pierre Cyr		Information
	9.11. Suivi de la performance au 31 décembre 2022 : Planification stratégique et Déclaration de services	Pierre Cyr		Information
	9.12. Programme de formation continue des membres du CA (2023)	Julie Cerantola Secrétaire générale		Information
	10. Divers Motion de remerciement à l'endroit de Mme Isabelle Leclerc, membre du conseil d'administration **A-18-23** Motion de remerciement à l'endroit de Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat **A-19-23**			
12 h 20	**11. Huis clos**		15	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
12 h 35	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	13. Prochaine séance - 20 avril 2023 à 8 h 30 en présentiel au 1199, rue De Bleury			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 20 avril 2023 à 8 h 30
Salle 11.5 à Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 35	**3. Compte rendu**		5	
	3.1. Adoption des comptes rendus de la séance du 29 mars 2023 (avec et sans le point 8.4.1. Poursuite Projet immobilier Bourdages) **Compte rendu sans le point 8.4.1 – NON-ADOPTÉ** **Compte rendu avec le point 8.4.1 – ADOPTÉ**	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Julie Cerantola		Information
8 h 40	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-20-23** **A-21-23** **A-22-23**	Julie Cerantola	5	Décision
8 h 45	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	6. Dossiers corporatifs			
8 h 55	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers INVITÉS : Dr Luc Boileau, directeur national de santé publique / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Bruno Faucher, directeur de la coordination	Manuelle Oudar	10	Information
9 h 05	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / M. Bruno Faucher, directeur de la coordination	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 15	7.1. Rapport de la présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 13 avril 2023 INVITÉS : M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Carole Neill	5	Information
9 h 20	7.1.1. Engagement financier pour l'octroi d'un contrat à un nouveau prestataire de service pour la numérisation des documents liés au traitement des réclamations des travailleurs et des victimes d'actes criminels INVITÉS (sur demande) : M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
		immobilière et matérielle / M. Éric Boulianne, directeur général du portefeuille d'investissements **A-23-23**			
9 h 25	7.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance spéciale du 14 avril 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	5	Information
9 h 30	7.2.1.	Modifications à la politique de capitalisation du régime de santé et sécurité du travail INVITÉE (sur demande) : Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-24-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision
	8.	**Dossiers**			
9 h 40	8.1.	Engagement financier pour des services professionnels en appui à la transformation de la Vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail INVITÉE : : Mme Carole-Andrée Gagné, directrice générale du conseil et du soutien aux opérations **A-25-23**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Décision
9 h 50	8.2.	État de situation relatif à la formation pour les appareils de levage de matériaux (suivi 2023-02 du CA) **NON-ADOPTÉ**	Pierre-Paul Vaudreuil Directeur du génie-conseil et du soutien aux opérations	15	Décision
10 h 05	8.3.	État de situation relatif à la formation des formateurs pour les appareils de levage de personne **A-26-23**	Pierre-Paul Vaudreuil	15	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 20	8.4.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines **A-27-23**	Bruno Faucher Directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, par intérim	10	Décision
10 h 30	8.5.	Outils d'accompagnement des milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux (suivi 2022-14 du CA)	Bruno Faucher	15	Information
10 h 45	**PAUSE**			10	
10 h 55	8.6.	Dépôt du rapport du comité indépendant pour le Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail INVITÉ : M. Bruno Faucher, directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, par intérim	Lyne Sauvageau présidente du comité indépendant	15	Information
11 h 10	8.7.	Modification du guide du Programme d'aide financière pour l'information et la formation en santé et sécurité du travail (PAFISST)	Bruno Faucher Directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, par intérim	5	Information
11 h 15	8.8.	Bilan des activités réalisées dans le secteur agricole en 2022 (suivi 2022-08 du CA)	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail Bruno Faucher	10	Information
11 h 25	8.9.	Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires : bilan du plan de mise en œuvre 2022 et plan de mise en œuvre 2023 INVITÉ-E-S : Mme Catherine Bannon, directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat aux normes du travail	Mélanie Vincent Bruno Faucher	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 35	8.10.	Portrait des décès – 2022 INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
11 h 45	8.11.	Campagne publicitaire ciblant le secteur de la construction 2023 INVITÉ-E-S : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
11 h 55	8.12.	Campagne publicitaire jeunesse 2023 INVITÉ-E-S : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
12 h 05	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.3.	Sommaire statistique 2022 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeur	Bruno Labrecque		Information
	9.4.	État de situation de la performance du portefeuille du FSST - 2023	Bruno Labrecque		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9.5. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Automne 2023	Christian Barrette		Information
	10. Divers			
12 h 15	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
12 h 35	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	13. Prochaine séance - 18 mai 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 18 mai 2023 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 mars 2023 (sans le point 8.4.1. Poursuite Projet immobilier Bourdages)	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2023	Julie Cerantola		Adoption
	3.3. Tableau des suivis du conseil d'administration	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-44-23**	Julie Cerantola	5	Décision
8 h 50	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	6. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 00	6.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 10 mai 2023 INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du Programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Yves-Thomas Dorval	5	Information
9 h 05	6.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 15	6.1.2. Rapport annuel de gestion 2022 INVITÉ-E-S (sur demande) : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience client / M. Sylvain Massé, directeur général de l'audit interne et des enquêtes **A-28-23**	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	10	Décision
9 h 25	6.1.3. Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration INVITÉES (sur demande) : Me Élisa Pelletier, directrice de la négociation des ententes et secrétaire générale adjointe / Me Marie-Christine Robert, avocate à la Direction de la négociation des ententes **A-29-23**	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
9 h 30	6.1.4.	Mandat de négociation d'une entente modificatrice à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique INVITÉE (sur demande) : Me Sophie Genest, Coordonnatrice des ententes hors Québec **A-30-23**	Julie Cerantola	5	Décision
9 h 35	6.1.5.	Planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée **A-31-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Décision
9 h 45	6.1.6.	Proposition de modifications aux mandats du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) et du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) INVITÉ (sur demande) : M. Éric Sirois, directeur de l'hygiène du travail **A-32-23** **A-33-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision
9 h 50	6.1.7.	Portrait des lésions professionnelles (suivi 2023-03 du CGÉ) INVITÉ-E-S (sur demande) : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de l'information de gestion	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
10 h 00	6.1.8.	Dossiers judiciaires d'intérêts INVITÉE (sur demande) : Me Kathleen Laroche, codirectrice générale des affaires juridiques	Dominique Pineault Directrice générale des affaires juridiques	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 10	**PAUSE**			10	
10 h 20	6.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 9 mai 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	5	Information
10 h 25	6.2.1.	Politique de capitalisation INVITÉES (sur demande) : Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles / Mme Marie-Ève Morency, actuaire **A-34-23**	Bruno Labrecque	10	Décision
10 h 35	6.2.2.	Détermination du taux moyen de cotisation 2024 INVITÉES (sur demande): Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles / Mme Marie-Ève Morency, actuaire **A-35-23**	Bruno Labrecque	10	Décision
10 h 45	6.3.	Rapport du président substitut du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 11 mai 2023 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Président substitut	5	Information
10 h 50	6.3.1.	Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2024 INVITÉ-E-S (sur demande) : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration **A-36-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
11 h 00	6.3.2.	Engagement financier pour le contrat de main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre au 1600, avenue D'Estimauville INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-37-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
11 h 05	6.3.3.	Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Rouyn-Noranda INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-38-23**	Christian Barrette	5	Décision
11 h 10	6.3.4.	Prolongation du bail actuel Salaberry-de-Valleyfield INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-39-23**	Christian Barrette	5	Décision
11 h 15	6.3.5.	Prolongation du bail au 2710, rue Bachand, à Saint-Hyacinthe INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-40-23**	Christian Barrette	5	Décision
	7.	**Dossiers**			
11 h 20	7.1.	Résumé des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse 2022 INVITÉE : Mme Sophie Emond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 30	7.2.	Interventions des inspecteurs en milieu de travail (suivi 2023-04 du CA)	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Information
11 h 40	**8.**	**Dépôt de documents**		10	
	8.1.	Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale		Information
	8.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	8.3.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés – 1er janvier au 31 mars 2023	Bruno Labrecque		Information
	8.4.	État de situation de la performance du portefeuille du FSST - 2023	Bruno Labrecque		Information
	8.5.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	8.6.	Modification des conditions d'inscription et de réinscription sur la liste des professionnels pouvant être désignés par la CNESST	Claude Beauchamp		Information
	8.7.	Projet Nouvel environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	8.8.	Tableau de bord stratégique 2022 en ressources humaines	Christian Barrette		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9. Divers **A-41-23** **A-42-23** **A-43-23**			
11 h 50	**10. Huis clos** 10.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration 10.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale		20	
12 h 10	**11. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	12. Prochaine séance - 15 juin 2023 à 8 h 30 en présentiel au 1600, avenue D'Estimauville à Québec			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 15 juin 2023 à 8 h 30
Salle 7336 à D'Estimauville

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu et suivis**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 mai 2023	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **Comités stratégiques** **A-57-23** **A-58-23** **A-59-23** **A-60-23** **A-61-23** **A-62-23** **Comités-conseils** **A-56-23** **A-65-23** **A-66-23**	Julie Cerantola	5	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 50	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 00	**6. Échanges avec le représentant de la Santé publique**		10	
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 10	7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 5 juin 2023 INVITÉ : M. Sylvain Massé, directeur général de l'audit interne et des enquêtes	Louise Otis	5	Information
9 h 15	7.1.1. Politique de contrôle interne **A-45-23**	Sylvain Massé Directeur général de l'audit interne et des enquêtes	5	Décision
9 h 20	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 7 juin 2023 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention	Yves-Thomas Dorval	5	Information
9 h 25	7.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
9 h 35	7.2.2.	Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 2 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
9 h 45	7.2.3.	Bilan 2022 – Couverture des travailleuses et travailleurs domestiques (suivi 2022-17 du CGÉ) INVITÉS (sur demande) : M. Christian Simard, directeur de l'expertise, de l'information et de la formation en financement / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation	Bruno Labrecque	10	Information
9 h 55	7.2.4.	Projet de Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service INVITÉ-E-S (sur demande) : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mme Nathalie Fournier, directrice du Service de l'expertise en financement **A-46-23**	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision
10 h 00	7.2.5.	Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail **A-47-23**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Décision

Sujets				Porteur	Durée	Nature
10 h 05		7.2.6.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ (sur demande) : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-48-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision
10 h 10	**PAUSE**				10	
10 h 20	7.3.		Rapport du président substitut du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 8 juin 2023 INVITÉS : M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Président substitut	5	Information
10 h 25		7.3.1.	Prolongation du contrat de services professionnels - Opérations d'impression à haut volume INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-49-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
10 h 30		7.3.2.	Engagement financier pour l'octroi d'un nouveau contrat de service pour les opérations d'impression à haut volume INVITÉ (sur demande) : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-50-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
	8.	**Dossiers**				
10 h 35	8.1.		Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉE : Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification **A-51-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 45	8.2.	Adoption annuelle de projets de règlement en financement INVITÉE (sur demande) : Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles		5	
	8.2.1.	Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2024 **A-52-23**	Bruno Labrecque		Décision
	8.2.2.	Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2024 **A-53-23**	Bruno Labrecque		Décision
	8.2.3.	Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2024 **A-54-23**	Bruno Labrecque		Décision
10 h 50	8.3.	Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Information
10 h 55	8.4.	Campagne publicitaire sur les normes du travail 2023 INVITÉES : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Information
11 h 00	**9.**	**Dépôt de documents**		10	
	9.1.	Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale		Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	– Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers			
9.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
9.3.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
9.4.	Couverture des secteurs d'activités économiques concernant une recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ)	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
9.5.	Inscription d'un pourcentage au Guide administratif et budgétaire à l'intention des Associations sectorielles paritaires (ASP) pour donner suite à une recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ)	Mohamed Aiyar		Information
9.6	Suivi du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)	Mohamed Aiyar		Information
9.7.	Résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques	Julie Cerantola Secrétaire général		Information
10.	**Divers**			
	A-63-23 **A-64-23**			
10.1.	État de situation relatif à la formation des formateurs pour les appareils de levage de personne - Comité-conseil sur la révision du CSTC (3.76)	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Décision
	A-55-23			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	10.2. Remboursement des frais de déplacements, de repas et de séjour			
	10.3. Rapport : Productivité du secteur public québécois : la caisse de dépôt et placement du Québec – Centre sur la productivité et la prospérité – HEC Montréal			
11 h 10	**11. Huis clos**		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
11 h 30	**12. Échange avec le Ministre du Travail**		30	
12 h 00	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14. Dîner		60	
	15. Prochaine séance - 21 septembre 2023 à 8 h 30			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 21 septembre 2023 à 8 h 30
Salle 11.5 à Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu et suivis**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 15 juin 2023	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Julie Cerantola		Information
8 h 45	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-67-23** **A-68-23** **A-69-23**	Julie Cerantola	5	Décision
8 h 50	**5. Travaux réglementaires sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement** INVITÉ-E-S : Mme Lise Lavallée, présidente du comité-conseil 3.82 / M. Pierre Cyr, directeur général de la performance et de l'innovation / Mme Louise Gravel, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire **A-70-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	20	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 10	**6. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 20	**7. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant la Santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications (en remplacement de Claude Beauchamp)	Luc Boileau Directeur national de santé publique	10	Information
	8. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 30	8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 13 septembre 2023 INVITÉS : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Yves-Thomas Dorval	10	Information
9 h 40	8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 50	8.1.2. Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		INVITÉ (sur demande) : M. Kévin Lanoix, directeur par intérim du Service du soutien à la gestion des ententes et des technologies de l'information **A-71-23**			
9 h 55	8.1.3.	État de situation relatif à la durée de la formation pour les appareils de levage de matériaux - Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) INVITÉ (sur demande) : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-72-23**	Mohamed Aiyar	15	Décision
10 h 10	8.1.4.	Reddition de comptes mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2023 INVITÉE (sur demande) : Mme Louise Gravel, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Information
10 h 20	8.1.5.	État de situation sur la création des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) (suivi 2023-07 du CA) INVITÉ (sur demande) : M. David Dubois, directeur des partenariats, de la prise en charge et de la santé psychologique	Mohamed Aiyar	10	Information
10 h 30	8.1.6.	Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service INVITÉ-E-S (sur demande) : Me Sophie Genest, coordonnatrice des ententes hors Québec / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances **A-73-23**	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 35	**PAUSE**			10	
10 h 45	8.1.7.	Jugement de la Cour supérieure *Vigi Santé c. TAT* INVITÉE : Me Julie Perrier, avocate	Kathleen Laroche Directrice générale des affaires juridiques	10	Information
10 h 55	8.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 13 septembre 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	10	Information
	9.	**Dossiers**			
11 h 05	9.1.	La médiation en équité salariale INVITÉ : M. Sébastien Boucher, directeur des enquêtes et de la médiation en équité salariale	Anouk Gagné Vice-présidente à l'équité salariale	15	Information
11 h 20	9.2.	Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale **A-74-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 25	9.3.	Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024 et Pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024 – Adoption finale **A-75-23**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 30	9.4.	Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2023 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	10. Divers Motion de remerciement à l'endroit de Mme Julie Cerantola **A-76-23**			
11 h 40	**11. Dépôt de documents**		5	
	11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	11.3. État de situation à l'admissibilité des réclamations	Jean Champagne Directeur général de l'admissibilité des réclamations		Information
	11.4. Sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Plan d'action	Myriam Choquette Directrice générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels		Information
	11.5. Suivi du rapport du comité d'expertes : Mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail	M. Pierre Cyr Directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation		Information
	11.6 Fiche d'actualité à la suite de l'article du journaliste Zacharie Goudreault	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
11 h 45	**12. Huis clos**		20	
	12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
12 h 05	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14. Prochaine séance – 26 octobre 2023 en avant-midi en mode hybride (présentiel à Québec ou téléconférence TEAMS)			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 26 octobre 2023 à 9 h 00
Mode hybride (D'Estimauville et TEAMS)

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
9 h 05	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
9 h 10	**3. Compte rendu et suivis**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2023	Élisa Pelletier Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
9 h 15	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-77-23**	Élisa Pelletier	5	Décision
9 h 20	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 30	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant la Santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Luc Boileau Directeur national de Santé publique	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
9 h 40	7.1.	Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 4 octobre 2023 INVITÉ : M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Simon Lévesque	10	Information
9 h 50	7.2.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 11 octobre 2023 INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Yves-Thomas Dorval	10	Information
10 h 00	7.2.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
10 h 10	7.2.2.	Tableau de bord exécutif – janvier à août 2023 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	20	Information

Sujets				Porteur	Durée	Nature
10 h 30		7.2.3.	Résultats financiers prévisionnels 2023 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail INVITÉ-E-S (sur demande) : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
10 h 45	**PAUSE**				10	
10 h 55		7.2.4.	Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche INVITÉE (sur demande) : Me Sophie Genest, coordonnatrice des ententes hors Québec **A-78-23**	Élisa Pelletier Secrétaire générale par intérim	5	Décision
11 h 00		7.2.5.	Suivi de la performance au 30 juin 2023 : Planification stratégique 2020-2023 et Déclaration de services INVITÉ (sur demande) : M. Dominic Veilleux, directeur du Service de la planification et de l'expérience client par intérim	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information
11 h 15		7.2.6.	Dossiers judiciaires d'intérêt	Kathleen Laroche Directrice générale des affaires juridiques	10	Information
11 h 25	7.3.		Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 16 octobre 2023 INVITÉE : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Caroline Senneville	10	Information

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
11 h 35		7.3.1.	Optimisation de la gestion des données corporatives INVITÉ (sur demande) : M. Éric Boulianne, directeur général du portefeuille d'investissements **A-79-23**	Anouk Gagné Vice-présidente à la transformation numérique	5	Décision
11 h 40		7.3.2.	Solution pour réaliser l'équité salariale et en évaluer le maintien INVITÉ-E-S (sur demande) : Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / M. Éric Boulianne, directeur général du portefeuille d'investissements **A-80-23**	Anouk Gagné	5	Décision
	8.	**Dossiers**				
11 h 45	8.1.		Bilan des efforts de la CNESST visant la déjudiciarisation des litiges en matière de normes du travail INVITÉE : Me Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
11 h 55	8.2.		Maximum annuel assurable pour l'année 2024 INVITÉE : Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-81-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
	9.	**Divers**				
12 h 00	9.1.		Transfert du service de numérisation des dossiers vers un fournisseur externe	Anouk Gagné Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
12 h 10	**10. Dépôt de documents**		10	
	10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	10.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	10.3. Projet Nouvel Environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	11. Huis clos			
12 h 20	11.1. Huis clos portant sur les résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques – **REPORTÉ**		20	
12 h 40	11.2. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration		10	
12 h 50	11.3. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale		10	
13 h 00	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis		
	13. Prochaine séance - 16 novembre 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 16 novembre 2023 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Compte rendu et suivis**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 octobre 2023	Élisa Pelletier Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
8 h 45	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils**	Élisa Pelletier	5	Décision
8 h 50	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 00	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant la Santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Luc Boileau Directeur national de Santé publique	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 10	7.1. Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 9 novembre 2023 INVITÉ-E-S : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Carole Neill	10	Information
9 h 20	7.1.1. Engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et travailleuses et des victimes d'actes criminels **A-82-23**	Anouk Gagné Vice-présidente à la transformation numérique Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Décision
9 h 30	7.1.2. Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2024 (PIDRI) INVITÉS (sur demande) : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Éric Boulianne, directeur général du portefeuille d'investissements **A-83-23**	Anouk Gagné	10	Décision
9 h 40	7.1.3. Engagement financier découlant de la PIDRI 2024 INVITÉS (sur demande) : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Éric Boulianne, directeur général du portefeuille d'investissements **A-84-23**	Anouk Gagné	5	Décision
9 h 45	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 9 novembre 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp,	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique			
9 h 55	7.2.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
10 h 10	**PAUSE**			10	
10 h 20	7.2.2.	Projet de transformation de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité du travail	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Information
10 h 30	7.2.3.	Politique d'octroi des commandites de la CNESST INVITÉE (sur demande) : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications **A-85-23**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
10 h 35	7.2.4.	Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
			INVITÉ (sur demande) : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-86-23**			
10 h 40		7.2.5.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ (sur demande) : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et du génie-conseil **A-87-23**	Mohamed Aiyar	5	Décision
10 h 45		7.2.6.	Planification des travaux réglementaires 2024-2027 INVITÉE : Mme Louise Gravel, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire **A-88-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	15	Décision
	8.	**Dossiers**				
11 h 00		8.1.	Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024 – Adoption finale **A-89-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 05		8.2.	Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2024 – Adoption finale **A-90-23**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 10		8.3.	Planification stratégique 2024-2027	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9. Divers			
11 h 25	**10. Dépôt de documents**		10	
	10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	10.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023	Bruno Labrecque		Information
	10.3. État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	10.4. Lettre du dirigeant principal de l'information - Numérisation	Anouk Gagné Vice-présidente à la transformation numérique		Information
	11. Huis clos			
11 h 35	11.1. Huis clos portant sur les résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques		20	
11 h 55	11.2. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration et huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale		15	
12 h 10	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis		
	13. Prochaine séance – 14 décembre 2023 à 8 h 30 en présentiel à Montréal			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 14 décembre 2023 à 8 h 30
Salle 11.5 au 1199, rue De Bleury, Montréal

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 35	**3. Compte rendu et suivis**		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 novembre 2023	Élisa Pelletier Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
8 h 40	**4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-91-23** **A-106-23**	Élisa Pelletier	5	Décision
8 h 45	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
8 h 55	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Geoffroy Denis Médecin représentant de la Santé publique	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 05	7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 4 décembre 2023 INVITÉE : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Caroline Senneville	5	Information
9 h 10	7.1.1. État de situation sur le transfert des activités de numérisation	Anouk Gagné Vice-présidente à la transformation numérique Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Information
9 h 15	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séances du 11 et 13 décembre 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
9 h 20	DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ, POUR ADOPTION EN BLOC		10	
	7.2.1. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I : modifications de valeurs d'exposition admissibles) INVITÉ (sur demande) : M. Éric Sirois, directeur de l'hygiène du travail **A-92-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Décision
	7.2.2. Modification des règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail	Mohamed Aiyar		Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		INVITÉ (sur demande) : M. Kévin Lanoix, directeur par intérim du Service du soutien à la gestion des ententes et des technologies de l'information **A-93-23**			
	7.2.3.	Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2024 INVITÉ (sur demande) : M. Kévin Lanoix, directeur par intérim du Service du soutien à la gestion des ententes et des technologies de l'information **A-94-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Décision
	7.2.4.	Programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail INVITÉE (sur demande) : Mme Catherine Bannon, directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat **A-95-23**	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail		Décision
	DOSSIERS POUR PRÉSENTATION				
9 h 30	7.2.5.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information

Sujets				Porteur	Durée	Nature
9 h 40		7.2.6.	Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 3 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
9 h 50		7.2.7.	Projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement INVITÉ-E-S : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mme Lise Lavallée, présidente du comité-conseil 3.82 / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST **A-96-23**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision
9 h 55	**PAUSE**				10	
10 h 05		7.2.8.	Plan stratégique 2024-2027 INVITÉE (sur demande) : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience client **A-97-23** **A-98-23**	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	5	Décision
10 h 10		7.2.9.	Refonte de la Déclaration de services INVITÉE (sur demande) : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience client **A-99-23**	Pierre Cyr	5	Décision
10 h 15		7.2.10.	Surdité professionnelle (suivi 2022-17 du CA)	Claude Beauchamp	15	Information

			Sujets	Porteur	Durée	Nature
			INVITÉE (sur demande) : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		
10 h 30		7.2.11.	Analyse sommaire des délais de traitement de certains organismes externes et de leurs impacts INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
10 h 40	7.3.		Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget – Séance du 7 décembre 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances **A-105-23**	Simon Lévesque	5	Information
10 h 45		7.3.1.	Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail INVITÉE (sur demande) : Mme Chantal Carrier, directrice générale des opérations en financement **A-100-23**	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 50		7.3.2.	Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour l'année 2024 INVITÉ : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle **A-101-23** **A-102-23**	Bruno Labrecque	15	Décision

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
11 h 05	7.4.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance du 7 décembre 2023 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances		Charles Milliard	5	Information
11 h 10		7.4.1.	Révision de la Politique de placement de la CNESST à l'égard du FSST INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière **A-103-23**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 15	7.5.	Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 12 décembre 2023 INVITÉE : Mme Chantale Morin, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes		Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	8.	**Dossiers**				
11 h 20	8.1.	Taux de revalorisation pour l'année 2024 INVITÉE (sur demande) : Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-104-23**		Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 25	8.2.	Campagne publicitaire sur l'équité salariale 2024 INVITÉES : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale		Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
	9.	**Divers**				
11 h 35	**10.**	**Dépôt de documents**			5	
	10.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus		Bruno Labrecque		Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	10.2.	État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	10.3.	Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2024	Claude Beauchamp		Information
	10.4.	Bilan du Projet immobilier D'Estimauville	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	10.5.	Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver et printemps 2024	Christian Barrette		Information
	10.6.	Conclusion de l'évaluation indépendante sur les impacts des activités réalisées par les partenaires en prévention	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
	10.7.	Bilan provisoire des travaux réalisés en 2023 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023	Mohamed Aiyar		Information
	10.8.	Subventions du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) – Formation LMRSST	Mohamed Aiyar		Information
	10.9.	Plan d'action en développement durable	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation		Information
	10.10.	État de situation en équité salariale au 31 octobre 2023	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale		Information
11 h 40	**11.**	**Échange avec le Ministre du Travail**		30	
12 h 10	**12.**	**Huis clos**		15	

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
12 h 25	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14. Prochaine séance – 22 février 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			
	15. Dîner de Noël		60	

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 23 février 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 29 mars 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (départ à 16 h 10)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M[me] Isabelle Leclerc	membre patronale (départ à 17 h)
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (départ à 17 h 15)
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M[me] Caroline Clark	Observatrice du ministère du Travail

S'est excusée :

M[me] Josée Méthot	membre patronale

Invité-e-s :

M. Daniel Boyer	ancien membre du conseil d'administration
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique (départ à 15 h 38)
M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l’innovation
M. Dany Pigeon	directeur général de l’expertise immobilière et matérielle
M^{e} Dominique Pineault	directrice générale des affaires juridiques
M^{me} Ludny Franklin	directrice générale de l’indemnisation et de la réadaptation
M^{me} Marie-Josée Gravel	directrice du Service du génie-conseil
M^{me} Louise Gravel	directrice générale du Bureau de coordination des travaux réglementaires
M^{me} Catherine Bannon	directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat aux normes du travail
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications
M^{me} Marie-Hélène Marchand	avocate au Secrétariat général

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 14 h 35.

Elle souligne le départ de M. Daniel Boyer et les membres du conseil d'administration se joignent à elle afin de le remercier pour son engagement et le travail accompli au sein du conseil d'administration et de ses comités, depuis sa nomination le 29 janvier 2020. De plus, la présidente porte à l'attention des membres l'intention de Mme Isabelle Leclerc de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat et ces derniers profitent de l'occasion pour souligner ses grandes qualités d'administratrice. Finalement, la présidente du conseil d'administration annonce la désignation de Mme Caroline Clark à titre d'observatrice du ministre du Travail, en remplacement de Mme Caroline De Pokomandy-Morin.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2022

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

Un membre patronal soulève que les deux derniers ateliers de travail portant sur la planification stratégique 2024-2027, qui devaient avoir lieu avec la présidente du conseil et les membres du comité de gouvernance et d'éthique, ont été annulés dû à l'absence de quorum. La secrétaire générale indique que les réflexions seront reprises lors de l'atelier de travail prévu avec l'ensemble des membres du conseil d'administration le 14 mars 2023.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle mentionne tout d'abord la rencontre des 250 gestionnaires de la Commission au sujet de la réforme de dotation dans la fonction publique ainsi que la rencontre d'accueil des 203 nouveaux employés et les visites des équipes en région. Elle fait part des résultats du sondage organisationnel « La PDG prend de vos nouvelles », notamment sur l'appréciation du télétravail par le personnel, l'accessibilité des gestionnaires et l'accès aux informations au bon moment. Elle souligne également un point de vigilance concernant la charge de travail importante soulevée par des gestionnaires, pour lequel les services d'un expert-conseil en santé au travail ont été demandés. Elle annonce l'installation de la nouvelle murale historique au siège social, puis invite les membres à prendre connaissance des événements et des différentes campagnes sociétales à venir.

La présidente-directrice générale poursuit en mentionnant le rendement du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), qui est estimé à +2.26% en date du 10 février 2023 (depuis le 1er janvier 2023), ainsi que du rendement de -6,4% du portefeuille pour l'année 2022, divulgué le jour même par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Un membre patronal se dit préoccupé par ce rendement négatif et ses répercussions. La présidente-directrice générale indique alors que les résultats détaillés seront présentés au comité de placement et de capitalisation et que le conseil d'administration en sera informé dès que possible.

Enfin, la présidente-directrice générale souligne la nomination de M. Mohamed Aiyar à titre de vice-président à la prévention. Un membre syndical fait alors part d'une préoccupation quant au mode d'intervention des inspectrices et des inspecteurs dans les milieux de travail et souhaite obtenir la répartition des différents modes utilisés (téléphone, courriel, présentiel). Un suivi sera présenté à ce sujet lors d'une séance ultérieure.

5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alexandre Gagnon	Mme Kim Paradis
M. Éric Perreault	Mme Marilyne Duquette
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Annie Landry
Mme Zeineb Mellouli	Mme Jessica Olivier-Nault

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-01-23

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc Beaubien	M. Claude Bénard
M. Christian Bourcier	**M. Stéphane Brodeur**
M. Martin Gagnon	**Mme Nadine Joncas**
M. Christian Goulet	Mme Julie Hébert
M. Jean-François Verret	M. Marc Robitaille

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-05-23

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il explique que la très grande majorité de la population est vaccinée ou a été infectée par le virus et que l'immunisation ainsi acquise persiste dans le temps. De ce fait, la nouvelle recommandation pour la vaccination est à l'effet de cibler seulement les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes en centre d'hébergement et de soins de longue durée ou qui n'ont pas contracté la COVID-19. En outre, il précise qu'il est observé que la transmission de la maladie s'effectue largement dans les milieux communautaires.

Un membre patronal soulève qu'il observe un relâchement dans le port du masque et que des mesures de prévention devraient être poursuivies, surtout dans les milieux de promiscuité entre les travailleurs. Le directeur national de la santé publique mentionne qu'il s'agit d'une mesure individuelle qui avait été encouragée à l'automne dernier lors de la période infectieuse avec l'influenza et les autres virus respiratoires, mais que l'approche syndromique est maintenant préconisée pour la population générale.

Le vice-président à la prévention fait ensuite état des données sur les interventions et les plaintes attribuables à la COVID-19, en précisant que la situation est stable. Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte ensuite l'encouragement du comité à poursuivre des efforts de sensibilisation sur le port du masque dans les milieux de travail, particulièrement en situation de promiscuité entre les travailleurs, et à cibler ses interventions dans les milieux plus à risque.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les données sur les réclamations en lien avec la COVID-19 concernant les lésions professionnelles et le programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD), en soulignant la diminution marquée des réclamations en lien avec la COVID-19. Il fait ensuite état des démarches préalables au retour au cadre normatif à partir du 1er mars 2023. À cet effet, il souligne que les

communications avec les parties prenantes se sont poursuivies. Lors de la dernière rencontre avec le comité de vigie du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), des membres de ce comité ont soulevé la question des assises scientifiques de la décision de reprise des processus habituels. Subséquemment, il mentionne que la permanence a rencontré le directeur national de la santé publique (DNSP) et que ce dernier lui a alors fait part de cinq principales observations, basées sur les analyses de l'évolution de la pandémie. Il n'y aurait ainsi plus lieu, pour la Commission, de maintenir en place des mesures particulières pour le traitement des réclamations en lien avec la COVID-19, de même qu'au niveau de l'imputation. Il précise que le retour au cadre normatif signifie que l'analyse de la recevabilité des réclamations se fera en considérant les principes édictés dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et que les coûts découlant d'une lésion professionnelle d'un diagnostic d'infection à la COVID-19 acceptée par la CNESST seront inscrits au dossier de l'employeur pour lequel le travailleur ou la travailleuse est à l'emploi.

De plus, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail mentionne qu'une rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a eu lieu afin d'assurer un arrimage étroit et d'éviter un embourbement administratif lors du retour au cadre normatif. À ce sujet, un membre syndical remercie la Commission des démarches entreprises avec le MSSS et énonce sa préoccupation sur la capacité du réseau de la santé à offrir les services à la population générale.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail continue sa présentation en rappelant que la Commission maintient ses communications avec les chercheurs dans le domaine de la COVID longue. Il précise qu'un constat semble se dégager, soit que plusieurs dossiers d'indemnisation en lien avec la COVID longue se concluent un an après leur ouverture. Il termine en indiquant que la Commission poursuit l'accompagnement des travailleuses et travailleurs victimes de la COVID longue dans leurs milieux de travail. À la demande d'un membre syndical, il précise que cet accompagnement a lieu de concert avec le professionnel de la santé qui a charge.

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des aspects financiers relatifs aux réclamations en lien avec la COVID-19. Il fait état des débours totaux et présente les graphiques représentant l'évolution du nombre de lésions professionnelles ainsi que des demandes du programme PMSD. À la demande d'un membre syndical, il explique les changements dans la comptabilisation des dossiers PMSD depuis 2022.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission concernant la prévention-inspection, l'indemnisation et les aspects financiers et du retour au cadre normatif pour le traitement et l'imputation des réclamations liées à la COVID-19 en date du 1er mars 2023.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le vice président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, à titre de responsable intérimaire du programme de mise en œuvre de la LMRSST, présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la modernisation du régime de santé et de sécurité

du travail ainsi que les activités planifiées pour la prochaine période. Il souligne la mise en place d'un groupe de travail chapeauté par la facilitatrice afin d'évaluer la possibilité de dispenser la formation prévue pour les responsables en santé et en sécurité temps plein à des travailleurs et travailleuses non désigné-e-s comme tel. Il poursuit en mentionnant que le comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (comité 3.83) a été invité à commenter les outils d'information et de sensibilisation liés aux risques psychosociaux. À ce sujet, un membre patronal réitère les préoccupations de la partie patronale au sujet de la notion de risque psychosocial et de son encadrement par la Commission. Le vice-président mentionne que la stratégie de communication à l'égard des risques psychosociaux pourrait être réévaluée pour tenir compte des commentaires du comité 3.83.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte ensuite les discussions tenues au comité, dont celles sur l'état d'avancement de la constitution du comité scientifique des maladies professionnelles et des comités sur les maladies professionnelles oncologiques. Il signale également le fardeau administratif que peut représenter le nouveau formulaire d'assignation temporaire prescrit par la LMRSST pour les professionnels de la santé qui ont charge et les employeurs. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration souligne que des travaux sont en cours avec le secteur privé et public, aux fins d'offrir une plate-forme d'échange numérique entre les professionnels de la santé qui ont charge, les employeurs et la Commission. Il assure également qu'un suivi sera effectué par la Commission quant à l'utilisation du formulaire, dans un objectif d'amélioration continue.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 février 2023

La présidente du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 9 février 2023. Elle souligne l'actualisation du mode de fonctionnement du comité, notamment concernant l'abolition de la tenue de rencontre préparatoire, à moins d'avis contraire, et les modes de communication avec la personne experte du comité. Elle poursuit en faisant part de la croissance du taux d'utilisation des principaux services numériques de *Mon Espace CNESST* depuis 2019. Par la suite, elle fait état de l'avancement des travaux concernant l'offre de services en ligne pour les représentants et souligne les principaux éléments du portrait des ressources humaines en ressources informationnelles. En terminant, elle fait état de la disponibilité et de la performance des systèmes informatiques de la Commission.

7.1.1. Engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels

Le vice-président à l'administration et aux communications rappelle l'historique du dossier concernant la reprise, en 2020, des activités de numérisation des documents des travailleurs et des victimes d'infractions criminelles par l'Agence du Revenu du Québec (RQ) du Centre de services partagés du Québec.

Il indique que RQ a annoncé à la Commission en septembre dernier, son intention de ne pas renouveler son offre de services en matière de numérisation et de résilier l'entente à cet égard à compter du 31 décembre 2022. Afin de permettre à la Commission de compléter les démarches nécessaires pour la sélection d'un nouveau fournisseur de services à cet effet, il a été convenu entre les parties et avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, de conclure une nouvelle entente tripartite selon les mêmes modalités financières et de traitement pour une période allant du 1er janvier au 30 novembre 2023.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 3 M$ pour la numérisation par RQ des documents liés aux dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels, pour la période du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-02-23

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 21 février 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique annonce qu'il présentera les faits saillants de la séance du 21 février 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

7.2.1. Projet de Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les principaux éléments du projet de Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail. Ce projet de règlement permettrait aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) d'agir à titre de professionnelles de la santé qui ont charge aux fins de la LATMP et de la LAT, et ainsi être en phase avec le milieu de la santé.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne que le rôle des IPS a été analysé et que leur pratique est encadrée par un code de déontologie. Un membre syndical mentionne qu'il sera important d'obtenir des statistiques portant sur le traitement des lésions professionnelles diagnostiquées par les IPS, par rapport aux autres professionnels de la santé qui ont charge. Le vice-président en prend bonne note.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-03-23

7.2.2. Projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction

Le vice-président à la prévention rappelle que la Commission doit édicter un règlement, en conformité avec la LMRSST, afin de prévoir les modalités de remboursement pour les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation en lien avec les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction. Il nomme les formations qui seront admissibles à un remboursement et présente les principaux éléments du projet de règlement.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que le comité a questionné la permanence quant à l'utilisation d'un montant forfaitaire mixte, soit les frais de déplacement qui seraient établis selon les barèmes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), alors que les frais de séjour seraient établis selon un montant forfaitaire inspiré du barème du SCT. Il rapporte que cette orientation a été privilégiée notamment à des fins de simplicité et de gestion des coûts du traitement des demandes, ainsi que la diminution du fardeau administratif pour les employeurs.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à *la Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-04-23

7.2.3. Bilan final annuel de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le vice-président à la prévention rappelle les cibles prévues au plan stratégique 2020-2023. Il annonce que la cible est respectée pour l'année 2022. Il présente ensuite les changements apportés au bilan final par rapport au bilan provisoire présenté en décembre dernier, tout en soulignant les difficultés rencontrées dans l'avancement de certains travaux réglementaires.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que plusieurs de ces difficultés proviennent de causes extérieures aux travaux réalisés par les comités-conseils. Il souligne également que des sujets difficiles sont prévus à la Planification des travaux règlementaires 2021-2023 pour l'année 2023, puis rappelle l'importance de faire de la réglementation intelligente et de tenir compte de la capacité des milieux de travail à mettre en œuvre les changements.

Des échanges ont ensuite lieu concernant l'impasse relative à la formation des grutiers. Le vice-président explique que la Commission ne détient pas le pouvoir habilitant de réglementer à ce sujet, puisqu'il s'agit d'une compétence de la Commission de la construction du Québec. [redacted] À la demande de la présidente du conseil d'administration, les discussions portant sur cet état de situation se poursuivront au comité de gouvernance et d'éthique.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan final annuel de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 pour les travaux réalisés en 2022.

7.2.4. Évolution du nombre de plaintes en matière de normes du travail

La vice-présidente aux normes du travail présente l'évolution du nombre de plaintes reçues en matière de normes du travail depuis l'année 2020. Elle explique la diminution observée en 2020 et en 2021 par plusieurs facteurs découlant de la

pandémie de COVID-19. Elle ajoute qu'une reprise est observable en 2022, avec des taux inférieurs à ceux de 2019, qui pourraient s'expliquer par la reprise tardive des activités économiques dans les secteurs historiquement susceptibles de faire l'objet de plaintes.

La directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat aux normes du travail présente ensuite les perspectives sur l'évolution des plaintes ainsi que les éléments de vigie de la vice-présidence aux normes du travail. Elle ajoute que des sondages sont en cours de réalisation relativement au taux de respect de la Loi sur les normes du travail et du taux de connaissance de cette loi. Les résultats de ces sondages permettront d'ajuster les stratégies d'accompagnement des milieux de travail et d'identifier les thématiques pour lesquelles des efforts supplémentaires en matière d'information et de formation seront nécessaires.

La vice-présidente aux normes du travail rapporte ensuite une suggestion du comité de gouvernance et d'éthique de poursuivre l'analyse de l'évolution du nombre de plaintes reçues en les catégorisant par type de plainte et par type de plaignant. Cette analyse pourrait notamment permettre de relier certains événements externes ou internes à des variations observées dans le nombre de plaintes. Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute que cette analyse sera pertinente aux fins des campagnes publicitaires de masse en normes du travail.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du suivi sur l'évolution du nombre de plaintes reçues en matière de normes du travail depuis 2020.

8. Dossiers

8.1. Bilan 2022 de l'offre de formation en matière de normes du travail

La vice-présidente aux normes du travail présente le bilan 2022 de l'offre de formation en matière de normes du travail. Elle rappelle qu'en vertu du plan stratégique, la Commission a notamment comme objectif d'améliorer la connaissance de la Loi sur les normes du travail. Pour ce faire, elle rappelle l'offre de formation et d'information gratuite et accessible développée pour les personnes salariées et les employeurs.

En réponse à la question d'un membre syndical sur la façon de rejoindre les personnes salariées, la vice-présidente aux normes du travail explique les nombreuses actions prises à cet égard, dont l'escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires, la Stratégie immigration et les divers partenariats avec des organismes relayeurs tels que des organismes communautaires. Un autre membre syndical demande ensuite la répartition des participants à la formation en ligne « La LNT à votre portée », présentée en collaboration avec l'université TELUQ. Un suivi sera effectué à ce sujet.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du résultat de l'offre de formation en matière de

normes du travail pour l'année 2022.

8.2. Campagne générique LMRSST (diffusion d'avril)

La directrice générale des communications présente les grandes lignes de la campagne générique LMRSST en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion.

Un membre syndical souligne qu'il serait intéressant de donner des exemples concrets pour la bonne compréhension des employeurs, des travailleuses et des travailleurs. La directrice générale mentionne que des campagnes spécifiques répondent à cet objectif, par exemple celle spécifique au secteur de la construction. Un membre patronal souligne ensuite l'importance des publicités ciblées, notamment pour les groupes qui ne sont habituellement pas visés.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne traitant de la LMRSST.

8.3. Campagne Jour de deuil

La directrice générale des communications présente la campagne Jour de deuil en précisant l'objectif, les médias ciblés ainsi que le concept retenu.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne sur le Jour de deuil.

9. Dépôt de documents

9.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 décembre 2022. Un membre patronal souligne que cet état de situation sera utile aux fins des réflexions sur la planification stratégique 2024-2027.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus (novembre et décembre)

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 23 novembre 2022 au 28 janvier 2023.

9.3. Rôles et responsabilités – enquête et médiation en équité salariale

Le conseil d'administration prend acte des outils destinés aux clientèles présentant les rôles et responsabilités des parties dans le cadre d'une enquête ou d'une médiation en équité salariale. Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute qu'une présentation du taux de roulement du personnel enquêteur en équité salariale fera l'objet d'une présentation au comité des ressources humaines et du budget.

9.4. Indice de performance – Résultats 2021

Le conseil d'administration prend acte de la note globale et des résultats détaillés pour le bloc A de l'indice de performance.

10. Divers

10.1. Dossier en matière de droits d'auteur

La présidente-directrice générale présente le contexte du dossier en matière de droits d'auteur. Elle mentionne que la présidente du conseil d'administration a été interpellée dans ce dossier et que cette dernière s'est engagée auprès des demandeurs à en saisir le conseil d'administration. À la suite d'une demande de la présidente du conseil d'administration, le vice-président à la transformation numérique explique le volet technologique du dossier. La présidente du comité sur les ressources informationnelles ajoute que l'étude du dossier est complétée.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la recommandation de la directrice générale des affaires juridiques, du comité des ressources informationnelles ainsi que du Bureau des plaintes sur la qualité des services de la Commission de ne pas donner suite à la demande de NOBCO, micro-systèmes inc. et de son président et de cesser toute communication à ce sujet.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h 49.

13. Prochaine séance – 29 mars 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 20 avril 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 18 mai 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (TEAMS)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (TEAMS, départ à 11 h 50)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal (TEAMS, départ à 11 h 05)
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale (TEAMS)
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail (TEAMS, arrivée à 10 h 00 et départ à 11 h 50)

Se sont excusé-e-s :

M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M[me] Carole-Andrée Gagné	directrice générale du conseil et du soutien aux opérations

M. Bruno Faucher	directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, par intérim
M. Pierre-Paul Vaudreuil	directeur du génie-conseil et du soutien aux opérations
M^{me} Lyne Sauvageau	présidente du comité indépendant pour le Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail
M^{me} Catherine Bannon	directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat aux normes du travail
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications
M^{me} Marie-Hélène Marchand	avocate au Secrétariat général

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 37.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil d'administration annonce que M. Yves-Thomas Dorval se retirera de la séance pour l'adoption du compte rendu de la séance du 29 mars 2023 portant sur la poursuite Projet immobilier Bourdages (point 3.1) en raison d'une situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts. Cette portion du compte rendu est aussi isolée pour protéger le secret professionnel de ladite portion.

Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption des comptes rendus de la séance du 29 mars 2023 (avec et sans le point 8.4.1. Poursuite Projet immobilier Bourdages)

L'adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 29 mars 2023, sans le point 8.4.1 – [redacted]

Le compte rendu des délibérations de la séance du 29 mars 2023 portant sur le point 8.4.1 – Poursuite du Projet immobilier Bourdages - est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	M. Daniel Cloutier
Mme Josée St-Laurent	**Mme Annie Landry**
M. Éric Vézina	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-20-23

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Josée Saint-Laurent	**Mme Annie Landry**
M. Alexandre Gagnon	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	Mme Sophie Martin
Mme Audrey Massicotte	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-21-23

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Denis Hamel	**M. François Ouellet**
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Marc-André Pedneault	M. Simon Lévesque
M. Louis Perron	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-22-23

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait état des résultats de la consultation sur les communications de la haute direction et présente les actions qui en découleront, notamment le fait d'avoir davantage de communications au personnel et de favoriser les actions en présentiel comme la tournée du comité de direction en région. De plus, elle mentionne l'évènement de reconnaissance tenu afin de souligner

le travail du personnel ayant pris part aux travaux de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) et la diffusion d'une vidéo du ministre du Travail, monsieur Jean Boulet, qui a tenu à féliciter les équipes pour le travail accompli. Elle poursuit en faisant état des suivis du plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion 2023-2024 et du sondage Entreprise en santé. Elle souligne la semaine de la reconnaissance et les différentes activités et initiatives en cette matière.

La présidente-directrice générale présente ensuite un état de situation de la problématique concernant SAGIR, le système informatique gouvernemental pour la rémunération du personnel du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et elle souligne les représentations à haut niveau effectuées par la Commission dans ce dossier ainsi que les suivis qui seront effectués. Elle poursuit en invitant les membres à prendre connaissance des dates des différentes campagnes publicitaires à venir. Elle ajoute qu'à la suite des récentes cyberattaques ayant ciblé Hydro-Québec, un exercice gouvernemental avec le MCN a été entrepris afin d'évaluer s'il y avait eu des impacts sur les différentes organisations. Elle précise que la Commission n'a pas été touchée par cette attaque, mais qu'elle demeure vigilante.

La présidente-directrice générale revient sur la présentation du rapport du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et souligne que les travaux s'amorceront concernant les recommandations qui touchent la Commission. Elle mentionne ensuite la participation de la Commission à l'étude des crédits le 4 mai prochain.

Des membres du conseil d'administration soulignent les travaux parlementaires concernant le projet de loi 19 sur l'encadrement du travail des enfants et le fardeau administratif que les nouvelles obligations pourraient apporter en rappelant la politique d'allègement réglementaire et administratif. En réponse, la présidente-directrice générale mentionne que l'objectif relatif à l'allègement réglementaire demeure et souligne que les conséquences administratives des modifications législatives ont fait partie des questions lors de la commission parlementaire sur le projet de loi.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il souligne l'évolution positive de la situation malgré la contagiosité des nouveaux variants. Il explique que dans le contexte de réinfection actuelle et d'endémicité élevée, et selon des études réalisées à Montréal, les risques en cas de réinfection sont moindres étant donné la baisse de la charge virale, que les symptômes de la maladie, pour la population en générale, sont moindres et qu'il semble y avoir moins de cas de COVID longue associés. Il ajoute que la désescalade des mesures de protection dans le milieu de la santé continue, notamment au regard du port du masque et que les établissements auront maintenant la responsabilité de définir les mesures applicables. Il précise cependant que la COVID-19 demeure plus menaçante que les infections à l'influenza et que malheureusement des décès continueront d'être constatés.

En réponse à la question d'un membre syndical, le directeur explique que les décès se retrouvent principalement parmi la population âgée de plus de 70 ans qui en est à une première infection et qui présente des maladies chroniques. Il mentionne que le vaccin demeure efficace

afin de réduire les risques d'infection, mais que les données sur la mortalité des gens non vaccinés ne sont pas en quantité suffisante pour en extraire des statistiques.

En réponse aux questions d'un membre patronal concernant les statistiques régionales, il mentionne que les cas ne sont pas répandus équitablement entre les régions et que les cas à l'extérieur de la région de Montréal sont plus nombreux. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une grande partie de la population montréalaise a contracté la maladie lors des vagues antérieures. Il précise que la situation de hausse des cas dans la région de la Capitale-Nationale n'est pas alarmiste puisque le nombre est nettement moindre que dans les deux dernières années. Il ajoute que le secteur de la santé demeure le secteur de la société le plus à risque compte tenu des risques d'infection nosocomiale.

Il est convenu par les membres du conseil d'administration que le point suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST sera dorénavant dans la section Dépôt de documents de l'ordre du jour du conseil d'administration. Au besoin, les éléments pertinents seront portés l'attention des membres.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation en date du 26 mars 2023 et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission concernant la prévention-inspection, l'indemnisation et les aspects financiers.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail ainsi que les activités planifiées pour la prochaine période, notamment en ce qui concerne l'avancement du dossier de l'optimisation des recours ainsi que la campagne publicitaire radio et Web. Il ajoute que les formations en ligne sont maintenant disponibles pour les membres d'un comité de chantier de construction et pour les représentants en santé et en sécurité à temps partiel. Il mentionne que les travaux concernant les risques psychosociaux se poursuivent au comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (comité 3.83) et que ce dernier est rendu à l'étape de l'intégration des commentaires reçus des parties prenantes au sujet des documents visant à soutenir les milieux. En réponse à une préoccupation d'un membre syndical concernant les délais pour mettre en ligne les nouveaux outils, le directeur général souligne que des discussions supplémentaires ont été nécessaires afin de rallier les différents acteurs. Il précise qu'il s'agit de risques émergents et que des échanges ont été nécessaires au sein du comité. À ce sujet, un membre patronal indique que les démarches entreprises par la Commission ont permis de recueillir les commentaires sur les outils d'accompagnement des milieux de travail qui pouvaient manquer de clarté. Il souligne l'appui des milieux de travail pour réduire les risques psychosociaux, mais en ajoutant qu'il fallait s'assurer que les outils étaient applicables et bien compris. En réponse aux commentaires de membres syndicaux sur les délais avant la publication des outils, le directeur général précise que les outils seront disponibles en ligne au plus tard en juin.

Un membre patronal questionne l'état d'avancement des ententes avec la direction nationale de la santé publique. Le directeur national de la santé publique répond que les travaux concernant la modernisation sont en progression. Il indique que les travaux concernant les protocoles s'appliquant au Programme pour maternité sans danger (PMSD) sont en cours et

que des discussions ont lieu avec l'Institut national de santé publique à des fins de soutien aux travaux. Les discussions avec la Commission se poursuivent également en matière de santé au travail. Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim ajoute que les travaux sont en avance sur le calendrier prévu et qu'ils suivent de près les travaux concernant le projet de loi 15 visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficaces afin de voir venir les modifications et adapter les ententes en vertu de la nouvelle réalité. Le directeur national de la santé publique souligne que les ponts sont ouverts et qu'ils regardent les différentes facettes de la réorganisation.

En réponse au membre patronal concernant les surplus d'exploitation provenant notamment de l'incapacité à combler certains postes de professionnel de la santé et de l'importance de s'assurer que les ressources soient disponibles afin de respecter les obligations, le directeur national de la santé publique explique qu'effectivement des sommes sont laissées sur la table et que cette situation est due en partie par le fait que plusieurs régions ont pris des mesures de réduction des ressources au bénéfice des services cliniques et qu'il serait souhaitable d'augmenter l'agilité dans la répartition des sommes entre les centres intégrés. Il souligne cependant que le projet de loi 15 pourrait permettre une centralisation des ressources permettant une plus grande flexibilité dans l'aménagement des ressources.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 13 avril 2023

La présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants de la séance du 13 avril 2023. Elle débute en mentionnant que le comité a été informé de la mise en place de plusieurs initiatives afin de réduire les besoins en matière de numérisation de documents papiers et elle rappelle que les frais pour la numérisation des documents relatifs à l'indemnisation des victimes d'actes criminels seront complètement remboursés par le ministère de la Justice du Québec. Elle ajoute que la présentation au comité d'un état de situation des travaux découlant de la Programmation annuelle des dépenses et investissements en ressources informationnelles (PIDRI) démontre que tout se déroule selon les budgets, les échéanciers et la portée prévue. Finalement, elle souligne qu'en réponse aux nombreuses questions du comité concernant les travaux de transformation numérique à la Commission suivant ce qui se passe à la Société d'assurance automobile du Québec, la vice-présidence à la transformation numérique a expliqué l'approche différente choisie à la Commission. Elle souligne que le comité a été rassuré par les explications fournies. Elle termine en mentionnant la présentation des rapports d'audit abordant la sécurité de l'information en indiquant que le comité a été rassuré à l'effet que tous les moyens ont été mis en place pour que les données soient protégées.

7.1.1. Engagement financier pour l'octroi d'un contrat à un nouveau prestataire de service pour la numérisation des documents liés au traitement des réclamations des travailleurs et des victimes d'actes criminels

Le vice-président à l'administration et aux communications présente le contexte relatif à l'engagement financier recherché concernant la numérisation des documents liés au traitement des réclamations des travailleurs et des victimes d'actes criminels. Il explique que le recours à un appel d'offres public est nécessaire compte tenu de la fin de l'entente avec Revenu Québec en décembre 2023.

À la question d'un membre patronal sur l'exercice des options de renouvellement prévues dans la décision, le vice-président à l'administration et aux communications mentionne que celui-ci nécessitera une nouvelle décision du conseil d'administration avant d'être utilisé. De plus, il précise que la première année du contrat représente uniquement une période d'une demi-année et que la diminution des coûts pour les deux années d'option est en lien avec une diminution anticipée de la quantité de documents à numériser à la suite de la mise en place de moyens technologiques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 28 139 355 $ dans le cadre d'un appel d'offres public pour la numérisation des documents des travailleurs et travailleuses et des victimes d'actes criminels, composé de :
    - 16 368 555 $ pour un contrat de trois ans pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2026;
    - 6 019 800 $ pour une première option de prolongation allant du 1er juin 2026 au 31 mai 2027;
    - 5 751 000 $ pour une deuxième option de prolongation allant du 1er juin 2027 au 31 mai 2028.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée par l'unanimité. Résolution A-23-23

7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance spéciale du 14 avril 2023

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance spéciale du 14 avril dernier. Il mentionne que la Commission lancera un appel d'offres public afin de recourir à de nouveaux services d'expert-conseil du comité et que celui-ci mettra l'accent sur l'expertise des soumissionnaires en matière de placement. Il souligne qu'une revue de la performance du rendement cumulé du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) a été effectuée et que ce dernier est passé de 2.8% à 4.1% au 5 avril. Il souligne l'optimisme prudent du comité face à ces nouvelles données, mais il indique que la performance suit maintenant une courbe positive. Finalement, il fait mention du suivi

concernant le mandat de révision de la politique de capitalisation du régime de santé et sécurité du travail.

7.2.1. Modifications à la politique de capitalisation du régime de santé et sécurité du travail

Le vice-président aux finances fait état des travaux de modification à la politique de capitalisation du régime de santé et sécurité du travail. Il souligne que différents experts ont été consultés et que des analyses comparatives ont été effectuées avec les politiques mises en place dans les commissions des accidents du travail des autres provinces canadiennes. Il ajoute que les modalités d'amortissement actuelles de la politique demeurent adéquates et, notamment, que le corridor de sécurité financière demeure un mécanisme approprié et pertinent. De plus, il mentionne qu'il est recommandé, en prévision de l'implantation de la norme comptable IFRS 17, de continuer d'utiliser le taux actuel aux fins du financement du régime et d'inclure, à la politique de capitalisation, une définition de la base de l'évaluation actuarielle pertinente afin de spécifier, qu'aux fins du financement et de la politique de capitalisation, l'évaluation du passif actuariel est effectuée en utilisant un taux d'actualisation qui prend en compte l'espérance de rendement réel accolée aux actifs du Fonds de la santé et de la sécurité du travail. En conclusion, il précise qu'une note à cet effet sera inscrite aux états financiers de la Commission dans un souci de transparence auprès du conseil et du public.

Un membre patronal souligne que la politique de capitalisation a bien joué son rôle de protection du régime de santé et sécurité du travail.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration :

- convient de la pertinence des modalités d'amortissement actuelles de la politique de capitalisation;
- approuve la poursuite des travaux pour modifier la politique de capitalisation afin de spécifier la base pertinente de l'évaluation actuarielle effectuée aux fins du financement du régime, et cela, en prévision de l'implantation de la norme comptable IFRS 17;
- approuve la poursuite des travaux pour modifier, à des fins de concordance, le Règlement sur le financement.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-24-23

8. Dossiers

8.1. Engagement financier pour des services professionnels en appui à la transformation de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente la demande d'engagement financier pour des services professionnels en appui à la transformation de sa

vice-présidence dans le contexte d'optimisation des services et de transformation numérique. Il mentionne que le projet de transformation occasionnera des bénéfices pour les travailleuses, les travailleurs et les employeurs. Il explique ensuite que les unités d'affaires ne disposent pas de l'expertise spécialisée nécessaire à la réalisation de ce projet et que cette transformation s'échelonnera jusqu'en 2026-2027.

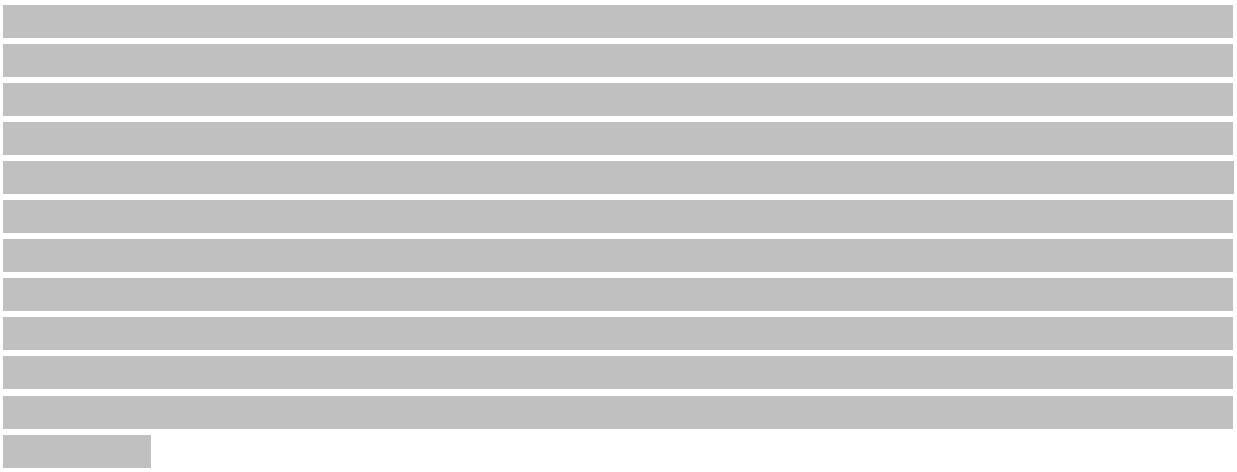
Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 1 648 500 $ dans le cadre d'un appel d'offres public qui permettra de recourir à des services professionnels en appui aux travaux de transformation de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail à réaliser en 2023 et 2024;
- autorise le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-25-23

8.2. État de situation relatif à la formation pour les appareils de levage de matériaux (suivi 2023-02 du CA)

Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim présente l'état de situation relatif à la formation pour les appareils de levage de matériaux et souligne l'impasse sur la formation des grutiers qui empêche la poursuite des travaux. Il explique que la partie syndicale requiert que la formation « DEP – Conduite de grues » soit obligatoire malgré les explications à l'effet qu'il n'est pas du pouvoir de la Commission de réglementer la formation. La partie patronale est en accord avec l'exigence requise par la partie syndicale, mais elle comprend l'impossibilité de réglementer pour la Commission. Afin de dénouer l'impasse, le comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) et le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) demandent que le processus de médiation soit enclenché.



Ainsi, le conseil d'administration demande qu'une lettre présentant la recommandation conjointe des parties syndicale et patronale soit transmise au ministre du Travail exposant que la question menant au blocage des travaux ne relève pas de la compétence de la Commission et invitant la CCQ à poursuivre les consultations nécessaires.

8.3. État de situation relatif à la formation des formateurs pour les appareils de levage de personne

Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim présente l'état de situation relatif à la formation des formateurs pour les appareils de levage de personne. Il mentionne les différentes étapes franchies pour parvenir à des modifications réglementaires et indique qu'une impasse porte sur les critères permettant d'assurer qu'un formateur soit adéquatement qualifié pour dispenser la formation sur les plateformes élévatrices mobiles de personne. Après six rencontres, les parties représentées au comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) ne sont pas parvenues à dégager un consensus.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le conseil d'administration :

- prend acte de l'état des travaux du comité-conseil 3.76 relativement aux appareils de levage de personnes et de l'impasse relative à la formation des formateurs;
- approuve le déclenchement du processus de médiation afin de dénouer l'impasse qui survient dans le cadre de ces travaux, selon le mandat proposé à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-26-23

8.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines

Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la sécurité des machines a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 9 mars 2022. À la suite de la réception des commentaires et de leur analyse par le comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (comité 3.33.2), certaines modifications ont été apportées au projet de règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la sécurité des machines;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-27-23

8.5. Outils d'accompagnement des milieux de travail dans la prise en charge des risques psychosociaux (suivi 2022-14 du CA)

Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim présente l'état de situation concernant les outils d'accompagnement des milieux de travail

dans la prise en charge des risques psychosociaux en contexte de télétravail. Il précise que ces outils seront applicables dans les situations de télétravail au même titre que si le travailleur ou la travailleuse effectuait sa prestation de travail en établissement. Il mentionne que cela devra aussi être pris en compte dans le programme de prévention.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation sur la prise en charge des risques psychosociaux en contexte de télétravail.

8.6. Dépôt du rapport du comité indépendant pour le Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail

La présidente-directrice générale rappelle qu'un comité indépendant a été créé par le conseil d'administration afin de répondre à une recommandation du Vérificateur général du Québec au sujet du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST).

La présidente du comité indépendant dépose le rapport du comité indépendant sur le PAFISST et en présente les faits saillants. Elle débute en rappelant le mandat du comité et fait état des résultats des consultations réalisées dans l'élaboration du rapport. Elle termine en mentionnant les recommandations ainsi que les suggestions du comité indépendant. En réponse à une question d'un membre patronal, le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim mentionne qu'une version amendée du guide du PAFISST sera déposée à une prochaine séance du conseil d'administration.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du rapport du comité indépendant pour le PAFISST et de ses recommandations.

8.7. Modification du guide du Programme d'aide financière pour l'information et la formation en santé et sécurité du travail (PAFISST)

Le directeur général de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention par intérim présente la nouvelle version du guide du PAFISST donnant suite au besoin des parties de clarifier les activités non admissibles. Le directeur général explique que la liste en annexe constitue des exemples et non une liste exhaustive. La présidente-directrice générale rappelle la demande du conseil d'administration en décembre dernier d'apporter des clarifications au guide et explique que les entreprises fédérales sont couvertes ailleurs dans le guide. Un membre syndical mentionne ensuite qu'il faudrait apporter une précision concernant le cours « Réclamation à la CNESST », puisque le volet administratif serait exclu et non le volet réparation.

La présidente du conseil demande qu'une présentation détaillée soit faite lors d'une prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

8.8. Bilan des activités réalisées dans le secteur agricole en 2022 (suivi 2022-08 du CA)

La vice-présidente aux normes du travail présente les faits saillants du bilan des activités réalisées dans le secteur agricole en 2022. Elle fait état des différentes activités organisées par la Commission dans le but de promouvoir la santé et la sécurité du travail ainsi que les normes du travail, notamment les événements, partenariats, comité de liaison et tables de concertation. Elle souligne que 1308 travailleuses ou travailleurs étrangers (TET) ont participé aux ateliers de sensibilisation dans les milieux de travail en 2022. En réponse à une question d'un membre syndical concernant le taux de pénétration des activités, la vice-présidente aux normes du travail indique qu'il sera possible d'ajouter des indicateurs à ce sujet dans le bilan 2023 en lien avec la Stratégie à l'égard des TET.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan des activités réalisées par la Commission auprès du secteur agricole en 2022.

8.9. Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires : bilan du plan de mise en œuvre 2022 et plan de mise en œuvre 2023

La vice-présidente aux normes du travail présente le bilan de la stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) et elle rappelle le contexte dans lequel la Commission s'est dotée de cette stratégie. Elle fait état des activités de sensibilisation à l'égard des TET afin de les informer de leurs droits, notamment par la transmission d'une lettre les en informant lors de l'acceptation de leur accueil et la diffusion de webinaire en espagnol au consulat du Mexique. Elle souligne que le traitement des plaintes de ces travailleuses et travailleurs a été centralisé au sein d'une seule équipe et que l'analyse pour la priorisation du traitement des réclamations pour lésion professionnelle a été entreprise et se poursuivra dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023 afin de répondre rapidement, avant leur retour dans leur pays d'origine. Elle ajoute que l'offre de service en matière d'accompagnement des milieux de travail a été modulée pour répondre aux besoins des milieux émergents dans le but d'établir le dialogue avec ces nouveaux secteurs.

En réponse à la question d'un membre patronal concernant la réforme relative à la protection de la langue française, la vice-présidente aux normes du travail mentionne que la Commission a reçu l'assurance qu'elle dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour l'utilisation d'une langue autre que le français dans la réalisation de ses activités en lien avec sa mission d'assurer des milieux de travail justes, sains et sécuritaires.

Un membre syndical salue le plan d'action présenté et souligne l'importance d'obtenir des données sur le nombre de TET et les secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent compte tenu de la grande vulnérabilité de ce public cible, tant au niveau des normes du travail qu'en santé et en sécurité.

Un membre patronal fait état de certains enjeux de cohérence dans l'information circulant sur le salaire payable dans le secteur agricole pour les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Un autre membre patronal souligne être impressionné par tout ce qui est mis en place et il indique aussi l'importance d'obtenir des données, notamment sur le volume et la nature des plaintes. En complément d'information, la vice-présidente aux normes

du travail rappelle que la judiciarisation a été évitée dans 85 % des dossiers en matière de normes du travail.

Puis, en réponse aux questions d'un membre syndical concernant les statistiques sur le traitement des plaintes, la vice-présidente aux normes du travail répond qu'elle déposera le résultat des recours dans les dossiers en harcèlement psychologique ou sexuel produits pour les travailleurs étrangers temporaires lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. Un membre patronal mentionne l'importance de pouvoir offrir les informations et les formations dans une langue étrangère avec nos partenaires lors des tables de concertation.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan des activités réalisées en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et le plan de mise en œuvre 2023-2024.

8.10. Portrait des décès – 2022

Le vice-président aux finances présente les grandes lignes du portait des décès 2022 en mentionnant l'implantation de la nouvelle classification des professions qui offre davantage de précisions. Il souligne que 216 décès ont malheureusement été rapportés en 2022, dont 69 des suites d'un accident du travail. Il poursuit en faisant état de la ventilation des décès à la suite d'une maladie professionnelle.

Un membre syndical commente les données présentées en soulignant le grand nombre de décès. Il souligne la hausse du nombre de lésions professionnelles et la surreprésentation des jeunes travailleurs et ajoute la nécessité d'améliorer les mécanismes de prévention et de participation dans les milieux de travail.

Un membre syndical mentionne qu'il serait intéressant de voir la proportion de TET dans les statistiques de décès ou d'accidents du travail. Le vice-président aux finances répond qu'une présentation aura lieu à une prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration relativement aux tendances des cinq dernières années, notamment à l'égard des TET et des jeunes.

Un membre syndical soulève une préoccupation relativement à l'application des nouvelles normes de cadenassage en vigueur depuis 2016, particulièrement pour les électriciens. Il invite la permanence à réviser et à améliorer au besoin la formation des inspecteurs à ce sujet. Le conseil d'administration prend un moment de recueillement à la mémoire des travailleuses et des travailleurs décédé(e)s.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du Portrait des décès 2022.

8.11. Campagne publicitaire ciblant le secteur de la construction 2023

Le vice-président à l'administration et aux communications souligne le contexte dans lequel cette campagne publicitaire sur l'exposition au bruit a été créée et rappelle les consultations organisées avec certains membres du conseil d'administration dans l'élaboration des campagnes publicitaires. La directrice générale des communications présente ensuite les grandes lignes de la campagne en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de

diffusion. Un membre syndical ajoute qu'il est possible d'atténuer le bruit sur un chantier de construction par l'organisation du travail et l'amélioration des outils.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne ciblant le secteur de la construction.

8.12. Campagne publicitaire jeunesse 2023

Le vice-président à l'administration et aux communications débute en précisant qu'en cas d'adoption du projet de loi 19 sur l'encadrement du travail des enfants, les équipes de communication ont déjà réfléchi aux moyens d'adapter la campagne publicitaire jeunesse 2023. À ce sujet, un membre patronal se dit préoccupé par le télescopage qui pourrait survenir par le fait d'entendre deux messages circuler sur le même sujet. Le vice-président à l'administration et aux communications répond que les équipes sont prêtes à cette éventualité et que le plan de communication est déjà prévu.

La directrice générale des communications présente ensuite les grandes lignes de la campagne en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion. Des membres syndicaux soulignent la qualité de la campagne présentée.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne publicitaire jeunesse.

9. Dépôt de documents

9.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 28 février 2023.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus (novembre et décembre)

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 1er au 27 mars 2023.

9.3. Sommaire statistique 2022 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte du sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles effectuées en 2022, conformément à l'article 323.1 de la LATMP.

9.4. État de situation de la performance du portefeuille du FSST - 2023

Le conseil d'administration prend acte l'évolution du rendement du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) au cours de la période allant du 1er janvier au 5 avril 2023.

9.5. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Automne 2023

Le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires de masse dont la diffusion est prévue à l'hiver et au printemps 2023.

10. Divers

Aucun.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 43.

13. Prochaine séance – 18 mai 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 18 mai 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 15 juin 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Carole Neill	membre syndicale (départ à 10 h 35)
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail

Se sont excusé-e-s :

M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M[me] Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M[me] Sophie Émond	directrice générale des communications
M[me] Marie-Hélène Marchand	coordonnatrice des instances

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 33.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, avec l'ajout en divers du sujet « Projet de lettre au ministre dans le dossier des grutiers ».

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil d'administration annonce que M. Yves Thomas Dorval se retirera de la séance pour une partie de la présentation du point 6.1.8 « Dossiers judiciaires d'intérêt » puisqu'il y sera notamment question du litige de la Commission contre WSP Canada et BPR Infrastructure. M. Dorval continue d'être dans une situation potentielle d'apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier tant que le dossier se poursuit devant les tribunaux.

Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 mars 2023 (sans le point 8.4.1. Poursuite Projet immobilier Bourdages)

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2023 (sans le point 8.4.1 – Poursuite Projet immobilier Bourdages) est adopté avec les modifications suggérées au point 6.2 et au point 8.3.3.

3.2. Adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2023

Le compte rendu de la séance du 20 avril 2023 est adopté.

3.3. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc Beaubien	M. Claude Bénard
M. Christian Bourcier	M. Stéphane Brodeur
M. Martin Gagnon	Mme Julie Hébert
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	**M. Paul William Warren**

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-44-23

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait état de discussions avec les expertes du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles sur la mise en place des recommandations touchant la Commission. Un membre syndical souligne l'importance du rapport déposé par le comité et exprime le souhait que le conseil soit tenu informé de la mise en œuvre des recommandations. À la suite de l'énonciation de préoccupations par certains membres syndicaux, la présidente-directrice générale réitère les intentions de la Commission dans l'application des recommandations et souligne la volonté de simplifier le parcours de la personne victime et d'éviter la multiplication des recours.

Elle poursuit en soulignant la réussite de l'événement « Le Grand Rendez-vous de la CNESST » et en mentionnant les ateliers de formation en entreprise offerts par l'Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle fait ensuite un retour sur l'exercice de l'étude des crédits par l'Assemblée nationale et souligne le travail de toutes les équipes impliquées. De plus, elle rappelle que le conseil d'administration est tenu informé des enquêtes en cours par la Commission et qui font l'objet d'une attention médiatique. En matière de ressources humaines, elle souligne que malgré la pénurie de personnel touchant plusieurs secteurs de l'économie, la Commission demeure un employeur attractif et indique que le sondage sur la mobilisation du personnel est en cours de finalisation. À ce sujet, un membre patronal émet des préoccupations concernant les postes vacants à la Commission, particulièrement en matière de ressources informationnelles. La présidente-directrice générale indique que les actions nécessaires en matière de gestion de rétention et recrutement sont réalisées. La présidente-directrice générale termine sa présentation en faisant état de la venue d'une délégation française dans le cadre de l'événement Regards croisés France-Canada sur la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur et la recherche.

6. Dossiers présentés aux comités stratégiques

6.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 10 mai 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 10 mai 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

6.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail ainsi que les activités planifiées pour la prochaine période. Il souligne notamment la conclusion de l'entente avec le directeur national de santé publique relativement aux protocoles du programme Pour une maternité sans danger (PMSD) et l'élaboration de son plan de mise en œuvre. Il mentionne le déploiement prévu en juin de l'offre de services relative au pouvoir de transiger ainsi que de la diffusion des outils de sensibilisation sur les risques psychosociaux destinés au milieu de travail. Il annonce qu'une nouvelle version du tableau de bord sur les impacts et le premier bilan de la couverture des travailleurs domestiques seront présentés aux instances en juin.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute que la permanence a indiqué que dans les cas où une mesure de la LMRSST nécessiterait l'ajout de nouveaux effectifs ou des dépenses supplémentaires, ces informations seront mentionnées lors de la présentation du tableau de bord Impacts-LMRSST. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente ensuite l'état de situation concernant la mesure relative à la recherche d'emploi. Il explique que les délais sont notamment causés par la portée de l'article 182.1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Des discussions se poursuivent à cet effet avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le directeur général du programme LMRSST poursuit en présentant un état de situation des travaux du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82).

[redacted] Le directeur général du programme LMRSST précise que la Commission souhaite un modèle évolutif qui tient compte notamment de la réalité hommes-femmes.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

6.1.2. Rapport annuel de gestion 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne le caractère instructif des informations présentées au rapport annuel de gestion 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification stratégique. Il rapporte également les propos de la présidente-directrice générale à l'effet qu'il est important dans la culture organisationnelle de soumettre le rapport annuel de gestion avant les délais prescrits, par souci de transparence envers les citoyens.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique le conseil d'administration :

- approuve le rapport annuel de gestion 2022 de la CNESST;
- demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail pour son dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-28-23

6.1.3. Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique que les modifications proposées à la Délégation de pouvoirs du conseil d'administration sont nécessaires en raison de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la LMRSST et de différents changements apportés dans l'organisation administrative.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-29-23

6.1.4. Mandat de négociation d'une entente modificatrice à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique le contexte de cette demande d'autorisation à participer aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente modificatrice à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique. Il précise que la permanence a indiqué que la nouvelle clause sur les atteintes permanentes est incluse dans les nouvelles ententes dans un souci de clarification.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise la Commission à participer aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente modificatrice à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-30-23

6.1.5. Planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée

Le vice-président à la prévention présente la planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique que, dans un souci de respecter la recommandation du Vérificateur général du Québec, le comité s'est assuré que les modifications proposées reflètent bien l'état actuel des travaux réglementaires et qu'elles sont en lien avec des délais sur lesquels la Commission n'a pas de contrôle.

En réponse à la question d'un membre patronal sur les discussions concernant la planification des travaux ayant lieu au comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1), le vice-président à la prévention précise que ces discussions concernent la planification des travaux réglementaires pour 2024.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 (amendée en 2023);
- approuve la suspension des travaux relatifs à la révision du Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment-1985.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-31-23

6.1.6. Proposition de modifications aux mandats du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) et du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente le contexte des modifications proposées, notamment la complexité des processus ainsi que l'évolution des dossiers présentés aux comités-conseils 3.33.1 et 3.33.2. Il souligne que les modifications proposées ont pour but de refléter la structure interne et de répondre aux besoins exprimés par les comités-conseils concernés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve l'actualisation de la dénomination et du mandat du comité-conseil de révision de l'Annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1), tel que prévu à l'annexe 1 du mémoire de présentation;

- approuve l'actualisation du mandat du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), tel que prévu à l'annexe 3 du mémoire de présentation.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-32-23 et A-33-23

6.1.7. Portrait des lésions professionnelles (suivi 2023-03 du CGÉ)

Le vice-président aux finances fait état de la démarche retenue aux fins de l'élaboration du portrait des lésions professionnelles 2022 et présente les grands constats à en tirer, en expliquant notamment les données relatives au nombre d'accidents du travail, aux taux d'accidents du travail par secteur économique, aux réclamations dans le cadre du PMSD, aux jeunes de moins de 15 ans et aux travailleurs étrangers temporaires.

Le président du comité de gouvernance souligne que ces données sont utiles afin d'établir les objectifs et les pistes de solution permettant de prévenir les accidents et les maladies professionnelles et d'établir les priorités d'action, notamment les travailleurs étrangers temporaires et jeunes de moins de 15 ans. Il indique qu'une surveillance sera nécessaire suivant l'adoption du projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants. Il mentionne sa préoccupation pour les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la construction ainsi que la hausse observée chez les travailleurs et les travailleuses de plus de 55 ans. Il termine en soulignant que l'amélioration générale du bilan lésionnel affecte positivement le taux moyen de cotisation.

En réponse aux questions de membres syndicaux relativement au taux d'acceptation des dossiers de lésions professionnelles et les raisons justifiant les refus d'admissibilité, le vice-président aux finances précise les taux d'acceptation des dernières années en soulignant que ces derniers se maintiennent. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail précise qu'afin de documenter la survenance des lésions émergentes, des travaux sont en cours afin de coder les raisons de refus des réclamations. La présidente-directrice générale précise que la Commission parle du taux d'acceptation et ne comptabilise pas les taux de refus puisqu'il n'y a pas de quotas ou d'objectifs de refus de réclamations.

En réponse à une question d'un membre patronal sur la disponibilité des graphiques pour des secteurs particuliers, le vice-président aux finances précise que les données présentent les grands écarts et les tendances en vue de l'élaboration de la prochaine planification stratégique ainsi que de la planification pluriannuelle en prévention inspection.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du portrait des lésions professionnelles 2018-2022.

6.1.8. Dossiers judiciaires d'intérêts

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation des dossiers judiciaires d'intérêt.

6.2. Rapport du président substitut du comité de placement et de capitalisation – Séance du 9 mai 2023

Le président substitut du comité de placement et de capitalisation rapporte les faits saillants de la séance du 9 mai 2023.

6.2.1. Politique de capitalisation

Le président substitut du comité de placement et de capitalisation mentionne que les modifications proposées à politique de capitalisation sont en lien avec la nouvelle norme comptable IRFS 17 et souligne la robustesse de la politique et la conservation du corridor de sécurité.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de capitalisation du régime de santé et sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-34-23

6.2.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2024

Le président substitut du comité de placement et de capitalisation explique les éléments considérés dans la détermination du taux moyen de cotisation 2024 en spécifiant notamment qu'il dépend de la capitalisation et qu'il est basé sur ce qui est prévisible et connu. Il précise que le corridor de sécurité prévu à la politique de capitalisation est respecté.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration fixe à 1,48 $ le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2024, sous réserve de l'approbation des prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2024.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-35-23

6.3. Rapport du président substitut du comité des ressources humaines et du budget – Séance du 11 mai 2023

Le président substitut du comité des ressources humaines et du budget rapporte les faits saillants de la séance du 11 mai 2023.

6.3.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2024

Le président substitut du comité des ressources humaines et du budget fait état des discussions tenues au dernier comité et fait part des réponses obtenues auprès de la permanence, notamment concernant les frais reliés à la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement qui, par soucis de transparence, sont prévues aux prévisions budgétaires de la Commission même si elle sont facturées au ministère de la Justice du Québec et les préoccupations soulevées concernant la hausse des coûts reliés aux services professionnels en informatique et la présence suffisante des inspecteurs en prévention sur le terrain. De plus, il fait un suivi de la préoccupation soulevée au comité de gouvernance et d'éthique concernant la sous-utilisation par le Réseau de santé publique en santé au travail des subventions versées par la Commission. Il termine en mentionnant la poursuite des travaux concernant l'opportunité d'une nouvelle association sectorielle paritaire dans le secteur de l'éducation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2024 pour le secteur SST :

Frais d'administration

- **535 956 600 $** pour les frais d'exploitation.

Programmes de prévention

- **175 883 400 $** pour les programmes de prévention répartis comme suit :
    - **88 552 600 $** pour les paiements pour les services de santé au travail;
    - **31 743 900 $** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
    - **53 586 900 $** pour les subventions pour la formation et l'information;
    - **2 000 000 $** pour les mécanismes de prévention LMRSST.

Tribunaux administratifs

- **83 665 600 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail – division santé et sécurité du travail;
- **8 900 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-36-23

6.3.2. Engagement financier pour le contrat de main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre au 1600, avenue D'Estimauville

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximum de 2 554 217 $ dans le cadre d'un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat de service de nature technique en main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre, pour le siège social de la Commission situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec, ainsi que les besoins ponctuels dans les bureaux régionaux, couvrant la période du 8 février 2024 au 7 février 2027;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-37-23

6.3.3. Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Rouyn-Noranda

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités dans les locaux situés au 33, rue Gamble Ouest à Rouyn-Noranda;
- autorise, dans le cadre de la réalisation de ce dossier d'affaires, un engagement financier maximum de 12 672 349 $, qui se répartirait comme suit :
    - 5 076 268 $ pour la signature d'un bail de 10 ans, compris entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2034. L'espace loué pour les bureaux est de 1 828,10 m^2 avec un taux unitaire moyen estimé à 277,68 $/$m^2$. Ce taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
    - 2 914 997 $ pour l'option de renouvellement d'une durée de 5 ans, du 1er mars 2034 au 28 février 2039. L'espace loué pour les bureaux est de 1 828,10 m^2 avec un taux unitaire moyen estimé à 318,91 $/$m^2$. Ce taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
    - 596 700 $ pour 51 espaces de stationnement au taux unitaire de 65 $/mois;
    - 34 097 $ pour la location d'un local d'entreposage de 15 m^2 avec un taux moyen estimé à 151,54 $/$m^2$ pour la durée de 15 ans;

- 3 800 287 $ pour les travaux d'aménagement intérieur, incluant le mobilier;
- 250 000 $ pour l'acquisition et la mise en place des équipements informatiques requis à la transformation numérique du nouveau milieu de travail de Rouyn-Noranda.

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-38-23

6.3.4. Prolongation du bail actuel Salaberry-de-Valleyfield

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- Autorise, pour les locaux situés au 9, rue Nicholson, à Salaberry-de-Valleyfield un engagement financier de 1 992 435 $ composé de :
  - 1 262 307 $ pour la prolongation du bail actuel, par un avenant à celui-ci, pour une période supplémentaire de 2 ans, du 1er mai 2024 au 30 avril 2026. L'espace loué est d'une superficie de 1 931,61 m^2 auquel s'ajoute un espace entrepôt de 16,72 m^2 sans frais. Le taux de base unitaire annuel est de 155 $/m^2$ et est sujet à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
  - 625 128 $ pour l'exercice d'une option de renouvellement d'une année, du 1er mai 2026 au 30 avril 2027. L'espace loué est d'une superficie de 1 931,61 m^2 auquel s'ajoute un espace entrepôt de 16,72 m^2 sans frais. Le taux de base unitaire annuel est de 170 $/m^2$ et est sujet à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
  - Un montant forfaitaire de 105 000 $ dans l'éventualité où l'option de renouvellement ne serait pas utilisée ou de 70 000 $ si l'option de renouvellement est utilisée.

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-39-23

6.3.5. Prolongation du bail au 2710, rue Bachand, à Saint-Hyacinthe

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 3 130 297 $ pour la prolongation du bail des locaux situés au 2710, rue Bachand, à Saint-Hyacinthe, par un avenant au bail d'une durée de quatre ans, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2028. L'espace loué est de 2 808,65 m^2. Le taux unitaire total annuel est de 278,63 $/$m^2$ et est sujet à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-40-23

7. Dossiers

7.1. Résumé des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications rappelle les six campagnes publicitaires de masse tenues en 2022. La directrice générale des communications présente ensuite le résumé des principaux résultats de ces campagnes en fonction de critères de notoriété, d'appréciation et d'impact. À la demande d'un membre patronal, elle explique la méthodologie utilisée par la firme de sondage. En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration, elle précise que la permanence suit les travaux parlementaires sur l'encadrement du travail des enfants et sera prête à mettre en place une campagne publicitaire à ce sujet, le cas échéant.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la Commission de l'année 2022.

7.2. Interventions des inspecteurs en milieu de travail (suivi 2023-04 du CA)

Le vice-président à la prévention rappelle la préoccupation soulevée lors d'une précédente séance du conseil d'administration concernant le mode d'intervention des inspectrices et inspecteurs en milieu de travail. Il explique les instructions qui leur sont fournies en soulignant que le travail à distance ne peut avoir pour effet de compromettre l'intervention de l'inspecteur. Il précise que l'autorisation préalable du gestionnaire est nécessaire afin de permettre à une inspectrice ou à un inspecteur de ne pas se déplacer en milieu de travail dans certaines circonstances précises.

De plus, il présente le portrait des plaintes en santé et sécurité du travail ne provenant pas d'un représentant syndical selon les secteurs d'activités économiques. Il souligne que les plaintes provenant des travailleurs ou des citoyens représentent plus de 90% des plaintes reçues.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des instructions fournies aux inspectrices et inspecteurs concernant le mode d'intervention, ainsi que du portrait des plaintes en santé et sécurité du travail dans les milieux non syndiqués (suivi 2023-04).

8. Dépôt de documents

8.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST pour les secteurs de la prévention-inspection, de l'indemnisation et des aspects financiers.

8.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 28 mars au 24 avril 2023.

8.3. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés – 1er janvier au 31 mars 2023

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 31 mars 2023.

8.4. État de situation de la performance du portefeuille du FSST - 2023

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse de l'évolution du rendement du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) au cours de la période allant du 1er janvier au 27 avril 2023.

8.5. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 mars 2023.

8.6. Modification des conditions d'inscription et de réinscription sur la liste des professionnels pouvant être désignés par la CNESST

Le conseil d'administration prend acte des modifications apportées aux conditions d'inscription et de réinscription sur la liste des professionnels pouvant être désignés par la Commission.

8.7. Projet Nouvel environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle

Le conseil d'administration prend acte de la reddition de comptes semestrielle du projet Nouvel environnement Rive-Sud au 27 février 2023.

8.8. Tableau de bord stratégique 2022 en ressources humaines

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord stratégique 2022 en ressources humaines.

9. Divers

9.1. Projet de lettre au ministre dans le dossier des grutiers

La présidente du conseil d'administration rapporte les discussions tenues hors séance au sujet de la lettre à adresser au ministre du Travail concernant la formation des grutiers, en suivi de la dernière séance du conseil. Après quelques échanges, il est convenu de transmettre une lettre neutre signée au nom du conseil d'administration.

9.2. Motions de remerciements

Me Dominique Pineault, directrice générale des affaires juridiques, prendra sa retraite le 2 juin 2023 et M. Sylvain Massé, directeur général de l'audit interne et des enquêtes, prendra également sa retraite le 7 juillet 2023.

M. Pierre Parent, conseiller-expert du comité de placement et de capitalisation a terminé son mandat au sein du comité de placement et de capitalisation le 9 mai 2023.

Des motions de remerciements sont déposées.

Adoptées à l'unanimité. Résolutions A-41-23, A-42-23 et A-43-23

10. Huis clos

10.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

10.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

11. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 43.

12. Prochaine séance – 15 juin 2023 à 8 h 30 en présentiel

La prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu en présentiel dans la salle exécutive du siège social situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec.

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Québec, le 15 juin 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 21 septembre 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (TEAMS)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (TEAMS)
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale (TEAMS)
M[me] Magali Picard	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal (TEAMS)
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail

Se sont excusé-e-s :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe et directrice de la négociation des ententes
Dr Geoffroy Denis	représentant de la Direction nationale de santé publique (TEAMS)
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention

M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M. Sylvain Massé	directeur général de l'audit interne et des enquêtes
M^{me} Louise Tremblay	directrice de la tarification (TEAMS)
M^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles (TEAMS)
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications (TEAMS)
M^{me} Marie-Hélène Marchand	coordonnatrice des instances
M^{me} Lise Lavallée	présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 32. Elle souhaite la bienvenue à M^{me} Picard et à M. Gagnon, nommé(e)s le 31 mai 2023 sur le conseil d'administration, et souligne le renouvellement des mandats le 31 mai 2023 de Mme Caroline Senneville, M. Simon Lévesque, M. Kaven Bissonnette, M. François Vincent et M. Charles Milliard au sein du conseil d'administration de la Commission.

La présidente du conseil d'administration mentionne ensuite l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du projet de loi 19 sur l'encadrement du travail des enfants et sanctionné par le lieutenant-gouverneur le 1er juin 2023. Elle dépose également une motion de félicitations à la présidente-directrice générale en raison de l'obtention du prix « Dirigeant de l'année » de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Motion de félicitations adoptée à l'unanimité. Résolution A-64-23.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout au point Divers des sujets « Remboursement des frais de déplacements, de repas et de séjour » et « Rapport : Productivité du secteur public québécois : la Caisse de dépôt et de placement du Québec – Centre sur la productivité et la prospérité – HEC Montréal ».

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 mai 2023

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2023 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale. L'observatrice du ministère du Travail fait état de l'avancement des travaux relativement à la composition du comité scientifique sur les maladies professionnelles et signale qu'un nouvel affichage devra être effectué afin de combler le poste d'épidémiologiste.

Elle ajoute que les travaux relativement à la composition des comités des maladies professionnelles oncologiques se déroulent comme prévu et devraient être complétés prochainement.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Comités stratégiques

Bien qu'il appuie la proposition, un membre syndical souligne qu'il serait intéressant de tenir compte, lors des prochaines nominations, de la diversité entre les membres syndicaux siégeant sur les comités stratégiques.

Comités stratégiques

Le conseil d'administration nomme, à titre de président et présidente des comités stratégiques, les personnes suivantes :

- M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique;
- M. Charles Milliard à titre de président du comité de placement et de capitalisation;
- **M. Simon Lévesque** à titre de président du comité des ressources humaines et du budget;
- Mme Caroline Senneville à titre de présidente du comité sur les ressources informationnelles.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-57-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres et de membres substituts du comité administratif, les personnes suivantes :

- M. Yves-Thomas Dorval à titre de membre du comité administratif;
- **Mme Caroline Senneville à titre de membre du comité administratif jusqu'au 31 décembre 2023;**
- **Mme Magali Picard à titre de membre du comité administratif à compter du 1er janvier 2024;**
- M. Charles Milliard à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Yves-Thomas Dorval;
- **Mme Magali Picard à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline Senneville, jusqu'au 31 décembre 2023;**
- **Mme Caroline Senneville à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali Picard, à compter du 1er janvier 2024.**

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-58-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité d'audit (3.36), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	**M. Dominic Lemieux**
M. Charles Milliard	M. Simon Lévesque
M. François Vincent	Mme Carole Neill

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-59-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique (3.72), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	M. Kaven Bissonnette
M. Charles Milliard	**Mme Magali Picard**
M. François Vincent	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-60-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité des ressources humaines et du budget (3.39), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Anny Bienvenue	**M. Dominic Lemieux**
M. Yves-Thomas Dorval	M. Simon Lévesque
M. Charles Milliard	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-61-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité sur les ressources informationnelles (3.71), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alexandre Gagnon	**M. David Bergeron-Cyr**
Mme Josée Méthot	Mme Carole Neill
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-62-23

Comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	**M. Hugo Desgagné**
Mme Josée St-Laurent	**M. Guillaume Lavoie**
M. Éric Vézina	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-56-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Isabelle Laurin
M. Alexandre Gagnon	**M. Guillaume Lavoie**
M. Marc-André Pedneault	Mme Sophie Martin
Mme Audrey Massicotte	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-65-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Alexandre Gagnon	Mme Marilyne Duquette
Mme Zeineb Mellouli	**M. Guillaume Lavoie**
M. Éric Perreault	Mme Jessica Olivier-Nault
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Kim Paradis

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-66-23

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait part de la publication prochaine sur le site internet de la Commission des outils de sensibilisation sur les risques psychosociaux destinés aux milieux de travail. Elle souligne ensuite la

remise des prix Kinga couronnant les succès dans les milieux scolaires en matière de prévention jeunesse. De plus, elle mentionne la participation de la Commission à la Table de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) sur l'investissement durable. Elle poursuit en soulignant que la Commission n'entrevoit pas de problématique particulière suivant l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte de la langue française relatives au devoir d'exemplarité de l'État. Elle annonce aussi le dépôt du rapport annuel de gestion de la Commission à l'Assemblée nationale. De plus, elle présente un état de la situation concernant les feux de forêt dans la province en soulignant la grande mobilisation et la collaboration entre la Commission et la Direction nationale de la santé publique (DNSP).

En matière de ressources humaines, elle mentionne qu'un état de situation des postes vacants sera présenté au prochain comité des ressources humaines et du budget. Elle indique ensuite que le comité de direction poursuit sa tournée des régions et visitera les bureaux de Saint-Jean-sur-Richelieu la semaine suivante. En terminant, elle présente les données relatives aux questions reçues par la Commission à la suite de l'adoption de la Loi sur l'encadrement du travail des enfants. À cet effet, elle invite les membres du conseil à lui transmettre toute question visant à bonifier l'accompagnement des milieux de travail.

Un membre syndical demande un état de situation relatif à la mise en œuvre du rapport du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel au travail. La présidente-directrice générale souligne qu'il s'agit d'une des priorités de la Commission. Elle rappelle que 21 recommandations touchent directement les aspects opérationnels de la Commission et réitère les intentions de la Commission dans leur mise en œuvre. Elle souligne, à cet effet, la collaboration entre la Commission et le ministère du Travail. De plus, elle rappelle l'importance de la collaboration de toutes les personnes intervenantes dans ce dossier, incluant les associations syndicales, afin que les changements bénéficient à l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec.

6. Échanges avec le représentant de la Santé publique

Le représentant de la DNSP souligne la conclusion de l'entente entre le directeur national de la santé publique et la Commission concernant l'élaboration et la mise en place des protocoles dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD). Il poursuit en présentant un état de situation concernant les feux de forêt dans la province en soulignant que ces événements amènent la DNSP à développer des outils en matière de prévention. Il mentionne le peu de littérature scientifique concernant les seuils d'exposition aux fumées et, plus largement, les questions concernant les impacts de la pollution de l'air et ajoute que ces questions devront être analysées dans les prochaines années. En réponse à la question d'un membre patronal concernant la couverture des pompiers volontaires venant prêter main forte au Québec, la secrétaire générale adjointe et directrice de la négociation des ententes souligne que les travailleurs canadiens sont couverts par le régime de leur province d'origine en vertu des ententes de réciprocité. Un complément d'information à ce sujet sera également transmis aux membres du conseil.

Par la suite, un membre patronal demande qu'un état de situation concernant la capacité du DNSP à fournir les services en matière de santé au travail, en termes de ressources humaines, soit présenté

périodiquement au conseil, afin de veiller à l'application du régime. Le représentant de la DNSP mentionne qu'il vérifiera l'information disponible et la possibilité de présenter un tel état de situation.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 5 juin 2023

La présidente du comité d'audit débute en soulignant qu'il s'agit du dernier conseil d'administration auquel assiste M. Sylvain Massé, directeur général de l'audit interne, avant de prendre sa retraite et rappelle qu'une motion de remerciement avait été adoptée par le conseil le 18 mai dernier. Elle souligne l'arrivée de Mme Chantale Morin qui succédera à M. Sylvain Massé à titre de directrice générale de l'audit interne et des enquêtes à partir du 19 juin prochain.

Par la suite, la présidente du comité d'audit rapporte les faits saillants de la séance du comité d'audit du 5 juin 2023. Elle mentionne le résultat de la validation du rapport annuel de gestion 2022 de la Commission par la direction générale de l'audit interne et des enquêtes. Elle souligne ensuite que l'analyse du Service de l'audit et des enquêtes internes portant sur le Plan de transformation numérique de la Commission démontre que la gouvernance ainsi que la stratégie de transformation numérique permettent à la Commission de bien gérer les risques en la matière, que les actions concrètes positionnent favorablement la Commission sur sa capacité de contrer les cyberattaques et les pertes de service pouvant en découler et que la permanence confirme la mise en place de simulations d'intrusions par une firme externe.

La présidente du comité d'audit poursuit en mentionnant qu'une attention particulière sera portée au plan d'action permettant de répondre aux attentes en matière de qualité et de niveaux de service à rendre dans le cadre de l'implantation de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Elle ajoute qu'une nouvelle recommandation a été formulée au niveau de la production, de l'approbation et de la diffusion des bilans de projets dans le cadre de la gestion de projet sur l'implantation de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). De plus, elle souligne que les membres du comité d'audit demandent au Service de l'audit et des enquêtes internes d'aborder le volet des impacts financiers de la mise en œuvre de la LMRSST, dont l'ajout d'effectifs, et la reddition de compte afférente dans les prochains rapports LMRSST. Elle présente aussi les résultats de la validation concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et indique qu'aucune recommandation n'a été émise. En terminant, elle mentionne que l'avancement des travaux relatifs à l'implantation de la norme IFRS 17 a été présenté au comité en spécifiant les actions réalisées en 2023, les étapes en cours et à venir ainsi qu'un aperçu des impacts sur la présentation des états financiers.

7.1.1. Politique de contrôle interne

La présidente du comité d'audit explique qu'il s'agit d'une mise à jour réalisée principalement pour donner suite à l'adoption de la LMRSST, aux modifications

apportées au Règlement intérieur ainsi qu'à la mise à jour du Cadre de gestion sur la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du directeur général de l'audit interne et des enquêtes ainsi que du comité d'audit, le conseil d'administration approuve la nouvelle politique de contrôle interne.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-45-23

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 7 juin 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les faits saillants de la séance du 7 juin 2023 et indique que tous les sujets pour décision, prévus à cette section de l'ordre du jour du conseil, sont recommandés par le comité. Il mentionne que le comité a examiné les résultats du sondage d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et qu'il a demandé de tenir une discussion à ce sujet lors du huis clos de la séance du conseil d'administration d'octobre prochain, qui se tiendra en présentiel à Québec. Il poursuit en rapportant les discussions tenues concernant les modifications au Guide de présentation d'une demande de subvention et de reddition de comptes afin qu'il soit conforme à la pratique actuelle en matière de calcul de la représentativité et à la décision du comité indépendant. En réponse à une question d'un membre syndical concernant la dispensation des formations aux travailleurs et travailleuses, le vice-président à la prévention précise que les modifications au guide n'amènent pas de changement dans la pratique, ce qui satisfait le membre syndical.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte enfin que la feuille de route sur la COVID-19 ne sera dorénavant plus présentée aux instances compte tenu de la stabilité de la situation socio-sanitaire. La présidente-directrice générale mentionne que les données feront partie du tableau de bord exécutif, présenté périodiquement au comité et au conseil d'administration.

7.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la mise en œuvre de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail ainsi que les activités planifiées pour la prochaine période. Il souligne le déploiement graduel des services de médiation et d'ententes volontaires. En réponse à la question d'un membre patronal, le directeur général du programme LMRSST mentionne qu'une présentation sur le mécanisme et la portée juridique des ententes conclues entre les parties sera effectuée au comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83). De plus, il mentionne la conclusion de l'entente avec le directeur national de la santé publique concernant l'élaboration des protocoles dans le cadre du PMSD et les travaux en cours pour la mise en place de ces nouveaux protocoles. Il annonce également la publicationd'un guide sur l'approche par multiétablissements afin de soutenir les milieux de travail sur l'interprétation et la mise en œuvre de celle-ci, de même que la

mise en ligne, le 16 juin prochain, des outils de sensibilisation sur les risques psychosociaux destinés aux milieux de travail.

En réponse à la demande d'un membre patronal relativement aux critères relatifs à l'approche multiétablissements, le vice-président à la prévention souligne que le Guide sur l'approche par multiétablissements a été présenté aux différentes parties et qu'il tient compte des commentaires reçus. Il précise que ce guide sera publié en juin et qu'il sera transmis aux membres avant cette publication.

Le directeur général poursuit en présentant la conclusion positive du rapport du Service d'audit et des enquêtes internes portant sur la gestion du programme d'implantation de la LMRSST. Il mentionne ensuite que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission ont convenu d'une voie de passage concernant l'entente relative à la recherche d'emploi.

Un membre syndical demande un suivi de l'application du régime intérimaire dans les milieux de travail. Le vice-président à la prévention mentionne que les données sont présentement colligées par les inspecteurs et inspectrices et qu'une présentation pourra être faite ultérieurement au conseil. La présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) est ensuite invitée à présenter un état de situation des travaux de ce comité. Elle souligne la reprise des discussions entre les parties et explique en détail le modèle développé par l'IRSST, qui tient compte de la réalité propre aux hommes et aux femmes. Un membre syndical demande de quelle façon les nouveaux modèles peuvent tenir compte des mesures de prévention présentes dans les milieux de travail depuis 1979. En réponse, la présidente du comité-conseil 3.82 explique que des tests de réalité sont présentement en cours afin d'ajuster les paramètres du modèle lorsque nécessaires pour certains secteurs. Des membres syndicaux expriment ensuite leurs préoccupations quant aux effets potentiels du modèle sur les mesures de prévention mises en place dans certains secteurs et la continuité des efforts en prévention. Un membre patronal s'interroge concernant l'avancement des travaux du comité-conseil et l'atteinte des échéances. La présidente du comité-conseil 3.82 mentionne la fin des sous-groupes de travail et réitère l'importance que les travaux se terminent selon les échéanciers prévus.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7.2.2. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 2

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant le tableau de bord – Impacts de la LMRSST. Un membre syndical mentionne que la ventilation des statistiques relatives à l'application des mécanismes de prévention ne permet pas la comparaison entre les milieux de travail syndiqués et non syndiqués. Le vice-président aux finances répond que les données présentées au tableau de bord demeurent encore préliminaires relativement à certaines mesures et

que leur collecte est tributaire des informations colligées par les inspecteurs. Il précise que les données présentées au tableau de bord évolueront avec le temps.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats du tableau de bord Impacts – LMRSST en date du 30 avril 2023.

7.2.3. Bilan 2022 – Couverture des travailleuses et travailleurs domestiques (suivi 2022-17 du CGÉ)

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant le bilan 2022 sur la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan de la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques pour la période d'avril à décembre 2022.

7.2.4. Projet de Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant le projet de Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-46-23

7.2.5. Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant le Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-47-23

7.2.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-48-23

7.3. Rapport de la présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 8 juin 2023

La présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants de la séance du 8 juin 2023 et indique que tous les sujets pour décision, prévus à cette section de l'ordre du jour du conseil, sont recommandés par le comité. Elle souligne qu'il s'agissait de la dernière participation de M. Yves Vézina au comité des ressources informationnelles en raison de son départ à la retraite prévu le 29 septembre prochain et qu'une motion de remerciements à l'égard de ce dernier est déposée à la présente séance du conseil d'administration afin de souligner sa grande contribution à la réalisation de la mission de la Commission.

Motion de remerciements adoptée à l'unanimité. Résolution A-63-23.

La présidente substitut du comité poursuit en soulignant la présentation des initiatives mises en œuvre pour attirer de nouveaux talents en ressources informationnelles et favoriser la rétention du personnel. De plus, elle fait état des grandes lignes du plan de transformation numérique 2023-2027, notamment en ce qui concerne les logiciels spécialisés, le remplacement graduel des actifs technologiques et les solutions communes à portée gouvernementale. Elle ajoute que 90 % des cibles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 ont été atteintes. En terminant, elle indique que les rapports d'audit abordant la sécurité de l'information ont été présentés au comité.

7.3.1. Prolongation du contrat de services professionnels - Opérations d'impression à haut volume

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant la prolongation du contrat de services professionnels pour les opérations d'impression à haut volume. Un membre patronal s'interroge sur la cohérence de cette décision avec les initiatives de la Commission en matière de virage sans papier. Le vice-président à la transformation numérique explique que malgré le virage numérique mis en place à la Commission, certains dossiers nécessitent encore l'utilisation de documents papiers, par exemple l'émission des relevés fiscaux. Il ajoute cependant que des projets sont encore en cours afin de diminuer les impressions, notamment avec le ministère de la santé et des services sociaux.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 121 330 $ pour la prolongation du contrat de services professionnels octroyé à la firme CGI, par avenant, pour les opérations d'impression à haut volume de la Commission pour la période du 8 juillet 2023 au 7 octobre 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-49-23

7.3.2. Engagement financier pour l'octroi d'un nouveau contrat de services pour les opérations d'impression à haut volume

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant l'engagement financier pour l'octroi d'un nouveau contrat de services pour les opérations d'impression à haut volume.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 1 747 200 $ dans le cadre d'un appel d'offres public visant à octroyer un contrat d'une année, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour les opérations d'impression à haut volume de la Commission, qui se répartirait comme suit:
    - un montant de 582 400 $ pour la période du 7 septembre 2023 au 6 septembre 2024;
    - un montant de 1 164 800 $ pour l'exercice de deux options de renouvellement d'une durée d'un an chacune, pour les périodes du 7 septembre 2024 au 6 septembre 2025 et du 7 septembre 2025 au 6 septembre 2026;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-50-23

8. Dossiers

8.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Il rappelle que le conseil d'administration a adopté, lors de la séance du 18 mai 2023, le taux moyen de cotisation et qu'il doit maintenant donner son accord aux modifications proposées au Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur pour 2024.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication avis, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-51-23

8.2. Adoption annuelle de projets de règlement en financement

Le vice président aux finances présente le contexte des projets de règlements proposés, les objectifs ainsi que la rigueur de la méthode de calcul actuarielle.

8.2.1. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2024

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2024;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-52-23

8.2.2. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2024

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-53-23

8.2.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2024

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-54-23

8.3. Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail

La directrice générale des communications présente les grandes lignes de la campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne traitant de la LMRSST.

8.4. Campagne publicitaire sur les normes du travail 2023

La directrice générale des communications présente les grandes lignes de la campagne publicitaire sur les normes du travail 2023, en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion. En réponse à la question d'un membre patronal concernant l'utilisation des médias sociaux pour rejoindre les jeunes, la directrice générale indique que la Commission suit les directives gouvernementales en ce qui concerne les plateformes de diffusion autorisées. Un membre syndical questionne ensuite la stratégie afin de rejoindre les jeunes en région. La directrice générale répond que la Commission cible les petites stations de radio, les médias sociaux et les articles de contenu.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne publicitaire sur les normes du travail.

9. Dépôt de documents

9.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Prévention-inspection, indemnisation et aspects financiers

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission pour les secteurs de la prévention-inspection, de l'indemnisation et des aspects financiers.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 25 avril au 22 mai 2023.

9.3. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 30 avril 2023.

9.4. Couverture des secteurs d'activités économiques concernant une recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ)

Le conseil d'administration prend acte des travaux en cours pour la couverture des secteurs d'activités économiques.

9.5. Inscription d'un pourcentage au Guide administratif et budgétaire à l'intention des Associations sectorielles paritaires (ASP) pour donner suite à une recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ)

Un membre patronal souhaite que le comité-conseil sur le partenariat (3.78) soit impliqué dans les travaux donnant suite à la recommandation du VGQ concernant l'inscription, dans le Guide administratif et budgétaire à l'intention des ASP, d'un pourcentage des activités en lien avec les priorités de la Commission. Le vice-président à la prévention mentionne que des rencontres régulières ont lieu entre la permanence et les ASP à ce sujet et ajoute que le rôle de la Commission n'est pas de créer des ASP. À cet effet, un membre syndical demande comment la Commission s'assurera que les travailleurs et travailleuses non syndiqué(e)s soient représenté(e)s lors de la création d'une ASP. Le vice-président à la prévention réitère qu'il n'y a présentement aucune demande relative à la création d'une nouvelle ASP. À l'issue des discussions, la présidente du conseil d'administration demande qu'un état de situation sur la création possible d'une ASP et du rôle de la Commission dans cette situation soit présenté ultérieurement au conseil.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'entente entre la Commission et les directeurs et directrices généraux des ASP concernant l'inscription d'un pourcentage des activités en lien avec les priorités de la Commission au Guide administratif et budgétaire à l'intention des ASP.

9.6. Suivi du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)

Le conseil d'administration prend acte des orientations relatives aux entreprises relevant de la compétence fédérale inscrites au Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) ainsi que des modalités d'application pour le versement des subventions.

9.7. Résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques

Le conseil d'administration prend acte des résultats de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques pour l'année 2022, ainsi que des suivis qui seront réalisés. Une période du huis clos sera dédiée et utilisée afin de discuter plus amplement de ces résultats lors de la séance du conseil du 19 octobre 2023. .

10. Divers

10.1. État de situation relatif à la formation des formateurs pour les appareils de levage de personne - Comité-conseil sur la révision du CSTC (3.76)

Le vice-président à la prévention fait état du contexte dans lequel le conseil avait approuvé le déclenchement du processus de médiation afin de dénouer l'impasse survenu dans le cadre des travaux du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) relativement aux appareils de levage de personnes. Il souligne qu'en parallèle à la demande de déclenchement du processus de médiation, les travaux se sont poursuivis au comité-conseil 3.76 et qu'une nouvelle proposition de modification réglementaire a été proposée sur la qualification du formateur au comité-conseil 3.76. Cette proposition ayant fait consensus, la demande de médiation n'est plus nécessaire. En réponse à une préoccupation énoncée par un membre patronal concernant l'application des solutions convenues dans le milieu de la construction de manière globale à tous les milieux de travail, un membre syndical rappelle que les travaux relatifs Code de sécurité pour les travaux de construction ne s'appliquent que pour les chantiers la construction compte tenu de la spécificité du milieu.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- prend acte de l'état d'avancement des travaux du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) relativement aux appareils de levage de personnes et de l'impasse relative à la formation des formateurs;
- approuve l'annulation de la demande de déclenchement du processus de médiation relativement aux appareils de levage de personnes.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-55-23

10.2. Remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour

Un membre syndical souligne sa préoccupation concernant la lourdeur du processus de remboursement des frais de déplacement pour les travailleurs et travailleuses en région, de même que le faible montant de remboursement du kilométrage. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail répond que la politique relative à cette question a été modifiée en décembre 2022 et que le processus est maintenant plus simple. Le travailleur ou la travailleuse n'a plus besoin de faire la démonstration du meilleur itinéraire et le montant de remboursement est maintenant de 0,59 $ par kilomètre, en l'absence ou en cas d'indisponibilité du transport en commun, sans égard à la condition médicale. Des précisions seront transmises aux membres du conseil d'administration à cet égard.

10.3. Rapport : Productivité du secteur public québécois : la Caisse de dépôt et de placement du Québec – Centre sur la productivité et la prospérité – HEC Montréal

Un membre patronal fait état des conclusions d'un rapport du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal, publié ce matin, dénonçant le manque de transparence de la CDPQ dans les données utilisées afin d'établir des comparables. Le vice-président aux finances

mentionne que la Commission prendra le temps d'analyser le rapport et qu'une analyse préliminaire sera transmise aux membres dans les meilleurs délais.

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Échange avec le Ministre du Travail

Le Ministre du Travail remercie tout d'abord la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il profite de l'occasion pour souligner la contribution du conseil d'administration à l'avancement de la société québécoise et à la dynamique de recherche de solutions, notamment dans le cadre de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il fait état de la collaboration de la Commission dans les travaux relatifs à la Loi sur l'encadrement du travail des enfants. Il souligne ensuite le travail important de sensibilisation, de formation et d'information effectué par l'Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires. Il poursuit en abordant les travaux de mise en œuvre du rapport du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel au travail. De plus, il fait part du suivi de certains travaux de mise en œuvre de la LMRSST. En terminant, il souligne le travail de la présidente du conseil d'administration et la grande collaboration de la présidente-directrice générale.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 55.

14. Prochaine séance – 21 septembre 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 21 septembre 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 26 octobre 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale (TEAMS)
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (TEAMS) (départ à 8 h 58)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical (TEAMS)
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (TEAMS)
M[me] Carole Neill	membre syndicale (TEAMS)
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Magali Picard	membre syndical (TEAMS)
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale (TEAMS)
M. François Vincent	membre patronal (TEAMS)
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail (TEAMS)
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M[me] Julie Cerantola	secrétaire générale
M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale adjointe et directrice de la négociation des ententes
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant de la Direction nationale de santé publique (TEAMS)
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale (TEAMS)
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications (TEAMS)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances (TEAMS)
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique (TEAMS)

M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation (TEAMS)
M^{e} Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques (TEAMS)
M^{e} Julie Perrier	avocate à la direction générale des affaires juridiques (TEAMS)
M^{me} Lise Lavallée	présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82)
M^{me} Louise Gravel	directrice générale du bureau de coordination réglementaire
M^{me} Sophie Genest	coordonnatrice des ententes hors Québec (TEAMS)
M. Sébastien Boucher	directeur des enquêtes et de la médiation en équité salariale (TEAMS)
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications (TEAMS)
M^{me} Marie-Hélène Marchand	coordonnatrice des instances

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 36.

Elle souhaite la bienvenue à Me Élisa Pelletier à titre de secrétaire générale par intérim à compter du 2 octobre prochain, en remplacement de Mme Julie Cerantola qui agira à titre de vice-présidente à l'équité salariale à compter de cette date. Une motion de remerciements est adoptée à l'endroit de Mme Julie Cerantola afin de souligner sa compétence et son dévouement au sein du conseil d'administration à titre de secrétaire générale de la Commission depuis décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-76-23

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec la modification de l'ordre de présentation du point *8.4 Travaux réglementaires sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement* qui est présenté au point 5.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 15 juin 2023

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2023 est adopté avec la correction d'une erreur dans l'énumération des présences.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Audrey Massicotte	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	M. Guillaume Lavoie
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Sophie Martin
Mme Émilie Savard	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-67-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Sandra De Cicco	Mme Marilyne Duquette
Mme Zeineb Mellouli	M. Guillaume Lavoie
M. Marc-André Pedneault	Mme Jessica Olivier-Nault
M. Éric Perreault	Mme Kim Paradis

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-68-23

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Bérubé	Mme Annie Landry
M. Marc-André Pedneault	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-69-23

5. Travaux réglementaires sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement

La présidente du conseil d'administration fait état des efforts déployés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique, sous sa gouverne et celle de la présidente du comité-conseil 3.82, [redacted]. Elle présente l'entente intervenue entre les parties, cette dernière faisant état d'un consensus sur l'ensemble des modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement. Elle souligne ensuite les efforts et le travail considérable de la présidente du comité-conseil 3.82. [redacted]

[redacted]

Ainsi, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement faisant l'objet de l'entente.

Adoptée. Résolution A-70-23

6. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle souligne l'importance du dialogue social intervenu dans le dossier des travaux réglementaires sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement et remercie la présidente du conseil d'administration et la présidente du comité-conseil 3.82 pour leur contribution à l'obtention d'un consensus entre les parties. Elle présente ensuite les nominations effectuées par le conseil des ministres afin de pourvoir aux postes des vice-présidences à la transformation numérique et à l'équité salariale.

De plus, elle fait état de la mise en œuvre des recommandations du rapport des expertes du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles. Elle rappelle que sur les 82 recommandations, 29 sont des recommandations de modifications du cadre législatif et 23 sont des améliorations liées aux procédés administratifs réalisés par la CNESST. Au sein de la CNESST, 90 % des recommandations administratives sont réalisées. Elle indique que le ministère du Travail a débuté les travaux de mise en œuvre des recommandations législatives. Elle fait ensuite part des travaux entrepris à la Commission afin de, notamment, faciliter le parcours des personnes victimes en améliorant le traitement des réclamations. Elle rappelle également la tenue d'une conférence de presse annonçant un partenariat avec l'organisme Juripop ainsi que celle portant sur la subvention accordée à la Commission pour l'action de promotion en santé psychologique tel que prévu dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026.

Elle poursuit en présentant les chiffres au regard de l'Escouade prévention et nouveaux travailleurs qui ciblent les jeunes travailleurs, travailleuses et les travailleurs et travailleuses nouvellement arrivé(e)s au Québec.

La présidente-directrice générale continue en mentionnant la tournée des régions par le comité de direction. Elle souligne l'édition 2023 des Prix Visions CNESST visant à mettre en lumière les projets et les réalisations du personnel et fait part des objectifs du Programme Leader de demain visant à faire émerger les talents au niveau de la gestion. Elle mentionne aussi l'adoption par le comité de direction du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Elle fait état de l'entrée en vigueur au 1er septembre dernier des nouvelles limites d'heures travaillées en vertu de la Loi sur l'encadrement du travail des enfants. En terminant, elle souligne la remise d'un prix de l'ONU à la Commission qui se déroulera à New York et le Gala reconnaissance annuel 2023 de la Gouvernance au féminin auquel la Présidente et les membres du conseil d'administration ont été invités.

7. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population générale ainsi que dans les milieux de travail. Il mentionne notamment que la présence du virus de la COVID-19 est en croissance depuis les dernières semaines, mais que la population est moins vulnérable qu'elle ne l'a été dans les vagues antérieures puisqu'elle est majoritairement vaccinée et a été infectée. En ce qui concerne la vaccination contre la COVID-19 et la grippe, il indique qu'une campagne priorisant les travailleurs de la santé, les femmes enceintes ainsi que les personnes immunosupprimées est à venir. Il poursuit en indiquant que les mesures liées au port du masque dans les milieux de soins seront définies directement par les établissements de santé.

Un membre patronal demande un état de situation concernant la COVID longue. Le directeur national de la santé publique souligne que les cas de COVID longue durent généralement plus de 12 semaines, mais qu'il y a une amélioration en continu dans la majorité des cas. Il ajoute qu'aucune solution technique ou médicamenteuse n'existe pour le moment, alors que le vaccin semble protéger contre le risque de développer une COVID longue.

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séances du 29 août et du 13 septembre 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les faits saillants des séances du 29 août et du 13 septembre 2023. Il fait état de la présentation sur les subventions du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) relativement à certaines formations dans le secteur de la construction liées à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) et la possibilité qu'une proposition d'un comité indépendant soit présentée ultérieurement au conseil. Il mentionne l'excellence des résultats obtenus au sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de l'indemnisation des victimes d'actes. Il poursuit en soulignant la présentation du vice-président à la transformation numérique sur les démarches relatives à l'utilisation des technologies et de l'intelligence artificielle pour améliorer les processus et les outils d'aide à la décision. De plus, il fait état de la présentation des mesures mises en place par la Commission pour donner suite au rapport du comité d'expertes afin de mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail.

8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il mentionne la révision des formations en ligne relatives aux membres d'un comité de chantier et aux représentants en santé et en sécurité. Il fait état des activités réalisées durant l'été, notamment l'avancement des travaux dans le déploiement des services d'entente volontaire en indiquant qu'une attention particulière sera portée concernant l'accompagnement des travailleurs et des travailleuses non syndiqué(e)s dans le cadre

de ce processus et que cela fera l'objet d'un suivi au comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83). Il ajoute qu'un premier protocole concernant les vendeuses sera publié cet automne en vertu de l'entente avec le Directeur national de santé publique dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD). Il souligne l'annonce de l'action de promotion en santé psychologique dans les milieux de travail et l'embauche de conseillers et conseillères en santé psychologique.

En réponse à la question d'un membre patronal concernant l'enjeu de recrutement pour les membres du comité scientifique sur les maladies professionnelles et des comités sur les maladies professionnelles oncologiques, l'observatrice du ministère du Travail indique que la consultation du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre sur les candidatures aura lieu en octobre et que le processus de nomination par le Secrétariat aux emplois supérieurs s'en suivra.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

8.1.2. Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction

Le vice-président à la prévention rappelle que le projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 8 mars 2023. Il précise qu'un commentaire a été obtenu à la suite de cette publication et, qu'après analyse, ce dernier n'a pas été retenu.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce Règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-71-23

8.1.3. État de situation relatif à la durée de la formation pour les appareils de levage de matériaux - Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76)

Le vice-président à la prévention présente l'état de situation relatif aux travaux du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) et explique que le désaccord entre les parties se situe au niveau de l'inscription d'heures de formation pratique des opérateurs de palans, de potences et de monorails.

[redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte de l'état d'avancement des travaux du comité-conseil 3.76 relativement aux appareils de levage des matériaux et de l'impasse relative à la formation des opérateurs de palans, potences et monorails;
- approuve le déclenchement du processus de médiation afin de dénouer l'impasse qui survient dans le cadre de ces travaux, selon le mandat proposé à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-72-23

8.1.4. Reddition de comptes mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2023

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants du bilan mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2023 au 31 juillet dernier. Il souligne les travaux à surveiller ainsi que le taux de respect de la cible prévue dans le Plan stratégique de la Commission 2020-2023.

Au sujet de l'élaboration de la prochaine planification des travaux réglementaires, le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que les comités-conseils seront consultés et que des discussions auront lieu au comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75). Le vice-président à la prévention ajoute que l'objectif sera d'étaler la planification des travaux selon la capacité des intervenants de la permanence et des membres des comités-conseils. Un membre patronal souligne qu'il serait important d'obtenir une vue d'ensemble afin d'avoir un mécanisme d'appréciation globale.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux réalisés en 2023 prévus dans la Planification des travaux réglementaires 2021-2023.

8.1.5. État de situation sur la création des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) (suivi 2023-07 du CA)

Le vice-président à la prévention rappelle la présentation au conseil d'administration en juin dernier concernant la couverture des secteurs d'activités économiques pour les établissements non desservis par des partenaires en prévention. Il présente un état de situation sur la création des associations sectorielles paritaires (ASP), précise que la Commission n'a pas le pouvoir de créer des ASP et rappelle le rôle de la Commission prévu à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. En réponse à la question d'un membre patronal concernant la consultation des milieux non couverts par une ASP, le vice-

président à la prévention répond qu'une démarche sera prévue à cet effet et précise que la recommandation du Vérificateur général du Québec était à l'effet de s'assurer que les employeurs des secteurs non couverts bénéficient du soutien nécessaire. Enfin, des membres patronaux soulignent que la liste des secteurs d'activités économiques présentée dans la note d'information ne semble pas à jour. La présidente du conseil d'administration demande qu'une liste à jour soit transmise au conseil d'administration.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation sur la création de nouvelles ASP.

8.1.6. Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service

La secrétaire générale rappelle que le Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 28 juin 2023. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi service;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-73-23

8.1.7. Jugement de la Cour supérieure *Vigi Santé c. TAT*

La présidente-directrice générale rappelle le contexte juridique du dossier et introduit la Directrice générale des affaires juridiques. Elle précise que la présentation du jugement sera factuelle considérant que le dossier est sous délai d'appel et que certaines associations sont parties au litige.

La directrice générale des affaires juridiques indique que le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 28 août dernier et mentionne que le délai pour porter ce jugement en appel n'est pas encore échu. L'avocate de la direction générale des affaires juridiques (DGAJ) présente un bref survol de la trame factuelle et explique les différentes demandes du pourvoi en contrôle judiciaire. Elle poursuit en faisant état des conclusions du juge de la Cour supérieure et souligne que le dossier sera retourné au Tribunal administratif du Québec sur certains éléments.

[redacted]

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du jugement rendu par la Cour supérieure dans les pourvois en contrôle judiciaire dans les dossiers des CHSLD du groupe Vigi Santé et CHSLD Lionel-Émond et Procureur général du Québec.

Un membre syndical profite de la présentation pour demander un état de situation relativement à un litige concernant l'offre de formation de secourisme en milieu de travail. Il est convenu qu'un suivi sera présenté à ce sujet à une séance ultérieure du conseil d'administration.

8.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance du 13 septembre 2023

Le président du comité de placement et de capitalisation rapporte les faits saillants de la séance du 13 septembre 2023. Il souligne que la performance du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) s'est sensiblement améliorée et qu'elle suit une courbe positive. Il ajoute que le comité a souligné qu'il préfèrerait que les comparaisons quant à la performance du portefeuille du FSST se fassent par portefeuille spécialisé et classe d'actifs plutôt que sur le rendement global et souhaite qu'une discussion en ce sens soit entreprise avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). De plus, il mentionne que considérant la particularité du régime de la Commission, la politique de placement sera revue entre-autre au regard de la volatilité aux résultats comptables pouvant découler de l'application de la norme IFRS 17. Il précise qu'un nouvel appel d'offres afin d'obtenir les services d'expertise-conseil au comité sera nécessaire. Le comité s'est aussi questionné sur la nature des placements durables et responsables et a été rassuré sur le fait que la CDPQ est bien au fait des attentes de la Commission à cet effet.

Un membre patronal demande si la Commission pourra comparer sa performance avec d'autres gestionnaires de Fonds. Le vice-président aux finances répond qu'il demande à la CPPQ de faire les comparaisons par portefeuille spécialisé et non pas par portefeuille global.

9. Dossiers

9.1. La médiation en équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente l'historique de la médiation en équité salariale, ses particularités ainsi que son déroulement général. De plus, elle fait part des délais cibles et de la bonification de l'offre de médiation depuis 2021. Elle termine en présentant les taux d'acceptation de l'offre de médiation, les taux de succès et le délai moyen de traitement. La présidente du conseil d'administration souligne le très bon taux de réussite de la médiation.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du service de médiation offert aux parties dans le cadre des recours déposés en équité salariale.

9.2. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le Règlement sur le financement a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 28 juin 2023. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-74-23

9.3. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024 et Pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024 – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024 a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 28 juin 2023. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec;
- approuve pour les lésions survenues après le 31 décembre 1980, l'application des taux présentés dans ce règlement, excluant les paiements pour des rentes, aux fins d'établir la cotisation des dépenses d'administration payable par les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la LAT;
- approuve pour les lésions survenues avant le 1er janvier 1981, des frais annuels exigibles, pour l'année 2024, de 242 $ par dossier où il y a paiement d'une rente d'incapacité permanente ou d'une rente pour personne à charge d'un travailleur décédé en raison de sa lésion.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-75-23

9.4. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2023

Le vice-président à l'administration et aux communications présente la stratégie entourant la campagne sociétale en santé et sécurité au travail et portant spécifiquement sur la prévention des lésions psychologiques. Il souligne les consultations préalables réalisées afin de valider le concept de cette dernière, notamment auprès de certains membres du conseil d'administration. La directrice générale des communications présente ensuite les grandes lignes de la campagne en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion.

Les membres du conseil soulignent leur appréciation du concept. La présidente du conseil d'administration propose de modifier le genre de la personne identifiée dans la campagne radio afin de reconnaître que les hommes sont aussi touchés par les questions de santé psychologique. Des discussions ont ensuite lieu sur le choix de la période de diffusion de la campagne.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne publicitaire en santé et sécurité du travail.

10. Divers

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 23 mai au 24 août 2023.

11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 30 juin 2023.

11.3. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 juillet 2023.

11.4. Sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) et Plan d'action

Le conseil d'administration prend acte des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de l'IVAC et des actions en place concernant les pistes d'améliorations.

11.5. Suivi du rapport du comité d'expertes : Mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation concernant la mise en place des mesures administratives découlant du rapport des expertes sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles en milieu de travail.

11.6. Fiche d'actualité à la suite de l'article du journaliste Zacharie Goudreault

Le conseil d'administration prend acte de la fiche d'actualité à la suite de l'article du journaliste Zacharie Goudreault.

12. Huis clos

12.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 54.

14. Prochaine séance – 26 octobre 2023 à 8 h 30 en mode hybride

COPIE CONFORME

(S)Élisa Pelletier
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue en mode hybride (1600, avenue D'Estimauville à Québec et TEAMS),
le 26 octobre 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 16 novembre 2023 »

Présent-e-s :

Me Louise Otis	présidente du conseil d'administration (TEAMS)
Mme Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (TEAMS)
Mme Anny Bienvenue	membre patronale (TEAMS) (Départ à 12 h 00)
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (TEAMS)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal (TEAMS)
M. Simon Lévesque	membre syndical
Mme Josée Méthot	membre patronale (TEAMS)
Mme Carole Neill	membre syndicale
Mme Marie-Claude Perreault	membre patronale (TEAMS)
Mme Caroline Senneville	membre syndicale (TEAMS)
M. François Vincent	membre patronal (TEAMS)
Mme Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail (TEAMS)
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique (TEAMS)

Se sont excusé-e-s :

M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
Mme Magali Picard	membre syndical

Invité-e-s :

Mme Élisa Pelletier	secrétaire générale par intérim
Mme Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
Mme Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
Mme Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale
Mme Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

Dr Geoffroy Denis	médecin représentant de la Direction nationale de santé publique (TEAMS)
M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M^{e} Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (TEAMS)
M. Dominic Veilleux	directeur du Service de la planification et de l'expérience client par intérim (TEAMS)

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 9 h 00.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, incluant un point en divers concernant le transfert du service de numérisation des dossiers vers un fournisseur externe.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil d'administration mentionne que lors de la présentation du point 7.2.6 - *Dossiers judiciaires d'intérêt,* si les membres ont des questions concernant le litige sur le Projet immobilier Bourdages, il sera demandé à M. Dorval de se retirer de cette portion de la présentation, considérant sa possible situation de conflit d'intérêts.

Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2023

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2023 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim. Concernant le suivi 2022-06, l'observatrice du ministère du Travail fait état de l'avancement des travaux relatifs à la composition des comités des maladies professionnelles oncologiques, mentionne que le ministère du Travail a reçu la recommandation favorable du comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) et que les démarches se poursuivent auprès du ministère du Conseil exécutif. Elle ajoute que l'étape de la recommandation du CCTM relativement à la composition du comité scientifique sur les maladies professionnelles devrait se faire prochainement.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Sandra De Cicco	Mme Marilyne Duquette
Mme Zeineb Mellouli	M. Guillaume Lavoie
M. Marc-André Pedneault	Mme Jessica Olivier-Nault
M. Éric Perreault	**M. Samuel-Elie Lesage**

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-77-23

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait état des résultats chiffrés obtenus dans le cadre du sondage *Entreprise en santé et mobilisation 2023*, souligne le bon taux de mobilisation des membres du personnel et mentionne les actions prises afin de répondre aux points de vigilance identifiés. Elle souligne notamment que le taux de mouvement du personnel de la Commission est en deçà de ce qui est observé dans le reste de la fonction publique.

Elle poursuit en mentionnant l'adoption par le comité de direction du *Plan d'action en développement durable 2023-2027*. De plus, elle mentionne la décision rendue sur l'évaluation du maintien de l'équité salariale à la suite de l'évaluation réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en décembre 2010 dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Elle continue en soulignant les travaux de l'Escouade prévention-jeunesse dans les parcours de formation axés sur l'emploi dans les écoles secondaires. En outre, elle mentionne la participation de la Commission à des évènements afin de rejoindre les travailleurs étrangers temporaires au-delà des milieux de travail.

De plus, elle fait part de la présence du comité de direction aux bureaux de Laval ainsi que de la rencontre avec les 250 gestionnaires de la Commission, cette dernière ayant permis de discuter des enjeux de ressources humaines et d'environnement de travail.

La présidente-directrice générale souligne le rayonnement de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail qui présentera son initiative Campus du leadership au Centre d'expertise des grands organismes.

Au chapitre des ressources humaines, elle fait par la suite état de l'application de la *Politique organisationnelle en matière de violence conjugale, familiale ou sexuelle*, un an après son adoption. Elle rappelle la cérémonie des prix Vision afin de reconnaître les réalisations des équipes de travail de la Commission et souligne la participation de certains membres du conseil. De plus, elle mentionne la présence de la Commission à plusieurs événements carrière, notamment celui organisé au siège social aux fins du recrutement du personnel en technologies de l'information. Elle termine en soulignant la

remise officielle du Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022 dans la catégorie Promouvoir des services publics sensibles au genre pour atteindre les objectifs de développement durable, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, à laquelle elle a participé accompagnée de quatre personnes représentant de la Commission. Elle souligne l'importance de ce prix pour la Commission et la fonction publique québécoise et remercie le conseil d'administration pour son soutien.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population générale ainsi que dans les milieux de travail. Il mentionne que les données démontrent l'atteinte d'un certain plateau au niveau de l'évolution du niveau de contagiosité de la COVID-19. Il rappelle que la très grande majorité de la population est vaccinée ou a été infectée par le virus et que, malgré le fait que cette vaccination ou infection ne soit pas récente selon le cas, l'immunisation ainsi acquise persiste dans le temps. Il souligne la campagne de vaccination ciblant les populations plus à risque, notamment les personnes âgées de plus de 70 ans. De plus, il fait état du défi que représente la vaccination du personnel dans le milieu de la santé, notamment chez les personnes œuvrant auprès des patients vulnérables, et souligne l'atout majeur que la vaccination des travailleurs et travailleuses peut offrir afin de diminuer le risque de contagion.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget – Séance du 4 octobre 2023

Le président du comité des ressources humaines et du budget rapporte les faits saillants de la séance du 4 octobre 2023. Il fait état de la reddition de comptes effectuée concernant le projet Nouvel Environnement Rive-Sud, mentionne que l'ensemble du projet est sous contrôle et que les budgets sont respectés. Il ajoute que les échéanciers font l'objet d'une surveillance particulière en raison des délais causés par les résultats de l'appel de marché. Il souligne ensuite la présentation du portrait des postes vacants et le positionnement favorable de la Commission dans la fonction publique en matière d'attractivité des talents. De plus, il ajoute que malgré les défis de recrutement pour certains volets d'activités spécifiques ou dans certaines régions éloignées, la Commission reste proactive en matière d'attraction et de rétention des nouveaux talents et demeure un employeur de choix. Par la suite, il fait état des principaux résultats du sondage en lien avec la certification *Entreprise en santé* et la mobilisation du personnel. Il indique les points de vigilance soulevés par les personnes répondantes, notamment en matière de communication et de partage de l'information ainsi que de charge de travail. Il précise qu'un plan d'action organisationnel ainsi que des actions mobilisatrices seront déployées graduellement dans une optique d'amélioration continue de la mobilisation du personnel.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 11 octobre 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 11 octobre 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

7.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il souligne l'accomplissement des travaux de la période précédente, dont l'adoption par le conseil d'administration du texte définitif de deux règlements. Il fait état de l'avancement des travaux règlementaires concernant les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement, en mentionnant le bon déroulement des travaux en vue du respect du calendrier proposé.

Il poursuit en faisant état des principales activités pour la prochaine période, notamment la diffusion des messages publicitaires de la campagne de masse traitant de la LMRSST et la livraison de la troisième itération du Tableau de bord impacts LMRSST. En outre, dans le cadre de l'optimisation des recours, il mentionne que l'entente entre la Commission et le Tribunal administratif du travail (TAT) a été retirée de la portée du projet de la LMRSST puisque l'entente déjà existante sera révisée dans son ensemble, avec une perspective plus large que la LMRSST. Il précise que l'entente actuelle continue de s'appliquer et qu'il n'y a pas d'enjeux opérationnels à son retrait.

En réponse à la question d'un membre syndical sur la consultation des parties prenantes dans l'élaboration des protocoles dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD), le médecin représentant de la Direction nationale de santé publique répond que des consultations ont eu lieu, que des visites en milieu de travail ont été réalisées et que l'un des objectifs de l'élaboration de protocoles est l'harmonisation des pratiques dans les différentes régions.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente son rapport des faits saillants concernant la mise en œuvre de la LMRSST. Il mentionne que le comité-conseil 3.82 sera consulté sur la conformité, à l'entente intervenue entre les membres du comité, des textes du Règlement sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement. Il souligne que l'opportunité d'avoir un programme de certification et d'incitatif financier a été discutée. À ce sujet, la permanence a indiqué être en mode exploratoire et que la priorité était de faire atterrir les modalités prévues à la LMRSST.

Le directeur général du programme LMRSST poursuit en faisant état de l'avancement des travaux relatifs au déploiement du service d'ententes volontaires. Il mentionne avoir pris connaissance de la lettre de l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM), transmise aujourd'hui à la présidente du conseil d'administration ainsi qu'aux membres syndicaux, qui signale des préoccupations relativement à ce service. Cette lettre est transmise à l'ensemble des membres du conseil, séance tenante.

Le directeur général explique que le processus de concertation avec les milieux se poursuit afin de sensibiliser, expliquer et mobiliser les parties prenantes à l'égard de ce nouveau service.

. Le directeur général du programme LMRSST explique qu'un écosystème de développement a été mis en place pour la création de ce service en mobilisant les acteurs clés et en étant accompagné de professeurs experts en matière de règlement des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il précise que la Commission s'est assurée, dès la mise en place de ce service, d'avoir des assises juridiques solides et de mettre en place des mécanismes assurant la qualité du service. Devant les préoccupations émises, il dit comprendre que la Commission doive fournir des efforts supplémentaires de communication et de sensibilisation et il assure aux membres l'ouverture de la Commission à bonifier le processus de consultation et le service. La présidente-directrice générale rappelle qu'aucune entente ne peut être conclue en deçà de ce que prévoit la loi, qui est d'ordre public. Le directeur général mentionne ensuite les différentes rencontres syndicales tenues ou à tenir dans les prochains jours, des grands demandeurs de requête en révision ainsi que la volonté de rencontrer l'UTTAM afin de répondre aux préoccupations.

La présidente du conseil souligne quelques éléments à prendre en considération dans l'analyse du service, dont la participation volontaire des parties et les longs délais d'attente pour obtenir un jugement du Tribunal administratif du travail.

Au terme des discussions sur le service d'ententes volontaires, la présidente du conseil demande sa suspension et suggère une rencontre entre la permanence, les différentes associations syndicales et patronales et les représentants de l'Université de Sherbrooke. La présidente-directrice générale mentionne qu'un suivi sera effectué à ce sujet au comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST et demande la suspension immédiate du service d'ententes volontaires.

7.2.2. Tableau de bord exécutif – janvier à août 2023

Le vice-président aux finances rappelle que les éléments pertinents relatifs au suivi des lésions professionnelles et des débours liés à la COVID-19 ont été intégrés dans le tableau de bord exécutif. Il invite ensuite les membres du conseil d'administration à poser leurs questions relativement à celui-ci.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les principaux éléments discutés lors du comité. Il souligne que le bilan lésionnel s'améliore, principalement en raison d'une diminution des lésions liées à la COVID-19, lequel se reflète notamment par un taux d'accident global moindre. Il mentionne également les hausses de traitement des demandes en normes du travail ainsi que du taux de réalisation de la première évaluation du maintien en équité salariale.

Un membre syndical demande des précisions sur les événements qui sont en recherche de solution, dans la section concernant le retour au travail. Le vice-président à

l'indemnisation et à la réintégration au travail explique que ce sont les dossiers pour lesquels les intervenants sont en recherche d'une solution pour permettre la réintégration du travailleur ou de la travailleuse au travail. Il mentionne également que les délais attribuables à des facteurs externes (délais d'attente des chirurgies, accès à un médecin spécialiste, Bureau d'évaluation médicale, Tribunal administratif du travail) augmentent la durée du retour au travail. Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que le comité a suggéré d'avoir une discussion à plus haut niveau à ce sujet, dans l'objectif d'interpeller les différentes parties prenantes sur cet état de situation ayant des impacts sur la chronicité des lésions et le régime financier. La présidente-directrice générale mentionne qu'un document récapitulatif de ces délais est en cours de préparation afin d'être présenté à une prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration.

En réponse au commentaire d'un membre patronal sur la présentation des résultats en pourcentages et en millième, le vice-président aux finances indique qu'il s'agit de la façon de présenter le taux de lésions, soit le nombre d'accidents par 1000 travailleurs couverts, mais que des précisions supplémentaires pourront être présentées afin de faciliter la comparaison des données.

Un membre syndical se questionne sur la relation entre l'augmentation des interventions en prévention-inspection et la diminution d'émission des constats d'infraction. Le vice-président à la prévention explique que les dénonciations par les inspecteurs sont à la hausse et rappelle que les procureurs disposent d'un délai d'une année pour émettre des constats.

En réponse à la question d'un membre syndical concernant le rôle et l'accessibilité aux services des nouvelles personnes conseillères en santé psychologique, le vice-président à la prévention indique que celles-ci sont maintenant en fonction et que 120 ateliers ont été réalisés jusqu'à maintenant. Ces ateliers sont offerts dans les milieux de travail et ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et de faire connaître les risques psychosociaux et les mesures de prévention à mettre en place. De plus, il précise que ces ateliers sont réalisés de façon paritaire. Les associations syndicales, les travailleurs et les travailleuses peuvent demander les services des conseillers et des conseillères en santé psychologique pour que les ateliers soient offerts chez leur employeur, avec le consentement de ce dernier.

Un membre patronal énonce sa préoccupation concernant le contrôle de la hausse des débours de frais d'assistance médicale, malgré la baisse remarquée du nombre de lésions professionnelles. Le vice-président aux finances explique que les débours des grandes catégories de frais d'assistance médicale sont effectivement à la hausse et rappelle que la baisse du nombre de lésions est principalement expliquée par la baisse des lésions COVID-19, ces dernières entraînant cependant peu de frais d'assistance médicale. Il mentionne les actions prises par la Commission pour contrôler les frais, notamment par la négociation avec les partenaires du système de la santé, mais rappelle que la Commission est tributaire des augmentations négociées par le ministère de la Santé et des Services sociaux avec les différents professionnels de la santé. Il ajoute qu'une hausse du nombre et du coût de remboursement des appareils auditifs est constatée.

Un membre patronal souligne que l'augmentation des débours en assistance médicale devrait conduire à un retour au travail plus prompt, durable et sécuritaire, ce qui n'est actuellement pas observé. Un membre syndical rappelle l'importance des investissements en prévention et suggère l'ajout d'un indicateur relatif à la formation qu'aurait reçu un travailleur ou une travailleuse qui présente une réclamation pour une lésion professionnelle. Le vice-président aux finances rappelle que plusieurs facteurs interfèrent dans la survenance d'une lésion et que les données collectées par la Commission doivent être vérifiées et vérifiables. Le vice-président à la prévention indique que les personnes inspectrices questionnent toujours les parties, dans le cadre d'un processus d'enquête et des interventions régulières, sur la formation donnée et reçue dans le milieu de travail. Les membres discutent ensuite des avantages et des limites de cette proposition. Un membre patronal précise que même si l'information sur la formation des travailleurs était recueillie lors de la survenance d'une lésion, aucune conclusion ne pourrait être tirée d'un tel indicateur puisque seule une enquête et analyse en bonne et due forme permet de déterminer les causes d'un accident. Un membre patronal demande qu'un comité paritaire évalue le changement de méthodologie, advenant que la Commission souhaiterait ajouter de tels indicateurs.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 août 2023.

7.2.3. Résultats financiers prévisionnels 2023 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail

Le vice-président des finances présente les résultats financiers prévisionnels 2023 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). Il débute en expliquant l'impact majeur de l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 17, notamment sur la présentation des états financiers, mais surtout sur la valeur du passif actuariel. Il poursuit en indiquant que le résultat net et global anticipé du FSST pour l'exercice 2023 représenterait un déficit de 474,8 M$, sur la base des données connues au 31 août 2023, composé d'un surplus de 58,8 M$ à l'égard des éléments non financés en vertu des dispositions de la politique de capitalisation, ainsi que d'un déficit de 533,6 M$ observé selon la base de financement du régime. Il mentionne ensuite que le taux de rendement sur les placements avait été estimé, au 31 août 2023, à 5,6%. Or, il explique que le contexte inflationniste a eu un effet négatif sur le taux de rendement du portefeuille, qui se situe à 1,7 % au 24 octobre 2023, et présente les impacts sur les résultats financiers prévisionnels.

En réponse à la question d'un membre patronal concernant les conséquences du déficit relatif au taux de rendement réel, le vice-président aux finances précise qu'en date d'aujourd'hui, la Commission se situerait dans la limite inférieure du corridor de sécurité prévu à la politique de capitalisation.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats financiers prévisionnels 2023 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) basés sur les données connues au 31 août 2023.

7.2.4. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale par intérim et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-78-23

7.2.5. Suivi de la performance au 30 juin 2023 : Planification stratégique 2020-2023 et Déclaration de services

Le directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que le directeur par intérim du Service de la planification et de l'expérience client présentent le suivi de la performance au 30 juin 2023 de la Planification stratégique 2020 2023, en expliquant plus précisément les résultats liés aux cibles à surveiller et aux cibles non atteintes. Le directeur général de la performance et de l'innovation indique les mesures prises pour atteindre certaines cibles et souligne par ailleurs que le plan d'action lié à l'admissibilité des réclamations améliore de manière significative les résultats en cette matière. Par la suite, il présente les résultats des indicateurs prévus à la Déclaration de services, au 30 juin 2023, en mentionnant que toutes les cibles sont respectées.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que les résultats concernant l'indicateur 3.4.1 « Proportion des réclamations en santé et sécurité pour un accident du travail, dont la décision d'admissibilité est rendue dans un délai maximal de 15 jours » demeurent préoccupants, malgré l'amélioration constatée, et ajoute qu'une surveillance accrue de cet indicateur devrait être effectuée.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats au 30 juin 2023 pour le Plan stratégique 2020-2023 et la Déclaration de services.

7.2.6. Dossiers judiciaires d'intérêt

La directrice générale des affaires juridiques présente un état de situation des dossiers judiciaires d'intérêt et souligne à quel titre agit la Commission dans chacun des dossiers. Un membre patronal mentionne que le dossier impliquant l'entreprise GARDA soulève des enjeux de capacité à fournir la formation de secourisme dans les délais et sur l'entièreté du territoire québécois.

En réponse à la question d'un membre patronal concernant la gestion des risques financiers liés à ces recours, la directrice générale des affaires juridiques mentionne que les provisions financières nécessaires sont prises et qu'une analyse annuelle est

effectuée par le Vérificateur général du Québec à cet effet en collaboration avec la vice-présidence aux finances.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte en terminant que la directrice générale des affaires juridiques a mentionné lors de la séance du comité que les effectifs de sa direction sont actuellement suffisants afin de subvenir aux besoins de l'organisation en lien avec les dossiers judiciaires d'intérêt.

Ainsi le conseil d'administration prend acte de l'état de situation des dossiers judiciaires d'intérêt.

7.3. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 16 octobre 2023

La présidente du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants de la séance du 16 octobre 2023. Elle fait état du projet de transformation de l'admissibilité des réclamations en santé et en sécurité du travail en précisant que cela concerne uniquement les dossiers pour lesquels l'admissibilité de la réclamation n'est pas contestée par l'employeur et qu'il ne s'agit pas d'intelligence artificielle, mais d'un processus d'automatisation des décisions. Elle ajoute que le comité a recommandé que la stratégie de communication externe de ce projet soit bonifiée.

Elle mentionne aussi que la Commission a procédé à l'analyse du rapport de l'examen externe du projet CASA de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour identifier les apprentissages utiles à en retirer, mais que les points de comparaison sont toutefois limités en raison des approches différentes des deux organisations en matière de transformation numérique. En effet, la Commission privilégie l'approche de transformation numérique progressive sur laquelle repose son Plan de transformation numérique 2023-2027 qui lui permet d'assurer une meilleure gestion des risques, notamment en qui a trait à la continuité des services auprès de la clientèle. Elle ajoute que les membres ont échangé sur les enseignements à tirer d'un point de vue de gouvernance et des obligations du conseil d'administration en la matière et qu'à la Commission, le comité et le conseil respectent leur obligation de diligence, posent des questions et sont accompagnés d'une conseillère experte. Le comité a aussi convenu que la fermeture temporaire de services ne devrait pas être reproduite à la Commission.

7.3.1. Optimisation de la gestion des données corporatives

La vice-présidente à la transformation numérique présente le dossier d'affaires d'optimisation de la gestion des données corporatives et rappelle que la Commission détient un important bassin de données réparties dans différents systèmes. Elle explique les principaux besoins ainsi que la portée du projet, notamment l'implantation d'un concentrateur de données. Elle ajoute que ce projet permettra de mieux répondre aux demandes gouvernementales en termes de sécurité de l'information. Elle mentionne les bénéfices attendus, l'échéancier prévu ainsi que les coûts estimés du projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet *Optimisation de la gestion des données corporatives*;
- autorise la phase d'exécution de ce projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-79-23

7.3.2. Solution pour réaliser l'équité salariale et en évaluer le maintien

La vice-présidente à la transformation numérique présente le dossier d'affaires du projet de solution pour réaliser l'équité salariale et en évaluer le maintien. Elle rappelle qu'en vertu de la loi, la Commission a la responsabilité de développer des solutions facilitant l'atteinte de l'équité salariale dans les entreprises. Elle ajoute que le progiciel développé au début des années 2000 ne correspond plus aux normes et orientations de la Commission.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- Approuver le dossier d'affaires du projet *Solution pour réaliser l'équité salariale (ÉS) et en évaluer le maintien*;
- Autoriser la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-80-23

8. Dossiers

8.1. Bilan des efforts de la CNESST visant la déjudiciarisation des litiges en matière de normes du travail

La vice-présidente aux normes du travail et la directrice générale des affaires juridiques présentent le bilan des efforts de la Commission visant la déjudiciarisation des litiges en matière de normes du travail. La vice-présidente explique le processus de traitement des plaintes en soulignant les interventions en première ligne, soit lors de l'analyse de recevabilité de la plainte. Elle précise qu'un nombre important de plaintes sont rejetées à cette étape puisqu'elles ne remplissent pas les conditions de recevabilité. À cet égard, elle souligne que des actions sont en cours afin de bonifier la disponibilité et la vulgarisation des informations, afin de mieux orienter les personnes salariées. Elle termine en expliquant les interventions de médiation en deuxième ligne lorsque la plainte est jugée recevable et rappelle que le processus de médiation et d'enquête est volontaire.

La directrice générale des affaires juridiques poursuit en faisant état des efforts pour diminuer l'inventaire des dossiers en attente d'une audience devant le Tribunal administratif du travail. Elle présente les résultats du projet de négociation intensive entrepris en 2021 dans la région de Lanaudière. Elle souligne aussi que la déjudiciarisation des plaintes se poursuit à travers le traitement courant des dossiers juridiques en normes du travail et précise que plus de la moitié des plaintes se règlent hors cour.

Un membre patronal demande de demeurer attentif à certaines conséquences que pourrait amener la déjudiciarisation des dossiers dans le traitement des plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel, notamment le fait que des personnes ayant causé des préjudices puissent récidiver chez un autre employeur. La présidente du conseil d'administration ajoute se questionner sur les conséquences possiblement néfastes de la confidentialité des ententes. La présidente-directrice générale rappelle une des conclusions du rapport du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel au travail à l'effet de limiter les clauses de non-divulgation. De plus, elle rappelle que le ministre du Travail s'est engagé à déposer prochainement un projet de loi qui devrait encadrer cet enjeu.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan des efforts déployés par la CNESST visant la déjudiciarisation des litiges en matière de normes du travail.

8.2. Maximum annuel assurable pour l'année 2024

Le vice-président aux finances présente le maximum annuel assurable pour l'année 2024 et en explique le processus de détermination.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 94 000 $ le maximum annuel assurable pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-81-23

9. Divers

9.1. Transfert du service de numérisation des dossiers vers un fournisseur externe

La vice-présidente à la transformation numérique et le vice-président à l'administration et aux communications présentent un état de situation relatif au transfert du service de numérisation des dossiers vers un fournisseur externe. La vice-présidente rappelle le contexte et l'historique de l'impartition des activités de numérisation, actuellement fournies par Revenu Québec et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) jusqu'au 30 novembre 2023. Elle mentionne qu'à la suite d'un appel d'offres public, l'entreprise Xerox Canada a obtenu le contrat de numérisation des dossiers et qu'elle devait prendre en charge les activités à partir du 1er décembre 2023. Or, elle a récemment annoncé à la Commission un retard de 60 jours dans le début de l'exécution des activités de numérisation.

La vice-présidente fait part des impacts potentiels de ce report sur les clientèles. Elle présente les mesures de contingence mises en place et le résultat des discussions avec Revenu Québec afin de trouver une solution temporaire. À la suite de ces échanges, il a été convenu que la Commission puisse continuer d'utiliser les infrastructures de Revenu Québec et que cette dernière fournirait l'assistance des employés permanents affectés à ce service, à l'exception de la gestionnaire du service. La Commission pourra par ailleurs embaucher les employés occasionnels intéressés et disponibles. Le vice-président à l'administration et aux communications ajoute qu'un gestionnaire de la Commission sera affecté à la supervision des travaux et que des opérations de recrutement externe seront lancées afin de combler les besoins

d'effectifs. Il ajoute qu'un plan de communication sera mis en place à différents niveaux et ciblant les multiples intervenants afin de favoriser l'utilisation des services en ligne.

La vice-présidente à la transformation numérique assure que les mesures additionnelles nécessaires seront mises en place pour maintenir le service pour la clientèle et que des discussions ont lieu avec la présidence de Xerox Canada afin de s'assurer du respect de la livraison de leurs services. Elle ajoute qu'une demande d'engagement financier sera présentée au prochain conseil d'administration, visant à couvrir la période transitoire entre Revenu Québec et le nouveau fournisseur. En réponse à une question d'un membre patronal, elle souligne que les pénalités prévues au contrat seront appliquées et devraient couvrir les dépenses nécessaires. Elle ajoute que le conseil d'administration de Revenu Québec a été informé de la situation.

10. Dépôt de documents

10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 25 août au 25 septembre 2023.

10.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 août 2023.

10.3. Projet Nouvel Environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord semestriel se terminant le 2 août 2023.

11. Huis clos

11.1. Huis clos portant sur les résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques

À la demande du conseil d'administration, ce huis clos est reporté à la séance du conseil d'administration de novembre.

11.2. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.3. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 46.

13. Prochaine séance – 16 novembre 2023 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S)Élisa Pelletier
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS le 16 novembre 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 14 décembre 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Magali Picard	membre syndical
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique (départ à 9 h 00)

Se sont excusé-e-s :

M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical

Invité-e-s :

M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale par intérim
M[me] Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M. Dominic Veilleux	directeur du Service de la planification et de l'expérience client par intérim
M^{me} Louise Gravel	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 35.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 octobre 2023

Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2023 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim. Concernant le suivi 2022-06, l'observatrice du ministère du Travail fait état de l'avancement des travaux relatifs à la composition du comité des maladies professionnelles oncologiques ainsi que du comité scientifique sur les maladies professionnelles et mentionne que les démarches se poursuivent auprès du ministère du Conseil exécutif.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Aucune nomination n'est soumise au conseil d'administration pour la présente séance.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait état du plan d'action *Entreprise en santé 2023-2024* et souligne les travaux réalisés de manière paritaire avec les différents représentants syndicaux de l'organisation qui ont permis de cibler l'environnement psychosocial de travail comme besoin prioritaire et indique que plusieurs actions ont été mises en place pour la prochaine année afin de répondre aux préoccupations exprimées.

Elle mentionne aussi que l'audit annuel pour le maintien de la certification aura lieu en novembre. Elle poursuit en soulignant que la Commission a remporté le prix national du Défi sans auto solo – Grande organisation en matière de développement durable.

Au sujet du dossier des ententes volontaires, elle confirme que le déploiement de l'offre de service d'ententes volontaires a été suspendu, à la demande du conseil d'administration, et que les démarches de présentation de celle-ci se poursuivent. À ce sujet, elle mentionne qu'une séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique est prévue en décembre, avec les représentants de l'Université de Sherbrooke. Elle poursuit en faisant état de la mise en œuvre des recommandations du rapport des expertes du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles et rappelle qu'au sein de la Commission, plus de 90% des recommandations administratives ont été réalisées. Elle ajoute que le ministre du Travail a informé publiquement au Grand Rendez-vous de la Commission qu'il devrait déposer un projet de loi prochainement pour la mise en œuvre des recommandations législatives. Elle informe aussi les membres de la réception d'une correspondance adressée à la présidente-directrice générale de l'Agence du revenu du Québec (ARQ), de la part du dirigeant principal de l'information, dans le cadre du transfert du service de numérisation des dossiers vers un fournisseur externe. Elle précise que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) demande à l'ARQ de surseoir à leur décision et de maintenir leur contribution au maintien des opérations. Cette lettre est déposée séance tenante, au point 10.4 de l'ordre du jour.

En matière de ressources humaines, la présidente-directrice générale remercie les membres du CA pour leur présence à la cérémonie des prix Vision afin de reconnaître les réalisations des équipes de travail de la Commission. De plus, elle souligne le succès de l'événement carrière en technologie de l'information tenu au siège social et annonce la nouvelle édition de la Murale de la reconnaissance, activité mettant en lumière la contribution du personnel par les pairs.

De plus, elle remercie les membres du CA pour leur présence lors des présentations réalisées au Grand Rendez-vous de la Commission, tenu à Montréal, et du dévoilement, lors de cet événement, de la nouvelle campagne sociétale en santé et sécurité du travail ciblant les risques psychosociaux. Un membre syndical énonce ses préoccupations sur la présence de certains commanditaires à cet événement de la Commission. La présidente-directrice générale rappelle que des vérifications sont effectuées selon des critères neutres et objectifs, conformément à la politique sur l'octroi des commandites et en respect des lois en vigueur au Québec.

Elle termine en soulignant le lancement de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail portant sur les risques psychosociaux. À cet effet, un membre patronal mentionne les excellents commentaires qu'il a reçus à ce sujet et suggère de revoir la page d'atterrissage web de la campagne compte tenu de la grande quantité d'information qui s'y retrouve.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population générale ainsi que dans les milieux de travail. Il mentionne que le virus de la COVID-19 continue de circuler dans la population en général. Il souligne la campagne de vaccination pour l'influenza et la COVID-19 ciblant les populations plus à risque, notamment les personnes âgées de plus

de 70 ans et énonce des préoccupations concernant le faible taux de vaccination des femmes enceintes. De plus, il rappelle le défi que représente la vaccination du personnel dans le milieu de la santé.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 novembre 2023

La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles indique qu'elle rapportera les faits saillants de la séance du 9 novembre 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers et que le comité recommande les décisions recherchées. Elle souligne que le comité, appuyé par l'experte, a posé de nombreuses questions lors des différentes présentations.

7.1.1. Engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et travailleuses et des victimes d'actes criminels

La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles souligne que le comité s'est interrogé sur les modalités prises en compte lors de la détermination des pénalités à prévoir dans les contrats pour pallier les retards d'exécution. De plus, des précisions ont été apportées quant aux suivis de contrôle exercé auprès de Xerox pendant la période de transition entre les deux prestataires de services.

En réponse aux questions de membres patronaux concernant les effets de la demande formulée à l'ARQ par le MCN, notamment sur la nécessité de l'engagement financier, la vice-présidente à la transformation numérique précise que la Commission doit poursuivre les travaux relatifs à l'établissement d'un centre de numérisation temporaire afin d'assurer la stabilité de ce service essentiel pour la Commission durant cette période transitoire, sans attendre la réponse de l'ARQ. De plus, elle ajoute que si l'ARQ revenait sur sa décision, la demande d'engagement financier demeurerait nécessaire, mais les sommes utilisées pourraient être revues à la baisse. La présidente du conseil d'administration suggère de modifier la décision afin d'inclure la mention « si cela est nécessaire ».

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications, de la vice-présidente à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier d'un montant de 0,8 M$ pour les dépenses liées à la nouvelle entente de services avec Revenu Québec et avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour assurer, si cela est nécessaire, la poursuite des activités du service de numérisation et le dépôt des documents dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels pour une période débutant le 1er décembre 2023 et se terminant au plus tard le 31 mars 2024.

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-82-23

7.1.2. Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2024 (PIDRI)

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2024 (PIDRI). En réponse à la demande de précisions d'un membre patronal relativement au nombre d'effectifs à temps complet, la vice-présidente à la transformation numérique explique les calculs réalisés afin de déterminer les besoins en ressources humaines.

La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles mentionne que suivant les commentaires du comité à l'égard de l'augmentation des prévisions des dépenses d'une année à l'autre, il est expliqué que certaines augmentations de coûts sont incontournables afin de pouvoir opérer les systèmes centraux de la Commission et que les choix des projets tiennent compte de leur valeur et de leurs bénéfices.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve la Programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles d'un total de 141,6M$ répartis pour l'année 2024 de la façon suivante :
    - 53,8 M$ pour les ressources internes,
    - 33,0 M$ pour les services professionnels,
    - 45,4 M$ pour les frais de fonctionnement technologiques,
    - 9,4 M$ pour les acquisitions,

  et en autorise sa mise en œuvre;
- autorise la vice-présidente à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-83-23

7.1.3. Engagement financier découlant de la PIDRI 2024

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant l'engagement financier découlant de la PIDRI 2024. La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles mentionne que le comité a demandé que lors de la présentation des prochaines PIDRI, les données relatives au budget estimé l'année précédente et aux dépenses réellement encourues pendant

l'année courante lui soient fournies afin de suivre l'évolution des dépenses en ressources informationnelles.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 99,2 M$ pour des contrats liés aux services professionnels (47,3 M$), aux frais de fonctionnement technologique (42,5 M$) et à l'acquisition de biens en ressources informationnelles (9,4 M$) à être octroyés de 2024 à 2026, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) de chacune des années concernées. La répartition de l'engagement financier pourrait varier entre les trois catégories pour tenir compte des besoins de l'organisation ou des exigences gouvernementales, notamment en matière d'infonuagique.
- autorise la vice-présidente à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-84-23

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 9 novembre 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 9 novembre 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers. Il rapporte la nomination d'un médiateur retraité du Ministère du Travail, M. Jean Nolin, dans le dossier relatif à la durée de la formation pour les appareils de levage de matériaux par le comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76).

7.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail en faisant état des principales activités pour la prochaine période. Il mentionne notamment le lancement de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail portant sur les risques psychosociaux. Il poursuit en annonçant la publication du premier protocole en vertu de l'entente avec le directeur national de la santé publique dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD) et la relance d'actions de communication afin d'augmenter l'inscription des employeurs de travailleuses et de travailleurs domestiques. De plus, il ajoute qu'une consultation des représentants patronaux aura lieu en novembre concernant l'opportunité de mettre en place un programme de certification et d'incitatif financier à la prévention. En réponse à la demande d'un membre syndical d'obtenir l'entente sur les services de recherche d'emploi convenue

avec le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, le directeur général indique que la demande sera transmise au Secrétariat général.

Il termine en présentant l'état de situation des travaux de rédaction du projet de règlement sur les mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement. À cet effet, il mentionne que les membres du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) ont approuvé unanimement le texte du projet de règlement et que les travaux se poursuivent avec la direction générale des affaires juridiques selon l'échéancier prévu.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7.2.2. Projet de transformation de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité du travail

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente le projet de transformation de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité du travail, qui a également fait l'objet d'une présentation au comité sur les ressources informationnelles. Il rappelle les deux grandes phases du projet préalablement effectuées et fait état des prochaines étapes. Il mentionne que l'objectif du projet est de réduire les délais de traitement et les efforts administratifs requis pour traiter les réclamations et souligne que les analyses préalables ont permis de démontrer un niveau de conformité de plus de 99% des décisions rendues. De plus, il précise qu'aucun refus ne sera traité de façon automatisée et explique qu'il ne s'agit pas d'intelligence artificielle, mais plutôt de la mécanisation de processus de travail. Il fait ensuite état des stratégies de communication interne et externe qui seront déployées dans le cadre de la mise en place de la solution. Il précise aussi que la mise en place fera l'objet d'un processus d'assurance qualité en continu afin d'apporter les ajustements nécessaires. Il ajoute qu'un processus d'audit a été prévu avec la direction générale de l'audit interne et des enquêtes, tel que demandé par le comité de gouvernance et d'éthique.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne le gain d'efficacité et l'amélioration du service au bénéfice des travailleuses et travailleurs ainsi que des employeurs. Il ajoute, au regard de la conformité des décisions rendues, que la permanence a expliqué que les erreurs constatées lors de la période de tests ont permis d'effectuer des ajustements dans la programmation de la mécanisation et salue la décision de demander un audit de performance. En réponse à la question d'un membre patronal sur l'impact anticipé sur la diminution des délais opérationnels, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail répond qu'il s'attend à une baisse des délais dans le traitement des décisions d'admissibilité et souligne la possibilité de dégager des ressources pour les affecter aux réclamations plus complexes.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la mise en place de l'automatisation de certaines décisions d'admissibilité à compter du 4 décembre 2023.

7.2.3. Politique d'octroi des commandites de la CNESST

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant la politique d'octroi des commandites de la CNESST. Un membre patronal s'interroge sur la possibilité d'utiliser les certifications existantes en matière de développement durable afin de réduire le fardeau administratif pour les demandeurs. Le vice-président à l'administration et aux communications acquiesce et indique qu'il est important de trouver l'équilibre entre les demandes administratives et la reddition de compte qui doit respecter les balises du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Politique d'octroi des commandites de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-85-23

7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle qu'une première version de ce projet de règlement avait été adoptée par le conseil d'administration en 2021 et précise que les commentaires reçus ont occasionné des modifications majeures nécessitant de procéder de nouveau à la publication du projet de règlement. Il ajoute que la permanence ne prévoit pas recevoir de commentaires majeurs lors de cette deuxième publication du projet de règlement et mentionne que les modifications réglementaires proposées touchent uniquement les secteurs énoncés dans le projet de règlement.

Sur la foi du mémoire de présentation et la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-86-23

7.2.5. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que les modifications proposées constituent une harmonisation avec ce qui est fait dans le milieu de la construction.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce Règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-87-23

7.2.6. Planification des travaux réglementaires 2024-2027

Le vice-président à la prévention présente la planification des travaux réglementaires 2024-2027. Il fait état des travaux effectués par le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75) et mentionne sa recommandation à l'adoption de la planification. De plus, il précise que les comités-conseils réglementaires responsables de soutenir le conseil d'administration dans l'évolution de la réglementation ont été consultés et approuvent la planification.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il a été mentionné au comité que la planification est ambitieuse et qu'il est important de considérer la capacité des milieux de travail de mettre en œuvre la nouvelle réglementation et la disponibilité des membres des comités-conseils. Un membre patronal rappelle ensuite les bases de la réglementation intelligente et l'objectif de l'allègement réglementaire et administratif.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la Planification des travaux réglementaires 2024-2027;
- confie aux comités-conseils suivants l'élaboration de recommandations relatives à l'étude de ces questions particulières :
    - Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines au comité-conseil de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57);

- Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution au comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76);
- Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (modèle de détermination des niveaux) au comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation (3.82);
- Incitatif financier et certification au comité-conseil 3.82;
- Règlement sur les maladies professionnelles au comité-conseil de suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73);
- Frais d'inscription de formation, de déplacement et de séjour mécanismes de participation- Établissement au comité-conseil 3.75;
- Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie (RSHTF) - Vêtement d'amiante au comité-conseil 3.75.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-88-23

8. Dossiers

8.1. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024 – Adoption finale

Le vice-président aux finances précise que la dernière mise à jour économique présentée par le gouvernement n'a pas eu d'impact sur le Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-89-23

8.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2024 – Adoption finale

Le vice-président aux finances souligne que le règlement a été modifié afin de prendre en compte l'information finale concernant le salaire maximum annuel assurable pour l'année 2024.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2024;
- autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-90-23

8.3. Planification stratégique 2024-2027

Le directeur général de la performance et de l'innovation fait état des modifications apportées au tableau synoptique de la planification stratégique 2024-2027 à la suite du dernier atelier de travail tenu avec les membres du conseil d'administration.

Un membre syndical demande s'il est possible de différencier les différents secteurs (santé et sécurité au travail, normes du travail et équité salariale) au niveau de l'objectif « 1.1.3 Prévenir la judiciarisation des recours » et s'interroge sur la consultation des travailleuses et des travailleurs dans l'évaluation de l'objectif « 1.2.1 Favoriser la prise en charge de la prévention par les milieux de travail ». Le directeur général de la performance et de l'innovation répond que la disparité dans les proportions entre les différents secteurs ne permet pas d'en faire la comparaison et ajoute que l'exercice de sonder les travailleuses et travailleurs n'a pas donné l'effet escompté dans le passé, mais précise que l'exercice pourrait être repensé.

En réponse à la question d'un membre patronal sur la présentation des cibles en point de pourcentage ou en pourcentage, le directeur du Service de la planification et de l'expérience client par intérim répond que la distinction repose sur la présence ou non d'une valeur de départ, mais qu'une validation sera effectuée afin de s'assurer de la meilleure présentation des cibles.

Un membre syndical se questionne sur la possibilité d'ajouter un indicateur qualitatif à l'objectif « 1.1.1 Prioriser les interventions auprès des milieux de travail à risque » et l'ajout d'un indicateur relatif au taux de suivi des formations obligatoires en prévention. Le directeur général de la performance et de l'innovation mentionne, au regard du point 1.1.1, que la disposition législative concernée n'est pas encore en vigueur et indique que l'indicateur relatif à la formation sera suivi avec la veille des impacts de la LMRSST. Le vice-président à la prévention ajoute qu'en terme de satisfaction de la clientèle, un sondage est effectué par la Commission.

Un membre patronal constate que certains indicateurs mesurent l'action au lieu de l'impact de la mesure et invite à la vigilance quant à la façon dont l'objectif relatif à la déjudiciarisation pourrait être atteint, mais indique être en accord avec l'objectif.

La présidente du conseil d'administration soulève que l'indicateur concernant le taux de fermeture sans intervention juridique devrait être revu compte tenu du fait qu'une transaction pourrait être vu comme une intervention juridique. Le directeur général de la performance et de l'innovation répond qu'un suivi sera effectué avec la direction générale des affaires juridiques.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la dernière version du tableau synoptique du plan stratégique 2024-2027.

9. Divers

10. Dépôt de documents

10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 26 septembre au 23 octobre 2023.

10.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023

Un membre syndical demande des précisions concernant l'augmentation des décès dans le secteur du commerce et l'augmentation des maladies professionnelles dans le secteur de l'enseignement. La secrétaire générale répond que les précisions demandées seront transmises aux membres par courriel.

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 30 septembre 2023.

10.3. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Un membre patronal mentionne que les résultats concernant l'indicateur « Décisions d'admissibilité pour un accident du travail rendues dans un délai maximal de 15 jours » demeurent préoccupants, malgré l'amélioration constatée, et ajoute qu'une surveillance accrue de cet indicateur devrait être effectuée.

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 30 septembre 2023.

10.4. Lettre du dirigeant principal de l'information - Numérisation

Le conseil d'administration prend acte de la lettre du 14 novembre 2023 adressée à madame Christyne Tremblay, présidente-directrice générale de l'Agence du revenu du Québec, de la part de monsieur Stéphane Le Bouyonnec, dirigeant principal de l'information.

11. Huis clos

11.1. Huis clos portant sur les résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques

Un huis clos portant sur les résultats 2022 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration et de la secrétaire générale par intérim.

11.2. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration et huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration et un sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 04.

13. Prochaine séance – 14 décembre 2023 à 8 h 30 en présentiel à Montréal

COPIE CONFORME

(S)Élisa Pelletier
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 14 décembre 2023

« Tel qu'adopté à sa réunion du 22 février 2023 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M[me] Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail

Se sont excusé-e-s :

M[me] Magali Picard	membre syndicale
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale par intérim
M[me] Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M[me] Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale

M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant la Santé publique
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M^{me} Lise Lavallée	présidente du comité-conseil 3.82
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M. Anthony Prost	directeur général des placements et de l'expertise financière
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications
M^{me} Louise Gravel	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 43.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil d'administration annonce que M. Simon Lévesque se retirera de la séance pour la présentation des points 7.2.2 « Modification des règles budgétaires à l'intention des association sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail » et 7.2.3 « Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2024 » en raison d'une situation de conflit d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim. L'observatrice du ministère du travail fait état de l'avancement des travaux relatifs à la composition des comités des maladies professionnelles oncologiques ainsi que du comité scientifique sur les maladies professionnelles et mentionne que les démarches se poursuivent auprès du ministère du Conseil exécutif à la suite de la consultation du comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Stéphane Paré	**M. Samuel-Élie Lesage**
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-91-23

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Patrick Chabot	M. Régis Lavoie
M. Martin Gagnon	M. Dominic Lemieux
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	M. Éric Savard

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-106-23

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle profite de cette période de fin d'année pour faire un bilan de l'année 2023 et remercier la présidente du conseil ainsi que les autres membres du conseil pour leur contribution à l'accomplissement de nombreux travaux, notamment le Plan stratégique 2024-2027, la nouvelle déclaration de services et l'adoption de règlements, dont la très grande majorité en prévention. Elle souligne aussi le travail de l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires et le travail de collaboration du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) qui a œuvré pour les milieux de travail et l'avancement de la société. De plus, elle offre ses remerciements à toute son équipe de direction et au personnel de la Commission. Elle continue en mentionnant la poursuite des travaux sur la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2024-2027 et la consultation des partenaires, dont les associations représentées au conseil, les associations sectorielles paritaires et les ministères sur les priorités provinciales et la vision des prochaines années. Elle souligne aussi l'obtention d'une certification LEED argent pour le siège social de la Commission et l'installation d'une plaque à cet effet dans le hall d'entrée principal du bâtiment à titre de reconnaissance officielle, qui témoigne des valeurs de la Commission et de ses employés.

En outre, en matière de ressources humaines, elle revient sur la participation de la Commission à la campagne québécoise contre les violences faites aux femmes et mentionne la distribution de rubans blancs à tout le personnel. De plus, elle souligne la participation de plus de 2000 membres du personnel

à la conférence d'Ingrid Falaise sur la violence faite aux femmes et précise les actions prises par la direction générale des ressources humaines pour accompagner les membres du personnel victime de violence conjugale, notamment par la conclusion d'un partenariat avec une maison d'aide pour les femmes victimes de violence conjugale. Elle poursuit en mentionnant le plan d'action organisationnel sur la mobilisation au travail dans le cadre de la certification *Entreprise en santé,* précise les pistes d'amélioration au regard de trois thèmes, soit le développement professionnel, la reconnaissance et les communications et souligne le déploiement du *Programme leader de demain* destiné aux membres du personnel professionnel intéressés à poursuivre leur carrière en gestion.

La présidente-directrice générale remercie les membres du conseil pour leur contribution aux discussions sur le service d'ententes volontaires survenues à la séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique et précise la suite des travaux en rappelant que le service demeure suspendu. Elle termine en remerciant les membres du conseil pour les commentaires reçus concernant la campagne sociétale en santé et sécurité du travail sur les risques psychosociaux.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Ce point n'a pas été abordé lors de la séance.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 4 décembre 2023

La présidente du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la dernière séance du comité. Elle fait rapport de la présentation sur la cybersécurité et mentionne des actions prises par la Commission, notamment le plan de formation, la sensibilisation du personnel, les simulations d'hameçonnage et la surveillance en continu des différents systèmes. Elle indique qu'en réponse à un questionnement sur la sécurité des plateformes utilisées pour le partage d'information avec les partenaires, la permanence a précisé que les communications de renseignements de nature confidentielle ou stratégique entre la Commission et ses partenaires sont obligatoirement faites par l'entremise de canaux sécurisés. Un membre patronal ajoute que de nombreuses questions ont été posées à l'experte du comité et que le comité est rassuré de ce qui est mis en place par la Commission en matière de cybersécurité. La présidente du comité explique le mandat de l'experte du comité, souligne les travaux de haut niveau en matière de cybersécurité et confirme que les actions prises par la Commission respectent les règles de l'art, selon l'experte.

7.1.1. État de situation sur le transfert des activités de numérisation

La présidente du comité sur les ressources informationnelles mentionne que les activités du centre de numérisation transitoire de la Commission ont commencé comme prévu le 1er décembre avec une grande mobilisation des ressources impliquées. Elle précise que l'activation du nouveau centre de numérisation est prévue pour le 8 janvier 2024 et

spécifie que les travaux sont suivis avec attention par la Commission. Elle ajoute qu'un suivi sera fait au comité sur l'évolution du volume des documents numérisés par la Commission en lien avec la performance de l'utilisation des services en ligne.

La vice-présidente à la transformation numérique indique que les travaux avec la firme Xerox se déroulent bien et que deux cycles d'essais ont été réalisés. Elle précise qu'une solution manuelle a été trouvée afin de régler l'enjeu d'automatisation des règles d'affaires, qu'il n'y a pas de report d'échéance et qu'une prise en charge de l'ensemble des documents par le fournisseur est toujours prévue pour février 2024.

Le vice-président à l'administration et aux communications mentionne que la mise en place du centre de numérisation transitoire se déroule comme prévu et indique que divers moyens de communication sont déployés afin d'accroître l'utilisation des services numériques de la Commission. Il ajoute que les membres du conseil seront sollicités afin de partager cette information auprès de leurs réseaux.

La présidente-directrice générale souligne les interventions faites auprès de Revenu Québec à la suite de sa décision de cesser d'offrir le service de numérisation. Elle ajoute que la Commission cherche toujours à diminuer l'utilisation du papier et fait appel en ce sens aux ministères, organismes, travailleurs, travailleuses et employeurs à utiliser les services en ligne. Elle souligne que des remerciements ont été faits auprès du personnel du centre de numérisation temporaire pour leurs efforts soutenus et les résultats obtenus.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux de prise en charge par la Commission de la numérisation des documents liés au traitement des réclamations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles et à ceux liés à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séances du 11 décembre et du 13 décembre 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants des séances du 11 décembre et du 13 décembre 2023 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ, POUR ADOPTION EN BLOC

7.2.1. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I : modifications de valeurs d'exposition admissibles)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle que le projet de règlement a été présenté au conseil d'administration en décembre 2022 et précise que des modifications ont été apportées à la suite de l'analyse des commentaires reçus lors de la consultation. Il ajoute que le comité-conseil de révision de l'Annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) recommande l'adoption du règlement avec modifications. En réponse à la question d'un membre patronal

concernant le fait qu'il n'y a aucun impact budgétaire anticipé selon l'analyse d'impact réglementaire, le vice-président à la prévention répond que la justification concernant l'absence de coût pour les entreprises dans l'analyse d'impact réglementaire sera transmise aux membres du conseil.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- Adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux valeurs d'exposition admissibles de l'annexe I;
- Demande à la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-92-23

7.2.2. Modification des règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

Comme annoncé en début de séance, M. Simon Lévesque se retire pour la présentation et l'adoption de ce point à l'ordre du jour considérant la situation de conflit d'intérêts.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que les modifications des règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) ont été présentées au comité et que les membres ont eu l'occasion de poser des questions et d'échanger. Il ajoute que les modifications respectent la recommandation du Vérificateur général du Québec.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte les modifications aux règles budgétaires à l'intention des ASP.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-93-23

7.2.3. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2024

Comme annoncé en début de séance, M. Simon Lévesque se retire pour la présentation et l'approbation de ce point à l'ordre du jour considérant la situation de conflit d'intérêts.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que des préoccupations ont été soulevées concernant l'augmentation des demandes supplémentaires de budget et que le comité de gouvernance et d'éthique a demandé qu'une révision supplémentaire soit faite l'année prochaine afin de limiter les hausses. Il ajoute que la permanence a indiqué qu'elle assumera le leadership en ce sens, notamment dans le développement d'une synergie entre les ASP afin de favoriser une mise en commun des éléments développés par ces dernières.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- Approuve les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2024 telles que présentées à l'annexe 1 du mémoire de présentation;
- Autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-94-23

7.2.4. Programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique que la structure de ce programme d'aide financière est similaire à celle du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST). Il ajoute que le comité a soulevé la question de la gouvernance du programme, notamment en comparaison avec le PAFISST qui a nécessité la création d'un comité indépendant. Le secrétariat général a répondu que l'analyse du programme effectuée ne démontrait pas la nécessité de créer un comité indépendant afin de l'adopter.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux normes du travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte le Programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-95-23

DOSSIERS POUR PRÉSENTATION

7.2.5. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il débute en présentant les principales activités de la période précédente et celles de la période courante, notamment les conférences portant sur les mécanismes de prévention et de participation lors des Grands Rendez-vous, la campagne publicitaire sociétale ciblant les risques psychosociaux et les initiatives en matière d'information dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD), dont la publication sur le site web d'un premier protocole visant les vendeuses.

Il continue en présentant les principales activités pour la prochaine période, en particulier la poursuite des travaux sur les mécanismes de prévention et de participation sur les chantiers de construction en matière de formation. Le président du comité de gouvernance et d'éthique précise que des discussions sont en cours avec les parties

prenantes concernant les formations dans le secteur des établissements. Le directeur général du programme LMRSST mentionne aussi le démarrage de deux dossiers d'opportunité en ressources informationnelles, le premier afin de développer un outil de calcul du nombre de travailleuses et de travailleurs pour faciliter la mise en place des mécanismes de prévention et le second pour développer un registre des contaminants et matières dangereuses. De plus, il rappelle la tenue d'une séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique concernant le service des ententes volontaires, à laquelle tous les membres du conseil ont été invités. Il souligne la poursuite des travaux visant une compréhension commune de la nouvelle offre de services et la mise en place de mécanismes juridiques pour rendre une transaction exécutoire.

Il poursuit en annonçant l'introduction de deux nouveaux protocoles dans le cadre du PMSD. Il précise aussi que le Programme de mise en œuvre de la LMRSST sera prolongé jusqu'en 2025 compte tenu des délais de mise en place de certains projets, notamment en lien avec le PMSD et les développements informatiques.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute que des mécanismes de veille, en complémentarité avec le Tableau de bord, seront mis en place pour suivre la mise en application de certaines mesures.

En réponse au commentaire d'un membre patronal sur la diffusion des nouveaux protocoles du PMSD auprès des professionnels de la santé, le vice-président à la prévention rappelle que l'élaboration des protocoles relève du Directeur national de santé publique et explique les actions entreprises afin de les faire connaître, dont les rencontres avec cinq associations différentes. Il ajoute que des actions supplémentaires seront réalisées.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7.2.6. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 3

Le vice-président aux finances rappelle le caractère évolutif des données présentées au Tableau de bord – Impacts de la LMRSST et souligne qu'une annexe comportant des informations complémentaires au Tableau de bord a été ajoutée afin de préciser les définitions des différentes mesures.

Un membre syndical s'interroge sur l'application du régime intérimaire par les inspecteurs. Le vice-président à la prévention confirme le rôle des inspecteurs et précise que ces derniers accompagnent les milieux de travail dans cette mise en oeuvre. L'inspecteur clôt son dossier lorsque l'application est conforme. De plus, il explique que les résultats de l'application des mécanismes de prévention et de participation en lien avec le régime intérimaire peuvent s'expliquer en partie par le choix de prioriser les interventions ciblées dans les milieux où le risque d'absence de mise en place des mécanismes est plus élevé. En réponse à la question d'un membre syndical, le vice président aux finances souligne que 1778 établissements visités respectent leurs obligations concernant l'application des mécanismes de prévention et de participation

et précise qu'une association syndicale accréditée était présente dans 695 de ces établissements. Il ajoute que les données permettant de distinguer l'application du régime intérimaire dans les secteurs publics et privés ne sont pas comptabilisées.

En réponse à la question d'un membre patronal concernant la proportion du nombre de lésions professionnelles faisant l'objet d'une assignation temporaire, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail mentionne que ces données seront éventuellement disponibles. Le vice-président aux finances précise que les données du Tableau de bord concernent l'assignation temporaire à temps partiel.

En réponse à la question d'un membre patronal sur la gouvernance du comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP), l'observatrice du ministère du Travail mentionne qu'une présentation pourra être faite au conseil, conjointement avec la permanence, sur le processus pour demander des avis au CSMP et en établir la priorisation.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats du tableau de bord Impacts – LMRSST en date du 31 octobre 2023.

7.2.7. Projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne le travail effectué pour convenir d'un projet de règlement. Il ajoute que des questions ont été posées au comité de gouvernance et d'éthique concernant l'absence de disposition sur le fait que les heures de libération, lorsque les dispositions d'une convention collective permettent au représentant en santé et en sécurité de s'absenter de son travail, ne s'accumulent pas à celles prévues au projet de règlement. La présidente du comité-conseil 3.82 explique que les principes écrits dans la loi habilitante ne peuvent pas être repris.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- Donne son accord au projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement et au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et abrogeant le Règlement sur le programme de prévention;
- Autorise la secrétaire générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourraient être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-96-23

7.2.8. Plan stratégique 2024-2027

Le directeur général de la performance et de l'innovation rappelle les travaux effectués dans l'élaboration du Plan stratégique 2024-2027, fait état des trois grandes orientations sur lesquelles il s'appuie et fait un survol de la proposition finale. Il présente également les dernières modifications apportées au Plan à la suite des discussions tenues au conseil d'administration.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute que le Secrétariat du Conseil du trésor a indiqué que la proposition de Plan stratégique 2024-2027 de la Commission est conforme à ses orientations. Il mentionne aussi que le plan stratégique, la déclaration de services et le Tableau de bord exécutif sont des outils complémentaires afin de suivre les activités de la Commission. La présidente-directrice générale souligne la qualité du nouveau Plan stratégique, qui représente l'élaboration d'une vision pour les prochaines années, guidant les actions de la Commission et remercie les membres du conseil pour leur implication.

Sur la foi du mémoire de présentation et la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte le Plan stratégique 2024 – 2027 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Il sera soumis au ministre du Travail en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Les membres du conseil d'administration se joignent à la présidente-directrice générale afin de remercier les membres du personnel de la Commission ayant participé aux travaux d'élaboration du Plan stratégique 2024-2027 pour leur engagement et leur implication soutenue dans le cadre de ces travaux.

Adoptées à l'unanimité. Résolution A-97-23 et motion de remerciements A-98-23.

7.2.9. Refonte de la Déclaration de services

Le directeur général de la performance et de l'innovation fait état des principaux changements apportés à la Déclaration de services. Il explique les raisons pour lesquelles la Commission ne peut pas s'engager sur un délai de service portant sur le processus d'admissibilité à la vice-présidence aux normes du travail, mais ajoute qu'un suivi sera effectué en 2024 pour faire état de l'avancement des travaux d'optimisation des services de première ligne et évaluer la possibilité d'intégrer une norme sur ce processus. Il mentionne l'introduction d'une nouvelle norme de service relativement au permis d'agence et précise la portée de l'engagement de la vice-présidence aux normes du travail de « communiquer » dans un délai de trois jours ouvrables, soit qu'il ne s'agit pas d'un simple accusé-réception et que la norme sera précisée. En réponse à l'invitation d'un membre patronal à réfléchir à l'information fournie aux clientèles au sujet de l'état actuel de traitement de leurs dossiers, le directeur général de la performance et de l'innovation répond que cette proposition fait partie de la réflexion actuelle.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Déclaration de services de la Commission, laquelle sera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-99-23

7.2.10. Surdité professionnelle (suivi 2022-17 du CA)

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente le suivi demandé par le conseil d'administration relativement à la surdité professionnelle, consistant en un étalonnage des régimes des autres provinces canadiennes et un état des changements apportés au processus d'admissibilité visant la notification des employeurs. Il fait état des principales conclusions du portrait pan canadien, notamment le nombre plus élevé de réclamations et des débours au Québec en comparaison aux autres provinces (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta), tout en soulignant les différences entre les régimes législatifs, notamment l'absence de balises minimales, tel un délai après l'exposition du bruit pour soumettre une réclamation, l'absence d'exigence quant au seuil de perte auditive requis pour admettre une réclamation, l'impossibilité légale de négocier des tarifs directement avec des fournisseurs et l'absence de discrimination de la presbyacousie. Il rappelle que les débours s'élèvent à 228 M $ pour 2021 et que la provision pour les réclamations de surdité représente 3.8 G $ du passif actuariel.

De plus, concernant le processus de notification à l'employeur le plus contributif, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail mentionne qu'il fait présentement l'objet d'analyse d'amélioration continue afin d'offrir un service optimal pour le traitement des réclamations pour surdité professionnelle.

Des membres patronaux rappellent que ce suivi avait été demandé pour avoir un portait clair et de prendre des actions auprès du gouvernement. Ils retiennent comme constat la grande disparité des coûts entre le Québec et les autres provinces. Ils soulèvent l'ampleur des coûts sur le régime et le fait que la couverture offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec semble créer un débalancement inéquitable vers la Commission. Un membre patronal suggère que le CSMP puisse se saisir de la question.

Des membres syndicaux soulignent qu'on ne peut pas faire abstraction des différences entre les régimes législatifs provinciaux et rappellent la nouvelle norme applicable en matière de prévention. Après discussion, la partie syndicale dit prendre acte du portrait des coûts relatifs à la surdité professionnelle.

Un membre patronal souligne des difficultés d'application de l'article 38 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'employeur le plus contributif, mais dont le travailleur n'est plus à l'emploi. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail mentionne que le processus d'accès au dossier du travailleur dans cette situation fait l'objet de réflexion. Un état de situation de cette réflexion pourra être présenté lors d'un prochain conseil d'administration.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du suivi des travaux relatifs à la surdité professionnelle consistant en un étalonnage des régimes des autres provinces canadiennes et des changements apportés au processus d'admissibilité visant la notification des employeurs.

7.2.11. Analyse sommaire des délais de traitement de certains organismes externes et de leurs impacts

Le vice-président aux finances rappelle les préoccupations soulevées par le conseil d'administration au regard de l'augmentation de la durée d'incapacité et des délais de retour au travail pour les personnes victimes de lésions professionnelles. Il présente ensuite les différents facteurs externes qui influencent ces délais ainsi que leurs impacts, principalement en lien avec les délais d'attente pour les chirurgies, ainsi que les délais occasionnés par le Bureau d'évaluation médicale (BEM) et le Tribunal administratif du travail.

En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration concernant la hausse des délais au BEM, l'observatrice du ministère du Travail soutient qu'un élément de réponse se situe au niveau du manque de disponibilité des médecins, malgré le recrutement et les avancées technologiques et que cette problématique sociale se répercute sur le BEM. La présidente du conseil d'administration réitère l'importance pour tous les membres d'avoir des décisions au Tribunal administratif du Travail en temps utile.

Des membres patronaux soulignent l'importance de calculer l'impact économique des délais sur le régime de la Commission. Ils dénoncent aussi les délais d'attente en chirurgie et suggèrent de considérer les cliniques privées afin de bonifier l'offre aux personnes victimes de lésions professionnelles, réduire les délais et éviter les impacts sur la chronicité des lésions. Les membres syndicaux énoncent leur désaccord à cette proposition compte tenu de son impact sur la santé populationnelle, la pression qu'exerce l'exode du personnel de la santé du public vers le privé et les répercussions pour la société québécoise.

À l'issue de la discussion, les membres patronaux et syndicaux considèrent que la situation des délais de traitement de certains organismes externes et de leurs impacts doit être portée à l'attention du ministre du Travail.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du portrait de certains facteurs externes à la Commission pouvant influencer à la hausse la durée de traitement des dossiers en matière de santé et sécurité du travail et en matière de normes du travail.

7.3. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget – Séance du 7 décembre 2023

Le président du comité des ressources humaines et du budget fait état des faits saillants du comité des ressources et du budget du 7 décembre 2023. Il mentionne que pour l'année 2023, il y a un déficit projeté de 13,4 M $ principalement relié à un impact plus élevé que prévu des

conventions collectives, à un dépassement au niveau des équivalents à temps complets relié à une embauche de personnel afin de réaliser les activités au niveau du service à la clientèle et à une augmentation de la masse salariale reliée à l'embauche d'étudiants et de stagiaires. Il fait état du bilan final du Projet immobilier D'Estimauville et indique que l'ensemble du bilan du Projet immobilier D'Estimauville est un succès. Il précise à cet effet que les échéanciers et les budgets ont été respectés, notamment en terminant avec une dépense inférieure de 14,9 M $ par rapport au budget initialement prévu.

Les membres du conseil d'administration se joignent à la présidente-directrice générale afin de remercier Monsieur Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications, Monsieur Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et les membres du personnel de la Commission ayant travaillé au cours des dernières années dans le Projet immobilier D'Estimauville pour leur engagement et leur implication soutenue dans le cadre de ce projet qui représente un succès en termes de respect du budget, des échéanciers et de la livraison finale du projet. La présidente-directrice générale souligne l'apport important du comité immobilier et du conseil d'administration dans la réussite de ce grand projet immobilier.

Motion de remerciements adoptée à l'unanimité. Résolution A-105-23

7.3.1. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- Autorise un engagement financier de 4 400 000 $ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, pour poursuivre les trois ententes suivantes avec Revenu Québec :
    - Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail;
    - Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail par le Ministère du Revenu;
    - Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale » avec la Commission de l'équité salariale.
- Autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-100-23

7.3.2. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour l'année 2024

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés de la Commission et du Fonds de la santé

et de la sécurité du travail (FSST) des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2024 :

Frais d'administration CNESST/FSST

- **665 539 000 $** pour le budget d'exploitation.
- **36 735 400 $** pour le budget d'actifs capitalisés.

Programmes de prévention FSST

- **173 346 700 $** répartis comme suit :
  - **86 708 600 $** pour les paiements pour les services de santé au travail.
  - **33 977 700$** pour l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail**.**
  - **51 560 400 $** pour les subventions pour la formation et l'information.
    - **34 286 600 $** pour les associations sectorielles paritaires (ASP);
    - **8 471 900 $** pour le volet patronal, soit :
      - **7 266 800 $** pour les subventions aux associations d'employeurs (article 104);
      - **1 205 100 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
    - **8 471 900 $** pour le volet syndical, soit :
      - **7 578 000 $** pour les subventions aux associations syndicales (article 104);
      - **893 900 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
    - **30 000 $** pour les autres associations;
    - **300 000 $** autres.
  - **1 100 000 $ pour les mécanismes de prévention LMRSST**

Tribunaux administratifs CNESST/FSST

- **93 285 500 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail;
- **8 900 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptées à l'unanimité. Résolutions A-101-23 et A-102-23.

À noter qu'une correction du montant accordé à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail a été apportée à la résolution A-102-23 à la suite de l'adoption finale des budgets par cet organisme. Cette correction a été approuvée à l'unanimité des

membres du conseil le 15 décembre 2023. Le montant final corrigé est inscrit dans le présent procès-verbal et figure dans la résolution A-102-23 certifiée conforme par la secrétaire générale.

7.4. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance du 7 décembre 2023

Le président du comité de placement et de capitalisation rapporte les faits saillants de la séance du 7 décembre 2023. Il mentionne que le rendement cumulé du portefeuille du FSST au 22 novembre 2023 est estimé à 5,7 %. Il fait état de la présentation de la révision de la politique de placement de la Commission à l'égard du FSST à la suite de l'adoption de la norme comptable IFRS 17, souligne que les quatre propositions sont recommandées par le comité et précise que le comité a décidé de donner suite à la proposition émise par la Commission, appuyée par l'expert du comité. Le vice-président aux finances ajoute que le rendement cumulé du portefeuille du FSST au 12 décembre 2023 est estimé à 7 %.

7.4.1. Révision de la Politique de placement de la CNESST à l'égard du FSST

Le vice-président aux finances présente brièvement les quatre recommandations visant à allonger la durée du portefeuille de référence du FSST et à modifier sa composition au comptant, ainsi que les résultats de l'analyse d'impact de cette recommandation sur son profil rendement-risque et sur la situation financière du FSST aux fins du financement.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration approuve la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du FSST.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-103-23

7.5. Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 12 décembre 2023

La présidente du comité d'audit mentionne que les mandats sous la responsabilité de la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes sont sous contrôle.

8. Dossiers

8.1. Taux de revalorisation pour l'année 2024

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 4,4 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2024 pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-104-23

8.2. Campagne publicitaire sur l'équité salariale 2024

La directrice générale des communications présente les grandes lignes de la campagne publicitaire sur l'équité salariale 2024 en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte l'orientation préconisée pour la nouvelle campagne publicitaire sur l'équité salariale.

9. Divers

Aucun.

10. Dépôt de documents

10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 24 octobre au 21 novembre 2023.

10.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 octobre 2023.

10.3. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2024

Le conseil d'administration prend acte de la liste des professionnels de la santé désignés que la Commission utilisera pour l'année 2024.

10.4. Bilan du Projet immobilier D'Estimauville

Le conseil d'administration prend acte du bilan du Projet immobilier D'Estimauville.

10.5. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver et printemps 2024

Le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires de masse de la Commission dont la diffusion est prévue à l'hiver et au printemps 2024.

10.6. Conclusion de l'évaluation indépendante sur les impacts des activités réalisées par les partenaires en prévention

Le conseil d'administration prend acte des recommandations et des conclusions de l'étude indépendante relative aux impacts des activités réalisées par les partenaires en prévention.

10.7. Bilan provisoire des travaux réalisés en 2023 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire annuel de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 pour les travaux réalisés en 2023.

10.8. Subventions du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) – Formation LMRSST

Le conseil d'administration prend acte des préoccupations soulevées par certaines associations représentatives du milieu de la construction sur la subvention offerte dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail pour couvrir les frais reliés à la formation pour le représentant en santé et en sécurité pour les chantiers de construction (RSS) et la formation des formateurs des RSS.

10.9. Plan d'action en développement durable

Le conseil d'administration prend acte du Plan d'action de développement durable 2023-2027 de la Commission.

10.10. État de situation en équité salariale au 31 octobre 2023

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation en équité salariale au 31 octobre 2023.

11. Échange avec le ministre du Travail

Le ministre du Travail remercie tout d'abord la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il profite de l'occasion pour souligner le travail de la présidente du conseil et de la présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) afin de parvenir à un consensus ayant mené au projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement. De plus, il souligne son appréciation des bons coups de la Commission, dont la campagne sociétale en santé et sécurité du travail sur les risques psychosociaux et les actions entreprises par l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires. Il aborde la mise à jour de la liste des maladies professionnelles

présumées, dont celle pour les cancers chez les pompiers. En réponse à un commentaire d'un membre patronal à ce sujet, il mentionne que ce sujet est prioritaire et sera soumis pour avis au CSMP. Le ministre poursuit en abordant les suites législatives du rapport du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel au travail ainsi que les bénéfices de l'intelligence artificielle pour la prévention en santé et la sécurité du travail.

Les membres patronaux discutent avec le ministre de la surdité professionnelle et soulignent leurs préoccupations concernant l'augmentation importante des coûts, en comparaison avec les données des autres provinces et l'impact de la couverture des appareils auditifs offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec sur le régime du FSST. À ce sujet, le ministre souligne l'importance de définir la mission de chaque organisme et la possibilité d'analyser les habilitations réglementaires afin d'étudier les différentes options.

De plus, les membres abordent les délais de traitement de certains organismes externes et leurs impacts sur les travailleuses et les travailleurs, les employeurs et sur le risque de chronicité des lésions. Le ministre souligne que l'amélioration des délais de traitement devra faire partie des priorités du ministère et qu'un processus de modernisation du BEM est en cours. En réponse au commentaire d'un membre patronal concernant l'apport des établissements d'enseignement supérieur au partage des connaissances relatives au régime d'indemnisation, le ministre mentionne l'impact du déficit de connaissance sur les coûts du régime.

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration et huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Aucun huis clos ne s'est tenu.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 45.

14. Prochaine séance – 22 février 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

COPIE CONFORME

(S) Élisa Pelletier
Secrétaire générale

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 22 février 2024 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023	Élisa Pelletier Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
8 h 45	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-01-24** **A-02-24** **A-03-24** **A-04-24** **A-05-24** **A-10-24** **A-11-24**	Élisa Pelletier	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
8 h 50	**5.**	**Rapport de la présidente-directrice générale**	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 00	**6.**	**Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant de la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Luc Boileau Directeur national de santé publique	10	Information
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 10	7.1.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 14 février 2024 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Élisa Pelletier, secrétaire générale	Yves-Thomas Dorval	10	Information
9 h 20	7.1.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
9 h 35	7.1.2.	Cadre d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités stratégiques	Élisa Pelletier Secrétaire générale	5	Décision

Sujets				Porteur	Durée	Nature
			INVITÉE SUR DEMANDE : Me Marie-Hélène Marchand, secrétaire générale adjointe **A-06-24**			
9 h 40		7.1.3.	Programme de formation continue des membres du conseil d'administration (2024)	Élisa Pelletier	5	Information
9 h 45		7.1.4.	Bilan final des travaux réalisés en 2023 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale du bureau de coordination réglementaire	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Information
9 h 55	7.2.		Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 15 février 2024 INVITÉ-E-S : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST	Caroline Senneville	10	Information
10 h 05		7.2.1.	Projet LMRSST - Programme pour une maternité sans danger **A-07-24**	Anouk Gagné Vice-présidente à la transformation numérique Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention Pierre Cyr Directeur général du programme LMRSST	10	Décision
10 h 15		7.2.2.	État de situation des travaux de prise en charge de la numérisation des documents par la CNESST	Anouk Gagné Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 25		7.2.3.	Augmentation de l'engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-08-24**	Christian Barrette	5	Décision
10 h 30	**PAUSE**				10	
	8. Dossiers					
10 h 40		8.1.	Portrait des travailleuses immigrantes sur le marché du travail et Portrait des travailleuses non syndiquées INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, directrice du développement et du soutien aux clientèles	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale	15	Information
10 h 55		8.2.	Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2024 INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
11 h 05		8.3.	Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
	9. Divers					
11 h 15	**10. Départ de Mme Manuelle Oudar, présidente-directrice générale** **A-09-24**			Louise Otis	20	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
11 h 35	**11. Dépôt de documents**		10	
	11.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	11.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	11.3. Résultats 2022-2023 de l'indice de performance	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation		Information
11 h 45	**12. Huis clos**		20	
	12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
12 h 05	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis		
	14. Prochaine séance - 28 mars 2024 de 9 h à 15 h en présentiel à Montréal (1199 rue De Bleury)			

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 28 mars 2024 à 9 h 00
Salle 11.5 à Bleury et téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
9 h 05	**2. Approbation de l'ordre du jour**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
9 h 10	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024	Élisa Pelletier Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
	3.3. Consignation des résolutions adoptées par vote électronique **A-12-24** **A-13-24** **A-14-24**	Élisa Pelletier		Information
9 h 15	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-15-24** **A-16-24**	Élisa Pelletier	5	Décision
9 h 20	**5. Rapport du président-directeur général par intérim**	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 35	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Geoffroy Denis Médecin représentant la santé publique	10	Information
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques (première partie)			
9 h 45	7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séances du 14 et 27 mars 2024 INVITÉES : Mme Chantale Morin, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	10	Information
9 h 55	7.1.1. États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2023 INVITÉ-E-S : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière / M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat **A-17-24**	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	30	Décision
10 h 25	**PAUSE**		15	
10 h 40	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 20 mars 2024 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 50	7.2.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information
11 h 05	7.2.2.	Lancement d'un projet pilote visant la reprise des ententes volontaires INVITÉ-E-S : Mme Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / M. Carl Bergeron, directeur général de la révision administrative	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	20	Information
11 h 25	7.2.3.	Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2023 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim et vice-présidente aux normes du travail	30	Information
11 h 55	7.2.4.	Résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services au 31 décembre 2023 INVITÉ-E-S: M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail et vice-présidentes aux finances par	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
			intérim / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique / Mme Cathy Belzile, directrice du service de la planification et de l'expérience client			
12 h 10		7.2.5.	État de situation des travaux et mise à jour de la liste des secteurs d'activité économiques couverts et non couverts par une ASP (suivi 2023-09 du CA) INVITÉE (au besoin) : Mme Mélanie Voyer, directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Information
12 h 15	**DÎNER**				45	
	8.	**Dossiers**				
13 h 00		8.1.	Bilan de la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023 et nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027 INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, directrice du développement et du soutien aux clientèles	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale	15	Information
	9.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques (deuxième partie)**				
13 h 15		9.1.	Rapport du président substitut du comité de placement et de capitalisation - Séance du 20 mars 2024 INVITÉE : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
13 h 25	9.2.	Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 21 mars 2024 INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Simon Lévesque	10	Information
13 h 35	9.2.1.	Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	20	Information
13 h 55	9.2.2.	Projet Nouvel environnement Rive-Nord : dossier d'affaires portant sur la création du deuxième pôle de collaboration du Grand Montréal INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-18-24**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Décision
14 h 05	9.2.3.	Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Saguenay INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-19-24**	Christian Barrette	5	Décision
14 h 10	9.2.4.	Autorisation d'engagement financier pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-20-24**	Christian Barrette	5	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	10. Divers			
	10.1. Disparité des revenus de retraite entre les différents régimes d'indemnisation			
14 h 15	**11. Dépôt de documents**		10	
	11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim		Information
	11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim		Information
	11.3. Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2022-2023	Mélanie Vincent		Information
	11.4. Résultats annuels du portefeuille du FSST au 31 décembre 2023	Mélanie Vincent		Information
	11.5. État de situation de la performance du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail au 29 février 2024	Mélanie Vincent		Information
	11.6. Projet Nouvel Environnement Rive-Sud – Reddition de comptes semestrielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	11.7. Processus de demande d'avis et de priorisation des mandats au Comité scientifique sur les maladies professionnelles (suivi 2023-11 du CA)	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
14 h 25	**12. Huis clos**		20	
	12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	12.2. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim			
14 h 45	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14. Prochaine séance - 18 avril 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 18 avril 2024 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
8 h 35	**2. Ordre du jour et conflits d'intérêts**		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024	Élisa Pelletier Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
8 h 45	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils**	Élisa Pelletier	5	Décision
8 h 50	**5. Rapport du président-directeur général par intérim**	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information
9 h 05	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉ-E-S : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant de la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Luc Boileau Directeur national de santé publique	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	7.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 15	7.1.	Rapport de la présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 11 avril 2024 INVITÉ-E-S : Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Carole Neill	10	Information
	8.	**Dossiers**			
9 h 25	8.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	20	Information
9 h 45	8.1.1.	Projet pilote du service des ententes volontaires	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	20	Information
10 h 05	**PAUSE**			10	
10 h 15	8.2.	Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu INVITÉE : Mme Cathy Belzile, directrice du service de la planification et de l'expérience client	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 30	8.3.	Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – bilan 2023 du plan de mise en œuvre 2023-2024 INVITÉ-E-S : Mme Catherine Bannon, directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat / M. Jean-Philippe Perron, directeur des partenariats	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	15	Information
10 h 45	8.4.	Portrait des décès – 2023 INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de l'information de gestion	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	15	Information
11 h 00	8.5.	Campagne publicitaire jeunesse 2024 INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
11 h 10	8.6.	Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Automne 2024 INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
	9.	**Divers**			
11 h 20	**10.**	**Dépôt de documents**		10	
	10.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Mélanie Vincent		Information
	10.2.	Sommaire statistique 2023 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Mélanie Vincent		Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
11 h 30	**11. Huis clos** 11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration 11.2. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim		15	
11 h 45	**12. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	13. Prochaine séance - 16 mai 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 16 mai 2024 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1.**	**Ouverture de la séance** **A-21-24**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
8 h 35	**2.**	**Ordre du jour et conflits d'intérêts**		5	
	2.1.	Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2.	Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	**3.**	**Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1.	Procès-verbal de la séance du 18 avril 2024	Élisa Pelletier Secrétaire générale		Adoption
	3.2.	Tableau des suivis du conseil d'administration	Élisa Pelletier		Information
8 h 45	**4.**	**Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-28-24** **A-29-24**	Élisa Pelletier	5	Décision
8 h 50	**5.**	**Rapport du président-directeur général par intérim**	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information
9 h 05	**6.**	**Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉ-E-S : Dr Geoffroy Denis, médecin représentant de la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Luc Boileau Directeur national de santé publique	5	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 10	6.1. Réseau de santé publique en santé au travail INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim	Luc Boileau Directeur national de santé publique	10	Information
	7. Dossiers (première partie)			
9 h 20	7.1. Planification pluriannuelle des activités de prévention en matière de normes du travail 2024-2027 INVITÉ-E-S : M. Juan-Manuel Diz-Grana, directeur de la prévention, des enquêtes et des permis / Mme Jennifer Gauthier, coordonnatrice et conseillère stratégique à la prévention	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
	8. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 30	8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 15 mai 2024 INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Élisa Pelletier, secrétaire générale / Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience client	Yves-Thomas Dorval	5	Information
9 h 35	8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information

Sujets				Porteur	Durée	Nature
9 h 50		8.1.2.	Rapport annuel de gestion 2023 INVITÉES : Mme Anne Bédard, conseillère en planification stratégique / Mme Chantale Morin, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes **A-23-24**	Cathy Belzile Directrice du Service de la planification et de l'expérience client	5	Décision
9 h 55	PAUSE				10	
10 h 05		8.1.3.	État de situation du processus de traitement d'une réclamation pour surdité professionnelle (suivi 2023-12 du CA)	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	15	Information
10 h 20		8.1.4.	État de situation - Imputation des coûts de la surdité professionnelle sur la tarification 2025 INVITÉ-E-S : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	15	Information
10 h 35		8.1.5.	Résultats 2023 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et des comités stratégiques INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Marie-Hélène Marchand, secrétaire générale adjointe	Élisa Pelletier Secrétaire générale	5	Information
10 h 40	8.2.		Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 14 mai 2024 INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Simon Lévesque	5	Information
10 h 45		8.2.1.	Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2025 INVITÉ-E-S: M Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et	Mélanie Vincent	10	Décision

		Sujets	Porteur	Durée	Nature
		contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices **A-24-24**			
10 h 55	8.2.2.	Prolongation du bail au 835, rue de la Concorde, à Lévis - Période du 1er février 2026 au 31 janvier 2028 INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-25-24**	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
11 h 00	8.2.3.	Prolongation du bail au 1055, boulevard des Forges, à Trois-Rivières - Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 INVITÉ SUR DEMANDE : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle **A-26-24**	Christian Barrette	5	Décision
11 h 05	8.3.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 9 mai 2024 INVITÉE : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim **A-22-24**	Charles Milliard	5	Information
11 h 10	8.3.1.	Détermination du taux moyen de cotisation pour l'année 2025 – Secteur de la santé et de la sécurité du travail INVITÉ-E-S: M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-27-24**	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	10	Décision

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	9. Dossiers (deuxième partie)			
11 h 20	9.1. Campagne publicitaire ciblant le secteur de la construction 2024 INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
	10. Divers			
11 h 30	**11. Dépôt de documents**		10	
	11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim		Information
	11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés - 1er janvier au 31 mars 2024	Mélanie Vincent		Information
	11.3. État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 24 avril 2024	Mélanie Vincent		Information
	11.4. Tableau de bord stratégique en ressources humaines 2023	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
	11.5. Recours judiciaires d'intérêt	Kathleen Laroche Directrice générale des affaires juridiques		Information
	12. Huis clos			
11 h 40	12.1. Huis clos portant sur les résultats 2023 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques		10	
11 h 50	12.2. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration		10	

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
12 h 00	12.3. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim		5	
12 h 05	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14. Prochaine séance - 19 juin 2024 à 8 h 30 en présentiel à Bleury (Montréal)			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 19 juin 2024 à 8 h 30
Salle 11.5 à Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance** **A-44-24**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	2. Ordre du jour et conflits d'intérêts			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 35	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2024	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Marie-Hélène Marchand		Information
8 h 40	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-42-24** **A-43-24**	Marie-Hélène Marchand	5	Décision
8 h 45	**5. Rapport du président-directeur général par intérim**	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	15	Information
9 h 00	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail**	Luc Boileau Directeur national de santé publique	5	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	7.	**Dossiers (première partie)**			
9 h 05	7.1.	État de situation en équité salariale au 31 mars 2024	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale	10	Information
	8.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 15	8.1.	Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 17 juin 2024 INVITÉ-E-S : Mme Chantale Morin, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Pierre Cyr directeur général de la performance et de l'innovation	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
9 h 20	8.2.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 5 juin 2024 INVITÉ-E-S : Mme Anouk gagné, vice-présidente à la transformation numérique / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim	Caroline Senneville	5	Information
9 h 25	8.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 5 juin 2024 et séance spéciale du 17 juin 2024 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général de la performance et de l'innovation / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention	Yves-Thomas Dorval	5	Information
9 h 30	8.4.	POUR ADOPTION EN BLOC		10	
	8.4.1.	Modifications à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST INVITÉE SUR DEMANDE: Me Marie-Christine Robert, avocate au Secrétariat général **A-30-24**	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8.4.2	Engagement financier en appui aux travaux d'optimisation de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail (VPIRT) INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Carole-Andrée Gagnée, directrice générale du conseil et du soutien aux opérations **A-31-24**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Décision
8.4.3.	Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (appareils de levage des personnes) INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-32-24**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Décision
8.4.4.	Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (protection contre les chutes et sauvetage) INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-33-24**	Mohamed Aiyar		Décision
8.4.5.	Autorisation d'un engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels - Soutien à la Direction générale de la comptabilité et de l'information de gestion en matière de développement et de production d'information de gestion INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information **A-34-24**	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim		Décision

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
	8.5.	Dossiers présentés au comité de gouvernance et d'éthique				
9 h 40		8.5.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux finances par intérim / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à la transformation numérique	Bruno Labrecque Président-directeur général par intérim	10	Information
9 h 50		8.5.2.	Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 4 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	10	Information
10 h 00		8.5.3.	Portrait sommaire des demandes au Tribunal administratif du travail 2014-2023 (suivi 2024-04 du CGÉ) INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Mélanie Vincent	10	Information
10 h 10	**PAUSE**				10	

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 20	8.5.4.	Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) - Liste des premiers mandats INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-35-24**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Décision
10 h 30	8.5.5.	Cancers liés au travail de pompier INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-36-24**	Claude Beauchamp	15	Décision
10 h 45	8.5.6.	Planification pluriannuelle en prévention inspection 2024-2027 INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Mélanie Voyer, directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique / Mme Paola Eleana Diaz Salinas, cheffe du Bureau de coordination **A-37-24**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	15	Décision
11 h 00	8.5.7.	Critères pour évaluer le nombre de travailleurs et travailleuses dans un établissement (suivi 2024-01 du CGÉ) INVITÉ-E-S : Me Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques / Me Tatiana Santos De Aguilar, directrice des affaires juridiques, conseil expertise - Montréal / M. Jean-Philippe Perron, directeur de la prise en charge et de la santé psychologique / Mme Anne Nadeau, coordonnatrice en gestion de la santé et de la sécurité du travail / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	9.	**Dossiers (deuxième partie)**			
11 h 10	9.1	Adoption annuelle de projets de règlements en financement INVITÉ-E-S : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim	10	
	9.1.1.	Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2025 **A-38-24**			Décision
	9.1.2.	Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2025 **A-39-24**			Décision
	9.1.3.	Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2025 **A-40-24**			Décision
11 h 20	9.2.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉ-E-S : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification / Mme Isabelle Roy, directrice générale de l'accueil et de l'expertise en financement **A-41-24**	Mélanie Vincent	10	Décision
11 h 30	9.3.	Campagne publicitaire sur les normes du travail 2024 INVITÉE : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail	Sophie Émond Directrice générale des communications	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 40	9.4.	Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST	Sophie Émond	10	Information
	10.	**Divers**			
11 h 50	**11.**	**Dépôt de documents**		10	
	11.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Mélanie Vincent Vice-présidente aux finances par intérim		Information
	11.2.	Bilan 2023 de la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques	Mélanie Vincent		Information
	11.3.	Résumé des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour l'année 2023	Sophie Émond Directrice générale des communications		Information
12 h 00	**12.**	**Échange avec le Ministre du Travail**		30	
12 h 30	**13.**	**Huis clos**		20	
	13.1.	Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	13.2.	Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim			
12 h 50	**14.**	**Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		

Sujets	Porteur	Durée	Nature
15. Prochaine séance - 19 septembre 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 19 septembre 2024 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance** **A-64-24** (motion de remerciement-Caroline Clark)	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	2. Ordre du jour et conflits d'intérêts			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 35	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Marie-Hélène Marchand		Information
8 h 40	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-45-24** **A-46-24** **A-47-24** **A-48-24** **A-49-24** **A-50-24** **A-51-24**	Marie-Hélène Marchand	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	A-52-24 – RETIRÉE				
	A-53-24 – RETIRÉE				
	A-54-24				
	A-55-24				
	A-56-24				
8 h 45	**5.**	**Rapport de la présidente-directrice générale**	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information
8 h 55	**6.**	**Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Geoffroy Denis Médecin représentant la santé publique	10	Information
	7.	**Dossiers (première partie)**			
9 h 05	7.1.	Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) - État de situation	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	15	Information
	8.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 20	8.1.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance spéciale du 29 août 2024 et séance du 11 septembre 2024 INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général programme LMRSST / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
9 h 30	8.1.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à la transformation numérique par intérim	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information
9 h 40	8.1.2.	Révision du Tableau de bord exécutif – Sommaire des principales améliorations intégrées à la version du 31 août 2024 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / M. Pierre Cyr, directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST / Me Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
9 h 50	8.1.3.	Nouveau programme d'aide financière en vertu du paragraphe 15 de l'article 167 de la LSST INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Voyer, directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique / M. Bruno Faucher, directeur de la formation et du partenariat **A-57-24**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	10	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 00	8.1.4.	Bilan mi-annuel de la Planification des travaux réglementaires 2024-2027 INVITÉE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-58-24**	Mohamed Aiyar	10	Décision
10 h 10	**PAUSE**			10	
10 h 20	8.1.5.	Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement INVITÉ-E-S : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise / Mme Lise Lavallée, présidente du comité-conseil 3.82 / M. Marc-André Michaud-Lepage, conseiller stratégique **A-59-24**	Mohamed Aiyar	15	Décision
10 h 35	8.1.6.	Modification du mandat du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82) INVITÉE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-60-24**	Mohamed Aiyar	10	Décision
10 h 45	8.1.7.	Modification aux Règles de fonctionnement des membres des comités-conseils et des sous-comités INVITÉES : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise / Me Marie-Christine Robert, avocate au Secrétariat général **NON-ADOPTÉ**	Mohamed Aiyar	10	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 55	8.1.8.	Rapport d'intervention du médiateur INVITÉE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Information
	9.	**Dossiers (deuxième partie)**			
11 h 00	9.1	Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale INVITÉ-E-S : Mme Isabelle Roy, directrice générale de l'accueil et de l'expertise en financement / M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification **A-62-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 05	9.2.	Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2025 – Adoption finale INVITÉ-E-S : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles **A-63-24**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 10	9.3.	Campagne publicitaire sociétale en santé et sécurité du travail 2024 INVITÉ-E-E S : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
	10.	**Divers**			

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 20	**11.**	**Dépôt de documents**		10	
	11.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	11.2.	État de situation de la performance du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail au 27 août 2024	Bruno Labrecque		Information
	11.3.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024	Bruno Labrecque		Information
	11.4.	Modalités d'application relativement à la fin du droit aux indemnités pour incapacité totale temporaire (ITT) au 13 octobre 2024 (art. 182 LAPVIC)	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
11 h 30	**12.**	**Huis clos**		20	
	12.1.	Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	12.2.	Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
11 h 50	**13.**	**Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
	14.	**Prochaine séance – 17 octobre 2024 à 9 h en présentiel au siège social à Québec**			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 17 octobre 2024 à 9 h
Salle 7336 à D'Estimauville

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	2. Ordre du jour et conflits d'intérêts			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
9 h 05	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Marie-Hélène Marchand		Information
9 h 10	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-65-24** **A-77-24** **A-74-24** **A-78-24** **A-75-24** **A-79-24** **A-76-24** **A-80-24**	Marie-Hélène Marchand	5	Décision
9 h 15	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
9 h 25	**6.**	**Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr. Geoffroy Denis, médecin représentant la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Luc Boileau Directeur national de la santé publique	10	Information
	7.	**Dossiers (première partie)**			
9 h 35	7.1.	Mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Me Tatiana Santos de Aguilar, directrice des affaires juridiques, conseil expertise – Montréal **DOSSIER REPORTÉ**	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information
	8.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
9 h 50	8.1.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 9 octobre 2024 INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général programme LMRSST / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Yves-Thomas Dorval	10	Information
10 h 00	8.1.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information

		Sujets		Porteur	Durée	Nature
			et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique **DOSSIER NON-PRÉSENTÉ**			
10 h 10		8.1.2.	Tableau de bord exécutif – Janvier à août 2024 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Me Tatiana Santos de Aguilar, directrice des affaires juridiques, conseil expertise - Montréal / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
10 h 25		8.1.3.	Résultats financiers prévisionnels 2024 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière / M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	15	Information
10 h 40	**PAUSE**				10	
10 h 50		8.1.4.	Modification du Règlement modifiant le Règlement sur les maladies professionnelles	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Décision

			Sujets	Porteur	Durée	Nature
			INVITÉE SUR DEMANDE : Mme. Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-66-24**			
11 h 00		8.1.5.	Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Colombie INVITÉE SUR DEMANDE : Me Sophie Genest, coordonnatrice des ententes hors Québec et conseillère aux relations internationales **A-67-24**	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim	5	Décision
11 h 05		8.1.6.	Résultats du plan stratégique et de la déclaration de services au 30 juin 2024 INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Cathy Belzile, directrice du service de la planification et de l'expérience client **DOSSIER REPORTÉ**	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information
11 h 20	8.2.		Rapport du président du comité des ressources humaines du budget - Séance du 9 octobre 2024 INVITÉES : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mme Julie Cerantola, vice-présidente à l'équité salariale / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Simon Lévesque	10	Information
11 h 30		8.2.1.	Stratégie de communication et de positionnement en matière d'équité salariale INVITÉE SUR DEMANDE : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances, Mme Sophie Émond, directrice générale des communications **A-68-24**	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Décision
11 h 40		8.2.2.	Services techniques pour l'entretien ménager au 1600, avenue D'Estimauville et au 3040, boulevard Sainte-Anne	Christian Barrette	5	Décision

			Sujets	Porteur	Durée	Nature
			INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Audrey Lessard, directrice générale de l'expertise immobilière et matérielle par intérim **A-69-24**			
11 h 45		8.2.3.	État de situation budgétaire des frais d'administration pour 2024 INVITÉ-E-S SUR DEMANDE : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Information
11 h 50	**Dîner**				60	
12 h 50	8.3.		Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 11 octobre 2024 INVITÉ : M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique	Caroline Senneville	10	Information
13 h 00		8.3.1.	Autorisation d'un engagement financier complémentaire découlant de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2024 INVITÉ : M. Philippe Cayer, directeur général du portefeuille d'investissements **A-70-24**	Michel Dumas Vice-président à la transformation numérique	5	Décision
13 h 05		8.3.2.	Projet LMRSST - Règlement sur les services de santé, les équipements adaptés et les autres frais INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / M. Philippe Cayer, directeur général du portefeuille d'investissements **A-71-24**	Michel Dumas	5	Décision

	Sujets			Porteur	Durée	Nature
13 h 10		8.3.3.	Renouvellement de la solution pour les affaires juridiques INVITÉ-E-S : M. Philippe Cayer, directeur général du portefeuille d'investissements / Me Tatiana Santos de Aguilar, directrice des affaires juridiques, conseil expertise – Montréal **A-72-24**	Michel Dumas	5	Décision
	9.	**Dossiers (deuxième partie)**				
13 h 15		9.1.	Maximum annuel assurable pour l'année 2025 INVITÉ : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat **A-73-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision
	10.	**Divers**				
13 h 25	**11.**	**Dépôt de documents**			10	
		11.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
		11.2.	Projet Nouvel Environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications		Information
13 h 35	**12.**	**Huis clos**			20	
		12.1.	Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
		12.2.	Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
13 h 55	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis		
	14. Prochaine séance – 14 novembre 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 14 novembre 2024 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	**1. Ouverture de la séance** **A-81-24** (motion de remerciement – Carole Neill) **A-82-24** (motion de remerciement – Christian Barrette)	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	2. Ordre du jour et conflits d'intérêts			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 35	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Marie-Hélène Marchand		Information
8 h 40	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-83-24** **A-86-24** **A-84-24** **A-87-24** **A-85-24**	Marie-Hélène Marchand	5	Décision
8 h 45	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 55	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr. Geoffroy Denis, médecin représentant la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Luc Boileau Directeur national de la santé publique	10	Information
	7. Dossiers (première partie)			
9 h 05	7.1. Mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Me Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	15	Information
9 h 20	7.2. État de situation de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels INVITÉ-E-S : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mme Myriam Choquette, directrice générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	20	Information
	8. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 40	8.1. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 30 octobre 2024 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Alexandre Gagnon	10	Information
9 h 50	8.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 6 novembre 2024 INVITÉ-E-S : M. Pierre Cyr, directeur général programme LMRSST / Me Kathleen Laroche, directrice générale des affaires juridiques / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention	Yves-Thomas Dorval	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 00	8.2.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications / M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information
10 h 10	8.2.2.	Recours judiciaires d'intérêt	Kathleen Laroche Directrice générale des affaires juridiques	10	Information
10 h 20	**PAUSE**			10	
10 h 30	8.2.3.	Modification aux Règles de fonctionnement des comités-conseils et sous-comités INVITÉES SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise / Me Marie-Christine Robert, avocate au Secrétariat général **A-88-24**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision
10 h 35	8.2.4.	Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (protection contre les chutes et sauvetage à la suite d'une chute) INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-89-24**	Mohamed Aiyar	5	Décision
10 h 40	8.3.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 13 novembre 2024 INVITÉ : M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique	Caroline Senneville	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	9.	**Dossiers (deuxième partie)**			
10 h 50	9.1.	Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2025 – Adoption finale **A-90-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
10 h 55	9.2.	Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2025 – Adoption finale **A-91-24**	Bruno Labrecque	5	Décision
	10.	**Divers**			
11 h 00	**11.**	**Dépôt de documents**		10	
	11.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque		Information
	11.2.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2024	Bruno Labrecque		Information
	11.3.	Résultats du plan stratégique et de la déclaration de services au 30 juin 2024	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation		Information
	11.4.	Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (suivi 2024-05 du CGÉ)	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
11 h 10	**12.**	**Huis clos**		20	
	12.1.	Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
11 h 30	**13. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis	5	
	14. Prochaine séance – 12 décembre 2024 à 9 h au centre administratif De Bleury à Montréal			

CNESST

Ordre du jour

Conseil d'administration
Le 12 décembre 2024 à 9 h 00
Salle 11.5 à Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 00	**1. Ouverture de la séance**	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	
	2. Ordre du jour et conflits d'intérêts			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
9 h 05	**3. Procès-verbal et suivis**		5	
	3.1. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim		Adoption
	3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration	Marie-Hélène Marchand		Information
9 h 10	**4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils** **A-92-24** **A-93-24** **A-94-24** **A-95-24**	Marie-Hélène Marchand	5	Décision
9 h 15	**5. Rapport de la présidente-directrice générale**	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
9 h 25	**6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail** INVITÉS : Dr. Geoffroy Denis, médecin représentant la santé publique / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Luc Boileau Directeur national de la Santé publique	10	Information
	DOSSIERS POUR DÉCISION			
	7. Dossiers présentés aux comités stratégiques			
9 h 35	7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 25 novembre 2024 INVITÉ : M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique	Caroline Senneville	5	Information
9 h 40	7.1.1. Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2025 (PIDRI) INVITÉS SUR DEMANDE : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Philippe Cayer, directeur général du portefeuille d'investissements **A-96-24**	Michel Dumas Vice-président à la transformation numérique	5	Décision
9 h 45	7.1.2. Engagement financier découlant de la PIDRI 2025 INVITÉS SUR DEMANDE : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Philippe Cayer, directeur général du portefeuille d'investissements **A-97-24**	Michel Dumas	5	Décision
9 h 50	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 6 décembre 2024 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à	Yves-Thomas Dorval	5	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Pierre Cyr, directeur générale du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation			
9 h 55	7.2.1.	Imputation des coûts de la surdité professionnelle – État de situation et mesures d'atténuation relatives au mode rétrospectif INVITÉ-E-S : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification **A-98-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
10 h 00	7.2.2.	Projet de règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-99-24**	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	5	Décision
10 h 05	7.2.3.	Projet de règlement sur la réadaptation INVITÉE SUR DEMANDE: Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation **A-100-24**	Claude Beauchamp	5	Décision
10 h 10	7.2.4.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Louise Gravel, directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise **A-101-24**	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention	5	Décision

Sujets				Porteur	Durée	Nature
10 h 15		7.2.5.	Projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention et de participation en établissement INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Mélanie Voyer, directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique **A-102-24**	Mohamed Aiyar	5	Décision
10 h 20		7.2.6.	Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2025 INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Mélanie Voyer, directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique **A-103-24**	Mohamed Aiyar	5	Décision
10 h 25	**PAUSE**				10	
10 h 35		7.2.7.	Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente entre le Québec et le Royaume de la Belgique modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique INVITÉE SUR DEMANDE : Me Sophie Genest, coordonnatrice des ententes hors Québec et conseillère aux relations internationales **A-104-24**	Marie-Hélène Marchand Secrétaire générale par intérim	5	Décision
10 h 40		7.2.8.	Déclaration de services actualisée INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Alexandre Hubert, vice-président à l'administration et aux communications / Mme	Pierre Cyr Directeur général de la performance et de l'innovation	10	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la planification et de l'expérience client **A-105-24**			
10 h 50	7.3.	Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 5 décembre 2024 INVITÉS : M. Alexandre Hubert, vice-président à l'administration et aux communications / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Simon Lévesque	5	Information
10 h 55	7.3.1.	Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail INVITÉE SUR DEMANDE : Mme Chantale Carrier, directrice générale des opérations en financement **A-106-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 00	7.3.2.	Demande de pérennisation des ETC temporaires obtenus dans le cadre de la LMRSST INVITÉ : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail **A-107-24**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 05	7.3.3.	Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour l'année 2025 INVITÉ : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle **A-108-24** **A-109-24**	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 10	7.4.	Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 11 décembre 2024 INVITÉ-E-S : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / Mme Chantale Morin, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
11 h 15	7.4.1.	Politique de divulgation financière – Mise à jour INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information **A-110-24**	Bruno Labrecque	10	Décision
	8.	**Dossiers**			
11 h 25	8.1.	Taux de revalorisation pour l'année 2025 INVITÉ : M. Jean-François Therrien, directeur général de l'actuariat **A-111-24**	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 30	**Échange avec le Ministre du Travail**			30	
12 h 00	**Dîner**			60	
	DOSSIERS POUR INFORMATION				
	9.	**Dossiers**			
13 h 00	9.1.	Bilan des suites administratives, sous la responsabilité de la CNESST, du Rapport du ministre 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, directrice du développement et du soutien aux clientèles	Julie Cerantola Vice-présidente à l'équité salariale	10	Information

	Sujets		Porteur	Durée	Nature
	10.	**Dossiers présentés aux comités stratégiques**			
13 h 10	10.1.	Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation / M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration du travail / M. Alexandre Hubert, vice-président à l'administration et aux communications / M. Michel Dumas, vice-président à la transformation numérique	Anouk Gagné Présidente-directrice générale	10	Information
13 h 20	10.2.	Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 5 INVITÉ-E-S : M. Mohamed Aiyar, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Pierre Cyr, directeur général du programme LMRSST / Mme Julie Beausoleil, Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Information
13 h 30	10.3.	Modifications proposées au calendrier des instances 2025 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Marie-Hélène Marchand Secrétaire général par intérim	5	Information
13 h 35	10.4.	Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver/Printemps 2025 INVITÉE : Mme Sophie Émond, directrice générale des communications	Alexandre Hubert Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
	11.	**Divers**			

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
13 h 45	**12. Dépôt de documents**		5	
	12.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 $ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	12.2. État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 15 novembre 2024	Bruno Labrecque		Information
	12.3. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information
	12.4. Guide de présentation du programme d'aide financière aux associations et aux organismes pour des projets de formation et d'information en santé et sécurité du travail	Mohamed Aiyar Vice-président à la prévention		Information
13 h 50	**13. Huis clos**		20	
	13.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	13.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
14 h 10	**14. Mot de la fin et levée de la séance**	Louise Otis		
	15. Prochaine séance – 20 février 2025 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS			

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 22 février 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 28 mars 2024 »

Présent-e-s :

M^e^ Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M^me^ Manuelle Oudar	présidente-directrice générale (membre d'office)
M^me^ Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me^ Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (départ à 10 h 05)
M^me^ Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me^ Magali Picard	membre syndicale
M^me^ Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M^me^ Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique (départ à 9 h 10)

S'est excusée :

M^me^ Carole Neill	membre syndicale

Invité-e-s :

M^me^ Élisa Pelletier	secrétaire générale
M^me^ Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M^me^ Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M^me^ Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale

M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant la Santé publique
M^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 34. Elle souligne la dernière séance du conseil d'administration de Mme Manuelle Oudar, présidente-directrice générale, à la suite de sa nomination à titre de sénatrice indépendante et mentionne la présence de M. Bruno Labrecque à titre de prochain président-directeur général par intérim.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Audrey Massicotte	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	M. Guillaume Lavoie
Mme Émilie Savard	Mme Sophie Martin
Mme Isabelle Simoneau	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-01-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-02-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Stéphane Paré	M. Samuel-Élie Lesage
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
Mme Isabelle Simoneau	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-03-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Marc-André Pedneault	M. Simon Lévesque
M. Louis Perron	M. François Ouellet
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-04-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Annie Landry
M. Marc-André Pedneault	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-05-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Stéphane Brodeur
M. Christian Goulet	Mme Julie Hébert
M. Patrick Veillette	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	M. Paul William Warren

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-10-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Patrick Chabot	**M. Stéphane Brodeur**
M. Martin Gagnon	M. Régis Lavoie
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Jean-François Verret	M. Éric Savard

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-11-24

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle fait état de la consultation sur la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2024-2027 et souligne les présentations des priorités aux différentes parties prenantes et les groupes d'échanges ayant eu lieu. Elle poursuit en présentant les objectifs de la Stratégie jeunesse 2024-2027 et de la Stratégie immigration 2024-2027, récemment adoptées par le comité de direction. De plus, elle présente le bulletin de performance et d'imputabilité de la Commission et mentionne que le Tableau de bord de la performance a été mis à jour sur le site du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Par la suite, elle souligne la performance notable de la Commission dans le portrait personnalisé des activités contractuelles. Elle poursuit en mentionnant la collaboration de la vice-présidence à la transformation numérique et de la direction générale de la performance et de l'innovation afin d'arrimer les travaux de la planification stratégique au Plan de transformation numérique. Elle fait un retour sur la participation de la Commission aux consultations particulières du projet de Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail à l'Assemblée nationale.

À ce sujet, des membres patronaux soulèvent des préoccupations concernant les effets de la mise en place des dispositions législatives prévues à ce projet de loi, notamment la hausse des contestations que

pourraient engendrer les restrictions d'accès pour l'employeur au dossier de la travailleuse ou du travailleur. La présidente-directrice générale indique qu'un état de situation des impacts de la mise en œuvre de cette loi pourra être présenté au conseil d'administration, advenant son adoption par l'Assemblée nationale et sa sanction. Elle termine en mentionnant l'annonce attendue dans la journée des résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en rappelant l'impact sur le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et mentionne qu'un projet de communiqué sera transmis aux membres à cet effet. Le vice-président aux finances souligne que la CDPQ a communiqué à la Commission les résultats obtenus à l'égard du fonds particulier du Fonds de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2023, soit un rendement de 8,6 % avant les charges d'exploitation de la Caisse, alors que l'hypothèse était de 6%.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population générale ainsi que dans les milieux de travail. Il mentionne l'évolution positive de la situation épidémiologique, indique que les données démontrent la saisonnalité de la COVID-19 et rappelle que la très grande majorité de la population est bien protégée. Il souligne la baisse des cas relatifs au virus syncytial et la stabilisation de ceux relatifs à l'influenza. De plus, il fait état de la vaccination du personnel dans le milieu de la santé et rappelle que les décisions relatives au port du masque dans les milieux de soins relèvent des établissements de santé.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 14 février 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 14 février 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers et présente les faits saillants des dossiers non présentés au conseil.

Concernant le dossier présenté en dépôt au point 11.3 « Résultats 2022-2023 de l'indice de performance », il en présente les grandes lignes et fait part du questionnement posé par le comité de gouvernance et d'éthique concernant la note du SCT sur la qualité du plan stratégique et la déclaration de services de la Commission. Il indique que la permanence a précisé que les critères évalués étaient plus quantitatifs que qualitatifs. Il ajoute que le Plan stratégique 2024-2027 répond aux exigences du SCT.

Il ajoute que le comité de gouvernance et d'éthique a précisé ses besoins en matière de reddition de comptes sur la LMRSST, que ces derniers concernent autant l'impact financier des mesures que les coûts administratifs reliés à la mise en œuvre de la LMRSST. L'objectif est de mesurer les bénéfices de la LMRSST sur la mission de la Commission, afin d'en évaluer l'impact financier sur le régime.

De plus, il souligne la présentation concernant l'allègement administratif annoncé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et indique que cela permettra à la travailleuse ou au travailleur un accès à un rendez-vous dans des délais raisonnables et non pour des suivis de nature purement administrative. Il précise aussi que cet allègement administratif

n'enlève aucun droit à la Commission dans le suivi médical des travailleuses et travailleurs et que cette mesure ne concerne pas les rapports exigés par la loi dans le processus d'évaluation médicale. Un membre patronal souligne la volonté de favoriser le lien d'emploi et le retour au travail des travailleuses et travailleurs et l'importance des liens avec le médecin traitant dans la gestion du dossier. Il craint toutefois que l'accès au médecin traitant en temps opportun pour obtenir son autorisation à l'assignation temporaire soit difficile dans ce contexte. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail réitère l'importance de cet élément dans les discussions avec le MSSS et précise que la Commission peut toujours demander un suivi médical au médecin, l'objectif de la mesure étant d'alléger les suivis médicaux réguliers.

7.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il fait notamment état de l'aboutissement des travaux sur les mécanismes de prévention et de participation sur les chantiers de construction, en particulier la mise en œuvre de la formation et la mise en place des outils technologiques. Il ajoute que la livraison des dernières composantes d'amélioration pédagogique fera l'objet d'un suivi dans le cadre des activités de la vice-présidence à la prévention. De plus, il rappelle la publication à la Gazette officielle du Québec du projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement et précise que le comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) procédera à l'analyse des commentaires reçus. Il porte aussi à l'attention du comité les travaux concernant l'élaboration des programmes de formation relativement aux mécanismes de prévention et de participation en établissement et fait état des discussions afin d'explorer une collaboration avec les associations sectorielles paritaires (ASP). Il annonce aussi la nouvelle présentation, dans le tableau de bord, des activités relatives aux mécanismes de prévention et de participation en établissement, permettant ainsi une plus grande transparence.

En lien avec le développement de l'outil de calcul du nombre de travailleuses et de travailleurs dans le cadre de la mise en place des mécanismes de prévention et de participation, le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne la demande du comité d'obtenir les critères retenus afin d'évaluer ce nombre. Le comité a aussi demandé d'être informé de l'avancement des travaux portant sur le choix des formateurs relativement aux mécanismes de prévention et de participation en établissement. Le directeur général du programme LMRSST répond que les suivis demandés seront présentés au comité de gouvernance et d'éthique et au conseil d'administration.

Par la suite, le directeur général du programme LMRSST souligne la publication de deux protocoles dans le cadre du programme Pour une maternité sans danger (PMSD), soit assistante dentaire et hygiéniste dentaire et annonce les travaux préalables à la diffusion de deux nouveaux protocoles concernant les serveuses des milieux des bars et de la restauration. Il mentionne qu'une consultation des partenaires syndicaux et patronaux sera effectuée en amont de la publication des prochains protocoles et précise que l'élaboration de ces protocoles relève de la responsabilité du directeur national de la

santé publique (DNSP). Il ajoute que les membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) participeront à la consultation.

Il poursuit en faisant état des travaux relatifs au service d'ententes volontaires suivant les discussions intervenues lors de la séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique. Il précise que des pistes de solutions seront proposées lors d'un prochain comité de gouvernance et d'éthique et au conseil d'administration afin de permettre la relance du service.

En réponse à une question d'un membre patronal concernant l'état de situation de la nomination des membres du comité scientifique sur les maladies professionnelles et des comités sur les maladies professionnelles oncologiques, le directeur général de programme LMRSST répond que le Secrétariat aux emplois supérieurs finalise les derniers détails, ce qui est confirmé par l'observatrice du ministère du Travail.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7.1.2. Cadre d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités stratégiques

La secrétaire générale présente brièvement les objectifs de l'adoption d'un nouveau cadre d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités. Elle mentionne que l'évaluation pour l'année 2023 aura lieu dans les prochaines semaines, basée sur ce nouveau cadre, et rappelle le caractère confidentiel et anonyme du sondage. [redacted]

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version du cadre d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités stratégiques. Ce nouveau cadre sera utilisé pour réaliser l'évaluation de l'année 2023 et des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-06-24

7.1.3. Programme de formation continue des membres du conseil d'administration (2024)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne l'appui du comité au programme de formation continue des membres du conseil d'administration pour l'année 2024. Il ajoute que des demandes additionnelles de formation pourraient être faites en cours d'année, selon les besoins. Dans une volonté d'amélioration continue, un membre patronal suggère l'ajout d'une période de discussion entre les membres du conseil suivant les séances de formation. La secrétaire générale indique que cette période sera ajoutée aux prochaines formations.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du programme de formation continue pour 2024. Les dates des formations offertes seront ensuite déterminées selon les disponibilités des membres du conseil.

7.1.4. Bilan final des travaux réalisés en 2023 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le vice-président à la prévention rappelle le dépôt du bilan provisoire des travaux réalisés en 2023 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 à la séance du conseil d'administration de décembre dernier. Il présente les principaux éléments du bilan final, notamment l'atteinte de la cible prévue à l'indicateur sur le taux de respect des échéanciers pour l'adoption de la réglementation en matière de prévention. Il fait état des travaux qui n'ont pu être réalisés dans le respect de l'échéancier prévu à la planification.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que le comité a rappelé l'importance de faire de la réglementation intelligente et a soulevé que certains enjeux découlent de facteurs externes à la Commission. Il ajoute aussi que le comité de gouvernance et d'éthique a demandé l'élaboration de balises plus précises concernant la nomination des membres des comités-conseils afin de mieux guider les associations dans leurs propositions.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan annuel de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 pour les travaux réalisés en 2023.

7.2. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 15 février 2024

La présidente du comité sur les ressources informationnelles fait état des faits saillants de la séance du 15 février 2024. Elle mentionne le démarrage des travaux visant à offrir des services numériques destinés aux représentants des travailleuses et travailleurs et souligne l'importance que toutes les parties prenantes accordent au développement de ces services. Elle poursuit en présentant les données de disponibilité et de performance des systèmes informatiques de 2023 et mentionne que la Commission a maintenu un taux de disponibilité de ces systèmes de 98,2 %. Elle souligne les éléments marquants de la présentation du portrait de la main-d'œuvre en ressources informationnelles de la Commission en 2023, soit la mobilisation du personnel dans un secteur de forte concurrence et les bons résultats de la vice-présidence à la transformation numérique quant au niveau de satisfaction du personnel. Elle termine en rappelant la présentation au comité sur les ressources informationnelles des rapports d'audit qui aborde les questions de la protection des ressources informationnelles.

7.2.1. Projet LMRSST - Programme pour une maternité sans danger

La vice-présidente à la transformation numérique présente le dossier d'affaires du projet PMSD découlant de la LMRSST. Elle rappelle le contexte de la demande et présente les objectifs du projet. Elle poursuit en faisant état de la portée du projet ainsi que l'estimation des coûts. Finalement, elle explique que la solution minimale conforme, qui implique notamment la saisie manuelle de données, s'avère être la meilleure option

parmi les scénarios étudiés en fonction des paramètres existants. [redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet Programme pour une maternité sans danger découlant de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- autorise la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-07-24

7.2.2. État de situation des travaux de prise en charge de la numérisation des documents par la CNESST

La vice-présidente à la transformation numérique fait état de la situation des travaux de prise en charge de la numérisation des documents par la Commission. Elle souligne que la prise en charge graduelle de la solution de numérisation par le fournisseur est en cours depuis le 5 février dernier, pour une prise en charge complète prévue le 26 février prochain. Elle souligne que l'équipe temporaire mise en place est en décroissance, mais qu'elle demeurera active jusqu'à la fin mars afin d'assurer la transition.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux de prise en charge par la Commission de la numérisation des documents liés au traitement des réclamations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles et à celles liées à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

7.2.3. Augmentation de l'engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels

Le vice-président à l'administration et aux communications présente la demande d'augmentation de l'engagement financier pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels. Il explique que les factures supplémentaires à acquitter auprès de Revenu Québec portent sur la période du 1er janvier au 30 novembre 2023.

Un membre du comité sur les ressources informationnelles mentionne les préoccupations énoncées par ce dernier concernant l'obligation contractuelle de la Commission à prendre en charge le dépassement de coûts malgré l'absence de faute de sa part. Le vice-président à l'administration et aux communications répond qu'une vigilance supplémentaire sera exercée lors de la conclusion des prochaines ententes de ce type relativement à ce genre de clause qui concerne des situations imprévues exceptionnelles.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier supplémentaire de 270 000 $ pour la numérisation des documents et leur dépôt dans les dossiers électroniques des travailleurs et des victimes d'actes criminels pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-08-24

8. Dossiers

8.1. Portrait des travailleuses immigrantes sur le marché du travail et Portrait des travailleuses non syndiquées

La vice-présidente à l'équité salariale rappelle que, dans le cadre de la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023, il a été entrepris de documenter la situation des travailleuses immigrantes et des travailleuses non syndiquées. La directrice du développement et du soutien aux clientèles présente ensuite les portraits de ces groupes de travailleuses, dont l'objectif est de connaître davantage leur situation et d'émettre des recommandations pour d'autres actions à mener à l'attention de ces travailleuses et de leurs employeurs. De plus, elle présente les travaux réalisés et les principaux constats issus de ces portraits.

Par la suite, elle fait part des recommandations issues du Portrait des travailleuses immigrantes, soit la création, l'adaptation et la promotion d'outils et celles du Portrait des travailleuses non syndiquées, qui comme pour le Portrait des travailleuses immigrantes, s'articulent principalement autour du développement de partenariats avec des organismes susceptibles de vulgariser la connaissance de l'équité salariale. Elle ajoute que les autres recommandations visent principalement les employeurs des travailleuses non syndiquées. Elle termine la présentation en faisant état des principales actions posées à ce jour.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des faits saillants issus du Portrait des travailleuses immigrantes et du Portrait des travailleuses non syndiquées.

8.2. Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2024

Le vice-président à l'administration et aux communications explique l'orientation préconisée pour la prochaine campagne sur le Jour de deuil, soit la réutilisation des différentes déclinaisons de la vidéo de 2023 illustrant les différents éléments de son message. La directrice générale des communications présente la campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2024 et mentionne les principaux objectifs, soit la commémoration des personnes victimes de lésions professionnelles et des décès, de même que la prévention des accidents du travail et des maladies

professionnelles dans les milieux de travail du Québec. Ensuite, elle explique les différents paramètres de la campagne ainsi que la stratégie média.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne sur le Jour de deuil.

8.3. Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail

Le vice-président à l'administration et aux communications explique que puisque les objectifs visent principalement à effectuer un rappel des obligations en vigueur liées à la LMRSST et que les outils de communications sont toujours d'actualité, il préconise de réutiliser la dernière campagne publicitaire. La directrice générale des communications présente la campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et mentionne les principaux objectifs. Ensuite, elle explique les différents paramètres de la campagne ainsi que la stratégie média.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne traitant de la LMRSST.

9. Divers

Aucun.

10. Départ de Mme Manuelle Oudar, présidente-directrice générale

La présidente du conseil d'administration présente une motion de remerciements à l'endroit de la présidente-directrice générale à la suite de sa nomination à titre de sénatrice indépendante. Cette motion remercie Mme Manuelle Oudar, première dirigeante de la Commission, pour son parcours exceptionnel et ses grandes réalisations, notamment la création de la Commission, la construction du siège social, la nouvelle place d'affaires numérique et la mise en œuvre de plusieurs réformes législatives touchant les lois du travail. La Commission aura été sous sa gouverne récipiendaire de nombreux prix dont le Prix d'excellence de l'administration publique du Québec pour la création de la Commission en 2017 décerné par l'Institut d'administration publique du Québec et le prix de l'ONU pour la fonction publique en 2022, soit la plus prestigieuse reconnaissance internationale d'excellence dans la fonction publique.

De plus, les membres du conseil d'administration tiennent particulièrement à souligner son style de leadership efficace, rassembleur, bienveillant et empreint de respect, son investissement sans réserve à faire évoluer la prestation de service et à faire de la prévention la pierre angulaire de l'ensemble des actions de la Commission en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et sécurité du travail. Durant tout son parcours, elle a su faire rayonner la mission de la Commission et faire progresser le dialogue social avec les partenaires, les employeurs, les travailleuses et les travailleurs.

La présidente-directrice générale remercie la présidente du conseil d'administration et les membres pour leur soutien durant toutes ces années et souligne partir habitée de la mission de la Commission.

Adoptée à l'unanimité. Motion de remerciements A-09-24

11. Dépôt de documents

11.1. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Un membre syndical fait état de ses préoccupations relativement aux délais de réponses aux demandes d'admissibilité, à l'augmentation des délais en révision administrative et à la qualité de l'information présente sur le site sécurisé de la Commission. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration souligne que le déploiement de l'automatisation de certaines décisions d'admissibilité donne des résultats intéressants et présente des avancées intéressantes sur les délais de réponses dans les dossiers non automatisés. Il ajoute qu'un suivi de la situation sera présenté au comité de gouvernance et d'éthique et au conseil d'administration, comme prévu lors de la présentation de la reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs de la planification stratégique et de la déclaration de services. En réponse à la question d'un membre patronal sur l'impact du projet d'automatisation sur les décisions en révision administrative, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration explique que le projet concerne les décisions d'admissibilité et réitère que les délais en révision administrative sont en deçà des délais prévus à la loi.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du tableau de bord sur l'admissibilité des réclamations en date du 31 décembre 2023.

11.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 22 novembre 2023 au 27 janvier 2024.

11.3. Résultats 2022-2023 de l'indice de performance

Le conseil d'administration prend acte de la note globale et des résultats détaillés pour le volet I de l'indice de performance du SCT.

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration et du prochain président-directeur général par intérim.

12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et du prochain président-directeur général par intérim.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 52.

14. Prochaine séance – 28 mars 2024 de 9 h à 15 h en présentiel à Montréal (1199 rue De Bleury)

Élisa Pelletier
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Élisa Pelletier
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la séance du conseil d'administration tenue à Montréal, le 28 mars 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 18 avril 2024 »

Présent-e-s :

M^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. Bruno Labrecque	président-directeur général par intérim (membre d'office)
M^me Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (TEAMS)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (TEAMS)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (TEAMS)
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me Carole Neill	membre syndicale (TEAMS)
M^me Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M^me Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me Magali Picard	membre syndicale (TEAMS)
M. François Vincent	membre patronal
M^me Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail (TEAMS)

Se sont excusé-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique
M^me Caroline Senneville	membre syndicale

Invité-e-s :

M^me Élisa Pelletier	secrétaire générale
M^me Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M^me Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M^me Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale
M^me Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente aux finances par intérim

M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation
M^{e} Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques
M^{me} Chantale Morin	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M. Anthony Prost	directeur général des placements et de l'expertise financière
M. Jean-François Therrien	directeur général de l'actuariat
M^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M. Carl Bergeron	directeur général de la révision administrative
M^{me} Cathy Belzile	directrice du service de la planification et de l'expérience client
M^{me} Mélanie Voyer	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
M^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M^{me} Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 9 h 11. Elle souligne l'arrivée officielle de M. Bruno Labrecque, à titre de président-directeur général par intérim et lui assure la collaboration du conseil d'administration dans ses nouvelles fonctions. Elle annonce également que le ministre du Travail a accepté son invitation à se joindre à la séance du conseil du 19 juin prochain qui aura lieu à Montréal.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé incluant un sujet en divers concernant la disparité des revenus de retraite entre le régime d'indemnisation de santé et de sécurité du travail et celui de la Société de l'assurance automobile du Québec.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale.

3.3. Consignation des résolutions adoptées par vote électronique

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les décisions prises par vote électronique le 21 mars 2024 sont consignées au présent procès-verbal et déposées au dossier de séance :

A 12-24 - Règlement sur le financement – Premier ajustement provisoire – Année de cotisation 2022

A-13-24 - Règlement sur le financement – Deuxième ajustement provisoire – Année de cotisation 2021

A-14-24 - Règlement sur le financement – Ajustement rétrospectif – Année de cotisation 2020

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision des articles relatifs à l'hygiène du travail du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Binette	M. Jean-Michel Houdet
M. Pascal Rousseau	M. François Ouellet
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-15-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Annie Landry
M. Marc-André Pedneault	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Josée Saint-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-16-24

5. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Il débute en présentant un état de situation de certains dossiers médiatisés concernant l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) et rappelle le courriel transmis le 20 mars aux membres du conseil d'administration à cet effet. Il présente les actions mises en place pour réviser ces dossiers ainsi que pour améliorer le processus de dénonciation. Il souligne les démarches entreprises par la Commission auprès du ministère de la Justice en considération des effets de la réforme du régime de l'IVAC.

Il poursuit en faisant le point sur la situation liée à la qualité de l'air dans les bureaux de la Commission à Valleyfield et mentionne que la fermeture préventive se poursuit en attendant le rapport final de la firme d'expertise. Le conseil d'administration sera tenu informé de l'état de situation dans ce dossier.

Par la suite, il souligne la prise en charge complète des travaux de numérisation par Xerox depuis le 21 février 2024 et indique la fin des activités du centre temporaire de numérisation sous la responsabilité de la Commission. Il rappelle le lancement du balado « La juste valeur » visant à sensibiliser les personnes salariées à l'équité salariale et invite les membres à le relayer dans leur réseau.

[redacted]

De plus, au niveau des ressources humaines, il souligne la présence du comité de direction aux bureaux de la rue Du Pont à Québec afin d'échanger avec le personnel lors de la pause-café organisée pour l'occasion et précise que les rencontres du comité de direction en tournée seront suspendues le temps de l'intérim à la présidence-direction générale. Il poursuit en mentionnant l'organisation par le Comité de la condition féminine d'un entretien virtuel avec M^{me} Sherazad Adib dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes ainsi que l'invitation de la Commission à assister à la conférence virtuelle donnée par M^{me} Farah Alibay dans le cadre de la deuxième édition de la semaine de la reconnaissance.

Il poursuit en présentant les dossiers au niveau des communications. Il souligne le dévoilement des résultats de l'enquête concernant le décès de deux pompiers lors des inondations du printemps 2023 à Saint-Urbain et mentionne le prochain Grand Rendez-vous de Québec, la campagne en équité salariale. Il ajoute qu'il participera à une conférence de presse le lendemain en compagnie du ministre du Travail ayant pour thème la prévention des risques psychologiques du travail où seront présentés les très bons résultats de la campagne publicitaire *Les risques pour la santé psychologique au travail, ce n'est pas de la fiction* ainsi qu'un rappel des actions mises en place par la Commission, notamment les activités offertes aux milieux de travail par les 18 conseillers en santé psychologique. Il termine en faisant état du rendement du portefeuille au 22 mars 2024 qui est estimé à 3,07 %.

Par la suite, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente un état de situation concernant la rougeole dans les milieux de travail. Il précise qu'aucune réclamation n'a été présentée à la Commission en date de ce jour et explique que l'analyse de futures réclamations se fera en vertu de l'article 2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il fait état des discussions tenues avec la direction nationale de la santé publique (DNSP) sur les actions qui seront prises en cas d'éclosion en milieu de travail ainsi que sur les assouplissements administratifs possibles pour déposer une réclamation. En réponse à la question d'un membre patronal concernant la position de la santé publique à l'effet que la survenance d'un seul cas en milieu de travail constitue une éclosion, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail précise qu'une analyse détaillée de chaque dossier devra être effectuée afin de déterminer s'il s'agit ou non d'une lésion professionnelle. Des détails supplémentaires seront transmis aux membres, lorsque la DNSP aura complété ses recommandations applicables aux milieux de travail. Le vice-président à la prévention poursuit en indiquant qu'aucune plainte ou refus de travail n'a été déposé concernant la rougeole à ce jour et rappelle les recommandations de la santé publique en prévention.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Ce point n'a pas été abordé lors de la séance.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques (première partie)

7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séances du 14 et 27 mars 2024

La présidente du conseil d'administration et présidente du comité d'audit rapporte les faits saillants des séances du 14 et 27 mars 2024. Elle fait état des différents résultats concernant les mandats d'assurance, notamment le bilan de sécurité de l'information, les appels d'offres hors de la vice-présidence à la transformation numérique et des mandats de suivi des recommandations, dont la gestion des comptes à privilèges élevés, les activités de vérification relatives à l'application de la Loi sur l'équité salariale et le traitement des maladies professionnelles pulmonaires. Elle souligne aussi les réponses obtenues du président-directeur général par intérim relativement aux dossiers médiatiques concernant l'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels.

Elle poursuit en faisant état de la recommandation favorable du comité à l'approbation des états financiers de la Commission et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et souligne que l'entrée en vigueur de la norme comptable sur les contrats d'assurance IFRS 17, à compter de l'exercice débutant le 1er janvier 2023, constitue l'élément majeur expliquant les écarts aux états financiers du FSST de 2023 à ceux de 2022. Elle ajoute que le comité d'audit a soulevé que la communication des états financiers devra être claire afin d'expliquer ces écarts. Elle indique qu'une section explicative sera incluse dans le Rapport annuel de gestion 2023 et que la note de conciliation 19 des états financiers du FSST présente également les explications et permet une comparaison avec l'année précédente. Elle termine sa présentation en soulignant que le Vérificateur général du Québec (VGQ) s'est déclaré satisfait de la collaboration de la Commission, des états financiers et de l'application de la nouvelle norme comptable et mentionne que le comité remercie également l'excellent travail de la vice-présidence aux finances dans le cadre de l'élaboration des états financiers, particulièrement dans le contexte de l'application de la norme comptable IFRS 17. La vice-présidente aux finances par intérim souligne aussi le travail remarquable des membres du personnel de la vice-présidence aux finances dans le cadre de cet exercice exigeant et dont les travaux ont inspiré d'autres commission des accidents du travail au Canada.

7.1.1. États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le président-directeur général par intérim souligne le travail d'avant-garde de la Commission concernant l'application de la norme IFRS 17 aux fins de l'établissement et de la présentation des états financiers. Il rappelle les difficultés d'application à la Commission et aux autres commissions des accidents du travail compte tenu de leur

statut monopolistique et des obligations législatives. Il explique ensuite les éléments majeurs relatifs à la présentation des états financiers et mentionne le choix de la Commission de simplifier l'information présentée. Un membre patronal souligne l'importance de la communication des résultats des états financiers dans l'espace public et souligne que les données présentées démontrent à leur face même le bien-fondé des choix de la Commission. Le président-directeur général par intérim souligne les deux grandes composantes et rappelle que la ventilation du résultat global du FSST distingue les éléments qui sont financés en vertu des dispositions de la politique de capitalisation de ceux qui ne le sont pas.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Commission et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-17-24

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 20 mars 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 20 mars 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers et présente les faits saillants des dossiers non présentés au conseil. Il invite les membres à prendre connaissance de la note au point 11.7 présentant le processus de demande d'avis et de priorisation des mandats au comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP). Il ajoute que les premiers mandats à confier au CSMP seront présentés à la suite des discussions tenues au comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73).

7.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement, il indique que tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82), après la réalisation de travaux préalables afin de retirer les informations nominatives et de trier les informations redondantes. Par la suite, il présente un état de situation des scénarios de formation envisagés dans le cadre des mécanismes de prévention et de participation en établissement, notamment sur la formation des agents de liaison et le choix des formateurs. Il mentionne aussi une difficulté entourant la nomination des membres du CSMP, pour laquelle l'observatrice du ministère du Travail précise que le Secrétariat aux emplois supérieurs analyse actuellement le dossier.

Il poursuit en indiquant qu'un suivi aura lieu au comité-conseil aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83) concernant le formulaire électronique d'assignation temporaire afin de poursuivre les travaux

d'implantation et d'apporter les améliorations nécessaires. Il fait également état des discussions à ce même comité concernant l'application de l'approche multiétablissements dans le secteur dans la santé et son impact pour les autres milieux de travail, dont le secteur de l'éducation. En réponse aux questions de certains membres à ce sujet, le vice-président à la prévention précise que l'objectif est de déterminer certains critères afin de baliser la notion d'établissement et de s'assurer de sa bonne interprétation en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Un membre patronal souligne que cette application devrait tenir compte du caractère particulier du secteur de la santé.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne que toutes les questions soulevées par les membres lors du comité ont été répondues par le directeur général du programme LMRSST.

En réponse à la question d'un membre syndical concernant l'état de situation des travaux en lien avec l'établissement d'un registre des contaminants, le directeur général du programme LMRSST souligne que des discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, responsable de l'allègement règlementaire et administratif, afin de trouver une solution permettant d'aller de l'avant avec la mise en place du registre.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7.2.2. Lancement d'un projet pilote visant la reprise des ententes volontaires

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions relativement au lancement d'un projet pilote visant la reprise des ententes volontaires.

En réponse aux questions de certains membres concernant les modalités d'application du projet pilote, la présidente du conseil d'administration précise que la durée de 18 mois a été établie afin de recueillir suffisamment de données pour en permettre l'évaluation et il s'agit d'une durée observée dans d'autres instances judiciaires pour établir ce type de projet. Elle rappelle que le but d'un projet pilote est de vérifier les paramètres d'un projet et de répondre aux préoccupations. La secrétaire générale précise aussi qu'une reddition de comptes de l'ensemble du processus sera présentée au conseil d'administration dans le cadre du projet pilote.

[redacted]

Les membres du conseil d'administration font part de leur position face au lancement du projet pilote visant la reprise des ententes volontaires. [redacted] Le président-directeur général par intérim mentionne s'être engagé au comité de gouvernance et d'éthique à fournir un portrait du type de dossiers en contestation au TAT (nature, demandeurs, etc.) ainsi que des délais relevant du TAT pour qu'il soit ensuite possible d'étudier les actions pouvant être prises par la Commission.

[redacted]

Ainsi, les membres conviennent de poursuivre la discussion lors d'une séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique à ce sujet avant le conseil d'administration de mai.

7.2.3. Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2023

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions relativement au Tableau de bord exécutif de la période de janvier à décembre 2023.

Un membre patronal souligne la hausse du délai de traitement au TAT malgré une baisse des demandes reçues et la hausse de la durée moyenne d'incapacité. Il demande donc, dans un souci d'assurer une bonne gouvernance du FSST, la valeur moyenne d'une journée d'indemnité de remplacement du revenu (IRR). Le président-directeur général par intérim rappelle que trois principaux facteurs externes influencent la durée moyenne d'incapacité, soient les délais en chirurgie, au BEM et au TAT, tels que présentés récemment au conseil. La directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information ajoute ensuite que le coût moyen est de 92,83 $ par jour d'IRR.

Un membre syndical fait état de ses constats concernant la hausse du nombre d'accidents du travail dans les milieux de la santé et de l'éducation, milieux majoritairement du secteur public, la hausse du nombre d'accidents du travail observée auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET), la hausse des lésions psychologiques, la diminution des interventions des inspecteurs dans les milieux de travail et du nombre de constats d'infraction émis.

Le président-directeur général par intérim explique qu'il faut analyser les données en tenant compte d'un certain ratio et du contexte. Il mentionne que les données sur le nombre de TET travaillant au Québec sont difficiles à obtenir, alors les données sont présentées en nombre absolu. Il explique aussi que la hausse du nombre d'accidents du travail observée auprès des TET peut s'expliquer par l'augmentation importante du nombre de TET ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs droits et un meilleur accompagnement par les organismes communautaires. Pour faciliter l'analyse des résultats au tableau de bord, il propose que les prochaines versions présentent le taux d'accidents (nombre d'accidents du travail par rapport au nombre de personnes qui travaillent) lorsque possible, comme c'est le cas pour les taux d'accidents par secteur habituellement présentés.

En réponse à une question d'un membre syndical concernant la baisse des avis de correction et des constats d'infraction comparativement à 2022, le vice-président à la prévention rappelle l'augmentation des nombres de visites et des lieux visités par les inspecteurs, et ce malgré la complexité grandissante des dossiers traités et l'effort déployé dans le parrainage des nouvelles ressources. Concernant la baisse des avis de correction, le vice-président à la prévention rappelle la consigne donnée aux inspecteurs d'être davantage en support et en soutien aux milieux pour les accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la LMRSST. Toutefois, les inspecteurs réagissent en cas d'un manquement significatif. Concernant la baisse des constats d'infraction, le vice-président à la prévention précise le délai nécessaire au traitement d'un constat d'infraction et indique qu'il y a encore de l'inventaire, provenant de l'année 2023, en traitement par les affaires juridiques.

Les membres du conseil commentent ensuite quelques éléments du tableau de bord. Un membre patronal souligne la hausse des frais d'assistance médicale depuis plusieurs années et se questionne sur leur contrôle. Un membre syndical se questionne ensuite sur les interventions des avocat(e)s du contentieux de la Commission dans les dossiers en santé et sécurité du travail. Il indique aussi que l'étude demandée lors du point

précédent pourrait donner plus de données sur l'impact des mutuelles de prévention dans les contestations au TAT. Ainsi, le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

7.2.4. Résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services au 31 décembre 2023

Le directeur général de la performance et de l'innovation présente les résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services au 31 décembre 2023. Il débute en faisant état de l'atteinte de l'ensemble des cibles présentes à la Déclaration de services. Par la suite, il fait état des résultats du Plan stratégique 2020-2023 et souligne que les actions de la Commission ont permis l'atteinte de 14 cibles sur 20. Il présente ensuite en détail les cibles non atteintes et les actions prises par la Commission pour continuer ses efforts en ces matières. Ainsi, il précise que la Commission réaffirme l'importance stratégique que revêtent les risques psychosociaux, la satisfaction de la clientèle ainsi que la mobilisation du personnel dans son nouveau Plan stratégique 2024-2027. Il ajoute également que les indicateurs concernant la durée moyenne d'incapacité des travailleuses et travailleurs victimes d'une lésion professionnelle ainsi que la proportion de décisions de capacité de retour au travail dans l'emploi prélésionnel continueront d'être suivis, chaque semestre, dans le tableau de bord exécutif. De plus, le suivi relatif à la proportion des réclamations en santé et sécurité pour un accident du travail, dont la décision d'admissibilité est rendue dans un délai maximal de 15 jours, sera effectué chaque semestre dans le cadre de la déclaration de services.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services au 31 décembre 2023.

7.2.5. État de situation des travaux et mise à jour de la liste des secteurs d'activité économiques couverts et non couverts par une ASP (suivi 2023-09 du CA)

Le conseil d'administration prend acte de la mise à jour de l'annexe présentant la liste des secteurs d'activité économique couverts et non couverts par une association sectorielle paritaire (ASP) et de l'état d'avancement des travaux.

8. Dossiers

8.1. Bilan de la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023 et nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027

La vice-présidente à l'équité salariale présente le bilan de la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023 et la nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027. Elle précise que la

Stratégie 2020-2023 s'inscrivait en cohérence avec le Plan stratégique 2020-2023 de la Commission, notamment dans l'objectif d'accroître les interventions de prévention dans les milieux ciblés. La directrice du développement et du soutien aux clientèles poursuit en présentant les résultats obtenus au cours de la période couverte par la Stratégie, notamment la bonification des outils disponibles en équité salariale, l'augmentation des vérifications de conformité dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées, majoritairement non syndiquées, un portrait des travailleuses immigrantes et un portrait des travailleuses non syndiquées. Elle souligne aussi que le taux de réalisation des différentes obligations en matière d'équité salariale a généralement augmenté dans les secteurs majoritairement non syndiqués au sein desquels les femmes sont fortement représentées en soulignant que la connaissance et la compréhension de la Loi sur l'équité salariale demeurent un défi sur lequel la Commission agit.

Par la suite, la directrice fait état de la réflexion et du processus de consultation ayant mené à la nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027 et présente les deux axes d'intervention assortis de différents objectifs. Elle ajoute qu'un plan d'action sera développé pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. En réponse au commentaire d'un membre patronal concernant le faible taux de compréhension de la Loi sur l'équité salariale, la vice-présidente à l'équité salariale répond que de nouvelles stratégies de communication sont en cours d'élaboration afin de rejoindre les milieux et les personnes salariées ciblées. Elle invite les membres du conseil à relayer les informations relatives à l'application de la loi et rappelle le besoin de collaboration de l'ensemble des partenaires.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027, incluant les faits saillants du bilan de la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023.

9. Dossiers présentés aux comités stratégiques (deuxième partie)

9.1. Rapport du président substitut du comité de placement et de capitalisation - Séance du 20 mars 2024

Le président substitut du comité de placement et de capitalisation rapporte les faits saillants de la séance du 20 mars 2024. Il présente les résultats de l'appel d'offres sur les services d'expertise-conseil du comité et mentionne que le nouveau contrat a été conclu avec la firme Normandin Beaudry et commencera dès le 25 mars 2024. Il poursuit en faisant état du rapport de conformité du portefeuille du FSST au 31 décembre 2023 et souligne que la situation est similaire au rapport de conformité au 30 septembre présenté lors du dernier comité en décembre et qu'un suivi particulier relativement au dossier de la société FNZ sera présenté dans le cadre du rapport de risque en mai prochain. Il mentionne aussi que le rendement de 8,6% du portefeuille du FSST à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour 2023 ainsi que le rendement annualisé sur de longues périodes (10 et 20 ans) sont conformes aux attentes de la Commission et que le rendement annualisé sur une période de 5 ans n'atteint toutefois pas son objectif en raison notamment du rendement négatif réalisé l'année passée. Il poursuit en indiquant que le

rendement cumulé du portefeuille du FSST estimé au 29 février 2024 (1,9 %) s'explique notamment par la hausse des marchés boursiers mondiaux depuis le début de l'année, contrebalancée par la performance négative des placements à revenu fixe, la performance légèrement positive des portefeuilles spécialisés Infrastructures, Immeubles et Placements privés et l'exposition du portefeuille du FSST aux monnaies étrangères. Il précise que différents scénarios de rendement annuel seront présentés lors de la séance du comité de mai.

Il fait ensuite état de la présentation des résultats et stratégies de portefeuille du FSST au 31 décembre 2023 par la CDPQ, notamment le fait que les résultats supérieurs s'expliquent par le fait que ce portefeuille est plus exposé que d'autres aux marchés boursiers. Il souligne aussi les priorités d'actions de la CDPQ en matière de développement durable et de développement des aspects sociaux des critères ESG. Concernant le dossier FNZ, la CDPQ soutient étudier comment réduire le niveau de concentration dans cette société aux paramètres établis dans sa politique d'investissement. De plus, il ajoute que l'expert du comité juge que la politique de placement adoptée par le CA en décembre dernier est appropriée au regard des résultats de la CDPQ. Le directeur général des placements et de l'expertise financière précise que le rendement estimé de 1.9 % au 29 février 2024 correspond au rendement réalisé et ajoute que les dernières estimations situent le rendement estimé à environ 3,25 % en date du 27 mars 2024.

9.2. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 21 mars 2024

Le président du comité des ressources humaines et du budget rapporte les faits saillants de la séance du 21 mars 2024. Il indique que le comité a analysé les trois dossiers pour décision présentés au conseil d'administration et en recommande l'adoption. Il souligne que des travaux sont en cours relativement aux surplus récurrents générés par les services en santé au travail et que l'objectif est d'assurer que les services soient rendus en adéquation avec les priorités de la Commission. Il mentionne également qu'une vérification sera faite afin d'obtenir plus de détail sur la ventilation des dépenses du Tribunal administratif du Travail. Il ajoute qu'un état de situation de la fermeture temporaire du bureau de Valleyfield a été présenté.

9.2.1. Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2023

Le conseil d'administration prend acte des résultats finaux 2023 de la CNESST et du FSST des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs.

9.2.2. Projet Nouvel environnement Rive-Nord : dossier d'affaires portant sur la création du deuxième pôle de collaboration du Grand Montréal

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et des communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires portant sur la création du deuxième pôle de collaboration du Grand Montréal (NERN);
- autorise, dans le cadre de la réalisation de ce dossier d'affaires et d'un appel au marché, un engagement financier maximal de 63 447 228 $, qui se répartirait comme suit :
    - 26 732 400 $ pour la signature d'un bail de 10 ans, compris entre le 1er juin 2026 et le 31 mai 2036 et de 14 673 900 $ pour l'option de renouvellement de cinq (5) ans, du 1er juin 2036 au 31 mai 2041;

      L'espace loué, sujet à mesurage, sera d'environ 5 796 m^2 à un taux estimé de 460 $/$m^2$ pour les espaces à bureaux et de 60 m^2 à un taux unitaire estimé à 118 $/$m^2$ pour l'espace d'entreposage, et ce, pour le premier terme de 10 ans. Les taux seront sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
    - 20 100 528 $ pour les contrats touchant les travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition du mobilier ainsi que les autres coûts associés;
    - 1 940 000 $ pour l'acquisition et la mise en place des équipements informatiques requis à la transformation numérique du nouveau milieu de travail du NERN.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-18-24

9.2.3. Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Saguenay

Sur la foi du mémoire de présentation et la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités (MTAA) au Saguenay;
- autorise, dans le cadre de la réalisation de ce dossier d'affaires et d'un appel au marché, un engagement financier maximal de 22 809 575 $, qui se répartirait comme suit :
    - 8 670 550 $ pour la signature d'un bail de 10 ans, compris entre le 1er mai 2026 et le 30 avril 2036 et de 5 111 050 $ pour l'option de renouvellement de 5 ans, du 1er mai 2036 au 30 avril 2041;

      L'espace loué, sujet à mesurage, sera d'environ 2 015 m^2 à un taux estimé de 425 $/$m^2$ pour les espaces à bureaux et de 40 m^2 à un taux unitaire estimé

à 267 $/m^2 pour l'espace d'entreposage, et ce, pour le premier terme de 10 ans. Les taux seront sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;

- 8 367 975 $ pour les contrats touchant les travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition du mobilier ainsi que les autres coûts associés;
- 660 000 $ pour l'acquisition et la mise en place des équipements informatiques requis à la transformation numérique du nouveau milieu de travail de Saguenay.

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-19-24

9.2.4. Autorisation d'engagement financier pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 1, 034 M$ pour l'achat de papier pour les photocopieurs et imprimantes de la Commission pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2026, par le regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-20-24

10. Divers

10.1. Disparité des revenus de retraite entre le régime d'indemnisation de santé et de sécurité du travail et celui de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Un membre syndical souligne le reportage de Radio-Canada concernant la situation d'un travailleur de la Côte-Nord qui déplore le fait que son indemnité de remplacement du revenu diminuera jusqu'à ses 68 ans, année de la fin des prestations versées par la Commission et rappelle les propos du ministre du Travail au conseil d'administration à ce sujet. Le président-directeur général par intérim précise que contrairement à ce qui est mentionné dans l'article, les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle recevant une indemnité de remplacement du revenu profitent d'une protection de leur revenu de retraite en vertu des dispositions de protection de la rente du régime des rentes du Québec (RRQ). De plus, il mentionne que cette

disposition du RRQ est unique au régime de santé et de sécurité du travail et n'est pas applicable aux personnes accidentées de la route. Il explique ensuite les différences entre les régimes de la Commission et de la Société d'assurance automobile du Québec. Il ajoute qu'il est nécessaire de vulgariser et publier l'information afin que les travailleuses et travailleurs détiennent les bons renseignements à cet égard. Le conseil sera tenu informé des activités de communications de la Commission en ce sens.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 28 janvier au 29 février 2024.

11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023

Un membre patronal s'interroge sur les données relatives aux décès de personnes visant la clientèle des travailleurs et travailleuses âgées de plus de 90 ans. Le président-directeur général par intérim répond qu'un portrait complet des décès pour l'année 2023 sera présenté lors de la séance du conseil d'administration d'avril et que les détails pourront être communiqués à ce moment.

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 31 décembre 2023.

11.3. Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2022-2023

Le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait personnalisé des activités contractuelles de la Commission pour la période 2022-2023.

11.4. Résultats annuels du portefeuille du FSST au 31 décembre 2023

Le conseil d'administration prend acte des résultats annuels du portefeuille du FSST au 31 décembre 2023.

11.5. État de situation de la performance du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail au 29 février 2024

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la performance du portefeuille du FSST au 29 février 2024.

11.6. Projet Nouvel Environnement Rive-Sud – Reddition de comptes semestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord semestriel du projet Nouvel Environnement Rive-Sud se terminant le 15 janvier 2024.

11.7. Processus de demande d'avis et de priorisation des mandats au Comité scientifique sur les maladies professionnelles (suivi 2023-11 du CA)

Le conseil d'administration prend acte du processus de demande d'avis et de priorisation des mandats au comité scientifique sur les maladies professionnelles.

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.2. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim

Un huis clos est tenu sans la présence du président-directeur général par intérim.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 13 h 53.

14. Prochaine séance – 18 avril 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS.

Élisa Pelletier
Signé avec ConsignO Cloud (23/04/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Élisa Pelletier
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 18 avril 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 16 mai 2024 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. Bruno Labrecque	président-directeur général par intérim (membre d'office)
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Carole Neill	membre syndicale
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (arrivée à 11 h 05)
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Magali Picard	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal

Se sont excusé-e-s :

M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail

Invité-e-s :

M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale
M[me] Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M[me] Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente aux finances par intérim
M. Pierre Cyr	directeur général du programme LMRSST et directeur général de la performance et de l'innovation

M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M^{me} Cathy Belzile	directrice du service de la planification et de l’expérience client
M^{me} Catherine Bannon	directrice du conseil, de la gouvernance et du partenariat
M. Jean-Philippe Perron	directeur des partenariats
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l’information
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 33. Elle mentionne que le dossier sur les ententes volontaires a été ajouté à l'ordre du jour de cette séance compte tenu des récents développements et rappelle qu'une séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique sur ce sujet aura lieu, si nécessaire, après la séance du conseil et que tous les membres y sont invités.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé incluant, au point 8.1.1, le sujet « Projet pilote du service des ententes volontaires ».

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Aucune.

5. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Il débute en présentant un état de situation à la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Il fait état des rencontres intervenues avec le ministère de la Justice du Québec (MJQ) concernant la clarification de certaines orientations relatives à l'admissibilité au régime pour les personnes victimes d'actes criminels et explique les travaux de révision et d'optimisation du processus de dénonciation. De plus, il présente un suivi du plan d'action concernant la fin des indemnités totales temporaires et souligne l'accord du MJQ à l'allégement lié à l'évaluation de santé antérieure démontrant une incapacité allant au-delà du 13 octobre 2024 et ajoute que des démarches conjointes avec le MJQ sont en cours afin de revoir le nombre d'effectifs (ETC) pour répondre au surcroit de dossiers.

Le président-directeur général par intérim poursuit en faisant le point sur la situation des bureaux de la Commission à Valleyfield et indique que les discussions avec le propriétaire de l'immeuble se poursuivent à la suite de la réception du rapport d'expertise. Par la suite, il rappelle le retrait de l'exigence de renouvellement pour les permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires depuis le 1er avril dernier. Il souligne aussi la poursuite des actions des conseillers et conseillères en santé psychologique, dont la tenue de 487 activités auprès de 1837 employeurs et de 4820 travailleurs. De plus, il fait mention de la consultation publique sur les valeurs d'exposition admissibles et aux notations de 16 contaminants et rappelle que toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Commission. Il poursuit en indiquant que le site internet de la Commission a été actualisé afin d'intégrer l'information relative à la rougeole et précise qu'aucune réclamation n'a été déposée à la Commission à ce jour.

Au niveau des ressources humaines, il présente le plan d'action en éthique 2024 et en souligne les 3 grands objectifs, soit le positionnement du dossier éthique, la formation et la sensibilisation ainsi que le conseil et l'accompagnement en matière d'éthique. Il fait aussi état de la mise en place du plan d'action en santé, sécurité et mieux-être 2024. Il souligne ensuite les différentes activités de communication, dont la campagne LMRSST et la campagne Jour de deuil présentement en cours. Il rappelle aussi la tenue prochaine des Grands Rendez-vous de Québec et de la cérémonie nationale de remise des Grands Prix CNESST. Il mentionne aussi le déploiement des actions internes et externes du plan de communication visant à faire connaître les nouvelles dispositions de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail et la mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à sensibiliser les capitaines-propriétaires, les pêcheurs et les aides-pêcheurs aux risques associés à leur métier. Il termine en faisant état du rendement du portefeuille au 16 avril 2024 qui est estimé à 1,15% et rappelle que les prévisions seront présentées aux instances du mois de mai.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Ce point n'a pas été abordé lors de la séance.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 11 avril 2024

La présidente substitut du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants de la séance du 11 avril 2024. Elle présente l'état de situation des travaux de prise en charge de la numérisation et précise que le centre de numérisation de Xerox est maintenant fonctionnel. Elle mentionne la revue des cinq projets en ressources informationnelles autorisés par le conseil et mentionne la progression de la mise en place des services en ligne en 2023. Elle poursuit en soulignant la présentation de la stratégie organisationnelle de mise en marché des services en ligne et précise que la permanence entend poursuivre ses efforts afin de consolider les bonnes pratiques favorisant la promotion des services en ligne et la cohérence des messages. De plus, elle souligne l'évolution de la numérisation et des inscriptions à MonEspace CNESST et indique que la permanence a présenté un état de situation de l'introduction de l'intelligence artificielle à la Commission. Elle termine en mentionnant la présentation des rapports d'audit abordant la sécurité de l'information.

8. Dossiers

8.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il débute en faisant état des faits saillants de la période courante en rappelant les dossiers d'opportunités de ressources informationnelles en cours en matière de prévention, de réparation et d'indemnisation, de même que le développement de systèmes visant à supporter les activités du programme Pour une maternité sans danger (PMSD). Il ajoute que la Commission travaille avec certaines solutions minimales conformes afin de respecter les délais prévus dans les différents projets. Il poursuit en indiquant que la Commission n'envisage pas d'utiliser les nouveaux pouvoirs règlementaires afin de favoriser la transformation numérique considérant la progression des services en ligne et qu'elle continuera de mettre en place des actions visant à adapter les services aux besoins des milieux de travail et à accroître l'utilisation des services en ligne.

Par la suite, il fait état des principales activités pour la prochaine période, notamment la fin de la relance d'actions de communication de la campagne sociétale sur la santé psychologique et la reprise de la campagne sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. De plus, il mentionne la poursuite des travaux d'orientations sur les programmes de formation en établissement dans le cadre des mécanismes de prévention et de participation en établissement. Il souligne aussi les consultations au comité-conseil sur le suivi des travaux règlementaires en réparation (3.73) relatives à la priorisation des mandats à confier au comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) et la présentation prochaine au conseil du consensus intervenu entre les parties. De plus, il fait état des discussions intervenues au comité aviseur pour

l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83) relativement au calendrier des travaux et les grands sujets à venir, notamment les enjeux de mise en œuvre et la gestion du changement.

En lien avec les travaux du comité 3.83, un membre patronal se questionne concernant la baisse des demandes d'assignation temporaire et l'impact de l'attente de la signature d'une entente sur la rémunération avec les médecins. Le directeur général du programme LMRSST répond que l'enjeu de la rémunération n'est pas un bloquant même si l'entente n'est pas conclue et souligne l'importance de documenter les situations rencontrées par les employeurs afin de mieux cibler les actions, notamment la sensibilisation sur l'utilisation du formulaire auprès des médecins qui ont charge des travailleuses et travailleurs. La secrétaire générale ajoute que les travaux afin d'arriver à une entente se poursuivent et précise que ceux-ci sont tributaires de la disponibilité des fédérations médicales, grandement sollicitées par plusieurs projets de loi.

Le directeur général du programme LMRSST termine en présentant un suivi de la consultation du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) sur les commentaires reçus à l'occasion de la publication du projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement. Il précise que la permanence a effectué une première analyse des commentaires reçus afin de faciliter le travail du comité-conseil 3.82 en identifiant ceux qui portent sur des éléments de mise en œuvre, ceux allant à l'encontre du consensus obtenu au conseil d'administration ainsi que ceux qui requièrent un changement législatif ou réglementaire. Les travaux d'analyse par le comité-conseil 3.82 ont débuté et sont réalisés dans le cadre d'un échéancier précis afin que la Commission conserve son droit de réglementer en cette matière.

[redacted]

Le vice-président à la prévention indique que l'entièreté des commentaires (dépersonnalisés) ont été transmis au comité-conseil 3.82 et que les travaux d'analyse doivent se poursuivre en tenant compte de l'entente intervenue ainsi que l'échéancier, à défaut de quoi la Commission perdra le droit de réglementer.

[redacted]

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

8.1.1 Projet pilote du service des ententes volontaires

La présidente du conseil d'administration fait état des discussions qu'elle a tenues récemment [redacted] et présente sa proposition de nouvelle formule de projet pilote du service des ententes volontaires. [redacted]

8.2. Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu

Le directeur général de la performance et de l'innovation présente le contexte, les objectifs et les résultats du sondage sur le taux de satisfaction des clientèles face au soutien obtenu. Il rappelle ensuite les trois indicateurs en expérience client présents dans le Plan stratégique 2024-2027 de la Commission et les cibles déterminées pour l'année 2024 dans son plan de mise en œuvre afin de faire le suivi de la satisfaction des clientèles. Il ajoute que des travaux supplémentaires seront réalisés afin d'obtenir des données plus précises sur les différents éléments analysés dans le sondage et de revoir l'échantillonnage dans une volonté d'amélioration continue.

Un membre syndical se questionne sur les résultats d'insatisfaction relatifs à l'impartialité de la Commission et des actions qui seront prises. Le directeur général de la performance et de l'innovation soulève que le sondage comprend certains paradoxes, dont les résultats relatifs à l'impartialité et le traitement équitable qui présentent des résultats opposés, et souligne le besoin de raffiner les questions du sondage afin d'obtenir des données plus précises.

Un membre patronal souligne la baisse de l'indice de satisfaction globale depuis la période post-pandémie. Le directeur général de la performance et de l'innovation reconnait le recul par rapport aux données de 2022 et ajoute que des mesures seront prises afin de mieux circonscrire l'expérience client. Il réitère la volonté d'amélioration de la Commission et le besoin d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique de la clientèle afin de poser les actions nécessaires. En réponse à la demande d'un membre syndical sur la mise en place d'un plan de suivi des résultats de ce sondage, le directeur général de la performance et de l'innovation mentionne que des actions porteuses sont prévues au plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2027 et que des suivis seront présentés au conseil d'administration dans le cadre de la reddition de compte des résultats du plan stratégique.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats 2023 du taux de satisfaction des clientèles face au soutien obtenu.

8.3. Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – bilan 2023 du plan de mise en œuvre 2023-2024

La vice-présidente aux normes du travail présente le bilan 2023 du plan de mise en œuvre 2023-2024 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle précise que la stratégie vise les TET participant au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) compte tenu de la vulnérabilité de ces travailleuses et travailleurs à faible revenu œuvrant principalement dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans les secteurs de du commerce de détail, de la restauration et de l'hébergement. Elle présente ensuite les trois axes autour desquels s'articule la stratégie organisationnelle et spécifie les cinq grands objectifs du plan de mise en œuvre. Elle poursuit en faisant état des faits saillants des activités réalisées en 2023 et souligne que la consolidation de l'Escouade prévention auprès des TET et des employeurs s'est inscrite comme l'action phare de 2023. De plus, elle souligne les activités de communication de masse et les événements rejoignant les TET ainsi que les actions d'information et de sensibilisation ciblées auprès des employeurs. Elle poursuit en faisant état de la croissance du nombre de plaintes relatives aux normes du travail provenant des TET et rappelle le processus centralisé de traitement des plaintes mis en place afin de favoriser la diligence avec laquelle les plaintes sont prises en charge et offrir un service adapté aux particularités de ces travailleuses et travailleurs. Elle ajoute qu'à la suite de l'analyse concluante des réclamations pour lésions professionnelles déposées par les TET, ce processus centralisé sera aussi mis en place en 2024 à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail. Elle termine en indiquant que les opérations en enquête et en inspection se poursuivent en fonction des secteurs accueillant des TET et des facteurs de risques d'infractions aux lois du travail.

En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration concernant la langue utilisée dans les webinaires, la vice-présidente répond que ces derniers sont en français puisqu'ils rejoignent les employeurs, mais que les activités de communication destinées aux TET sont aussi disponibles en espagnol. En réponse au commentaire d'un membre syndical concernant le pourcentage élevé de non-conformité chez les employeurs de TET qui font l'objet d'une inspection de conformité et au souhait d'inviter le comité-conseil 3.79 à se pencher sur le dossier, la vice-présidente aux normes du travail mentionne que ce sujet sera amené lors d'une prochaine séance de ce comité-conseil.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte du bilan des activités réalisées en 2023 dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023-2024 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires de la Commission.

8.4. Portrait des décès – 2023

La directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information présente les grandes lignes du portrait des décès pour l'année 2023. Elle souligne que 210 décès ont malheureusement été rapportés en 2023 et précise qu'il s'agit d'une baisse de 6 décès par rapport à 2022. Elle ajoute que trois événements ont entraîné chacun le décès de plus d'un travailleur et que cinq décès sont associés à des TET. Par la suite, elle présente les faits saillants relatifs aux décès par accident du

travail en précisant les principales causes, l'âge au décès et les secteurs d'activités les plus touchés. Elle poursuit en faisant état de la ventilation des décès à la suite d'une maladie professionnelle. En réponse à la question d'un membre syndical concernant le nombre de travailleuses et travailleurs de moins de 18 ans décédés, la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information précise qu'un seul décès est survenu dans cette tranche d'âge.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait des décès pour l'année 2023.

8.5. Campagne publicitaire jeunesse 2024

Le vice-président à l'administration et aux communications fait un retour sur la campagne 2023 ciblant les jeunes travailleuses et travailleurs et fait état des principaux constats observés à la suite de l'évaluation de cette campagne. La directrice générale des communications poursuit en présentant les grandes lignes de la campagne publicitaire jeunesse 2024 et explique la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion. Un membre remercie la permanence d'avoir tenu compte des commentaires émis lors de la rencontre préalable consultative sur cette campagne publicitaire.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne jeunesse.

8.6. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Automne 2024

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la Commission pour l'automne 2024. Il explique que la campagne sur les normes du travail ciblera la prévention du harcèlement psychologique et sexuel et les critères permettant d'identifier le harcèlement. De plus, il indique que la campagne traitant de la LMRSST cernera les mécanismes de participation du régime intérimaire. La campagne sociétale en santé et sécurité du travail visera quant à elle les risques psychosociaux liés au travail et la prévention de ceux-ci, ainsi que la prise en charge de la santé et sécurité du travail dans les milieux du travail.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires de masse dont la diffusion est prévue à l'automne 2024.

9. Divers

Aucun.

10. Dépôt de documents

10.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 1er au 24 mars 2024.

10.2. Sommaire statistique 2023 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte du sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs en 2023, conformément à l'article 323.1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

11. Huis clos

11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim

Un huis clos est tenu sans la présence du président-directeur général par intérim.

12. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 55.

13. Prochaine séance – 16 mai 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS.

Élisa Pelletier
Signé avec ConsignO Cloud (16/05/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Élisa Pelletier
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 16 mai 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 19 juin 2024 »

Présent-e-s :

M[e] Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. Bruno Labrecque	président-directeur général par intérim (membre d'office)
M[me] Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M[me] Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M[me] Marie-Claude Perreault	membre patronale
M[me] Magali Picard	membre syndicale
M[me] Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M[me] Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Se sont excusé-e-s :

M. Dominic Lemieux	membre syndical
M[me] Carole Neill	membre syndicale

Invité-e-s :

M[me] Élisa Pelletier	secrétaire générale
M[me] Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale adjointe
M[me] Stania Berthlooz Balmir	directrice du Service de la négociation des ententes
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant la santé publique
M[me] Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail

M^me^ Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente aux finances par intérim
M^me^ Cathy Belzile	directrice du service de la planification et de l'expérience client
M. Juan-Manuel Diz-Grana	directeur de la prévention, des enquêtes et des permis
M^me^ Jennifer Gauthier	coordonnatrice et conseillère stratégique à la prévention
M. Jean-François Therrien	directeur général de l'actuariat
M^me^ Louise Tremblay	directrice de la tarification
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M^me^ Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices
M^me^ Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M^me^ Sophie Émond	directrice générale des communications
M^me^ Mélanie Voyer	directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 33.

Elle souligne le départ de madame Josée Méthot et les membres se joignent à elle afin de la remercier pour son engagement au sein du conseil d'administration et de ses comités depuis sa nomination le 16 juin 2021 et particulièrement pour son implication à titre de membre du comité sur les ressources informationnelles.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-21-24

La présidente du conseil d'administration souligne aussi le départ de madame Élisa Pelletier, secrétaire générale de la Commission, en congé de maternité et les membres se joignent à elle afin de lui souhaiter un bon congé.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale. Un membre patronal se questionne sur les données relatives aux décès de personnes visant la clientèle des travailleuses et travailleurs âgés de plus de 90 ans. La secrétaire générale rappelle les informations données verbalement lors de la présentation du portrait des décès au conseil d'administration tenu en avril dernier et indique qu'un suivi sera effectué ultérieurement.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
Mme Lyne Laperrière	M. Simon Lévesque
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
M. Louis Perron	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-28-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Binette	Mme Mireille Pelletier
M. Éric Dunn	M. Hugo Desgagné
Mme Josée St-Laurent	M. Guillaume Lavoie
M. Éric Vézina	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-29-24

5. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Il débute en présentant les résultats de la performance comparative de la Commission avec les autres grands organismes publics. Il rappelle que l'indice de performance de l'administration publique (IPAP) est évalué selon l'atteinte des résultats du plan stratégique et de la déclaration de service et fait état des résultats obtenus par la Commission pour le volet 1 de l'IPAP en 2022-2023 et 2023-2024. Il poursuit en soulignant le lancement de la Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027 et mentionne que l'objectif de cet événement est de présenter la Stratégie aux partenaires de la vice-présidence afin d'en augmenter la visibilité. De plus, il souligne la participation de la Commission à la rencontre annuelle de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada. Il fait aussi un retour sur l'étude des crédits à l'Assemblée nationale qui a eu lieu le 25 avril dernier et remercie toutes les équipes impliquées pour les réponses rapides qui ont permis de fournir toutes les informations attendues en cours de séance.

Le président-directeur général présente par la suite un état de situation de certains dossiers médiatisés concernant la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DGIVAC). Il

mentionne que le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a été consulté à l'égard de ces dossiers médiatisés aux fins de la reconsidération et précise que les conclusions en lien avec chacun de ces dossiers seront prises conjointement avec le MJQ. De plus, il présente les données relatives à l'examen des dénonciations soumises entre le 1er janvier 2022 et le 15 mars 2024 et fait état de la révision en cours du processus relatif au traitement de ces dénonciations et de l'identification des pistes d'amélioration. Ensuite, il présente un suivi du plan d'action concernant la fin des indemnités totales temporaires (ITT) et précise que le MJQ a donné son accord à l'allègement lié à l'évaluation de santé antérieure au 13 octobre 2024 démontrant une incapacité allant au-delà de cette date pour l'octroi de l'aide financière palliant une perte de revenu (AFPPR). Il indique aussi que la DGIVAC est toujours en attente de la position du MJQ quant à la possibilité de conserver le statut de personne victime en emploi pour l'octroi de l'AFPPR. Le président-directeur général poursuit en présentant un état de situation concernant les bureaux de la Commission à Valleyfield. Il précise qu'à la suite de la remise du rapport d'expertise obtenu par la Commission, une contre-expertise a été demandée par le propriétaire. De plus, devant l'absence de suivi de la part du propriétaire, la Commission a informé ce dernier qu'une retenue de loyer sera appliquée.

Au niveau des ressources humaines, il souligne les activités d'accueil organisées pour les nouveaux gestionnaires et les nouveaux employés de la Commission. Il fait ensuite état de l'adoption du Plan directeur en ressources humaines 2024-2027 et de son plan de mise en œuvre, du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2026 et de la mise à jour de la Politique de soutien aux études de la Commission. Il mentionne aussi le lancement de la marque employeur de la Commission et la tenue prochaine de l'activité familiale. En réponse à la question d'un membre patronal concernant l'ajout de personnel dans les deux dernières années, le président-directeur général par intérim rappelle les besoins en ressources humaines découlant des deux grandes réformes en cours de réalisation depuis 2021, soit la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) et de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC). Il ajoute par ailleurs que la Commission a notamment procédé à l'embauche d'étudiants et de stagiaires ainsi que du personnel pour répondre aux besoins dans le traitement des dossiers d'admissibilité, dont les dossiers relatifs à la surdité.

Au niveau des communications, il souligne les 20 ans de l'intégration des dispositions visant à contrer le harcèlement psychologique dans les milieux de travail dans la Loi sur les normes du travail et mentionne la stratégie de communication déployée. Il rappelle aussi la campagne Jeunesse à venir et fait un retour sur le Grand Rendez-vous de Québec de la Commission et la Cérémonie de remise des Grands Prix. Il mentionne aussi la publication du Rapport de recherche de l'Institut Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) sur les coûts des lésions psychologiques liées au travail au Québec. Il termine en faisant état du rendement du portefeuille en date du 25 mai qui est estimé à 2.25%.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

6.1. Réseau de santé publique en santé au travail

Les représentants de la santé publique font une présentation sur le rôle et les services offerts par le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT).

Le médecin représentant la santé publique poursuit en présentant un portrait des activités réalisées, du partenariat avec la Commission ainsi que du financement et des opportunités d'amélioration. En réponse à la question d'un membre patronal concernant l'implication de la santé publique auprès des employeurs en lien avec la surdité professionnelle, le médecin représentant la santé publique répond que plusieurs demandes d'interventions sont reçues par le RSPSAT à ce sujet et précise les différentes ressources d'aide offertes, notamment en support, en prévention et en détection et mesurage du bruit. Il ajoute que ces services sont offerts sur demande ou lors d'intervention.

Par la suite, un membre patronal s'interroge sur la concentration actuelle des actions du RSPSAT auprès des groupes prioritaires considérant l'élargissement du bassin d'interventions du RSPSAT à l'ensemble des secteurs d'activités prévu à la LMRSST. Le représentant de la santé publique explique que le champ d'intervention du RSPSAT est limité par le cadre légal actuel, mais que les travaux sont en cours afin de se préparer à l'entrée en vigueur de ces changements législatifs en octobre 2025. Il décrit ensuite les différents contextes dans lesquels le RSPSAT peut être appelé à intervenir auprès des secteurs non visés par les groupes prioritaires et ajoute que les programmes de santé à venir permettront que l'offre de service du RSPSAT soit mieux connue de l'ensemble des milieux de travail.

En réponse à la question d'un membre syndical concernant le taux de couverture actuel du RSPSAT et de sa capacité à répondre à l'augmentation à venir du nombre d'établissements à desservir, le médecin représentant la santé publique mentionne que la nature des interventions est appelée à changer et que différents niveaux de service pourraient être considérés en fonction des besoins propres à chacun des milieux. Un membre patronal demande qu'un état de situation concernant le déploiement des services en matière de santé au travail soit présenté ultérieurement au conseil, afin de veiller à l'application du régime dans le contexte du développement de la nouvelle offre de service du RSPSAT et de ses capacités en termes de disponibilité des ressources humaines.

Le médecin représentant la santé publique précise ensuite, concernant le financement, que les surplus budgétaires actuels peuvent s'expliquer en partie par la pénurie de personnel, mais aussi en raison de la gestion des ressources humaines des équipes en santé au travail dans les établissements de santé. Il ajoute que des discussions se poursuivent à cet effet avec le milieu de la santé. Le directeur national de santé publique mentionne que l'arrivée de Santé Québec sera un atout important pour les travaux entre le MSSS et la Commission concernant la nouvelle offre de services du RSPSAT et soutient que tous les scénarios seront étudiés en collaboration avec la Commission, qui demeure le maître d'œuvre sur cette question.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait part des discussions intervenues au comité, notamment sur le programme Pour une maternité sans danger, les risques psychosociaux ainsi que de l'importance du travail collaboratif et de la prise en compte des changements climatiques. Le vice-président à la prévention souligne la grande collaboration entre la Santé publique et les équipes de la Commission.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de la présentation sur le RSPSAT.

7. Dossiers (première partie)

7.1. Planification pluriannuelle des activités de prévention en matière de normes du travail 2024-2027

La vice-présidente aux normes du travail présente la première planification pluriannuelle des activités de prévention en matière de normes du travail 2024-2027. Elle fait état des réflexions ayant permis la revue complète de l'approche en prévention des normes du travail et de la planification des interventions dans les milieux de travail en soulignant la volonté d'intégration de la culture de prévention durable. Elle poursuit en indiquant que cette planification pluriannuelle s'inscrit en cohérence avec le Plan stratégique 2024-2027 de la Commission. Elle présente ensuite les faits saillants de la planification pluriannuelle en présentant notamment les différents leviers en prévention, les quatre grandes catégories de priorités identifiées ainsi que les objectifs. Elle termine en mentionnant qu'un bilan sera déposé aux instances de la Commission dès l'année prochaine et que cette planification fera l'objet d'une publication sur le site Web de la Commission afin de promouvoir la prévisibilité des actions auprès des milieux de travail.

En réponse à la question d'un membre syndical concernant la possibilité d'une planification pluriannuelle en équité salariale, le président-directeur général rappelle le dépôt au conseil d'administration de mars 2024 de la nouvelle Stratégie en matière d'équité salariale pour les personnes salariées ciblées 2024-2027. Il souligne que cette Stratégie s'inscrit également en cohérence avec le Plan stratégique de la Commission et influence les actions posées en matière d'équité salariale.

Le conseil d'administration prend acte de la Planification pluriannuelle des activités de prévention en matière de normes du travail 2024-2027.

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 15 mai 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 15 mai 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers et présente les faits saillants des dossiers non présentés au conseil. Il débute en faisant état des discussions ayant eu lieu sur le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement et de la présentation prévue aux instances de septembre à ce sujet. Il souligne aussi la tenue de discussions entre les membres sur le processus réglementaire appliqué à la Commission. Il poursuit en faisant part de la présentation d'un état de situation sur le processus de traitement d'une réclamation pour surdité professionnelle et indique que des observations ont été faites par le comité quant au faible taux de réponse des employeurs consultés, notamment les petites et moyennes entreprises. Il ajoute qu'une présentation a été effectuée concernant l'imputation des coûts de la surdité professionnelle sur la tarification 2025 et précise qu'il en sera question lors de la détermination du taux de cotisation applicable à chaque employeur qui sera présenté au conseil de juin. Il termine en faisant mention de la présentation des dossiers judiciaires

d'intérêt et l'intérêt suscité par un dossier intenté par des travailleurs de l'Ontario contre toutes les organisations publiques canadiennes d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles.

8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le président-directeur général par intérim présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. En ce qui concerne les faits saillants de la période courante, il souligne entre autres la fin de l'analyse des commentaires reçus en lien avec le projet de Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement et la poursuite des discussions à ce sujet au sein du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissements (3.82). Il poursuit en soulignant le consensus obtenu au sein du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) quant à la priorisation des mandats à soumettre au comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) et ajoute que ce dossier fera l'objet d'une présentation aux instances du mois de juin.

Il fait ensuite état des principales activités prévues pour la prochaine période. Il mentionne aussi l'entente de principe convenue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur l'allègement du fardeau administratif et financier des bénéficiaires des programmes gouvernementaux d'aide personnelle relative à la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques qui sera prochainement entérinée et indique que les travaux du comité-conseil 3.73 pour l'atteinte d'un consensus sur les orientations à retenir pour le projet de Règlement sur la réadaptation se poursuivent. Il mentionne aussi la présentation du quatrième tableau de bord sur les impacts de la LMRSST aux instances de juin. Il annonce par la suite qu'une modification législative a été présentée par le ministre du Travail afin de réviser les critères édictés par la LMRSST pour la nomination des membres du comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP).

En réponse à la question d'un membre patronal concernant le comité des maladies professionnelles oncologiques (CMPO), l'observatrice du ministère du Travail répond que les nominations sont en cours de finalisation et ajoute qu'aucun enjeu n'a cependant été identifié dans ce processus de nomination. Un membre patronal se questionne sur les préoccupations énoncées par le ministre du Travail à l'égard des cancers liés au travail des pompiers et le délai du début des travaux du CSMP. À cet effet, l'observatrice du ministère du Travail indique que les travaux pourront s'amorcer rapidement suivant la nomination des membres du CSMP.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation présenté sur la mise en œuvre de la LMRSST.

8.1.2. Rapport annuel de gestion 2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne la qualité du travail de la Commission dans l'élaboration de ce rapport.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve le RAG 2023 de la CNESST;
- demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail pour son dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-23-24

8.1.3. État de situation du processus de traitement d'une réclamation pour surdité professionnelle (suivi 2023-12 du CA)

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail fait état du processus de traitement d'une réclamation pour surdité professionnelle. Il présente les modifications apportées au processus, dont l'envoi d'un avis à l'employeur le plus contributif l'invitant à émettre ses observations relativement à l'admissibilité de la réclamation. Il rapporte, suivant les résultats d'un échantillonnage, un taux de réponse des employeurs à cet envoi de 10% et il indique que les observations reçues ne semblent pas avoir eu d'incidences sur les décisions. Il rapporte ensuite les défis rencontrés dans le traitement des réclamations de surdité professionnelle. Il mentionne entre autres que l'ajout de l'avis a augmenté de façon importante le temps de traitement de ces réclamations. Il ajoute que l'augmentation de ce type de réclamations a entraîné une augmentation conséquente des demandes de remboursements de frais ainsi que du nombre nécessaire d'agents d'indemnisation pour les traiter. Il fait aussi état de l'absence de mécanisme d'automatisation en place pour aider à ce traitement. Il rapporte qu'à ce jour, 16% de l'effectif de la direction générale de l'admissibilité (50 ETC) est occupé au traitement de ces réclamations.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les préoccupations énoncées concernant le faible taux de réponse à l'avis transmis par la Commission et la capacité des plus petits employeurs à déployer les ressources nécessaires pour présenter des observations dans le cadre de ces réclamations. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration ajoute que les retours à l'avis transmis proviennent majoritairement des grands employeurs et indique que l'application du processus continuera d'être analysée par la Commission. Un membre patronal revient sur une question posée lors de la présentation des représentants de la santé publique à propos de leur implication dans les dossiers relatifs à la surdité et ajoute que le RSPSAT pourrait être mis à contribution dans l'aide offerte aux petits employeurs afin de les outiller dans les dossiers de surdité. En réponse à la question de la présidente du conseil d'administration sur la hausse des effectifs, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration précise que la hausse des effectifs nécessaires au traitement des réclamations ne provient pas uniquement de l'ajustement du processus, mais aussi de la hausse du nombre de réclamations. Il souligne que la surdité professionnelle fait

partie de la proposition des mandats prioritaires de la Commission à soumettre au CSMP ayant fait l'objet d'un consensus au comité-conseil 3.73.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation du processus de traitement des réclamations pour surdité professionnelle et des enjeux qui en découlent à la Direction générale de l'admissibilité des réclamations.

8.1.4. État de situation - Imputation des coûts de la surdité professionnelle sur la tarification 2025

La vice-présidente aux finances par intérim présente un état de situation de l'imputation des coûts de la surdité professionnelle sur la tarification 2025. Suivant l'invitation de cette dernière, le directeur général de l'actuariat rappelle la décision du conseil d'administration de décembre 2022 de modifier le Règlement sur le financement afin de permettre la création de plusieurs groupes d'unités de classification aux fins de l'imputation de la surdité professionnelle. Il ajoute qu'il avait été alors convenu qu'une mise au point serait effectuée sur la base des résultats observés pour ce type de réclamations en 2023 afin de déterminer la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation de l'impact tarifaire.

Après avoir sommairement présenté les données pour les huit groupes de classification utilisés aux fins de l'imputation de la surdité professionnelle, le directeur général de l'actuariat souligne la prévalence de la surdité professionnelle dans le secteur « Cuir, textiles et vêtements » du groupe C, dans un contexte de décroissance économique de ce secteur. Dans un objectif d'équité entre les différents groupes, il propose, comme mesure d'atténuation, de redistribuer la quote-part estimée du groupe C pour ce secteur parmi tous les groupes d'unités et ainsi, imputer l'écart de financement à l'ensemble des employeurs. Il ajoute qu'une révision de cette mesure d'atténuation sera réalisée annuellement.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute que la permanence a expliqué que les paramètres entourant cette mesure d'atténuation seront pris en compte dans le cadre de la décision du conseil d'administration en juin prochain concernant la tarification 2025.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte :

- des impacts tarifaires des nouvelles dispositions à l'égard de l'imputation du coût d'une surdité professionnelle sur la tarification de 2025;
- de la mesure d'atténuation afin de limiter les impacts de l'imputation des coûts des surdités pour une situation particulière (« Cuir, textiles et vêtements »), laquelle sera prise en compte dans la tarification 2025 soumise pour approbation au conseil d'administration en juin prochain via le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement.

8.1.5. Résultats 2023 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et des comités stratégiques

La secrétaire générale présente les résultats de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et des comités stratégiques et propose que les discussions relatives à ce point aient lieu lors d'un huis clos, auquel pourrait assister la secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe. Elle poursuit en faisant état du taux de réponse des membres à l'exercice 2023 d'évaluation et rappelle que l'exercice a été réalisé selon la nouvelle version du cadre d'évaluation adoptée par le conseil en février dernier. À cet effet, la présidente du conseil d'administration mentionne qu'elle s'assurera d'effectuer un suivi auprès des membres afin que tous les membres participent à l'exercice. Par la suite, la secrétaire générale adjointe passe en revue les différents thèmes évalués et indique que globalement, les membres se déclarent satisfaits du fonctionnement du conseil. Elle précise que le seul thème nécessitant une intervention porte sur la capacité de décider impartialement dans l'intérêt de la Commission et de ses clientèles. Elle décrit ensuite les aspects du fonctionnement pouvant faire l'objet d'ajustements ou d'amélioration au regard des résultats obtenus et présente un plan d'action regroupant les suivis proposés à cet égard.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques pour l'année 2023, ainsi que des suivis qui seront réalisés

8.2. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 14 mai 2024

Le président du comité des ressources humaines et du budget fait état des faits saillants de la séance du 14 mai 2024. Il débute en mentionnant les discussions intervenues dans le dossier des prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2025 et souligne la recommandation du comité. Il poursuit en mentionnant que des précisions ont été apportées à la présentation des coûts dans les mémoires relatifs aux prolongations de baux à la suite des questions des membres. De plus, il ajoute que la permanence a indiqué, à la suite d'une question du comité portant sur l'optimisation de l'utilisation des espaces dans le contexte de travail hybride, que Trois-Rivières demeure un pôle d'attraction pour la régionalisation des emplois demandée par le gouvernement du Québec et que la superficie demandée tient déjà compte de l'optimisation des espaces de travail. Il termine en présentant les discussions sur la présentation du tableau de bord stratégique en ressources humaines et indique que le portrait est favorable pour la Commission, que les indicateurs d'invalidité et d'absentéisme sont des points de vigilance et que les actions de la Commission sont notamment orientées à l'égard des facteurs de risques psychosociaux.

[redacted]

En réponse à la question de la présidente du conseil d'administration, la vice-présidente aux finances par intérim précise que les prévisions budgétaires présentées tiennent compte des paramètres actuels, sans tenir compte des possibles modifications pouvant être apportés à ces paramètres, notamment une augmentation des tarifs. Le président du comité des ressources humaines et du budget indique que les prévisions budgétaires relatives aux programmes de prévention ont été discutées lors de la séance du 14 mai et rappelle que le dossier a été recommandé par le comité. [redacted] Les membres discutent de la question en lien avec les différents types d'intervention des membres au conseil dans le contexte paritaire particulier de la Commission.

8.2.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2025

La vice-présidente aux finances par intérim souligne la présentation effectuée au comité des ressources humaines et du budget et invite le directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle à présenter les faits saillants du dossier. Ce dernier présente sommairement les éléments relatifs à la tarification et précise qu'il s'agit de la première étape budgétaire. Il présente ensuite les différents éléments des frais d'administration du secteur santé et sécurité du travail, des programmes de prévention du FSST et des tribunaux administratifs, secteurs santé et sécurité du travail.

[redacted]

[redacted]

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2025 pour le secteur SST:

Frais d'administration

- 599 171 300 $ pour les frais d'exploitation.

Programmes de prévention

- 183 741 100 $ pour les programmes de prévention répartis comme suit :
  - 89 600 700 $ pour les paiements pour les services de santé au travail;
  - 37 572 200 $ pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
  - 54 468 200 $ pour les subventions pour la formation et l'information;
  - 2 100 000 $ pour les mécanismes de prévention LMRSST.

Tribunaux administratifs

- 86 059 800 $ pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail – division santé et sécurité du travail;
- 6 500 $ pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-24-24

8.2.2. Prolongation du bail au 835, rue de la Concorde, à Lévis - Période du 1er février 2026 au 31 janvier 2028

Le vice-président à l'administration et aux communications présente l'engagement financier relatif à la prolongation du bail au 835, rue de la Concorde à Lévis pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2028. Il explique qu'afin de tenir compte de la capacité des ressources de la Direction des ressources mobilières et immobilières, une prolongation de bail est nécessaire pour le site de Lévis. Il ajoute que le propriétaire propose à la Commission de prolonger le bail en vigueur aux mêmes conditions, assujettis à l'indexation annuelle de l'Indice des prix à la consommation et à la révision du taux des taxes foncières.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 2 130 194 $ pour la prolongation du bail des locaux situés au 835, rue de la Concorde, à Lévis, par un avenant au bail d'une durée de deux ans, du 1er février 2026 au 31 janvier 2028. L'espace loué est d'une superficie de 3 621,30 mètres carrés (m2). Le taux unitaire annuel est de 294,12 $/m2. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-25-24

8.2.3. Prolongation du bail au 1055, boulevard des Forges, à Trois-Rivières - Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029

Le vice-président à l'administration et aux communications présente l'engagement financier demandé pour la prolongation du bail au 1055, boulevard des Forges à Trois-Rivières pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Il rappelle l'appel au marché lancé en mai 2023 annulé puisque la Commission n'avait pu obtenir une proposition satisfaisante respectant l'engagement financier autorisé. Il ajoute que le propriétaire propose à l'organisation de prolonger le bail en vigueur pour une durée de cinq ans et explique que le bail contient une clause résolutoire permettant à la Commission d'y mettre fin à compter du trente-sixième mois avec un préavis écrit de neuf mois aux mêmes conditions, assujettis à l'indexation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et à la révision du taux des taxes foncières. En réponse à la demande de précision d'un membre patronal concernant la hausse et l'indexation des coûts, le vice-président à l'administration et aux communications indique que le loyer de base sera rehaussé et que les autres frais seront sujets à l'indexation des prix à la consommation.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise pour les locaux situés au 1055, boulevard des Forges, à Trois-Rivières, un engagement financier total de 4 406 605 $ pour la prolongation du bail, par un avenant à celui-ci, pour une période de 5 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

  L'espace loué est d'une superficie de 3 462,90 m2 auquel s'ajoute un espace entrepôt de 26,01 m2. Le taux unitaire annuel est de 252,83 $/m2 pour les locaux pour bureaux et de 222,83 $/m2 pour l'espace entrepôt, et est sujet à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;

- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-26-24

8.3. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 9 mai 2024

Le président du comité de placement et de capitalisation fait état des faits saillants de la séance du 9 mai 2024. Il souligne l'arrivée du nouvel expert du comité et mentionne qu'il s'agissait de la dernière participation de monsieur Pierre Parent à titre d'expert. Les membres du conseil d'administration expriment leurs remerciements à monsieur Pierre Parent, conseiller expert du comité de placement et de capitalisation depuis mars 2010, pour son apport important aux travaux du comité et du conseil d'administration. Sa participation active a permis d'enrichir les pratiques et d'aiguiller l'organisation en matière de placement et de capitalisation. Le président du comité poursuit en faisant état des discussions sur l'état de situation de la capitalisation du FSST et souligne que la permanence a mentionné qu'une marge de manœuvre est prévue et que le scénario se situe dans le corridor de sécurité financière.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-22-24

8.3.1. Détermination du taux moyen de cotisation pour l'année 2025 – Secteur de la santé et de la sécurité du travail

Le directeur général de l'actuariat explique les éléments considérés dans la détermination du taux moyen de cotisation pour l'année 2025 pour le secteur de la santé et de la sécurité du travail et présente les éléments composant le taux de base et les éléments de capitalisation.

Par la suite, le président-directeur général par intérim présente le projet de communiqué à être diffusé suivant l'adoption du taux moyen de cotisation. En réponse à la question d'un membre patronal sur la nécessité d'ajouter une note concernant la norme IFRS 17, le président-directeur général par intérim explique que cet ajout pourrait créer de la confusion. Les membres discutent par la suite du libellé du communiqué et un membre patronal rappelle qu'en raison de l'augmentation de la masse salariale, les employeurs paient davantage de cotisations au régime même si le taux de cotisation demeure stable. Le président-directeur général par intérim précise, à la suite d'un commentaire d'un membre syndical, que l'évolution favorable du régime et les bons rendements permettent de maintenir le taux de cotisation stable. En réponse à la demande de la présidente du conseil d'administration relativement au calcul du taux, le président-directeur général par intérim indique qu'une note explicative sera transmise aux membres expliquant ce calcul.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim ainsi que du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration fixe à 1,48 $ le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2025.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-27-24

9. Dossiers (deuxième partie)

9.1. Campagne publicitaire ciblant le secteur de la construction 2024

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les orientations préconisées pour cette campagne publicitaire sur l'exposition au bruit et rappelle les consultations organisées avec certains membres du conseil d'administration dans l'élaboration des campagnes publicitaires. La directrice générale des communications présente ensuite les grandes lignes de la campagne en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion. Un membre syndical fait état d'une situation relative à un dossier de surdité qui pourrait servir d'inspiration pour une prochaine campagne publicitaire.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne ciblant le secteur de la construction.

10. Divers

Aucun.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 25 mars au 21 avril 2024.

11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés - 1er janvier au 31 mars 2024

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 31 mars 2024

11.3. État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 24 avril 2024

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la performance du portefeuille du FSST au 24 avril 2024.

11.4. Tableau de bord stratégique en ressources humaines 2023

Le conseil d'administration prend acte du Tableau de bord stratégique en ressources humaines 2023. Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne les discussions

intervenues au comité concernant l'attention particulière devant être apporté au recrutement de personnes en situation d'handicap, notamment compte tenu de la mission de la Commission.

11.5. Recours judiciaires d'intérêt

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation des dossiers judiciaires d'intérêt.

12. Huis clos

12.1. Huis clos portant sur les résultats 2023 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques

Un huis clos portant sur les résultats 2023 de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration, de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe.

12.2. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.3. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim

Un huis clos est tenu sans la présence du président-directeur général par intérim.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 28.

14. Prochaine séance – 19 juin 2024 à 8 h 30 en présentiel à Montréal

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (19/06/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 19 juin 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 19 septembre 2024 »

Présent-e-s :

M^e^ Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. Bruno Labrecque	président-directeur général par intérim (membre d'office)
M^me^ Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (TEAMS)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal (TEAMS) (départ à 10 h 01)
M^me^ Carole Neill	membre syndicale
M^me^ Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me^ Magali Picard	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal (départ à 12 h 30)
M^me^ Caroline Clark	observatrice du ministère du Travail (départ à 12 h 50)

Se sont excusé-e-s :

M. Dominic Lemieux	membre syndical
M^me^ Caroline Senneville	membre syndicale
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M^me^ Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale par intérim
M^me^ Stania Berthlooz Balmir	secrétaire générale adjointe par intérim
M^me^ Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale
M^me^ Anouk Gagné	vice-présidente à la transformation numérique
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M^me^ Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente aux finances par intérim
M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST
M^me^ Chantale Morin	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes

M^{e} Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques
M^{e} Marie-Christine Robert	Avocate au Secrétariat général
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M^{me} Ludny Franklin	directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation
M^{e} Tatiana Santos De Aguilar	directrice des affaires juridiques, conseil expertise – Montréal
M. Jean-Philippe Perron	directeur de la prise en charge et de la santé psychologique
M^{me} Anne Nadeau	coordonnatrice en gestion de la santé et de la sécurité du travail
M. Jean-François Therrien	directeur général de l'actuariat
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 37.

Elle souligne le départ de monsieur Charles Milliard et les membres se joignent à elle afin de le remercier pour son engagement au sein du conseil d'administration et de ses comités depuis sa nomination le 29 janvier 2020 et particulièrement pour son implication à titre de président du comité de placement et de capitalisation ainsi qu'à titre de membre du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du budget et du comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-44-24

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Stéphane Brodeur
M. Christian Goulet	Mme Julie Hébert
M. Tristan Plaisance	M. Marc Robitaille
M. Patrick Veillette	M. Paul William Warren

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-42-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Patrick Chabot	M. Stéphane Brodeur
M. Martin Gagnon	M. Régis Lavoie
M. Christian Goulet	M. Marc Robitaille
M. Tristan Plaisance	M. Éric Savard

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-43-24

5. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Il débute en remerciant notamment les administrateurs qui ont participé au lancement de la *Stratégie en matière d'équité salariale l'égard des personnes salariées ciblées 2024-2027*. En outre, il rappelle la mise en ligne du nouveau modèle de politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique sur le site web de la Commission ainsi que le lancement, en janvier dernier, du programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail. Il souligne le début des activités de l'Escouade prévention *Nouveaux travailleurs* qui se dérouleront gratuitement tout au long de la période estivale.

Le président-directeur général poursuit avec un état de situation relatif à l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), notamment du plan d'action concernant la fin des indemnités pour incapacités totales temporaires (ITT). Il indique qu'environ 1 700 personnes sont visées par la disposition transitoire et qu'une lettre d'information leur sera transmise dans les prochaines semaines sur la possibilité de prolonger le versement d'indemnités selon certains critères. Il fait également part de la demande du ministère de la Justice que l'ensemble des personnes visées soient également contactées par téléphone après la transmission de la lettre afin d'être rassurées. Il rappelle ensuite le courriel transmis la veille sur les différentes interventions réalisées suivant la fermeture préventive du bureau de Valleyfield. De plus,

il fait état de la recrudescence du nombre d'accidents de travail mortels depuis le début de l'année et mentionne qu'un communiqué sera transmis afin de lancer un appel à la vigilance.

Le président-directeur général poursuit en faisant état, relativement aux ressources humaines, du plan d'action Entreprise en santé 2024-2025. Concernant les communications, il souligne que la campagne sociétale en santé et sécurité 2023 de la Commission sur les risques psychosociaux a récolté quatre récompenses lors de la remise des prix Idéa 2024. Il rappelle ensuite aux membres qu'il est toujours possible de soumettre des candidatures pour le concours des Grands Prix CNESST et il mentionne la tenue des prochains Grands Rendez-vous de la CNESST les 6 et 7 novembre prochain à Montréal. En terminant, il rapporte le rendement estimé du portefeuille du FSST au 7 juin (+3,45%) et au 14 juin (+4,31%) 2024.

6. Sujets d'intérêt de la Santé publique concernant les milieux de travail

Ce point n'a pas été abordé lors de la séance.

7. Dossiers (première partie)

7.1. État de situation en équité salariale au 31 mars 2024

La vice-présidente à l'équité salariale présente un état de situation portant sur les engagements stratégiques de la vice-présidence à l'équité salariale (VPES), les activités de soutien, les activités de surveillance et le suivi des priorités pour 2024. Parmi les actions déterminantes de la VPES relatives aux indicateurs de la Plan stratégique 2024-2027, elle attire notamment l'attention sur la proportion des interventions réalisées dans les milieux ciblés s'élevant à 99,5%. Elle précise que ce taux pourrait être appelé à diminuer légèrement en raison de la volonté d'étendre les interventions auprès de l'ensemble des milieux de travail. Elle fait part du taux de réalisation de 49,1% de la deuxième évaluation du maintien de l'équité salariale, qui se situe en deçà de la valeur de départ de 50,4%. Elle explique que cette baisse est due au fait qu'au 31 mars 2024, un nombre important d'employeurs devaient réaliser une 2e évaluation du maintien, sans pour autant devoir l'attester dans une Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale. Des activités de sensibilisation et de vérification de réalisation sont priorisées afin d'atteindre la cible prévue. La vice-présidente à l'équité salariale fait ensuite état des différentes formations offertes et des conclusions du bilan sur la Stratégie de partenariat 2021-2023. Elle rapporte que plusieurs actions de communication sont en cours d'élaboration afin d'accroître la notoriété et de veiller à une meilleure compréhension de la Loi sur l'équité salariale (LES). Elle décrit également les différentes activités déployées pour la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'équité salariale l'égard des personnes salariées ciblées. Elle présente les faits saillants de la VPÉS en termes d'activités de surveillance et conclut en faisant état du suivi des cinq grandes priorités pour 2024.

Un membre patronal souligne l'ampleur du travail réalisé par la VPES. Il dit partager les préoccupations de cette dernière quant à la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer l'application de la LES, notamment le taux de réalisation de la deuxième évaluation de maintien par les entreprises. La présidente du conseil d'administration souligne par ailleurs la notoriété

acquise par le balado *La juste valeur* qui a fait l'objet d'un nombre important d'écoutes depuis son lancement. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation en équité salariale au 31 mars 2024.

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 17 juin 2024

La présidente du comité d'audit rapporte les faits saillants des neufs dossiers présentés lors de la séance du 17 juin 2024.

8.2. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 5 juin 2024

En l'absence de la présidente du comité sur les ressources informationnelles, la vice-présidente à la transformation numérique invite la vice-présidente aux finances par intérim ainsi que les membres présents à cette rencontre à se joindre à elle afin de présenter les faits saillants de la séance du 5 juin dernier. Les sujets présentés lors de cette séance sont ainsi abordés, dont notamment les faits saillants concernant l'engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en matière de développement et de production d'information de gestion en soutien à la Direction générale de la comptabilité et de l'information de gestion, la mise à jour du Plan de transformation numérique 2023-2027 ainsi qu'un état de situation sur les initiatives en intelligence artificielle.

8.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 5 juin 2024 et séance spéciale du 17 juin 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants de la séance du 5 juin 2024 et de la séance spéciale du 17 juin 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers. Il mentionne, à l'égard du Bilan 2023 de la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques qui montre la progression des inscriptions des particuliers-employeurs, que 80% de ces derniers proviennent de la région de Montréal et que 40% d'entre eux ont été inscrits par leurs représentants. Il souligne que ces premiers résultats sont en cours d'analyse par la permanence. Il rapporte qu'en réponse aux questionnements des membres, la permanence confirme que lorsqu'un particulier-employeur non inscrit est reconnu comme devant être inscrit, le paiement des cotisations est réclamé à ce dernier rétroactivement.

8.4. POUR ADOPTION EN BLOC

8.4.1. Modifications à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle que la révision de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration est processus usuel qui suit, entre autres, l'évolution de l'organisation administrative de la Commission. Il mentionne

notamment le retrait de la délégation du pouvoir de transiger ou de faire des compromis prévus à l'article 167 (18) de la Loi sur la santé et la sécurité du travail considérant la suspension du service des ententes volontaires demandée par le conseil d'administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale par intérim ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-30-24

8.4.2. Engagement financier en appui aux travaux d'optimisation de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail (VPIRT)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne l'importance des objectifs poursuivis par ces travaux d'optimisation et explique que le recours à de l'expertise externe est nécessaire pour la réalisation de ceux-ci. Il mentionne que cette demande d'engagement financier a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique plutôt qu'au comité des ressources humaines et le budget en raison des répercussions du projet sur les délais d'admissibilité. Il ajoute qu'une partie du budget nécessaire à l'engagement est prévue au budget approuvé pour 2024.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 3 M$ dans le cadre d'un appel d'offres qui permettra de recourir à des services professionnels en appui aux travaux d'optimisation de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail (VPIRT);
- autorise le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-31-24

8.4.3. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (appareils de levage des personnes)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique que le comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) a convenu de faire suite aux commentaires à l'égard de deux sujets qui ont été reçus lors de la deuxième publication de ce règlement. Il explique que les modifications seront apportées ultérieurement afin d'éviter une troisième publication. Il ajoute que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont entre autres discuté de l'importance, dans le

cadre de travaux réglementaires, lorsque des études sont effectuées pour un secteur, que des travaux équivalents soient également réalisés pour d'autres secteurs présentant des similarités. Il mentionne, pour ce qui concerne le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, que seuls des ajustements de concordance devaient être apportés au niveau de la nomenclature des numéros d'articles et que des travaux sur le fond n'ont pas été requis.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.;
- demande à la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-32-24

8.4.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (protection contre les chutes et sauvetage)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que ce projet de règlement a été présenté et approuvé par le comité-conseil (3.76) à sa séance du 13 septembre 2023 et à celle du 7 février 2024.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-33-24

8.4.5. Autorisation d'un engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels - Soutien à la Direction générale de la comptabilité et de l'information de gestion en matière de développement et de production d'information de gestion

La présidente du conseil d'administration invite les membres à poser leurs questions concernant l'engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels. En réponse à un commentaire de cette dernière concernant le processus d'octroi du contrat, la vice-présidente aux finances par intérim précise qu'il s'agit d'un engagement financier pour un appel d'offres public afin d'avoir recours à des services professionnels.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 3 870 000 $ dans le cadre d'un appel d'offres public concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le soutien à la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information en matière de développement et de production d'information de gestion, pour une période de trente-six (36) mois;
- autorise la vice-présidente aux finances par intérim à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-34-24

8.5. Dossiers présentés au comité de gouvernance et d'éthique

8.5.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il porte une attention particulière sur les principales activités planifiées pour la prochaine période en raison de la pause à venir dans la mise à jour du tableau de bord durant la période estivale. À l'invitation du directeur général du programme LMRSST, le vice-président à la prévention fait état de l'avancement des travaux avec le Réseau de la santé publique en santé au travail (RSPSAT) à l'égard de l'élaboration des programmes de santé au travail ainsi que des discussions entre les parties patronales et syndicales du secteur de la santé pour favoriser le développement d'ententes visant les mécanismes de participation en établissement.

Le directeur général fait ensuite part de l'état des travaux d'orientations concernant les programmes de formations obligatoires en établissement pour les mécanismes de participation. Il mentionne de plus qu'une proposition sera présentée au conseil d'administration en septembre à l'égard du nouveau programme d'aide financière à une association ou un organisme ayant un projet de formation ou d'information qui doit être mis en place. Il souligne par ailleurs la bonne avancée des travaux de rédaction relatifs aux deux projets de règlement en matière de réparation. Il conclut en mentionnant que les premiers mandats prioritaires pour le comité scientifique sur les

maladies professionnelles (CSMP) ainsi que des critères retenus pour le calcul du nombre de travailleuses et de travailleurs seront présentés à la présente séance.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte une question soulevée par le comité relativement à la nomination des membres du CSMP. L'observatrice du ministère du Travail mentionne que les modifications législatives aux critères de nomination des membres à entraîner la nécessité de lancer un nouvel appel de candidatures.

Un membre patronal souligne la nécessité de veiller à une harmonisation efficiente entre les travaux réalisés en collaboration avec le RSPSAT pour les programmes de santé et les travaux qui seront confiés au CSMP afin d'éviter le dédoublement des efforts. Un membre patronal soulève par ailleurs la nécessité de considérer le paritarisme dans l'élaboration des modalités d'octroi des subventions du nouveau programme d'aide financière à l'instar des autres programmes de subvention existants en matière de formation et d'information. Le vice-président à la prévention confirme que la question du paritarisme sera considérée lors de l'élaboration de ce programme. Il souligne par ailleurs qu'en plus des subventions, il est nécessaire d'offrir un soutien particulier aux petites et moyennes entreprises dans leurs efforts pour la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST). Il ajoute que la collaboration de l'ensemble des parties prenantes sera requise afin d'assurer une couverture et une coordination optimale des interventions.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'état de situation présenté sur la mise en œuvre de la LMRSST.

8.5.2. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 4

La vice-présidente aux finances par intérim, accompagnée de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information, présente la quatrième livraison du tableau de bord sur les impacts de la LMRSST. Elle invite cette dernière à présenter sommairement les faits saillants concernant cinq nouveaux indicateurs.

Concernant la mesure 63 relative au régime intérimaire, un membre syndical se questionne sur la faible augmentation de la proportion des établissements visités ayant appliqués les mécanismes de participation en fonction de leur groupe prioritaire comparativement à la proportion des établissements visités ayant appliqués les mécanismes de prévention. Le vice-président à la prévention explique notamment ces résultats par le fait que ce sont les établissements pour qui la prise en charge de la SST n'est pas acquise qui sont ciblés lors des visites. Les mesures sont ainsi mises en place le plus souvent une fois la visite effectuée.

Un membre syndical salue la proportion élevée des chantiers visités qui sont conformes au niveau des mécanismes de participation, mais il se questionne sur la diminution de ce résultat comparativement à 2023. Le vice-président à la prévention explique que le nombre de chantiers visités est en augmentation depuis l'entrée en vigueur des premières mesures le 1er janvier 2023, mais qu'un certain nombre de chantiers, ouverts

en 2022 et toujours actifs en 2023, n'était pas visé par ces mesures. Il ajoute par ailleurs que l'ensemble des mécanismes de participation applicables aux chantiers de construction sont maintenant en vigueur, y compris celle concernant la nomination d'un représentant en santé et sécurité à temps partiel dont l'implantation représente, actuellement, quelques défis pour certains chantiers. En réponse à un membre syndical, des précisions sont fournies sur le nombre de milieux syndiqués visités par rapport aux milieux non syndiqués visités dans les statistiques présentées.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats du tableau de bord Impacts – LMRSST en date du 30 avril 2024.

8.5.3. Portrait sommaire des demandes au Tribunal administratif du travail 2014-2023 (suivi 2024-04 du CGÉ)

En suivi d'une demande faite par le comité de gouvernance et d'éthique en mars dernier, la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information présente le portrait sommaire des demandes produites au Tribunal administratif du travail (TAT) entre 2014 et 2023. Elle fait part notamment d'un nouveau processus de travail mis en place par le TAT en novembre 2023 pour le triage des demandes reçues ainsi que d'une nouvelle mesure concernant la planification des séances de conciliation. Elle estime que les effets pouvant découler de l'implantation de ces deux mesures se feront davantage ressentir dans les statistiques futures.

La directrice générale attire ensuite l'attention sur la hausse importante du nombre de demandes reçues au TAT entre 2014 et 2023, celle-ci s'avérant supérieure à la capacité de traitement des demandes par ce dernier, et l'augmentation conséquente du délai de traitement de l'inventaire de ces demandes. Elle mentionne que ces données sont en cours d'analyse par le TAT et qu'une attention particulière sera portée par ce dernier sur l'évolution des délais ainsi que sur la baisse des désistements naturels. Elle commente ensuite la proportion importante de contestations en fonction des différents régimes de tarification avec personnalisation en expliquant notamment que ces régimes comptent le plus grand nombre de lésions d'origine avec impacts financiers. Elle conclut en mentionnant que les modalités des modes de tarification de la Commission ainsi que l'équité du financement des coûts non imputés sont en cours de révision par la permanence.

La présidente du conseil d'administration souligne que ce portrait a été dressé en fonction des données fournies par le TAT et qu'il ne s'agit donc pas des statistiques officielles de ce dernier. Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait ensuite rapport en soulignant notamment que l'augmentation significative du nombre de demandes a été soulevée par le comité.

En réponse à un membre patronal, la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information apporte des précisions sur les demandes terminées en fonction de leur finalité. Les membres échangent ensuite sur la hausse importante du nombre de désistements naturels depuis 2014. La directrice précise notamment que cette hausse est davantage marquée du côté des demandes introduites par les employeurs.

Un membre syndical réitère sa demande qu'une étude soit réalisée sur le portrait des demandes du TAT. Un membre patronal souligne que la réalisation d'une telle étude relève de la responsabilité du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Aux termes des discussions, le conseil d'administration prend acte du portrait des demandes SST au TAT entre 2014 et 2023.

8.5.4. Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) - Liste des premiers mandats

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente la liste des premiers mandats que la Commission pourrait soumettre au CSMP. Il souligne, entre autres, la qualité des échanges au comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires de réparation (3.73) dans ce dossier. [redacted] Une analyse comparative des principes applicables à ce sujet dans les autres provinces s'avère essentielle selon lui.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la liste des mandats prioritaires à confier au CSMP proposée par la CNESST afin de permettre l'évolution du Règlement sur les maladies professionnelles;
- autorise le dépôt de cette liste pour analyse, au comité de suivi formé par la CNESST et le ministre du Travail en vertu de l'Entente relative au *Comité scientifique sur les maladies professionnelles* du 21 février 2023.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-35-24

8.5.5. Cancers liés au travail de pompier

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration fait état de la demande, le 22 mai dernier, du ministre du Travail que la Commission ajoute au Règlement sur les maladies professionnelles six cancers associés au travail de pompier qui sont reconnus par les autres provinces canadiennes. Il rapporte qu'à la demande du comité de gouvernance et d'éthique, la demande a été étudiée par le comité-conseil 3.73 qui s'y est montré favorable et qui a convenu de réaliser les travaux rapidement afin de répondre à la demande du ministre. Le comité-conseil 3.73 a demandé, par ailleurs, que les données scientifiques sur lesquelles se reposent les autres provinces soient

documentées par la permanence et il a insisté sur le caractère exceptionnel du traitement de cette demande.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'il a été demandé de préciser, à la recommandation au conseil d'administration, que la demande du ministre était acceptée selon les conditions particulières à déterminer et que les travaux du comité-conseil 3.73 se poursuivraient en ce sens.

Un membre patronal souligne l'importance qu'un mandat soit tout de même soumis au CSMP sur les critères qui seront adoptés. En réponse à la présidente du conseil d'administration qui se questionne sur le rôle l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) dans l'étude de cette question et sur les possibilités de collaboration avec les autres provinces, un membre patronal fait référence aux travaux passés de l'IRSST sur la reconnaissance de certaines maladies professionnelles oncologiques et de certains consensus passés atteints à l'échelle mondiale à ce sujet. Un membre syndical convient de la nécessité que les travaux reçoivent l'aval du CSMP et il rappelle que la loi n'exige pas la certitude scientifique, mais plutôt la prépondérance des preuves.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord à la demande du ministre du Travail de mettre à jour le Règlement sur les maladies professionnelles afin d'y intégrer des maladies oncologiques liées au travail de pompier selon les conditions particulières à déterminer;
- autorise le comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires de réparation (3.73) à poursuivre les travaux requis pour répondre à cette demande.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-36-24

8.5.6. Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2024-2027

Le vice-président à la prévention présente la planification pluriannuelle en prévention-inspection (PP-PI). Il rappelle que cet outil de gouvernance énonce les priorités en santé et en sécurité du travail et structure, entre autres, les actions en matière de prévention et d'inspection. Il ajoute que des consultations ont été tenues auprès d'une cinquantaine de partenaires pour la réalisation de cet exercice et il cite les différentes sources d'informations consultées. Il précise que le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75) a été consulté et que la partie syndicale souhaitait rapporter au conseil d'administration les discussions tenues à l'égard de la liste de priorités retenues dans la catégorie des risques psychosociaux liés au travail ainsi que sur le fait que la violence à caractère sexuel envers une personne mineure n'est pas retenue dans les cibles de tolérances zéro.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte ensuite les faits saillants des discussions tenues lors du comité et des réponses obtenues aux questions

soulevées. Un membre syndical souligne la qualité de la planification. Il remet toutefois en question la liste des priorités identifiées pour les risques psychosociaux qu'il souhaiterait élargir en y intégrant l'ensemble des facteurs de risque liés à l'organisation du travail qui sont reconnus et définis par l'Institut national de santé publique du Québec.

Un membre syndical indique que les risques liés à l'organisation du travail demeurent une préoccupation importante pour les travailleuses et les travailleurs qui, souvent, se retournent vers leurs assureurs de crainte que leurs réclamations ne soient pas acceptées par la Commission. Un membre patronal rappelle l'entente conclue lors des travaux menés sur les priorités à retenir dans cette catégorie et déplore la remise en question actuelle de cet accord. Le vice-président à la prévention fait état des travaux qui ont mené les parties à s'entendre sur une définition des risques psychosociaux. Il explique que les facteurs de risques ne sont pas détaillés à la PP-PI, mais qu'il y est fait référence sur le site Internet de la Commission et qu'ils sont pris en compte lors des interventions effectuées en milieu de travail. Il fait part de la volonté de garder concis et à un niveau plus élevé le contenu et la présentation de la PP-PPI.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle la recommandation unanime du comité au conseil d'administration dans ce dossier et ajoute qu'il a fait rapport de l'ensemble des questions qui ont été soulevées par les membres lors de la séance.

Les membres du conseil d'administration sont alors appelés à voter sur l'approbation de la PP-PI 2024-2027. Au terme du vote, il est résolu que le conseil d'administration, sur division, approuve la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2024-2027.

Adoptée sur division. Résolution A-37-24

8.5.7. Critères pour évaluer le nombre de travailleurs et travailleuses dans un établissement (suivi 2024-01 du CGÉ)

Le vice-président à la prévention présente les critères utilisés pour évaluer le nombre de travailleuses et de travailleurs dans un établissement. Il rappelle la définition de travailleur dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail sur laquelle se base le calcul et les catégories de personnes à inclure et à exclure lors de l'évaluation. Il fait également part des exceptions applicables. Un membre patronal mentionne avoir obtenu un avis juridique externe sur l'application des dispositions législatives en lien avec cette évaluation et il souhaiterait qu'un échange soit tenu à cet égard avec la direction générale des affaires juridiques de la Commission. Le vice-président à la prévention et la directrice générale des affaires juridiques conviennent de poursuivre cette discussion telle que proposée.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des critères retenus pour évaluer le nombre de travailleurs et travailleuses par établissement dans le développement de l'outil de calcul pour la mise en place des mécanismes de prévention et de participation prévus par la LMRSST.

9. Dossiers (deuxième partie)

9.1. Adoption annuelle de projets de règlements en financement

9.1.1. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2025;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-38-24

9.1.2. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2025;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-39-24

9.1.3. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2025;

- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-40-24

9.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

La vice-présidente aux finances par intérim présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Elle rappelle que le conseil d'administration a adopté, lors de la séance du 16 mai 2024, le taux moyen de cotisation et qu'il doit maintenant donner son accord aux modifications proposées au Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur pour 2025. Elle en profite pour saluer la qualité du travail accompli par la permanence dans ce dossier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux finances par intérim, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cette publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-41-24

9.3. Campagne publicitaire sur les normes du travail 2024

La directrice générale des communications, accompagnée de la vice-présidente aux normes du travail, présente les grandes lignes de cette campagne qui se consacre en 2024 au sujet du harcèlement psychologique ou sexuel. En réponse à un commentaire d'un membre patronal qui souligne que la campagne devrait indiquer qu'elle est applicable pour tous bien que les statistiques soient à l'effet qu'en matière d'harcèlement sexuel, les hommes sont le plus souvent l'agresseur, la vice-présidente aux normes du travail explique qu'il s'agit d'une représentation des statistiques en termes de traitement des plaintes au niveau des normes du travail, mais que plusieurs autres mesures en placement média sont posées. Elle souligne entre autres la volonté de la Commission d'être le plus inclusif dans ses publications.

En réponse à un commentaire de la présidente du conseil d'administration sur le harcèlement également vécu par les membres de la communauté LGBTQ+ au travail, la vice-présidence aux normes du travail mentionne que ces derniers sont le plus souvent victime de harcèlement psychologique et que la clientèle vulnérable visée par la campagne concerne les deux types d'harcèlement.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne publicitaire sur les normes du travail.

9.4. Campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail

La directrice générale des communications présente les grandes lignes de la campagne publicitaire sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion. Les membres échangent des commentaires sur les médias écrits les plus susceptibles de rejoindre les petites et moyennes entreprises.

Aux termes des discussions, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne traitant de la LMRSST.

10. Divers

Aucun.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 22 avril au 19 mai 2024.

11.2. Bilan 2023 de la couverture des travailleuses et travailleurs domestiques

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 31 mars 2024 du bilan de la couverture des travailleuses et des travailleurs domestiques pour les deux premières années de la mesure.

11.3. Résumé des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour l'année 2023

Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la CNESST de l'année 2023.

12. Échange avec le Ministre du Travail

Le Ministre du Travail remercie tout d'abord la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il aborde la mise à jour de la liste des maladies professionnelles présumée et l'inclusion à celle-ci de six cancers associés au travail de pompier actuellement reconnus par la recherche scientifique

et par les autres provinces du Canda. Il en profite pour faire état de l'avancement du processus de nomination des membres du Comité scientifique sur les maladies professionnelles. Il fait ensuite part des perceptions qui lui sont rapportées à l'égard de certaines distinctions existantes entre les indemnités de remplacement de revenus versées par les différents organismes publics. Il souligne par ailleurs le rôle d'accompagnateur de la Commission auprès des petits entrepreneurs nécessaire dans la mise en œuvre des mesures de la LMRSST applicables aux chantiers de construction. Il fait aussi mention de différentes collaborations en matière de recherche qui fait rayonner l'expertise québécoise et rapporte l'annonce du partenariat avec l'organisme Juripop pour soutenir, notamment, les personnes qui portent plaintes à la Commission en matière de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Le ministre fait ensuite part des représentations de certaines associations du secteur agricole concernant l'accès au programme Pour une maternité sans danger pour les travailleuses de ce secteur. Il mentionne l'augmentation du nombre de cas de cancers de la peau lié au travail et souligne l'importance de la prévention à ce sujet durant la période estivale. Il salue ensuite l'adoption du taux moyen de cotisation le plus bas de l'histoire et souligne la bonne gestion du Fond de la santé et de la sécurité du travail par la Commission.

Il aborde certains travaux législatifs prévus à l'automne en soulignant la grande collaboration du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Il prend acte de la mention d'un membre syndical concernant l'existence d'un recours judiciaire introduit par certaines associations syndicales sur la question du contrat de travail applicable au représentant en santé et sécurité œuvrant à temps plein sur les chantiers de construction.

En terminant, le ministre souligne le travail et la collaboration hors pair du président-directeur général par intérim et remercie également la présidente du conseil d'administration pour la crédibilité acquise depuis sa nomination.

13. Huis clos

13.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

13.2. Huis clos sans la présence du président-directeur général par intérim

Un huis clos est tenu sans la présence du président-directeur général par intérim.

14. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 13 h 54.

15. Prochaine séance – 19 septembre 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (19/09/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 19 septembre 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 17 octobre 2024 »

Présent-e-s :

M^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M^me Anouk Gagné	présidente-directrice générale (membre d'office)
M^me Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Claude Breton	membre patronal
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me Carole Neill	membre syndicale
M^me Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me Magali Picard	membre syndicale
M^me Caroline Senneville	membre syndicale
M^me Isabelle Simoneau	membre patronale

Se sont excusé-e-s :

M. François Vincent	membre patronal
M^me Isabelle Merizzi	observatrice du ministère du Travail
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M^me Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale par intérim
M^me Stania Berthlooz Balmir	secrétaire générale adjointe par intérim
Dr Geoffroy Denis	médecin représentant la santé publique
M^me Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications et vice-président à la transformation numérique par intérim

M^me^ Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST
M^e^ Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques
M^me^ Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M^me^ Mélanie Voyer	directrice générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique
M. Bruno Faucher	directeur de la formation et du partenariat
M^me^ Louise Gravel	directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise
M^me^ Lise Lavallée	présidente du comité-conseil 3.82
M. Marc-André Michaud-Lepage	conseiller stratégique
M^e^ Marie-Christine Robert	Avocate au Secrétariat général
M^me^ Sophie Émond	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 32.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Anouk Gagné, qui a été nommée présidente-directrice générale de la Commission le 14 août 2024. Elle souligne aussi la nomination de M. Claude Breton et de Mme Isabelle Simoneau au sein du conseil d'administration le 28 août dernier. Elle mentionne ensuite la désignation de Mme Isabelle Merizzi par le ministre du Travail à titre d'observatrice au sein du conseil d'administration en remplacement de Mme Caroline Clark, qui a été nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Les membres se joignent à la présidente pour remercier Mme Clark pour son engagement et sa participation au sein du conseil d'administration de la Commission à titre d'observatrice du ministère du Travail depuis le 1er février 2023.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-64-23

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La présidence du conseil d'administration mentionne l'annulation de la séance du comité de placement et de capitalisation prévue le 11 septembre dernier due à l'absence de quorum. Elle indique que les démarches sont en cours afin de replanifier cette rencontre avec les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Comités stratégiques

Le conseil d'administration désigne, à titre de **membre substitut du comité administratif**, les personnes suivantes :

Désignée par la partie patronale	Désignée par la partie syndicale
M. Claude Breton	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-45-24

Le conseil d'administration nomme à titre de **membres du comité d'audit** (3.36), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	M. Dominic Lemieux
M. Alexandre Gagnon	M. Simon Lévesque
M. François Vincent	Mme Carole Neill

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-46-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de **membres du comité des ressources humaines et du budget** (3.39), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Anny Bienvenue	M. Dominic Lemieux
M. Yves-Thomas Dorval	M. Simon Lévesque
M. Alexandre Gagnon	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-47-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de **membres du comité sur les ressources informationnelles** (3.71), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alexandre Gagnon	M. David Bergeron-Cyr
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Carole Neill
Mme Isabelle Simoneau	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-48-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de **membres du comité de gouvernance et d'éthique** (3.72), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	M. Kaven Bissonnette
M. Alexandre Gagnon	Mme Magali Picard
M. François Vincent	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-49-24

Le conseil d'administration de nommer, à titre de **membres du comité de placement et de capitalisation** (3.80), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	M. David Bergeron-Cyr
M. Alexandre Gagnon	M. Kaven Bissonnette
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Carole Neill

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-50-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de **président et présidente des comités stratégiques**, les personnes suivantes :

- M. Simon Lévesque à titre de président du comité des ressources humaines et du budget (3.39);
- Mme Caroline Senneville à titre de présidente du comité sur les ressources informationnelles (3.71);
- M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique (3.72);
- **M. Alexandre Gagnon à titre de président du comité de placement et de capitalisation (3.80).**

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-51-24

Comités-conseils

À la demande de la partie patronale, les résolutions suivantes ont été retirées :

- A-52-24 - Comité-conseil sur la révision des articles relatifs à l'hygiène du travail du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) – Nomination des membres;
- A-53-24 - Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination de membres.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	**M. Sylvain Cormier**
M. Christian Goulet	Mme Julie Hébert
M. Tristan Plaisance	M. Marc Robitaille
M. Patrick Veillette	M. Paul William Warren

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-54-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Christian Bourcier	**M. Steve Babin**
M. Patrick Chabot	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Régis Lavoie
M. Christian Goulet	**M. Sébastien Rail**
M. Tristan Plaisance	M. Marc Robitaille

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-55-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Jean-François Beaudry	M. Denis Jr. Archambault
M. François Doran-Plante	M. Jacques-Émile Bourbonnais
Mme Sylvie L'Heureux	M. Félix Ferland
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Nicolas Laliberté	M. Steve Prescott
M. Stéphane Paré	M. Simon Lévesque
M. Étienne Fortin	M. Éric Nantel

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-56-24

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que des discussions ont été tenues au comité à l'effet d'identifier les meilleures pratiques en matière de gouvernance quant à la nomination des membres des comités stratégiques et à la désignation de la présidence de ces comités.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Concernant la vie organisationnelle, elle souligne notamment la nomination de M. Michel Dumas à titre de vice-président à la transformation numérique à compter du 30 septembre prochain. Elle poursuit en présentant les actions de sensibilisation et d'information entreprises par la Commission face à la recrudescence du nombre de décès lié à un accident de travail en 2024. De plus, elle ajoute que des actions spécifiques ont été réalisées concernant les signaleurs routiers et les installateurs de signalisation. Elle fait ensuite état de la situation concernant la fin des indemnités pour incapacité totale temporaire au 13 octobre 2024 en application de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) et des orientations reçues du ministère de la Justice dans ce dossier. Elle décrit les mesures prises pour la mise en œuvre de ce changement législatif et de l'importante attention médiatique dont ce dossier fait l'objet.

La présidente-directrice générale fait ensuite état de la réouverture du bureau de Valleyfield à la suite de la fermeture préventive en raison d'une situation liée à la qualité de l'air et la présence d'amiante et précise que des tests de qualité de l'air seront effectués aux deux semaines afin d'assurer un milieu sain et sécuritaire à son personnel. Elle mentionne également le lancement de la campagne sociétale en matière de normes du travail ainsi que de la participation de la Commission dernièrement aux consultations particulières relativement au projet de loi 68 Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins et au projet de loi 66 sur la Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès. Elle poursuit en discutant de la performance de la Commission dans le cadre du sondage réalisé par le Secrétariat du trésor sur l'expérience employé de la fonction publique qui s'avère meilleure que la moyenne pour tous les thèmes mesurés.

Concernant le volet communication, la présidente-directrice générale fait état des principaux évènements à venir. Elle mentionne par ailleurs la parution, dans les prochaines semaines, d'une entrevue qu'elle a accordée au journal La Presse afin de présenter les priorités de la CNESST ainsi que de faire rayonner les actions initiées et l'excellence du travail des équipes. Elle conclut son rapport en présentant le rendement estimé du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail à +7,53% en date du 4 septembre 2024.

Un membre syndical demande des précisions sur la collaboration actuelle entre la Commission et le ministère des Transports en ce qui a trait à la recrudescence des accidents du travail concernant les signaleurs routiers. Le vice-président à la prévention explique que la Commission remet ses recommandations à chacune de ces enquêtes concernant des accidents du travail mortels et qu'elle reçoit les réponses de ce ministère sur ces propositions. Il ajoute que la Commission a également été appelée à collaber sur le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028.

Le conseil d'administration prend acte du rapport de la présidente-directrice générale.

6. Sujets d'intérêt de la santé publique concernant les milieux de travail

Le médecin représentant de la santé publique informe de la mise en place effective de l'Agence Santé Québec le 1er décembre prochain et de la nomination de l'ensemble des membres de la direction à ce jour. Il ajoute que davantage de précisions seront communiquées par le directeur national de santé de publique lors de la séance de novembre du conseil d'administration.

En réponse à un commentaire d'un membre patronal concernant l'homologation récente d'un vaccin contre la COVID-19, la recrudescence des cas de contamination et les effets de la COVID longue, le médecin confirme l'augmentation des cas et de l'arrivée d'un nouveau variant. Il ajoute que ce vaccin serait également efficace contre les variants et que les campagnes de la santé publique ciblent une partie de la population plus à risque, mais que l'inscription à la vaccination sera possible pour tous. Il conclut que des études sont en cours relativement à la COVID longue qui devraient mener prochainement à la publication de rapports.

Le conseil d'administration prend acte des sujets d'intérêts de la santé publique concernant les milieux de travail.

7. Dossiers (première partie)

7.1. Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) - État de situation

La vice-présidente aux normes du travail présente un état de situation sur les récents développements à l'égard des différentes politiques et activités concernant les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Elle rappelle la stratégie à l'égard des TET adoptée par la Commission en 2021 en réponse aux préoccupations des milieux de travail à l'égard des assouplissements adoptés par le gouvernement concernant l'embauche des TET. Elle explique ensuite que les préoccupations d'ordre socioéconomiques suivant l'augmentation constante du nombre de TET présents au Québec a mené au développement récent de certaines politiques gouvernementales sur la question. Elle indique que la Commission demeure attentive aux nouvelles mesures gouvernementales adoptées afin d'ajuster ses interventions en conséquence. Elle mentionne, par ailleurs, que la Commission a l'occasion de faire valoir ses observations au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui représente le gouvernement québécois aux consultations menées par le gouvernement fédéral sur la révision du PTET.

La vice-présidente aux normes du travail revient ensuite sur le dépôt du Rapport des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences en juillet dernier. Elle souligne que le Rapporteur spécial des Nations Unies avait été rencontré en 2023 par un représentant de la Commission afin de lui faire part des différentes activités réalisées par cette dernière auprès des TET et de leurs employeurs. Elle indique que la Commission a été invitée par le MIFI à commenter certaines conclusions du Rapport dans le cadre de l'addenda que le gouvernement fédéral souhaite produire en réaction au Rapport.

La vice-présidente aux normes du travail conclut sa présentation en soulignant les différentes actions réalisées par la Commission dans la mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des TET. Un bilan à ce sujet sera présenté au printemps. En réponse à un commentaire de la présidente du conseil d'administration à propos de la rencontre entre le représentant de la Commission et le Rapporteur spécial en 2023, elle confirme que l'ensemble des mesures appliquées à ce moment ont été présentées à ce dernier. Elle souligne que certains constats inclus au rapport ne permettent pas de distinguer les provinces ou les mesures du gouvernement fédéral et que les conclusions peuvent ne pas refléter, à certains égards, tout ce qui est réalisé par la Commission en la matière. Elle souligne que les consultations actuelles permettent à la Commission, par l'entremise du MIFI, de faire état de ces réalisations.

En réponse à un membre syndical qui s'interroge sur le type d'intervention réalisée par la Commission en matière de prévention-inspection relativement au TET, le vice-président à la prévention précise qu'un rendez-vous est pris pour les interventions concernant la promotion, la sensibilisation et les activités des Escouades en prévention afin de s'assurer de la disponibilité des travailleuses et travailleurs et ajoute que la Commission a les pouvoirs qui lui permettent d'intervenir partout, y compris chez les employeurs qui ne désirent pas son intervention. Il ajoute, concernant les inspections, que dans 80% des cas, les inspecteurs ne s'annoncent pas à l'avance, mais qu'il s'avère parfois nécessaire de les planifier dans certaines circonstances afin de s'assurer de la présence d'une travailleuse ou d'un travailleur ou d'un représentant de ces derniers. Il ajoute par ailleurs que le personnel de l'escouade de prévention auprès des TET n'a pas les pouvoirs légaux d'intervention des inspecteurs, mais que dans le cas où un employeur ciblé par la Commission refuse de recevoir l'escouade, un inspecteur facilitera la visite de cette dernière.

Un membre patronal souligne qu'il s'agit d'une minorité d'employeurs qui ne rencontrent pas les règles en matière de normes ou de santé et de sécurité du travail et que les TET sont assujettis aux mêmes dispositions en matière de travail que l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Il souligne l'importance pour la Commission de réitérer publiquement ses actions en la matière. Un membre syndical reconnaît les efforts déployés par la Commission et ajoute qu'elle doit se donner les moyens suffisants afin d'augmenter la portée de ces interventions.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation présenté sur les activités de la CNESST et des développements en matière de politiques gouvernementales concernant les TET.

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance spéciale du 29 août 2024 et séance du 11 septembre 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance spéciale du 29 août 2024 et de la séance du 11 septembre 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers. [redacted]

8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail relativement aux activités réalisées durant la période estivale et à celles prévues pour la prochaine période. Il souligne que plusieurs dossiers seront présentés pour décision du conseil d'administration à la présente séance. Il mentionne par ailleurs la poursuite des discussions avec la facilitatrice de la Commission entre les parties patronales et syndicales du secteur de la santé, toujours dans l'objectif de favoriser le développement d'ententes visant les mécanismes de participation en établissement. Il ajoute que des travaux similaires devraient être entamés prochainement pour les représentants du secteur de l'éducation. Il termine en indiquant que les travaux réglementaires se poursuivent à l'égard du projet de Règlement relatif aux frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de participation en établissement de même qu'à l'égard des projets de règlement portant sur les services de santé et équipements adaptés ainsi que sur la réadaptation.

En réponse à un membre patronal qui se questionne sur les discussions avec les représentants du secteur de la santé, le vice-président à la prévention rappelle l'objectif de rapprocher les parties afin qu'elles parviennent à s'entendre de façon sectorielle sur les mécanismes de participation à mettre en place au-delà des dispositions réglementaires. Il souligne qu'à défaut d'ententes, ces dispositions réglementaires devraient alors être appliquées. Un membre syndical salue cette démarche de facilitation et encourage la poursuite des discussions dans ce secteur.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation présenté sur la mise en œuvre de la LMRSST.

8.1.2. Révision du Tableau de bord exécutif – Sommaire des principales améliorations intégrées à la version du 31 août 2024

Le vice-président aux finances présente un sommaire des principales améliorations proposées à la version du Tableau de bord exécutif au 31 août qui sera présentée au conseil d'administration en octobre prochain. Il explique que l'ensemble des domaines d'affaires de la Commission ont été impliqués dans les travaux de révision. Il détaille ensuite les améliorations proposées. Il rapporte également les éléments discutés lors de la présentation du dossier au comité de gouvernance et d'éthique notamment sur le retrait de l'indicateur concernant le taux de lésion. Il ajoute qu'il s'agit d'une démarche évolutive et que des ajustements pourront être apportés en fonction des commentaires reçus.

En réponse à une question de la présidente du conseil d'administration sur la nouvelle section portant sur les affaires juridiques, le vice-président aux finances explique qu'il s'agit d'un réaménagement des informations à ce sujet qui, auparavant, étaient intégrées dans chacune des sections du tableau de bord exécutif. Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute qu'en réponse aux membres, il a été confirmé que l'ensemble des indicateurs financiers demeurait représenté dans la nouvelle version du tableau.

Le conseil d'administration prend acte de la démarche de révision du tableau de bord exécutif et des principales améliorations qui seront intégrées à la version du 31 août 2024.

8.1.3. Nouveau programme d'aide financière en vertu du paragraphe 15 de l'article 167 de la LSST

Le vice-président à la prévention présente le nouveau programme d'aide financière en vertu du quinzième paragraphe de l'article 167 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Il souligne que l'entrée en vigueur des dispositions de la LSST concernant ce nouveau programme d'aide financière a été devancée par le ministre du Travail. Il décrit ensuite les principaux objectifs du programme, les organismes qui pourront en bénéficier ainsi que le budget prévu pour sa mise en œuvre. Il indique qu'un plan de communication sera déployé suivant l'adoption du programme d'aide financière par le conseil d'administration. Il ajoute qu'à la demande du comité de gouvernance et d'éthique, un tableau comparatif a été ajouté en annexe du mémoire afin de présenter les différentes modalités applicables pour l'ensemble des programmes d'aides financières octroyées par la Commission.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que l'analyse des demandes reçues en vertu du nouveau programme sera effectuée dans une perspective paritaire. Il ajoute que le budget prévu pour 2025 a été évalué en se basant sur des estimations et que celui-ci pourrait être ajusté par la suite, suivant l'évolution du programme. Il mentionne par ailleurs qu'un suivi a été demandé par ce comité afin de recevoir l'information relative à l'évaluation des modalités applicables relativement aux dépenses admissibles en vertu du programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST).

En réponse à un questionnement d'un membre patronal sur les distinctions entre les modalités de ce nouveau programme et celles du PAFISST accordée en vertu de l'article 104 de la LSST, le vice-président à la prévention explique que la création du nouveau programme distinct est requise conformément à des dispositions spécifiques différentes de la LSST. Il ajoute qu'un guide détaillant les différentes balises applicables au nouveau programme est en cours d'élaboration afin d'en faciliter l'administration, de préciser les conditions d'admissibilité et les critères de sélection ainsi que de favoriser la reddition de compte.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- abroge la *Politique de subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail à des associations pour la promotion de la santé et de la sécurité du travail*;
- adopte le *Programme d'aide financière aux associations et aux organismes pour des projets visant la formation et l'information en matière de santé et de sécurité du travail* en vertu du paragraphe 15° de l'article 167 de la LSST.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-57-24

8.1.4. Bilan mi-annuel de la Planification des travaux réglementaires 2024-2027

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants du bilan mi-année des travaux réglementaires au 30 juin 2024. Il souligne les travaux à surveiller en matière de réparation et de prévention ainsi que l'état d'avancement vers la cible, bien que cet indicateur ne soit plus suivi au Plan stratégique de la Commission. Il précise que les modifications proposées seraient effectives en 2025, lors du dépôt final du bilan de la Planification des travaux réglementaires pour 2024.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte que les modifications proposées ne compromettent pas le respect des recommandations du Vérificateur général du Québec relativement au suivi des travaux réglementaires. Il ajoute que le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) a été consulté et qu'il appuie ces modifications. Il rapporte ensuite les échanges du comité sur la portée du règlement à adopter par la Commission pour déterminer des mesures pour prévenir ou faire cesser une situation de violence à caractère sexuel. Un membre patronal fait part des préoccupations soulevées par des employeurs concernant le report des travaux réglementaires relatifs aux risques psychosociaux.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte du bilan mi-annuel de la Planification des travaux réglementaires 2024-2027 pour les travaux réalisés en 2024;
- approuve la modification de la *Planification des travaux réglementaires 2024-2027* pour :
    - prioriser des travaux réglementaires au regard de la violence à caractère sexuel dans les travaux visant les risques psychosociaux (RPS) et de reporter l'objectif prévu en 2024 pour les autres travaux concernant les RPS en 2026;
    - prévoir des travaux réglementaires sur le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (RMPPE) à partir d'octobre 2024 au lieu de 2026 afin d'analyser tous les enjeux réglementaires soulevés

par les parties ou soumis au comité-conseil et de réviser l'annexe I du RMPPE;

- approuve que l'amendement de la Planification des travaux réglementaires soit réalisé en début de 2025, soit en même temps que le dépôt du bilan final des travaux réalisés en 2024.
- autorise la suspension des travaux relatifs au :
    - Registre concernant les contaminants et les matières dangereuses;
    - Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment-1985;

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-58-24

8.1.5. Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement

Le vice-président à la prévention fait un retour sommaire sur l'historique du dossier qui a mené aux travaux réalisés cet été par le groupe de travail du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82). Il décrit les éléments ayant fait l'objet d'un consensus dans le cadre de ces travaux.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique confirme que le comité s'est déclaré satisfait du consensus atteint et qu'il recommande l'adoption des textes définitifs des règlements. Un membre syndical salue le travail de la présidente du comité-conseil 3.82 dans ce dossier.

Suivant un commentaire d'un membre patronal sur le texte du projet de résolution, la secrétaire générale par intérim confirme qu'une correction sera apportée à la résolution et que celle-ci sera par la suite déposée de nouveau au dossier de la séance.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte les textes définitifs du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement et du Règlement modifiant le Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et abrogeant le Règlement sur le programme de prévention;
- demande à la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ces règlements au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-59-24

8.1.6. Modification du mandat du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82)

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la modification de la dénomination et du mandat du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82).

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-60-24

8.1.7. Modification aux Règles de fonctionnement des comités-conseils

Le vice-président à la prévention présente les modifications proposées aux Règles de fonctionnement des comités-conseils. Il explique que ces modifications tiennent compte notamment de la demande du comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer des balises plus précises concernant la nomination des membres des comités-conseils. Il décrit ensuite les modifications proposées. Il ajoute que le comité de gouvernance et d'éthique ainsi que le comité-conseil 3.75 recommandent l'adoption de ses mordications.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les discussions tenues lors du comité. Il mentionne qu'il a entre autres été question des discussions tenues par le passé relativement à la participation des administrateurs comme membres de comités-conseils formés par le conseil d'administration et que ces discussions pourront se poursuivre.

Un membre patronal attire l'attention sur le libellé du paragraphe d) du troisième alinéa de l'article 23 des Règles de fonctionnement proposées. Elle demande que ce paragraphe soit reformulé afin de mieux circonscrire sa portée. La présidente du conseil d'administration propose de reporter l'adoption de ce dossier afin de travailler sur une nouvelle formulation de cette disposition.

À la demande d'un membre patronal, le vice-président à la prévention confirme que le report de l'adoption de ces règles de fonctionnement des comités-conseils modifiées par le conseil d'administration ne remet pas en cause l'encadrement actuel des comités-conseils le temps mener à bien les travaux demandés.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des modifications proposées et demande le report de la décision afin de permettre que des précisions y soient apportées.

8.1.8. Rapport d'intervention du médiateur

Le vice-président à la prévention fait état du rapport du médiateur mandaté par le conseil d'administration pour dénouer l'impasse au sein du comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) (3.76). Il décrit les travaux réalisés dans le cadre de cette médiation et les recommandations auxquelles les parties

sont arrivées le 31 mai dernier. Il mentionne que l'impasse s'est dénouée à la satisfaction de toutes les parties et que les travaux se poursuivent en vue de la présentation d'un projet de règlement modifié d'ici la fin de l'année 2024. Il conclut en soulignant que le comité-conseil 3.75 a été consulté le 4 septembre dernier et qu'il n'a émis aucun commentaire relativement à ce dossier. Le dépôt du rapport met ainsi fin au mandat du médiateur.

Le conseil d'administration prend acte du rapport d'intervention du médiateur.

9. Dossiers (deuxième partie)

9.1. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le Règlement sur le financement a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 3 juillet 2024. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-62-24

9.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2025 – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2025 a fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec le 3 juillet 2024. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du *Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2025;*
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;
- approuve pour les lésions survenues après le 31 décembre 1980, l'application des taux présentés dans ce règlement, excluant les paiements pour des rentes, aux fins d'établir la

cotisation des dépenses d'administration payable par les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la LAT;

- approuve pour les lésions survenues avant le 1er janvier 1981, des frais annuels exigibles, pour l'année 2025, de 249 $ par dossier où il y a paiement d'une rente d'incapacité permanente ou d'une rente pour personne à charge d'un travailleur décédé en raison de sa lésion.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-63-24

9.3. Campagne publicitaire sociétale en santé et sécurité du travail 2024

Le vice-président à l'administration et aux communications présente l'orientation préconisée pour la nouvelle campagne sociétale en santé et sécurité au travail. Il rappelle que celle-ci portera pour une deuxième année sur les risques psychosociaux liés au travail, mais sur un registre différent. Il souligne les consultations préalables réalisées afin de valider le concept de cette dernière, notamment auprès de certains membres du conseil d'administration. La directrice générale des communications présente ensuite les grandes lignes de la campagne en spécifiant la stratégie média, les objectifs et les modes de diffusion.

Les membres du conseil soulignent leur appréciation du concept. En réponse à une question d'un membre patronal, des précisions sont apportées relativement au budget attribué à cette campagne.

Aux termes des discussions, le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne publicitaire sociétale en santé et sécurité du travail.

10. Divers

Aucun.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 20 mai au 21 août 2024.

11.2. État de situation de la performance du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail au 27 août 2024

Le conseil d'administration prend acte de l'évolution du rendement du portefeuille réel du fonds particulier (portefeuille) du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) à la Caisse de

dépôt et placement du Québec (CDPQ) au cours de la période allant du 1er janvier au 27 août 2024.

11.3. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 30 juin 2024.

11.4. Modalités d'application relativement à la fin du droit aux indemnités pour incapacité totale temporaire (ITT) au 13 octobre 2024 (art. 182 LAPVIC)

Le conseil d'administration prend acte de la fin du droit aux indemnité pour incapacité totale temporaire (ITT) le 13 octobre 2024, des orientations données en vue de l'application de l'article 182 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) ainsi que des actions réalisées et prévues.

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 37.

14. Prochaine séance – 17 octobre 2024 à 9 h en présentiel au siège social situé au 1600 avenue D'Estimauville à Québec.

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (17/10/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Québec, le 17 octobre 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 14 novembre 2024 »

Présent-e-s :

M^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration - TEAMS
M^me Anouk Gagné	présidente-directrice générale (membre d'office)
M^me Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical – TEAMS
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M^me Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me Magali Picard	membre syndicale – TEAMS
Mme Isabelle Simoneau	membre patronale
M. François Vincent	membre patronal
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique – TEAMS (départ à 9 h 19)

Se sont excusé-e-s :

M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Claude Breton	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me Carole Neill	membre syndicale – TEAMS
M^me Caroline Senneville	membre syndicale – TEAMS
M^me Isabelle Merizzi	observatrice du ministère du Travail – TEAMS

Invité-e-s :

M^me Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale par intérim
M^me Stania Berthlooz Balmir	secrétaire générale adjointe par intérim
M^me Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M^me Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

M. Michel Dumas	vice-président à la transformation numérique
M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST
M^{e} Tatiana Santos de Aguilar	directrice des affaires juridiques, conseil expertise - Montréal
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M. Jean-François Therrien	directeur général de l'actuariat
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications
M. Philippe Cayer	directeur général du portefeuille d'investissements

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 9 h 03.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 est adopté avec des corrections à la liste des présences à la demande d'un membre patronal.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Sylvain Lebel	Mme Isabelle Laurin
M^{me} Audrey Massicotte	M. Guillaume Lavoie
M. Marc-André Pedneault	M^{me} Sophie Martin
M^{me} Émilie Savard	M^{me} Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-65-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.1), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Binette	M. Jean-Michel Houdet
M^me^ Carolane Frappier	M. François Ouellet
M. Pascal Rousseau	M^me^ Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-74-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Binette	M^me^ Mireille Pelletier
M^me^ Rosalie Blais Charest	M. Hugo Desgagné
M. Éric Dunn	M. Guillaume Lavoie
M^me^ Carolane Frappier	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-75-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	M^me^ Annie Landry
M^me^ Carolane Frappier	M. Samuel-Élie Lesage
M. Marc-André Pedneault	M^me^ Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-76-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M^me^ Carolane Frappier	M. Samuel-Élie Lesage
M. Stéphane Paré	M. François Ouellet
M. Marc-André Pedneault	M^me^ Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-77-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Benoit Pelletier	M^{me} Marilyne Duquette
M^{me} Zeineb Mellouli	M. Guillaume Lavoie
M. Marc-André Pedneault	M^{me} Jessica Olivier-Nault
M. Éric Perreault	M. Samuel-Elie Lesage

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-78-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M^{me} Carolane Frappier	M. Jean-Michel Houdet
M. Alain Lahaie	M. Simon Lévesque
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
M. Louis Perron	M^{me} Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-79-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	M^{me} Annie Landry
M^{me} Carolane Frappier	M. Samuel-Élie Lesage
M. Marc-André Pedneault	M^{me} Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-80-24

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle souligne, entre autres, le travail colossal réalisé par le personnel de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et par sa directrice générale dans le contexte de la fin des indemnités pour incapacité totale temporaire au 13 octobre 2024 et au regard du nombre important de dossiers à traiter pour le nombre de ressources disponibles. Elle mentionne l'importance

du bien-être des ressources en place et assure suivre de près la situation avec le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration.

[redacted]

La présidente-directrice générale poursuit son rapport sur la vie organisationnelle. Elle mentionne notamment l'ajout d'une nouvelle catégorie aux Prix Vision de la CNESST 2024 et le devancement de la période d'inscription au programme éducatif KINGA afin de répondre à certaines préoccupations exprimées par le personnel scolaire.

Au niveau des ressources humaines, elle mentionne les actions posées dans le cadre de la mise à jour de la *Politique organisationnelle en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel*. Elle conclut son rapport avec les faits saillants en matière de communications. Elle rappelle notamment la tenue des Grands rendez-vous de la CNESST les 6 et 7 novembre prochains auxquels les administrateurs sont conviés. Elle précise également que les évènements publics de la PDG seront détaillés par écrit dans son rapport à l'avenir.

Le conseil d'administration prend acte du rapport de la présidente-directrice générale.

6. Sujets d'intérêt de la santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de la santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population en général. Il rapporte une période plus intense de contamination de la COVID-19 entre la période de mai à septembre derniers. Il souligne la nouvelle campagne de vaccination qui débutait le 16 octobre pour laquelle les personnes les plus à risque et le personnel du secteur de la santé sont principalement ciblés. En réponse à un commentaire d'un membre syndical, il explique les raisons pour lesquels le taux de vaccination semble moins élevé auprès des personnes œuvrant dans ce secteur.

Le conseil d'administration prend acte des sujets d'intérêts de la santé publique concernant les milieux de travail qui ont été présentés.

7. Dossiers (première partie)

7.1. Mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

Ce dossier n'a pas été présenté.

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance spéciale du 29 août 2024 et séance du 11 septembre 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 9 octobre 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

8.1.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Ce dossier n'est pas présenté.

8.1.2. Tableau de bord exécutif – Janvier à août 2024

Le président du comité fait part des principales préoccupations soulevées lors du comité à l'égard, notamment, du taux de maintien des décisions en révision administrative pour les huit premiers mois de 2024, de certaines données rapportées au tableau de bord exécutif à l'égard des travailleurs étrangers temporaires (TET) au niveau des lésions professionnelles et des normes du travail. Il indique également que les employeurs sont préoccupés par les modifications législatives concernant la communication des informations médicales des travailleurs et de l'augmentation des demandes de révision administratives que ces modifications risquent d'entrainer ainsi que des délais de traitement important des demandes et des plaintes reçues au Tribunal administratif du travail (TAT).

Un membre patronal soutient qu'il pourrait être utile d'intégrer certains processus externes pour améliorer le traitement des réclamations de lésions professionnelles. Il demande ensuite à la présidente-directrice générale de décrire sa vision par rapport à l'innovation et aux initiatives à mettre en place afin d'améliorer les façons de faire. Cette dernière explique, entre autres, que la continuité et l'innovation font partie de sa vision et de ses priorités. Elle souligne notamment la mise en place actuelle des fondations technologiques nécessaires à la bonne intégration de l'intelligence artificielle au sein de la Commission de même que les répercussions positives des processus d'automatisation qui sont déjà déployés. Elle mentionne de plus que la Commission se positionne favorablement au sein de l'appareil gouvernemental. Elle ajoute que des réflexions s'amorcent relativement à l'accélération de la transformation numérique au sein de la Commission. Elle termine en soulignant également l'importance de travailler sur l'amélioration en continu des façons de faire et des processus non liés aux technologies de l'information.

La présidente du conseil d'administration souligne les délais de traitement très élevés au TAT. Le vice-président aux finances rappelle les démarches récentes entreprises par le TAT pour améliorer sa vélocité au niveau du traitement des dossiers en santé et sécurité du travail. Il fait part des différents suivis au niveau budgétaire effectués par la Commission. La directrice des affaires juridiques, conseil expertise – Montréal explique que la transition découlant de la mise en place de ces nouveaux processus au

TAT crée un goulot ayant pour effet d'accentuer à court terme ces délais. Les bénéfices possibles de ces mesures ne pourront être évalués que progressivement. Elle ajoute, en ce qui concerne les normes du travail, que la complexité grandissante des dossiers contribue également en partie à l'augmentation des délais.

[redacted]

Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission rapportés au tableau de bord exécutif présenté.

8.1.3. Résultats financiers prévisionnels 2024 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail

Le vice-président aux finances présente les résultats financiers prévisionnels 2024 du FSST, basés sur les données connues au 31 août 2024. Il mentionne que le résultat global du FSST anticipé pour l'exercice 2024 se traduirait par un surplus de 156,5 M$. Il détaille ensuite la composition du résultat net et du résultat global du FSST anticipé pour 2024. En réponse à un questionnement posé par un membre patronal lors du comité de gouvernance et d'éthique du 9 octobre dernier, il explique la baisse à 119,3% du taux de capitalisation effectif aux fins du financement au 31 décembre 2024 comparativement à 120,0% selon le réel du 31 décembre 2023.

Le président du comité mentionne qu'il a été souligné que les dossiers de surdité professionnelle représentent 80% de la provision de près de 2,4 milliards $ pour les maladies professionnelles latentes. Il ajoute que les répercussions des résultats des conventions collectives sur le déficit des opérations de l'exercice courant ont également été discutées. À la demande d'un membre patronal, le vice-président aux finances indique que le rendement du portefeuille du FSST en date du 11 octobre 2024 est estimé à 9,26%.

Ainsi, le conseil d'administration prend acte des résultats financiers prévisionnels 2024 du FSST.

8.1.4. Modification du Règlement modifiant le Règlement sur les maladies professionnelles

Le président du comité rappelle les discussions tenues au courant des derniers mois à ce sujet et qu'un mandat sera confié au Comité scientifique sur les maladies

professionnelles sur cette question. Il fait part de la recommandation favorable du comité pour la publication du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les maladies professionnelles à la Gazette officielle du Québec.

En réponse à un membre patronal qui s'interroge sur l'application des différentes catégories de pompier incluses au projet de règlement, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail explique que se sont les définitions du ministère de la Sécurité publique qui ont été retenues au projet de règlement. Il ajoute qu'une demande de réclamation qui serait déposée par un pompier ou une pompière volontaire serait analysée par la Commission avec toute la diligence nécessaire. En réponse à la présidente du conseil d'administration, il confirme que les modifications proposées au Règlement sur les maladies professionnelles consistent en des ajouts qui permettront notamment une mise à niveau avec les autres provinces canadiennes et faciliteront les réclamations à ce sujet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les maladies professionnelles;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-66-24

8.1.5. Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Colombie

Le président du comité fait part de la recommandation favorable du comité concernant la participation de la Commission à la négociation de cette entente entre le gouvernement du Québec et la République de Colombie.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise la Commission à participer aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Colombie.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-67-24

8.1.6. Résultats du plan stratégique et de la déclaration de services au 30 juin 2024

Ce dossier n'a pas été présenté.

8.2. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 9 octobre 2024

En remplacement du président du comité des ressources humaines et du budget, M. Dominic Lemieux indique qu'il rapportera les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 9 octobre 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

8.2.1. Stratégie de communication et de positionnement en matière d'équité salariale

Le substitut du président du comité rapporte les discussions tenues dans ce dossier, notamment sur les retombées attendues d'une campagne publicitaire télévisuelle et sur la nécessité d'évaluer également les autres scénarios de communication possibles. Il a également été question du retard important accusé par rapport à la compréhension des travailleurs et travailleuses, des employeurs et de la société en général par rapport à l'équité salariale.

[redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente à l'équité salariale, du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve un budget annuel supplémentaire maximal de 545 000 $ en 2025, 2026 et 2027 afin d'assurer le déploiement d'une stratégie de communication et de positionnement en matière d'équité salariale.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-68-24

8.2.2. Services techniques pour l'entretien ménager au 1600, avenue D'Estimauville et au 3040, boulevard Sainte-Anne

Le substitut du président du comité rapporte les questionnements du comité sur la durée et le choix du contractant. Il a été expliqué que les modalités financières proposées correspondent aux coûts actuels du marché et que le choix d'une entreprise de taille plus importante favorisait la stabilité d'emploi.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 2 311 506 $ dans le cadre d'un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat de services techniques pour l'entretien ménager du siège social de la CNESST situé au 1600, avenue D'Estimauville, à Québec et des locaux situés au 3040, boulevard Sainte-Anne à Québec, pour une durée de 36 mois, soit du 14 mars 2025 au 13 mars 2028;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-69-24

8.2.3. État de situation budgétaire des frais d'administration pour 2024

Le vice-président aux finances fait état d'un dépassement budgétaire découlant de l'évolution des négociations des conventions collectives (10,7 M$) et de l'Entente entre le gouvernement du Québec et Les avocats et notaires de l'État québécois (11,4 M$). Il décrit certaines disponibilités dégagées qui permettraient de réduire ce dépassement et explique que des explications détaillées seront fournies dans le cadre de la présentation des budgets détaillés en décembre prochain au comité des ressources humaines et du budget et au conseil d'administration.

En réponse à un membre patronal sur les scénarios alternatifs envisagés par la Commission en cas d'impossibilité d'augmenter les ressources dans un éventuel contexte de croissance significative des activités, le vice-président aux finances explique les cinq leviers appliqués par la Commission dans la gestion de ses activités. Un membre patronal précise que même dans une situation où une réorganisation des services était requise, la provenance du financement doit demeurer dans les fonds concernés par ces services.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation budgétaire des frais d'administration pour 2024.

8.3. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 11 octobre 2024

En l'absence de la présidente du comité, M. Alexandre Gagnon rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 11 octobre 2024 au fur et à mesure de la présentation des

dossiers. Il indique par ailleurs que le comité a souligné le retour de M. Michel Dumas à titre de vice-président à la transformation numérique à la Commission.

8.3.1. Autorisation d'un engagement financier complémentaire découlant de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2024

Le substitut de la présidente du comité rapporte les raisons justifiant la demande de cet engagement financier complémentaire par les modifications demandées en cours de contrat par les deux fournisseurs principaux de services. Il ajoute que ces demandes entraînent des répercussions sur l'ensemble des organisations gouvernementales ayant recours à ces services.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier complémentaire maximal de 11,1 M$, pour l'octroi de contrats en 2024-2026, dans le cadre de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2024.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-70-24

8.3.2. Projet LMRSST - Règlement sur les services de santé, les équipements adaptés et les autres frais

Le substitut de la présidente du comité explique que des modifications aux systèmes et outils technologiques de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration sont requises avant l'adoption du Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et autres frais. Il ajoute que le comité a soulevé une préoccupation concernant la portée du projet afin de confirmer qu'elle a la flexibilité nécessaire pour que l'évolution prévisible du règlement soit prise en charge dans les cycles d'évolution continue des systèmes.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet *Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais découlant de la LMRSST;*
- autorise la phase d'exécution de ce projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-71-24

8.3.3. Renouvellement de la solution pour les affaires juridiques

Le substitut de la présidente du comité résume la portée du projet qui consiste notamment à assurer la continuité des opérations des affaires juridiques de la Commission dans un contexte de transition vers une nouvelle solution technologique.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet *Renouvellement de la solution des affaires juridiques;*
- autorise la phase d'exécution de ce projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-72-24

9. Dossiers (deuxième partie)

9.1. Maximum annuel assurable pour l'année 2025

Le vice-président aux finances présente le maximum annuel assurable pour l'année 2025 et en explique le processus de détermination.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 98 000 $ le maximum annuel assurable pour l'année 2025, conformément à l'article 66 de la LATMP.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-73-24

10. Divers

Aucun.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 22 août au 21 septembre 2024.

11.2. Projet Nouvel Environnement Rive-Sud - Reddition de comptes semestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord semestriel du projet *Nouvel Environnement Rive-Sud* se terminant le 21 juin 2024.

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 00.

14. Prochaine séance – 14 novembre 2024 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS.

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (14/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 14 novembre 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 12 décembre 2024 »

Présent-e-s :

M^e^ Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M^me^ Anouk Gagné	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M^me^ Anny Bienvenue	membre patronale
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Éric Gingras	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M^me^ Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me^ Magali Picard	membre syndicale
Mme Isabelle Simoneau	membre patronale
M^me^ Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M^me^ Isabelle Merizzi	observatrice du ministère du Travail

Se sont excusé-e-s :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Claude Breton	membre patronal
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Invité-e-s :

M^me^ Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale par intérim
M^e^ Marie-Christine Robert	avocate au Secrétariat général
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Michel Dumas	vice-président à la transformation numérique
M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST

M^e Kathleen Laroche	directrice générale des affaires juridiques
M^me Myriam Choquette	directrice générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
M^me Louise Gravel	directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 8 h 32.

Elle souhaite la bienvenue à M. Éric Gingras, nommé au sein du conseil d'administration le 30 octobre 2024, en remplacement de Mme Carole Neill. Les membres se joignent à la présidente pour remercier Mme Neill pour son engagement et sa participation au sein du conseil d'administration depuis le 8 septembre 2021. Elle félicite également M. Dominic Lemieux, dont le mandat a été renouvelé.

La présidente du conseil d'administration souligne également le départ à la retraite de M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications, le 15 novembre prochain. Les membres du conseil remercient M. Barette pour sa compétence et son dévouement mis au service de la Commission depuis sa nomination le 30 septembre 2019 et lui offrent ses meilleurs vœux de succès et de bonheur pour sa retraite.

Elle souligne aussi la nomination de M. Alexandre Hubert à titre de vice-président à l'administration et aux communications.

Elle termine en remerciant les membres du conseil pour leur grande participation à la formation *Le paritarisme au cœur de la gouvernance*. Elle souligne la grande qualité des échanges et leur engagement soutenu au paritarisme.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-81-24 et A-82-24

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim. Elle informe ensuite les membres que le Conseil des ministres a procédé,

en date du 13 novembre 2024, à la nomination des membres du Comité scientifique sur les maladies professionnelles. À la demande d'un membre patronal, un courriel comportant l'information sur ces nominations sera transmis aux membres du conseil.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Martin Gagnon	M. Claude Bénard
M. Christian Goulet	M. Sylvain Cormier
M. Tristan Plaisance	Mme Julie Hébert
M. Guy Tremblay	M. Marc Robitaille
M. Patrick Veillette	M. Paul William Warren

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-83-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Patrick Chabot	M. Steve Babin
M. Martin Gagnon	M. Claude Bénard
M. Christian Goulet	M. Régis Lavoie
M. Tristan Plaisance	M. Sébastien Rail
M. Guy Tremblay	M. Marc Robitaille

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-84-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Jean-François Beaudry	M. Denis Jr. Archambault
M. François Doran-Plante	**M. Dominic Dugal**
M. Étienne Fortin	M. Félix Ferland
Mme Sylvie L'Heureux	M. Jean-Michel Houdet
M. Alain Lahaie	**M. Dany Lacasse**

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Nicolas Laliberté	M. Éric Nantel
M. Stéphane Paré	M. Steve Prescott

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-85-24

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Carolane Frappier	M. Jean-Michel Houdet
M. Alain Lahaie	**M. Dany Lacasse**
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
M. Louis Perron	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-86-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil de révision du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Annie Landry
Mme Carolane Frappier	M. Samuel Elie Lesage
M. Marc-André Pedneault	Mme Mireille Pelletier
POSTE VACANT	Mme Julie Hébert

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-87-24

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle débute en mentionnant la conférence de presse tenue le matin même par le Service de protection contre les incendies de la ville de Sherbrooke dévoilant leur nouveau protocole de protection respiratoire qui a récemment été validé et approuvé par la Commission. Elle poursuit en faisant état d'une rencontre provinciale d'échanges organisée conjointement par la Commission et l'école nationale de police du Québec à la suite des enquêtes liées au décès d'une policière de la Sureté du Québec. Elle ajoute que la rencontre a permis notamment de présenter les conclusions de l'enquête et les recommandations de la Commission.

De plus, elle annonce la mise en ligne du nouvel intranet développé par une équipe projet composée de membres de différentes directions. Elle souligne également les trois prix remportés par la Commission

lors de la Cérémonie des Prix Zénith récompensant annuellement les artisans et artisanes des meilleures réalisations issues des directions des communications d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec.

Au niveau des ressources humaines, elle fait le point sur le gel d'embauche dans la fonction publique décrété par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Elle explique que la Commission est visée par le gel d'embauche et ajoute que les marges de manœuvre possibles ont été prises avant l'entrée en vigueur de la mesure. Un membre syndical rappelle à cet effet que la Commission est financée par les employeurs et qu'il est questionnable que le gouvernement puisse prendre ce type de décisions à cet égard.

Un membre patronal énonce la possibilité d'affecter les ressources disponibles aux besoins prioritaires. La présidente-directrice générale mentionne que certaines balises peuvent restreindre le déplacement des différentes catégories de personnel. En réponse à la question d'un membre patronal concernant l'impact que peut avoir cette décision sur l'atteinte des objectifs de la Commission, la présidente-directrice générale répond qu'il pourrait effectivement y avoir des impacts sur les activités de la Commission, par exemple, dans le cas du départ d'un employé occasionnel qu'il deviendrait impossible de remplacer.

Un membre syndical rappelle que lors de précédentes périodes de restrictions budgétaires, des restrictions sur les déplacements des inspecteurs avaient été exigées. La présidente-directrice générale indique que la décision du Conseil du Trésor ne comporte aucune restriction de cette nature. Un membre patronal rappelle l'importance de documenter les nouvelles responsabilités à la suite des modifications législatives afin de bien identifier et communiquer les besoins de la Commission. Il ajoute que malgré la position avantageuse de la Commission en termes de recrutement au sein de la fonction publique, il demeure que la situation amène de la compétition entre les ministères et organismes.

Par la suite, un membre patronal indique souhaiter obtenir plus de détails sur la consultation ministérielle lancée par le ministre. La présidente-directrice générale indique qu'elle communiquera les détails lorsqu'ils seront disponibles. Elle poursuit en faisant état des activités de communication, notamment la publication des statistiques annuelles 2023, les dates de campagnes publicitaires en cours et à venir, la stratégie de communication Immigration TET et elle fait un retour sur le Grand Rendez-vous de Montréal. Elle termine en indiquant que le rendement du portefeuille du FSST en date du 30 octobre 2024 est estimé à +9,0 %.

Le conseil d'administration prend acte du rapport de la présidente-directrice générale.

6. Sujets d'intérêt de la santé publique concernant les milieux de travail

Ce point n'a pas été abordé lors de la séance.

7. Dossiers (première partie)

7.1. Mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

Le directeur général de la performance et de l'innovation présente un état de situation de la mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail. Il débute en rappelant le contexte de l'adoption de loi et les actions entreprises par la Commission à la suite du rapport du comité d'expertes. Il poursuit en annonçant la nouvelle page web sur les violences à caractère sexuel (VCS) sur le site de la Commission. Il explique ensuite que les travaux d'élaboration d'un règlement sur les mesures permettant de prévenir ou de faire cesser la VCS ont été confiés au sous-comité VCS qui relève du comité-conseil de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2). De plus, il fait état des deux mesures qui entreront en vigueur lorsque les dispositions législatives et réglementaires sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement seront en vigueur soit l'identification de la VCS dans l'identification des risques psychosociaux liés au travail et l'obligation pour l'employeur d'adopter une politique en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique. Il termine en soulignant les travaux réalisés par le secteur des normes du travail et du secteur de l'indemnisation et de la réintégration du travail.

En réponse à la question d'un membre patronal sur la possibilité que des décisions contradictoires soient rendues en raison de l'application de la présomption dans le volet indemnisation avant que le secteur des normes du travail termine son enquête, le directeur général du programme LMRSST souligne que cette situation fera l'objet d'une attention particulière afin d'analyser les impacts. À la question d'un membre patronal demandant si l'augmentation des réclamations est liée à l'introduction du nouveau délai de deux ans pour l'admissibilité des réclamations, donc des dossiers qui sont devenus nouvellement admissibles, ou si ce sont de nouveaux cas, le directeur général de la performance et de l'innovation précise qu'il s'agit de la deuxième option.

La présidente du conseil se questionne sur les enjeux de confidentialité des renseignements personnels dans ces dossiers sensibles. Le directeur général de la performance et de l'innovation rappelle qu'il s'agit d'une question importante soulevée par les chercheuses lors de l'émission de leur rapport. À cet effet, il mentionne que des leviers sont présents afin d'encadrer la protection de la confidentialité. Il précise, à la suite de la question d'un membre patronal, qu'aucune pénalité n'a été donnée jusqu'à maintenant pour bris de confidentialité.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail (Loi 4) ainsi que des actions réalisées par la CNESST à la suite de la diffusion du rapport du comité d'expertes « Mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail : Se donner les moyens pour agir ».

7.2. État de situation de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente l'état de situation de la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Il débute en rappelant le contexte engendré par la fin du droit transitoire prévue au 13 octobre dernier ainsi que l'importante couverture médiatique ayant suivie. Il poursuit en faisant état des défis organisationnels majeurs pour la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DGIVAC) et présente les enjeux stratégiques, opérationnels et réputationnels auxquels fait face la DGIVAC. Il précise ensuite les quatre facteurs principaux en lien avec ces enjeux, soit l'absence de mécanismes d'autorégulation intrinsèque du régime et d'orientations du MJQ pour

administrer le régime, le manque évident de ressources, la dégradation des niveaux de service à la DGIVAC et au Centre de relations avec la clientèle par l'augmentation des délais et des charges de travail et les risques pour la santé psychologique des employés. Il poursuit en énumérant toutes les démarches entreprises par la Commission pour obtenir des ressources supplémentaires et explique que malgré une décision récente du Conseil du trésor (CT) confirmant l'octroi d'ETC supplémentaire, un choix ministériel fait en sorte que les sommes nécessaires n'ont pas été transférées par le ministère de la Justice du Québec (MJQ) à la Commission pour permettre la dotation en personnel. Il souligne que des travaux se sont poursuivis entre la Commission, le MJQ, le CT et le ministère des Finances et précise que la Commission a fourni toutes les données demandées pour l'évaluation des coûts à venir. Finalement, les réponses obtenues ont été à l'effet que le processus budgétaire allait franchir diverses étapes avec pour objectif que le MJQ dépose en janvier 2025 une demande financière à traiter dans le contexte des crédits budgétaires 2025-2026. Ainsi, aucune action en dotation ne peut vraisemblablement être entreprise avant l'issue de l'étude des crédits 2025, fin avril ou début mai 2025.

En terminant, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail tient à souligner la tenue de la journée du personnel de la DGIVAC et souligne qu'il était accompagné de la présidente-directrice générale afin de rencontrer les équipes. De plus, il souhaite reconnaitre le travail important de Mme Choquette, directrice générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. En effet, devant l'adversité et les défis importants, elle incarne un leadership fort et humain à l'égard de ses équipes.

[redacted]

Le conseil d'administration prend acte des enjeux d'application de la Loi visant à aider les personnes victimes d'actes criminels (LAPVIC) par la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DGIVAC).

8. Dossiers présentés aux comités stratégiques

8.1. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation – Séance du 30 octobre 2024

Le président du comité de placement et de capitalisation rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 30 octobre 2024. Il fait état des discussions amorcées concernant la volonté de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) de retirer l'outil de calibrage qui permet aux déposants de moduler leur exposition aux divers mandats composant le portefeuille spécialisé des marchés boursiers. Il indique que la CDPQ souhaite retirer l'outil parce que la Commission est dorénavant le seul déposant à l'utiliser et parce que leur exposition aux marchés en croissance a diminué, jugeant que la flexibilité offerte aux clients par l'outil n'est désormais plus nécessaire. Il précise que la Commission souhaite conserver la possibilité d'utiliser cet outil afin d'être en mesure de moduler la composition de ce portefeuille spécialisé en fonction de son propre degré de tolérance au risque. Il ajoute que le comité a demandé à la CDPQ de revenir à la prochaine séance afin de pouvoir échanger plus en détail sur ce point. Un membre patronal se questionne sur la réelle possibilité de conserver cet outil face à la position de la CDPQ.

8.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance spéciale du 6 novembre 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'il rapportera les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 6 novembre 2024 au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

8.2.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le directeur général du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail relativement aux activités réalisées et à celles prévues pour la prochaine période.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions intervenues au comité. Il indique qu'en réponse à une demande du comité concernant un état de situation sur l'approbation gouvernementale du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement, la permanence explique que les travaux se poursuivent à présent au niveau ministériel. Il ajoute que des travaux se poursuivent également au comité-conseil sur la révision du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82) selon le mandat adopté par le conseil d'administration en septembre dernier. Il mentionne ensuite que la permanence a précisé, à la suite d'une question sur la fin des travaux de la facilitatrice de la CNESST pour soutenir les parties patronale et syndicale du secteur de la santé en vue de favoriser le développement d'ententes visant les mécanismes de participation en établissement, qu'il a été convenu que les parties interviennent conjointement pour soutenir les parties locales dans la conclusion des ententes, si des impasses surgissent localement. Il termine en mentionnant que la permanence a indiqué que pour le secteur de l'éducation, le support de la facilitatrice de la

Commission n’est pas nécessaire pour le moment. Toutefois, ce secteur a été invité, si le besoin se manifeste, à recevoir son soutien comme pour le secteur de la santé.

[redacted]

Le conseil d’administration prend acte de l’état de situation présenté sur la mise en œuvre de la LMRSST.

8.2.2. Recours judiciaires d'intérêt

La directrice générale des affaires juridiques présente un état de situation des dossiers judiciaires d’intérêt dans lesquels la Commission est partie. En précision à la d’une question d’un membre syndical posée lors du comité concernant le litige en application de la Loi sur l'équité salariale, elle précise qu’il s’agit d’un premier recours contre la Commission pour décision insuffisamment justifiée en matière d’équité salariale. Un membre syndical demande d’être tenu informé des suites du pourvoi judiciaire concernant le refus du Tribunal administratif de reconnaitre les effets d’une transaction.

Le conseil d’administration prend acte de l’état de situation des dossiers judiciaires d’intérêt.

8.2.3. Modification aux Règles de fonctionnement des comités-conseils et sous-comités

Le président du comité de gouvernance et d’éthique mentionne que le dossier a été présenté lors du comité et qu’aucune question n’a été posée par les membres.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d’éthique, le conseil d’administration approuve la mise à jour des Règles de fonctionnement des comités-conseils de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-88-24

8.2.4. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (protection contre les chutes et sauvetage à la suite d’une chute)

Le président du comité mentionne que la permanence a expliqué que l’exigence de mettre en place un garde-corps sans égard à la présence de travailleurs, prévue au règlement, a été effectuée à des fins de clarification et que l’application de la disposition par les inspecteurs était déjà basée sur l’accessibilité ou non de l’étage en

question. Il indique aussi que la permanence a précisé que les exigences au regard de la formation doivent tenir compte des différentes particularités de chaque chantier. Il termine son rapport en soulignant que des discussions ont eu lieu avec l'ASP - Construction afin que leurs formations et la documentation concernant les chutes puissent être adaptées afin de répondre à certaines exigences prévues au règlement.

[redacted]

[redacted]Le vice-président à la prévention rappelle que ce règlement s'applique uniquement sur les chantiers de construction et souligne que les nouvelles obligations seront publicisées sur le site internet de la Commission et lors de la participation de la Commission a différents événements. La directrice générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise ajoute que l'ensemble des employeurs seront sensibilisés aux modifications règlementaires.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- demande à la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-89-24

8.3. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 13 novembre 2024

La présidente du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants de la séance du 13 novembre 2024. Elle souligne que la version préliminaire de la Programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles 2025 (PIDRI) a été présentée au comité. Elle ajoute que la permanence a répondu aux questions posées concernant les raisons expliquant l'augmentation des investissements par rapport à la PIDRI 2024.

9. Dossiers (deuxième partie)

9.1. Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2025 – Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2025;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la *GOQ*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-90-24

9.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2025 – Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2025;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce règlement à la *GOQ*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-91-24

10. Divers

Aucun.

11. Dépôt de documents

11.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2024.

11.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2024

En réponse à la question d'un membre patronal concernant les dossiers impliquant la Société de l'assurance automobile du Québec et la Commission, le vice-président aux finances rappelle que la Commission demeure le premier payeur dans les cas d'accident de la route survenant à l'occasion du travail. Le vice-président à la prévention explique ensuite le partage des responsabilités entre la SAAQ et la Commission en matière de prévention et de pouvoir d'enquête.

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés du 1er janvier au 30 septembre 2024.

11.3. Résultats du plan stratégique et de la déclaration de services au 30 juin 2024

Le conseil d'administration prend acte des résultats du plan stratégique 2024-2027 (PS), incluant l'état d'avancement du plan de mise en œuvre (PMO), ainsi que les résultats de la déclaration de services (DS) pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 2024.

11.4. Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (suivi 2024-05 du CGÉ)

Le conseil d'administration prend acte des lignes directrices du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) octroyé en vertu de l'article 104 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

12. Huis clos

12.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

12.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

13. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 11 h 01.

14. Prochaine séance – 12 décembre 2024 à 9 h en présentiel au centre administratif situé au 1199, rue De Bleury à Montréal.

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (17/02/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue dans la salle 11.5 à Bleury, le 12 décembre 2024

« Tel qu'adopté à sa réunion du 20 février 2025 »

Présent-e-s :

M^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M^me Anouk Gagné	présidente-directrice générale (membre d'office)
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (arrivée à 9 h 15)
M^me Anny Bienvenue	membre patronale
M. Claude Breton	membre patronal – TEAMS (absent pour le point 7.1)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Alexandre Gagnon	membre patronal
M. Éric Gingras	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M^me Marie-Claude Perreault	membre patronale
M^me Magali Picard	membre syndicale
Mme Isabelle Simoneau	membre patronale
M^me Caroline Senneville	membre syndicale
M^me Isabelle Merizzi	observatrice du ministère du Travail
Dr Luc Boileau	directeur national de santé publique

Se sont excusés :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal

Invité-e-s :

M^me Marie-Hélène Marchand	secrétaire générale par intérim
M^e Stania B. Balmir	secrétaire générale adjointe par intérim
M. Mohamed Aiyar	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Alexandre Hubert	vice-président à l'administration et aux communications
M. Michel Dumas	vice-président à la transformation numérique
M^me Julie Cerantola	vice-présidente à l'équité salariale – TEAMS
M^me Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail

M. Pierre Cyr	directeur général de la performance et de l'innovation et directeur général du programme LMRSST
M^{me} Chantale Morin	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes
M. Jean-François Therrien	directeur général de l'actuariat – TEAMS
M^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information – TEAMS
M^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles – TEAMS
M^{me} Sophie Émond	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration déclare la séance ouverte à 9 h 07. Elle souhaite la bienvenue à M. Éric Gingras à titre de nouveau membre du conseil d'administration.

2. Approbation de l'ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal et suivis

3.1. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 est adopté.

3.2. Tableau des suivis du conseil d'administration

Le tableau des suivis du conseil d'administration est déposé et commenté par la secrétaire générale par intérim.

4. Nomination de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils

Comités stratégiques

Le conseil d'administration nomme à titre de **membres du comité d'audit** (3.36), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	**M. David Bergeron-Cyr**
M. Alexandre Gagnon	**M. Éric Gingras**
M. François Vincent	M. Dominic Lemieux

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-92-24

Le conseil d'administration nomme, à titre de **membres du comité sur les ressources informationnelles** (3.71), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Alexandre Gagnon	**M. Éric Gingras**
Mme Marie-Claude Perreault	**M. Simon Lévesque**
Mme Isabelle Simoneau	Mme Caroline Senneville

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-93-24

Le conseil d'administration de nommer, à titre de **membres du comité de placement et de capitalisation** (3.80), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Yves-Thomas Dorval	M. David Bergeron-Cyr
M. Alexandre Gagnon	M. Kaven Bissonnette
Mme Marie-Claude Perreault	**Mme Magali Picard**

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-94-24

Comités-conseils

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil de révision du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (3.82), les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Binette	Mme Annie Landry
M. Éric Dunn	M. Samuel Elie Lesage
Mme Carolane Frappier	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	Mme Julie Hébert

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-95-24

5. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait rapport des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Concernant la vie organisationnelle, elle fait part de la participation du vice-président à la prévention au lancement du Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuits. Elle explique que la Commission est visée par deux mesures et que la permanence est à l'œuvre pour définir les travaux à réaliser à cet égard. Elle mentionne ensuite avoir rencontré six

équipes de différents secteurs de la Commission au cours des dernières semaines. Elle fait part de la publication, le 5 décembre dernier, des résultats finaux de l'audit de performance Prévention en santé et en sécurité du travail réalisé en 2019 par Vérificateur général du Québec. Elle mentionne que 100% des recommandations formulées sont considérées comme appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.

La présidente-directrice générale fait ensuite état de la situation concernant la charge de travail des employés de la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Elle indique que les discussions se poursuivent avec le ministère des Finances et le ministère de la Justice du Québec (MJQ) sur une mesure visant à obtenir le financement nécessaire. Des échanges sont aussi en cours au MJQ pour établir certaines mesures permettant de baliser le régime.

Au niveau des ressources humaines, la présidente-directrice générale annonce le maintien de la certification Entreprise en santé de la Commission. Au niveau des communications, elle détaille la campagne sociétale en santé et sécurité du travail ainsi que la relance de la campagne jeunesse qui sont en cours. Elle rappelle par ailleurs la tenue du prochain Grand Rendez-vous de la CNESST et de la Cérémonie nationale de remise des Grands Prix CNESST 2025 le 13 mai prochain à Québec. Elle conclut en énonçant le rendement du portefeuille du Fonds de la santé et la sécurité du travail estimé à +10,0% en date du 27 novembre 2024.

Le conseil d'administration prend acte du rapport de la présidente-directrice générale.

6. Sujets d'intérêt de la santé publique concernant les milieux de travail

Le directeur national de santé publique présente un état de situation du contexte épidémiologique dans la population en général. Il brosse un portrait du nombre de contaminations à la COVID-19, à l'influenza et au virus respiratoire syncytial au cours des dernières semaines. Il fait ensuite un état de situation sur la campagne de vaccination. Il rapporte que la couverture vaccinale demeure peu élevée auprès des employés des services de santé et des services sociaux et précise que cette situation n'est pas propre au Québec.

Le directeur national de santé publique revient ensuite sur la dernière rencontre du comité CNESST-MSSS portant sur le suivi des travaux relatifs à l'offre de service en santé au travail. Il souligne l'entrée en fonction récente de Santé Québec et l'impact de cette arrivée pour le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) et sur la dynamique de fonctionnement entre celui-ci et la Commission. Il fait part des défis à venir dans cette transition pour son ministère, notamment, du fait de se départir des dispositions stratégiques et managériales au bénéfice d'un autre organisme. Il considère ce nouveau mécanisme de gouvernance comme une opportunité d'organiser les choses de manière à gagner en efficience tant en santé publique qu'en santé au travail.

Le directeur national de santé publique annonce ensuite avoir reçu le mandat d'élaborer une stratégie nationale de prévention. Il indique que la Commission sera consultée dans le cadre de ces travaux afin de mettre en relief les actions qui peuvent être entreprises en matière de santé au travail.

Un membre syndical fait part des retombées positives que pourrait entraîner une campagne de promotion de la vaccination pour défaire les mythes et rejoindre les personnes les plus vulnérables. Un membre patronal souligne, quant à lui, les préoccupations du conseil d'administration concernant les surplus budgétaires en lien à la mise en œuvre de l'offre de service du RSPSAT. Il comprend que la

coopération interrégionale présagée avec la venue de Santé Québec permettra de favoriser la couverture des services rendus. Il fait également part des préoccupations de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail au sujet de la diminution des demandes de services en laboratoires du RSPSAT et des enjeux concernant le nombre de professionnels en hygiène du travail. Il salue le projet de stratégie nationale en prévention, mais il émet des réserves quant à la multiplication des obligations qui pourrait en découler pour les milieux de travail pour faire la promotion de la santé.

En réponse à un membre patronal qui s'interroge sur la possibilité que la COVID-longue soit surdiagnostiquée, le directeur national de santé publique mentionne que des études sont en cours à ce sujet et qu'il serait prématuré de se prononcer sur la question. Le conseil d'administration prend acte des sujets d'intérêts de la santé publique concernant les milieux de travail qui ont été présentés.

DOSSIERS POUR DÉCISIONS

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 25 novembre 2024

La présidente du comité sur les ressources informationnelles rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 25 novembre 2024. Elle explique que le comité a étudié et recommande l'adoption de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2025 ainsi que de l'engagement financier en découlant. Elle souligne notamment les éléments justifiant l'augmentation de l'engagement financier requis par rapport à 2024 et les principaux risques pris en compte dans la PIDRI 2025. Elle souligne la volonté de la permanence qu'un plan intégré des différents projets inscrits soit mis sur pied afin de permettre, entre autres, une meilleure gestion des ressources et des interdépendances.

7.1.1. Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2025 (PIDRI)

Le vice-président à la transformation numérique présente la PIDRI 2025, en soulignant notamment le processus rigoureux suivi pour son élaboration. Il souligne qu'avec la hausse observée par rapport à 2024, les projets porteurs de bénéfices pour la clientèle seront notamment ciblés et le délestage de certains actifs en désuétude sera accéléré afin de réduire les risques.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2025 et sa mise en œuvre;

- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-96-24

7.1.2. Engagement financier découlant de la PIDRI 2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 147,0 M$ pour des contrats liés aux services professionnels (51,7 M$), aux frais de fonctionnement technologique (85,0 M$) et à l'acquisition de biens en ressources informationnelles (10,3 M$) à être octroyés de 2025 à 2027, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) de chacune des années concernées. La répartition de l'engagement financier pourrait varier entre les trois catégories pour tenir compte des besoins de l'organisation ou des exigences gouvernementales, notamment en matière d'infonuagique.
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-97-24

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 6 décembre 2024

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 6 décembre 2024.

7.2.1. Imputation des coûts de la surdité professionnelle – État de situation et mesures d'atténuation relatives au mode rétrospectif

Le président du comité souligne que des précisions ont été demandées sur les consultations menées dans le cadre des travaux. La permanence a indiqué que celles-ci avaient été tenues auprès de regroupements d'associations d'employeurs ainsi qu'auprès d'actuaires experts externes. Il précise que le comité recommande l'adoption des mesures d'atténuation proposées.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte des impacts des nouvelles dispositions à l'égard de l'imputation du coût des surdités professionnelles sur l'ajustement provisoire de la cotisation 2023 des employeurs au mode rétrospectif;
- adopte la mesure d'atténuation afin de limiter les impacts de l'imputation des coûts des surdités pour une situation particulière (« Cuir, textiles et vêtements »);

- adopte la mesure d'atténuation temporaire permettant d'introduire progressivement la modification de l'imputation de la surdité professionnelle sur quatre années de cotisation.

Ces deux mesures seront prises en compte dans les paramètres du premier ajustement provisoire rétrospectif de l'année de cotisation 2023 qui sera soumis pour approbation au conseil d'administration en mars 2025.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-98-24

7.2.2. Projet de règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais

Le président du comité rapporte que la qualité des travaux du comité-conseil sur le suivi des travaux règlementaires en matière de réparation (3.73) a été soulignée par la permanence tant pour les travaux concernant ce projet de règlement que ceux concernant le projet de règlement sur la réadaptation présenté au point 7.2.3 du présent ordre du jour. Il fait ensuite part du questionnement du comité à l'égard des réactions anticipées par certains groupes lors de la publication de ces projets de règlements. À cet effet, il présente les réponses obtenues de la permanence que de nombreux commentaires sont toujours émis lors de la publication des mises à jour du Règlement sur l'assistance médicale, tant de la part de fournisseurs que d'organismes qui défendent les droits des travailleuses et travailleurs, et qu'une réaction similaire est anticipée pour la publication de ces deux projets de règlements.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais et abrogeant le Règlement sur l'assistance médicale et le Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie ;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-99-24

7.2.3. Projet de règlement sur la réadaptation

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la réadaptation ;

- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-100-24

7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie

Le président du comité fait part de l'accueil favorable par un membre, des modifications apportées aux dispositions concernant les espaces clos.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-101-24

7.2.5. Projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention et de participation en établissement

Le président du comité rapporte l'interrogation d'un membre sur le fait que l'analyse d'impact réglementaire (AIR) ne dénote pas de manque à gagner ni d'économies pour les entreprises. Il ajoute que la permanence a précisé que l'impact financier a été considéré globalement dans le cadre de l'AIR réalisée pour le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention et de participation en établissement;

- autorise la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-102-24

7.2.6. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2025

Le président du comité rapporte que le comité a recommandé l'adoption des subventions aux associations sectorielles paritaires (ASP) pour 2025 tout en soulignant la hausse significative des demandes de certaines ASP.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2025 telles que présentées à l'annexe 1;
- autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-103-24

7.2.7. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente entre le Québec et le Royaume de la Belgique modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique

Le président du comité fait part de la recommandation du comité d'adopter le Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente entre le Québec et le Royaume de la Belgique modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique. Il indique ce Règlement sera adopté pour publication finale.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale par intérim ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente entre le Québec et le Royaume de la Belgique modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Royaume de la Belgique;

- demande à la secrétaire générale par intérim de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de soumettre ce règlement au ministre du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-104-24

7.2.8. Déclaration de services actualisée

Le président du comité fait part de la modification proposée d'augmenter de trois à cinq minutes le délai de réponse pour les appels téléphoniques. Il mentionne que le comité a demandé des précisions sur les données relatives aux délais de réponse aux appels par le centre de relations clients (CRC) ainsi que sur la nouvelle norme de service en prévention-inspection. Il rapporte, sur ce dernier point, que la permanence entend notamment exercer une surveillance attentive de ce nouvel indicateur et que celui-ci pourra évoluer dans le temps en fonction de leurs constats.

À la demande d'un membre syndical, une modification sera apportée afin d'ajouter la mention des parties prenantes visées à l'article 183 de la LSST, à la norme de service en santé et sécurité du travail concernant la transmission du rapport d'inspection dans un délai de 15 jours suivant la visite d'un milieu de travail par un inspecteur.

Relativement aux précisions demandées pour les délais de réponses aux appels par le CRC, le vice-président à l'administration et aux communications fournit notamment les données enregistrées depuis 2020. La présidente du conseil d'administration profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à ce dernier.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du directeur général de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Déclaration de services de la CNESST, laquelle serait en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-105-24

7.3. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 5 décembre 2024

En l'absence du président du comité des ressources humaines et du budget, un membre du comité remplaçant le président rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 6 décembre 2024. Il indique qu'il rapportera les faits saillants des dossiers au fur et à mesure de leur présentation.

7.3.1. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

Le vice-président aux finances explique l'augmentation des frais facturés par Revenu Québec en soulignant que celle-ci a fait l'objet de discussions avec les représentants de ce dernier.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 4 525 000$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour poursuivre les 3 ententes suivantes avec RQ :
    - *Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail* (CSST);
    - *Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail* (CNT) *par le Ministère du Revenu*;
    - *Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES) »* avec la Commission de l'équité salariale (CES);
- autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-106-24

7.3.2. Demande de pérennisation des ETC temporaires obtenus dans le cadre de la LMRSST

Le vice-président aux finances explique l'objectif de la demande d'autoriser la présidente-directrice générale à entreprendre les démarches auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin que soient pérennisés des effectifs à temps complet temporaires (ETC) qui avaient été octroyés pour la mise en œuvre de la LMRSST. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail explique ensuite avec détails les différentes raisons justifiant cette demande.

[redacted]

[redacted]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration autorise la présidente-directrice générale à entreprendre les démarches gouvernementales requises en vue de demander la pérennisation des ETC temporaires obtenus dans le cadre de la Loi modifiant le régime de santé et de sécurité au travail (LMRSST). Un ajustement budgétaire pourrait être nécessaire en fonction de la réponse obtenue.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-107-24

7.3.3. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour l'année 2025

Le vice-président aux finances présente les budgets détaillés de la Commission pour l'année 2025 à l'égard des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs.

Le membre remplaçant le président rapporte que le comité s'est enquis auprès de la permanence de l'augmentation de près de 7% du budget d'exploitation prévu pour 2025. Le comité a demandé à ce sujet qu'un accent soit porté sur la recherche de solutions basées notamment sur l'innovation et permettant de dégager davantage d'économies au niveau des opérations. Le vice-président aux finances mentionne que la Commission est déjà active dans le développement de solutions innovantes, par le biais de ses systèmes actuels, qui permettront de générer des retombées positives pour l'organisation et la clientèle.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés CNESST/FSST des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2025 :

Frais d'administration CNESST/FSST

- **711 655 300 $** pour le budget d'exploitation.
- **44 861 400 $** pour le budget d'actifs capitalisés.

Programmes de prévention FSST

- **190 906 000 $** répartis comme suit :
    - **90 240 700 $** pour les paiements pour les services de santé au travail.

- **39 673 400 $** pour l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail[1]**.**
- **58 043 500 $** pour les subventions pour la formation et l'information.
  - **36 500 100 $** pour les associations sectorielles paritaires (ASP) [2];
  - **9 621 700 $** pour le volet patronal, soit :
    - **8 261 000 $** pour les subventions aux associations d'employeurs (article 104);
    - **1 360 700 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
  - **9 621 700 $** pour le volet syndical, soit :
    - **8 593 400 $** pour les subventions aux associations syndicales (article 104);
    - **1 028 300 $** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
  - **2 000 000 $** pour les autres associations;
  - **300 000 $** autres.
- **2 948 400 $ pour les mécanismes de prévention LMRSST**

Tribunaux administratifs CNESST/FSST

- **105 391 900 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail;
- **5 600 $** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-108-24 et A-109-24.

7.4. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 11 décembre 2024

La présidente du conseil d'administration et présidente du comité d'audit rapporte les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 11 décembre 2024. Elle souligne que le seul dossier qui a été présenté pour recommandation, soit la politique de divulgation financière, n'a pas suscité de préoccupations particulières du comité. Elle annonce que de nouvelles normes internationales d'audit interne vont entrer en vigueur en janvier prochain et qu'un plan d'action pour la mise en œuvre de celles-ci a été élaboré. Elle mentionne ensuite que la Directive de suivi des recommandations intégrant les commentaires du comité a été présentée. Elle ajoute que cette directive vise notamment à assurer la mise en œuvre plus diligente des plans d'action établis par les unités.

---

[1] Sous réserve d'une approbation du Conseil d'administration du 12 décembre 2024

[2] Sous réserve d'une recommandation positive du Comité de gouvernance et d'éthique au Conseil d'administration du 12 décembre 2024

La présidente du comité d'audit fait ensuite état de l'avancement des plans d'action en soulignant que l'application des recommandations progresse généralement de façon satisfaisante pour les neuf mandats visés par les travaux. Elle mentionne que l'ajout de deux sujets au Plan pluriannuel du Service de l'Audit et des enquêtes internes 2025-2027 a été proposé par un membre syndical. Il a été demandé que cette proposition soit plus détaillée et le comité a convenu de discuter avec les autres membres du conseil d'administration lors de la tenue d'un lac-à-l'épaule en mars prochain. La présidente du comité d'audit passe ensuite en revue l'état d'avancement des différents mandats d'assurance présentés lors de la séance.

7.4.1. Politique de divulgation financière – Mise à jour

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité d'audit, le conseil d'administration approuve la mise à jour de la Politique de divulgation financière de la CNESST.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-110-24.

8. Dossiers

8.1. Taux de revalorisation pour l'année 2025

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration de fixer à 2,6 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2025 pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-111-24.

Échange avec le ministre du Travail

Le ministre du Travail remercie tout d'abord de la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il se réjouit également de la dynamique apportée par la nouvelle présidente-directrice générale. De plus, il souligne la présence de M. Éric Gingras comme nouvel administrateur de la Commission. Il revient ensuite sur l'institution récente du comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) et sur l'importance du mandat de ce comité, dont celui de faire évoluer la liste des maladies professionnelles présumées. Il souligne son appréciation des bons coups de la Commission, dont la mise en œuvre du régime intérimaire sur les mécanismes de prévention et de participation, la campagne sociétale en santé et sécurité du travail sur les risques psychosociaux et de l'adoption du programme d'aide financière aux associations et aux organismes pour des projets de formation et d'information en santé et sécurité du travail. Il revient également sur les indemnités de remplacement de revenus versées par les différents organismes publics et fait état des discussions à ce sujet.

Le ministre aborde ensuite les travaux en cours relativement à un projet législatif. Il revient également sur le pouvoir de transiger en rappelant son objectif de déjudiciariser les dossiers et de réduire les délais. Il fait également mention de la sanction de la Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins en octobre dernier et des nouvelles dispositions aux normes du travail en ce qui concerne les

absences de courte durée pour cause de maladies. Il réitère sa grande ouverture à rencontrer les représentants des associations syndicales et des associations patronales et sa volonté de demeurer transparent face à ces derniers.

Un membre syndical remercie le ministre pour sa disponibilité et son accessibilité. Il salue par la même occasion le leadership de la présidente-directrice générale depuis son entrée en fonction. Il mentionne que les associations syndicales du secteur industriel appuient également la mise en œuvre du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation pour les travailleuses et travailleurs du secteur de la santé et de l'éducation. Un membre syndical aborde le mandat donné par le conseil d'administration à la présidente-directrice générale pour pérenniser les ETC temporaires octroyés pour la mise en œuvre de la LMRSST. Un membre patronal souligne l'engagement partagé par les membres du conseil d'administration face à la prévention au travail. Il mentionne l'importance, dans les prochains travaux législatifs du ministre, d'analyser également ce qui pourrait être fait pour alléger le fardeau réglementaire et ainsi soutenir les petites et moyennes entreprises qui rencontrent des difficultés à se conformer. Un membre patronal souligne, par ailleurs, l'importance pour les membres du CSMP de conserver leur indépendance scientifique dans leurs travaux.

DOSSIERS POUR INFORMATION

9. Dossiers

9.1. Bilan des suites administratives, sous la responsabilité de la CNESST, du Rapport du ministre 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale fait état du bilan des suites administratives du Rapport du ministre 2019 sous la responsabilité de la Commission. Elle invite la directrice du développement et du soutien aux clientèles à présenter les faits saillants du bilan. Elle conclut en mentionnant poursuivre les échanges avec le ministère du Travail et les partenaires sur les différentes pistes de réflexion.

Le conseil d'administration prend acte de la synthèse des suites administratives ayant été données par la CNESST au Rapport du ministre 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

10. Dossiers présentés aux comités stratégiques

10.1. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'une modification au tableau de bord a été demandée concernant la mesure M40 sur le pouvoir de transiger afin d'indiquer que les travaux se sont poursuivis à l'automne 2024 et qu'un suivi sera réalisé en début 2025.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation présenté sur la mise en œuvre de la LMRSST.

10.2. Tableau de bord – Impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - Livraison 5

Un membre syndical commente l'indicateur concernant la mesure M16 sur l'encadrement des fournisseurs dont le portrait global pourrait, à son avis, être bonifié par l'ajout de données sur le nombre de qualifications suspendues ou révoquées. Il demande également des précisions relativement à l'indicateur portant sur la mesure M20c des amendes LATMP notamment au regard de la nature des constats.

Un membre syndical demande des précisions à l'égard de l'indicateur portant sur la mesure M9 sur l'assignation temporaire quant aux inférences qui peuvent être tirées des données portant sur la proportion des réclamations actives durant la période avec présence d'une assignation temporaire de travail (ATT) et dont l'évènement est inscrit depuis le 6 octobre 2022. Le vice-président aux finances mentionne, entre autres, qu'il n'est pas possible de distinguer les réclamations transmises par l'ancien ou le nouveau formulaire, mais qu'une augmentation du nombre d'ATT depuis cette date est tout de même constatée.

En réponse à un membre patronal qui se questionne sur les répercussions possibles des nouveaux allègements administratifs accordés aux médecins sur le moment de départ d'une ATT, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail informe qu'il n'a pas été relevé que ces allègements ont eu pour effet de retarder le départ de l'ATT.

Le conseil d'administration prend acte des résultats du tableau de bord Impacts – LMRSST en date du 31 octobre 2024.

10.3. Modifications proposées au calendrier des instances 2025

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait part des difficultés rencontrées avec la planification actuelle des instances pour obtenir certaines informations requises, notamment pour l'analyse du Vérificateur général du Québec, dans les délais prescrits au Règlement intérieur de la Commission. Il explique la proposition présentée au comité voulant que les séances du conseil d'administration prévues en mars et avril prochain soient regroupées et tenues en avril et que la séance initialement prévue le 27 mars soit conservée pour la tenue d'un lac-à-l'épaule.

La secrétaire générale par intérim mentionne par ailleurs que deux séances du comité de placement et de capitalisation prévues avec les représentants de la Caisse de dépôt et placements du Québec ont dues être annulées faute de quorum. Elle ajoute qu'une nouvelle date devra également être trouvée pour la séance prévue le 19 mars en raison de l'indisponibilité du président-directeur général de la CDPQ. Une consultation sera réalisée auprès des membres afin de déterminer leurs disponibilités pour la replanification des séances.

Le conseil d'administration prend acte des modifications proposées au calendrier des instances 2025 afin de tenir compte des délais inhérents à la production des documents et de respecter les délais de publication prévus au Règlement intérieur de la Commission.

10.4. Présentation des objectifs et thématiques des campagnes publicitaires de masse de la CNESST – Hiver/Printemps 2025

Le vice-président à l'administration et aux communications fait part des différentes consultations tenues auprès des membres du conseil d'administration ainsi qu'auprès des vice-présidences concernées par les campagnes publicitaires pour l'établissement des orientations à retenir. Il décrit ensuite l'objet des quatre campagnes et le budget qui sera alloué pour chacune.

Un membre patronal souligne l'accueil favorable reçue pour la campagne publicitaire actuelle avec le personnage en laine. En réponse à un membre patronal sur la période de diffusion des campagnes portant sur les chantiers de construction, la directrice générale aux communications confirme que celles-ci ont été devancées afin de tenir compte de la date d'ouverture des premiers chantiers. En réponse à un membre patronal sur les médias utilisés pour les campagnes, elle explique le processus appliqué pour l'approbation des thématiques et pour les travaux qui s'en suivent avec la firme de communication sur le choix des concepts et des moyens à retenir.

Le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires de masse dont la diffusion est prévue à l'hiver et au printemps 2025.

11. Divers

Aucun.

12. Dépôt de documents

12.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 $ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 $ et plus conclus par la Commission pour la période du 20 octobre au 16 novembre 2024.

12.2. État de situation de la performance du portefeuille du FSST au 15 novembre 2024

Le conseil d'administration prend acte de l'évolution du rendement du portefeuille réel du fonds particulier (portefeuille) du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) au cours de la période allant du 1er janvier au 15 novembre 2024.

12.3. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST

Le conseil d'administration prend acte de la liste des professionnels de la santé désignés aux fins de l'application de l'article 204 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) qui sera utilisée en 2025.

12.4. Guide de présentation du programme d'aide financière aux associations et aux organismes pour des projets de formation et d'information en santé et sécurité du travail

Le conseil d'administration prend acte de la réalisation du Guide de présentation d'une demande d'aide financière et de reddition de comptes accompagnant le Programme d'aide financière aux associations et aux organismes pour des projets de formation et d'information en santé et sécurité du travail (PAOSST).

13. Huis clos

13.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

13.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

14. Mot de la fin et levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 14 h 26.

15. Prochaine séance – 20 février 2025 à 8 h 30 par téléconférence TEAMS.

Marie-Hélène Marchand
Signé avec ConsignO Cloud (20/02/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marie-Hélène Marchand
Secrétaire générale par intérim